

Ce document est extrait de la base de données  
textuelles Frantext réalisée par l'Institut National de  
la Langue Française (INaLF)

Législation primitive, considérée dans les derniers temps par les seules  
lumières de la raison [Document électronique] / par L.-G.-A. de Bonald

## DISCOURS PRELIMINAIRE

p1

L'ouvrage que je donne au public est divisé en  
quatre parties, dont la première est purement  
rationnelle ou de théorie ; les trois autres sont  
expérimentales et d'application.

La première partie qui fait exclusivement la  
matière de ce discours préliminaire, la partie  
*rationnelle* , est divisée en deux livres, dont  
le premier traite des êtres, objet de tout ordre en  
général, et des manières d'être relatives ou des  
*personnes* , dont les relations ou *rappports*  
sont l'objet de l'ordre social en particulier. Le  
second traite en détail de l'ordre social et de la  
législation, qui en coordonne et en maintient à  
leur place les diverses personnes. Le discours  
préliminaire a aussi deux parties qui  
correspondent une à une aux deux livres de la  
première partie. L'une considère, non les opinions

p2

des philosophes, *car qui pourroit compter les  
pensées qui s'élèvent dans le cœur de  
l'homme ?* mais les doctrines générales de  
philosophie qui ont partagé les hommes et enfanté  
les diverses opinions ; l'autre traite de la  
législation en général, et de ses effets sur la  
société, et sur la France en particulier, soumise,  
depuis peu d'années, à la plus grande expérience  
qui jamais ait été faite en législation.

La partie théorique de cet ouvrage est divisée en  
chapitres, et les chapitres en propositions ou  
articles. Rien ne fait mieux sentir la liaison des

# **Livros Grátis**

<http://www.livrosgratis.com.br>

Milhares de livros grátis para download.

idées que de détacher les propositions. Le lecteur voit alors où la chaîne des idées est interrompue, et où elle est continue. Un écrivain peut revenir au point où son prédécesseur a commencé à s'égarer, et suivre une meilleure direction : il n'y a rien de perdu pour les progrès de la vérité, parce que l'un la reprend là où l'autre l'a laissée. Le style continu plus agréable pour le lecteur, est aussi plus aisé pour l'écrivain, et surtout plus propre à en imposer à l'attention sur le désordre des idées ; mais il est moins favorable à l'exposition de la vérité,

p3

et c'est ce qui a fait adopter par les géomètres la division en propositions.

La seconde partie traite de l'état ancien du *ministère public* en France ; et par cette expression à la fois religieuse et politique, j'entends, pour la société politique, le corps de la magistrature civile et militaire, vrai *ministère* ou service de l'état, au même sens qu'on appelle l'ordre du sacerdoce le *ministère* de la religion. Dans cette partie l'auteur ne peut être qu'historien, et un historien qui, placé entre le passé et l'avenir, sans aucune intention sur le présent, raconte les générations qui ne sont plus pour l'instruction de celles qui ne sont pas encore.

La troisième partie d'application traite de l'éducation publique : objet dont tous les gouvernements, et celui de la France en particulier, sentent toute l'importance. Ce plan d'éducation dont j'indique les bases, écrit et même imprimé il y a longtemps, ne s'est pas rencontré avec celui que le gouvernement a récemment adopté ; et je n'ai pas cru pour cela devoir le supprimer. Il faut montrer le bien aux hommes même lorsqu'ils ne peuvent pas le faire ; le mal ne

p4

vient pas de ce que les gouvernements font fausse route, mais de ce qu'ils marchent au hasard et sans se proposer de point fixe d'arrivée qui ne peut être que le bien absolu, et auquel il faut toujours tendre, même quand on devrait n'y jamais parvenir.

La quatrième partie traite de l' état politique de l' Europe chrétienne et mahométane. C' est un essai, dont la moitié à peu près a paru par articles au *mercure de France* de cette année, jusques à la discussion de la constitution proposée à la Pologne par Mably, après laquelle l' auteur n' a plus rien inséré dans ce journal de relatif à la politique. En donnant cet essai, tel qu' il a été composé, on obéit au voeu d' un grand nombre d' abonnés, qui ont témoigné le désir que l' on réunît en un corps ces différens articles, et que l' on en complétât la suite. On y a joint un morceau sur le traité de Westphalie qui avoit paru beaucoup plutôt. Le but de ces considérations politiques est de faire voir l' influence de la législation politique et religieuse des états sur les événemens de leur vie, et surtout d' agrandir l' étude de l' histoire moderne, en présentant, ainsi que

p5

M Bossuet l' a fait pour l' histoire ancienne, la raison générale, ou plutôt divine des événemens de ce monde, que nous épelons, pour ainsi dire, un à un, sans en considérer l' ensemble et la liaison secrète, et que nous nous accoutumons à regarder comme uniquement soumis aux caprices des hommes, et n' ayant d' autre règle que leurs passions. Peut-être quelques lecteurs trouveront que ces quatre parties n' ont pas entre elles un rapport assez immédiat ; mais, avec plus d' attention, il est aisé de remarquer qu' elles se prêtent toutes un secours mutuel. En effet, il y a un rapport nécessaire entre les lois de la société, le ministère public qui exécute les lois de la société, l' éducation qui dispose l' homme au ministère public, enfin les événemens de la société qui tiennent à la fois de la nature des lois et de l' état des personnes. Après tout, les différentes parties de l' ordre social se rattachent à un centre commun, et elles sont toutes liées entre elles par un but uniforme, comme tous les hommes, sans être parens entre eux ni alliés, sont unis par le lien général de l' humanité.

p6

Je dois, avant d' entrer en matière, me justifier du reproche qui m' a été fait d' énoncer mes idées sur la société d' une manière trop absolue. Il faut s' entendre. Toutes les fois qu' on traite du général, la vérité est absolue : car absolu et général sont synonymes. Elle n' est que relative, lorsqu' on traite du *particulier* . Et pour appliquer cette distinction à la société, la vérité est absolue quand on traite de la constitution, règle générale de la société ; et elle est relative dans les détails d' administration, règle particulière des individus. Ainsi le pouvoir considéré en général est bon d' une bonté absolue, et l' homme qui l' exerce, être particulier, n' est bon que d' une bonté relative. De là suivent, et la fixité nécessaire dans la constitution du pouvoir, et les modifications nécessaires dans les lois d' administration. De là, la différence du pouvoir absolu en constitution, au pouvoir nécessairement moins absolu en administration, et par là plus arbitraire. Le pouvoir absolu est constitué sur des lois fixes et fondamentales, " contre lesquelles, dit M Bossuet, tout ce qu' on fait est nul de soi " , et l' homme qui l' exerce doit administrer avec

p7

douceur et égard pour la foiblesse humaine. Ainsi, dans les sciences mathématiques, on suppose toutes les lignes en général absolument droites, toutes les surfaces en général absolument planes, tous les solides en général absolument compactes, tous les corps en général absolument durs, le mouvement en général absolument libre ; mais l' artiste qui met en oeuvre les corps *particuliers* , ne trouve rien de tout cela, et il est obligé de tenir compte des déviations des lignes, des aspérités des surfaces, de la mollesse des corps, de la résistance des *milieux* , etc. Etc. La comparaison est parfaitement exacte, et je l' emploie d' autant plus volontiers, que je regarde comme d' une haute importance de faire remarquer au lecteur les harmonies du monde intellectuel et du monde matériel, du monde de la *cause* et du monde des *effets* .  
La vérité relative doit être dite avec prudence

p8

et circonspection, parce qu' elle est incertaine par cela seul qu' elle n' est pas absolue ; raison pour laquelle il faut être d' une extrême réserve pour prononcer sur les individus et les faits particuliers. Mais pour la vérité en général, ou sur le général, il est toujours temps de la révéler, parce que c' est toujours le temps qui la révèle : *veritas filia temporis* .

Je m' attends que la manière générale dont j' ai considéré les objets au commencement de cet ouvrage, déplaira à deux sortes d' esprits, même droits et justes. Elle déplaira à ces esprits plus agréables que forts, qui ne peuvent sortir de la sphère du particulier, ne reconnoissent plus un *pouvoir* , si l' on ne l' appelle le roi d' Espagne, ou le czar de Russie ; un *ministre* , si on ne l' appelle un *chef de bataillon* ou un *conseiller d' état* ; des *sujets* , si on ne les appelle *Pierre* ou *Paul* ; sans réfléchir à l' énorme distance qu' il peut y avoir entre l' homme souvent imparfait, chef de tel ou tel état ; et le *pouvoir* en général absolument bon, entre les hommes qui servent, souvent vicieux, et l' ordre du *ministère* social absolument bon, et qu' on ne peut pas affirmer du particulier tout

p9

ce qu' on peut affirmer du général. La manière générale ou métaphysique ne trouvera pas plus de grâce aux yeux de ceux qui tiennent à la philosophie de leur école, comme les professeurs au temps de Descartes tenoient à celle d' Aristote : esprits propres à retenir la vérité acquise, mais incapables de l' acquérir, parce que dans leur improbation précipitée et de prévention, ils oublient, tout chrétiens qu' ils sont, cette maxime de l' apôtre : " ne méprisez aucune doctrine, éprouvez-les toutes, et retenez celles qui sont bonnes " . Ces dernières considérations nous conduisent à traiter de la philosophie.

I.

*de la philosophie.*

la philosophie, qui signifioit chez les païens *l' amour de la sagesse* , et qui ne signifie pour nous que *la recherche de la vérité* , a commencé pour l' homme avec la parole, et pour l' univers avec l' écriture.

Comme la vérité n' est autre chose que la science des êtres et de leurs rapports, et que les êtres

sont tous compris sous les expressions

p10

générales de *cause* et d' *effets* , la philosophie considérée en général suivit d' abord cette division.

La plus ancienne philosophie écrite qui nous soit connue, celle des hébreux, s' attacha à faire connoître la cause suprême, intelligente, éternelle de l' univers, et sa volonté générale, dont les lois fondamentales des êtres sont l' expression : elle en tira la connoissance des devoirs de l' homme, et elle parla de cette cause suprême et de l' homme, son plus noble effet, et celui qui soumet tous les autres à sa pensée ou à son action, avec une hauteur d' intelligence, une force de sentiment, une magnificence de style proportionnée à la majesté des objets, et auxquels le langage des autres peuples ne put atteindre. Les effets même purement matériels, la philosophie des hébreux ne les considéra pas en eux-mêmes : ils ne lui parurent pas dignes de ses recherches ; elle les considéra comme l' *action* merveilleuse de la cause souverainement puissante, et franchissant ces lois générales du mouvement et de la matière dont nous sommes si péniblement occupés,

p11

elle vit dans les cieux le pavillon qu' étendoit sur l' univers la main du très-haut, dans les nuées son vêtement, dans la terre son marche-pied, dans les foudres et les tempêtes ses messagers et ses hérauts. Si elle admira la puissance infinie du créateur dans les grands phénomènes de la nature, elle bénit son inépuisable bonté dans les plus petits effets de la création. Les productions de la terre furent le repas préparé pour l' homme, et les animaux furent les serviteurs destinés à l' aider dans ses travaux. De là ces hymnes à la gloire de l' être tout-puissant et tout bon, ces cantiques de reconnoissance et d' amour, qui font de la plus haute philosophie, la poésie tantôt la plus sublime et tantôt la plus gracieuse, et qui traduisent des pensées divines en langage divin. Les autres peuples perdirent de vue cette haute philosophie, transmise d' abord dans toutes les

familles par une tradition orale, et depuis maintenue pure et entière chez le seul peuple hébreu par une transmission *écrite* . Ils s'arrêtèrent à la contemplation des effets, y cherchèrent tout, et même la cause intelligente, et multiplièrent la cause

p12

à proportion du nombre et de la variété des effets. Les chaldéens virent leurs dieux dans les astres, et servirent la *milice du ciel* ; les égyptiens sur la terre, dans les plantes et les animaux ; les grecs, dans les hommes, et surtout dans leurs passions. Toutes les causes secondes, l' air, le feu, l' eau, la terre et ses atomes leur parurent tour à tour la cause première de l' univers. Dans leurs vaines imaginations, ces philosophes *corpusculaires* voulurent peindre aux sens ce qui ne doit être exprimé qu' à la pensée ; ils ne virent dans l' univers que des *images* de corps, au lieu d' y voir, comme les hébreux, des figures de vérités. Les philosophes hébreux s' appeloient, avec raison, les *voyans* . Les philosophes grecs se décorèrent du nom de *sages* ; mais ils *cherchèrent la sagesse* hors des voies de la vérité, et ils ne rencontrèrent que la corruption et le mensonge : (...)

p13

épît aux romains. Il y eut alors, comme aujourd' hui, deux philosophies ou deux doctrines ; une philosophie divine, qui se confondit avec la religion ; et une philosophie humaine, que l' homme associa à la morale : car les philosophes grecs dissertoient beaucoup sur l' homme, sur sa nature et sur sa fin. Cependant la doctrine des hébreux se répandoit avec leurs livres dans les parties d' Asie et d' Europe voisines de la Palestine. Elle ne fut pas inconnue aux grecs, et donna sans doute à la philosophie de Platon ce caractère d' élévation et de vérité qui la distingue des autres doctrines de ses compatriotes. Platon fit de la philosophie avec sa raison, ou du moins avec son intelligence ; les autres en firent avec leurs passions ; les stoïciens, avec l' orgueil, les épicuriens, avec la



volupté ; le sceptique douta ; les pyrrhoniens nièrent, les ecclésiastiques cherchèrent ; les uns dirent à l'homme, *jouis* ; les autres lui crièrent, *abstiens-toi* ; ceux-ci lui apprirent à ne rien affirmer ; ceux-là à ne rien croire. Cette confusion de doctrines passa chez les

p14

romains, mais assez tard. La philosophie des grecs, vain luxe de l'esprit, ne pénétra à Rome qu'avec tous les autres genres de luxe qui devoient venger l'univers de sa défaite, et faire expier à Rome ses succès. Mais les romains, sévères, et occupés de grandes choses, choisirent ce qu'il y avoit de plus sage ou de moins déraisonnable dans la philosophie des grecs, comme ils avoient retenu ce qu'il y avoit de plus grave dans leur culte ; et de toutes les sectes de philosophie, les plus considérées à Rome furent celle des stoïciens, qui parloient de la vertu, et celle de l'académie, qui cherchoit de tous côtés, ne se fixoit que dans son incertitude, et n'affirmoit pas de vérité, de peur de soutenir une erreur.

Les opinions d'un homme forment sa philosophie, mais la philosophie d'un peuple est sa législation ; raison pour laquelle les hommes avides de domination, imposent au peuple, comme des lois, leurs propres opinions, et veulent faire une doctrine générale de leurs sentimens particuliers. Chez les hébreux, une doctrine intellectuelle avoit produit une législation raisonnable, ou plutôt s'étoit

p15

confondue avec elle ; mais chez les païens, une philosophie sensuelle enfanta des législations absurdes : funeste exemple, et depuis trop souvent répété !

L'univers périssoit sous ces opinions insensées et ces législations corrompues. La doctrine mystérieuse et toute en expectative des hébreux, ne pouvoit pas plus convenir à l'homme devenu en grandissant avide de connoître la vérité et d'en jouir, que leur législation purement locale ne pouvoit convenir à la société étendue sous l'empire romain. Ce fut alors qu'il parut chez les juifs, et qu'il sortit en quelque sorte de leurs doctrines et de leur législation une doctrine plus

développée et une législation plus générale. La doctrine des hébreux avoit révélé la *cause* ; la philosophie des païens s' étoit arrêtée aux *effets* ; le christianisme vint révéler au monde la connoissance du *moyen* universel, *medius*, ou médiateur, de l' être qui unit la cause universelle à l' universalité des effets, ou à l' univers, et qui forme le rapport entre le créateur et la créature. Alors tout fut connu, êtres et rapports ; tout ce qui est, et même tout ce qui peut

p16

être dans l' ordre des êtres, tels que notre raison les perçoit : car, ou la raison humaine n' est qu' une lueur vaine et trompeuse, ou tout, êtres et rapports, existans et même possibles, est compris dans cette *catégorie* générale, et la plus générale possible, *cause, moyen, effet* . Et comme le moyen est en rapport à la fois, et avec la cause, *de* laquelle il est, et avec l' effet, *pour* lequel il est, la philosophie des chrétiens, ou la connoissance du moyen universel, du médiateur, par qui tout a été fait ou réparé dans l' ordre moral, fit connoître la cause et l' effet, Dieu et l' homme, autant qu' ils peuvent être connus ici-bas par la raison humaine. Cette doctrine, *scandale* pour les hébreux, qui se croyoient les seuls *voyans* ; *folie* pour les grecs, qui se croyoient les seuls sages, convainquit d' insuffisance la doctrine des uns, et d' absurdité la philosophie des autres ; et par la rectitude qu' elle

p17

mit dans les pensées, elle prépara les hommes à la perfection des moeurs et des lois, et même aux progrès des lumières dans tous les arts de l' intelligence. La doctrine des hébreux faisoit connoître la puissance de Dieu et ses desseins sur l' homme ; la doctrine du christianisme fit connoître les rapports ou la société de Dieu et de l' homme, et des hommes entre eux, totalement ignorés des païens dans la spéculation, et horriblement défigurés dans la pratique. *la grande énigme* de l' univers fut *résolue* . Il n' y eut plus rien à

révéler à l'homme, rien à prescrire à la société, hors de cette doctrine et de ses lois ; et le fondateur de cette sublime doctrine mourant pour la propager, put dire, sous l'expression la plus simple, cette vérité profonde : *tout est consommé* .

La philosophie des chrétiens leur auroit suffi sans doute, et le plus savant de leurs docteurs ne vouloit pas en connaître d'autre : mais forcés de combattre les païens, les premiers défenseurs du christianisme étudièrent la philosophie des grecs, dont une nombreuse partie de l'église chrétienne parloit

p18

la langue, et dont les écoles avoient fourni à la religion plusieurs de ses plus savans interprètes. Platon, avec sa doctrine intellectuelle et ses nobles conceptions, devoit plaire aux premiers docteurs chrétiens, qui y retrouvèrent des dogmes de la religion hébraïque, et même crurent y démêler quelque connoissance des plus hautes vérités du christianisme. à mesure qu'il s'étendoit, ennemi de toutes les erreurs, il étoit combattu par tous les esprits. Les grecs, disputeurs subtils, comme tous les esprits foibles, commencèrent ces controverses épineuses, qui durent encore, où l'on met l'adresse de la dialectique à la place de la force des raisons ; et la religion permit à ses défenseurs ces armes fragiles, mais acérées, avec lesquelles l'erreur adroite et composée ne manque presque jamais de surprendre la vérité simple et confiante. De la dialectique des grecs, unie aux idées chrétiennes, naquit la scolastique du moyen âge, qui, pour traduire les idées justes et précises du christianisme dans les langues *fausses* ou *transpositives* des païens, donna au langage des romains une construction

p19

naturelle ou *analogue* contraire à son génie. De là ce latin moderne, connu sous le nom de *latin de l'école* , qui subsistoit encore à peu près sous la même forme dans nos études de théologie, de philosophie, de jurisprudence. Car il est des langues dans lesquelles on ne peut penser juste sans

parler mal.

Avec la dialectique des grecs, on étudia leur philosophie de mots, leur politique de crimes, leur physique de préjugés ; et tout, dans le moyen âge, fut admiré de ce peuple enfant, hors la seule partie dans laquelle il eût excellé, la poétique et la rhétorique, trop fortes pour nos langues encore incultes, et des esprits encore peu exercés.

Ce fut ainsi que l' Europe parvint au quinzième siècle. Vers cette époque, un débordement de grecs dans notre occident, de subtilités dignes des grecs dans l' examen de nos dogmes, d' idées renouvelées des grecs dans nos gouvernemens, de modèles grecs dans nos arts, produisit cette philosophie d' abord religieuse ou plutôt théologique, depuis si irrégulière, amie des arts des grecs, admiratrice de leurs fêtes, de leurs institutions politiques, même de leur culte théâtral

p20

et voluptueux, et que l' Europe a signalée aux siècles à venir sous le nom de *philosophie moderne* , nom de réprobation et d' injure ; car, en morale, toute doctrine moderne, et qui n' est pas aussi ancienne que l' homme, est une erreur. Cependant cette philosophie n' est pas aussi moderne qu' on le pense. Déisme ou athéisme, on la retrouve chez les grecs, où de beaux esprits avoient nié la providence, et nié la divinité ; mais au moins les païens ne méconnoissoient la divinité qu' après l' avoir défigurée, et en avoir fait des hommes impurs ou des animaux sans raison ; au lieu que nos sages, éclairés par une doctrine qui leur montre, en Dieu, une intelligence infinie, un amour immense, une action toute-puissante, sans aucun mélange d' imperfection, le méconnoissent même dans sa beauté. Chose étonnante ! Des hommes à qui leurs progrès dans l' art de décomposer les corps, de les classer, de calculer les lois de leurs mouvemens, ont ouvert le laboratoire de la divinité, s' obstinent à la méconnoître,

p21

pareils à des enfans introduits dans un cabinet, qui n' en considèrent que les raretés et ne saluent pas le maître : leur doctrine *corpusculaire* s' arrête

aux *causes secondes* , ne voit que des élémens et des germes, et elle prend les *moyens* de la conservation pour les *agens* de la création. Comme celle des grecs, elle est vaine dans ses pensées et superbe dans ses discours. Elle a pris des stoïciens l'orgueil, et des épicuriens la licence. Elle a ses sceptiques, ses pyrrhoniens, ses ecclésiastiques ; et la seule doctrine qu'elle n'ait pas embrassée, est celle des privations. Cette philosophie moderne ignore Dieu, plus que celle des païens, et ne connoît pas mieux l'homme ; encore moins connoît-elle la société. L'homme, *cette intelligence servie par des organes*, est pour nos sophistes, comme pour le sophiste grec, *un coq à deux pieds, sans plumes*, un animal *débruti*, *une masse organisée*, dit un écrivain encore

p22

vivant, *qui reçoit l'esprit de tout ce qui l'environne et de ses besoins* : doctrine abjecte et funeste, aujourd'hui paisiblement et universellement enseignée dans les écoles, où l'on s'occupe bien moins de prolonger la vie de l'homme physique, que d'étouffer toute connoissance de l'homme moral. La société n'est, pour les sages modernes, qu'un lien de convention que la volonté du peuple a formé, que la volonté du peuple peut dissoudre : semblable à la tente que le berger dresse pour une nuit, et qu'il enlève au point du jour.

Ainsi la philosophie moderne confond, dans l'homme, l'esprit avec les organes ; dans la société, le souverain avec les sujets ; dans l'univers, Dieu même avec la nature, partout la *cause* avec ses *effets* , et elle détruit tout ordre général et particulier, en ôtant tout pouvoir réel à l'homme sur lui-même, aux chefs des états sur le peuple, à Dieu même sur l'univers. Cependant il s'étoit élevé vers le milieu de l'autre siècle, non une autre philosophie que celle des chrétiens, mais une autre méthode de philosopher que celle des anciens, c'est-à-dire, de procéder à la recherche de

p23

la vérité ; aussi l'ouvrage de philosophie le plus

célèbre qui parût alors, fait d' après cette nouvelle méthode, fut intitulé avec raison : *de la recherche de la vérité* .

Au milieu de cet asservissement général des esprits à la méthode d' Aristote, l' esprit indépendant de Descartes osa discuter les titres de ce *sage* , à la domination tyrannique qu' il s' étoit arrogée sur l' enseignement public. Les écoles le combattirent, et elles doivent toujours sonner l' alarme. Les délais qu' apporte leur résistance au triomphe de la vérité, sont un obstacle aux progrès de l' erreur, ou une protestation tôt ou tard efficace contre ses succès : c' est la quarantaine que l' on fait subir aux marchandises qui arrivent des pays suspects. La doctrine de Descartes l' emporta. " le raisonnement

p24

humain, en matière littéraire, a dit Terrasson, n' est, pour ainsi dire, sorti de l' enfance que depuis Descartes,... etc. "

cependant il y a deux principes admis dans la philosophie de Descartes qui ont besoin de développement, et qui, présentés sans restriction, peuvent être, et même ont été sujet ou occasion d' erreur : je veux parler du *doute* et des *idées innées* . Les réflexions auxquelles ces deux principes vont donner lieu, utiles en elles-mêmes, compléteront

p25

l' histoire des opinions philosophiques.

Le doute réel ou feint, par lequel Descartes a commencé, et qu' il conseille comme le plus sûr moyen de parvenir à la connoissance de la vérité, doit être, pour un esprit sage, autre dans les sciences physiques que dans les sciences morales. Dans les sciences purement physiques, on peut rejeter comme faux ce qui est même le plus généralement adopté, et chercher ensuite la vérité ; dans les sciences morales, au contraire, qui traitent du *pouvoir* et des *devoirs* , il faut respecter ce que l' on trouve généralement établi, pour ne pas recommencer tous les jours la société, sauf à examiner ensuite s' il n' y a point d' erreur. La raison de cette différence est sensible ; et Descartes n' a eu garde de s' y

tromper, lui qui distingue si nettement ce qu' il faut commencer par croire, de ce qu' on peut commencer par révoquer en doute. Que la théorie des lois de l' ordre physique soit ou ne soit pas connue, les lois physiques n' en sont pas moins observées dans ce qu' elles ont de général, c' est-à-dire, de nécessaire ; et l' homme qui peut découvrir, et qui même a

p26

découvert tant de choses utiles en physique, ne peut déranger rien de nécessaire. Les mouvemens planétaires et le cours régulier des saisons, ont précédé les calculs de Kepler et de Newton. Quelle que soit la nature des fluides, et la constitution de leurs parties élémentaires, ils ne tendent pas moins à se mettre en équilibre. On saignoit avant de connoître la circulation du sang, et les pompes ont été en usage bien avant les expériences sur la pesanteur de l' air. On peut donc supposer sans danger qu' il y a erreur dans l' explication de ces phénomènes, on doit même le supposer ; car si on les suppose connus, on ne trouvera plus de raison suffisante d' y rechercher l' erreur, s' il y en a, et les sciences physiques resteront dans une éternelle enfance. Après tout, il importe peu de se tromper en physique, et d' abandonner, même par préjugé et avant tout examen, une doctrine, fût-elle vraie en elle-même, si toutefois il y a quelque vérité dans ce monde d' *images qui passent* , livré à nos disputes, comme une énigme que l' on propose à un cercle de gens oisifs. Mais pour les sciences morales ou sociales, et la connoissance

p27

du *pouvoir* et des *devoirs* , par cela seul qu' on est né, et qu' on vit au milieu d' une société quelconque, on obéit à quelqu' ordre d' actions qui suppose invinciblement quelque vérité dans les opinions ; car l' erreur et le désordre sont inséparables. L' idolâtrie elle-même, la plus absurde des croyances, donne quelque connoissance du *pouvoir* de la divinité et des *devoirs* de l' homme, qui, toute confuse qu' elle est, a maintenu ou maintient encore chez les païens quelque ordre de société, selon la

remarque de M Bossuet, parce qu' une notion même imparfaite de l' auteur de tout ordre, ne peut se trouver parmi les hommes sans y produire de l' ordre. On ne peut donc pas rejeter sous prétexte d' erreur toute croyance morale, (car l' athéisme n' est pas une croyance, mais l' absence de toute croyance) sans faire cesser en même temps, dans l' homme et dans la société, le motif ou la pratique des actions morales ; et alors il est à craindre

p28

que les passions une fois déchaînées ne veuillent plus reprendre le joug, et ne conduisent l' homme par le chemin facile du doute à l' abîme sans fond du pyrrhonisme absolu. L' homme qui commenceroit par supposer que ses théories physiques sont vraies, n' auroit aucun motif pour les examiner de plus près ; car la société ne va ni mieux, ni plus mal avec des opinions vraies ou fausses sur la physique : mais l' homme qui commence par supposer que sa doctrine en morale est bonne, a toujours une raison suffisante pour en approfondir la vérité, parce qu' on ne la connoît jamais assez, et qu' il y a désordre dans la société tant qu' on n' a pas la connoissance pleine et entière de la vérité. En un mot, et pour me résumer, on peut préjuger en physique des erreurs particulières ; on doit préjuger en morale des vérités générales, et c' est pour avoir fait le contraire, pour avoir préjugé la vérité en physique, que le genre humain a cru si long-temps aux absurdités de la physique ancienne, comme c' est pour avoir préjugé l' erreur dans la morale générale des nations, que plusieurs ont, de nos jours, fait naufrage sur les côtes arides et désertes de

p29

l' athéisme, d' où, comme les sirènes, ils attirent par la facilité de leur doctrine licencieuse, les malheureux navigateurs qui parcourent les mers orageuses de la science. On ne le dira jamais assez, ce que nous savons le moins, ce sont les vérités de l' ordre physique ; ce que nous savons le mieux, ce sont les vérités de l' ordre moral : nous disputons en physique sur les raisons de phénomènes que nous voudrions connoître ; mais



nous contestons en morale sur les règles de nos devoirs que nous voudrions ignorer. Descartes auroit pu feindre un moment de nier l'existence de la divinité, dont il avoit dans l'esprit la preuve qu'il en a donnée, et que Condillac n'a pas comprise. Jamais homme de génie n'a nié sérieusement la divinité, dont il est l'expression la plus vraie et l'émanation la plus sensible. Mais ce doute est mortel pour les esprits vulgaires. La connoissance d'un être infini est un poids dont on a chargé leur foible raison, et qu'elle porte avec facilité ; mais elle n'a plus la force de le reprendre toute seule, si, égarée par l'imagination, elle vient à s'en débarrasser un moment.

p30

L'autre observation regarde l'*origine de nos idées* ; question d'une haute importance, surtout aujourd'hui qu'on a fait de cette recherche une science particulière sous le nom d'*idéologie* : preuve certaine que le temps est venu de l'approfondir, et j'oserai dire, de la décider.

L'opinion des idées innées vient de très-loin. Platon, les pères de l'église, l'école du moyen âge l'avoient soutenue. Descartes l'adopta. Nos philosophes modernes s'en sont moqués ; et cependant J-J Rousseau y revient sans s'en douter, lorsqu'il dit : " ce que Dieu veut que l'homme fasse, il ne le lui fait pas dire par un autre homme, il le lui dit lui-même, et l'écrit au fond de son cœur ". Doctrine au reste prise des païens, et qu'on retrouve dans Lucain, liv ix.

p31

Les théologiens de *la réformation* n'avoient garde de rejeter l'opinion des *idées innées*, qui s'accorde si bien avec leur dogme favori du *sens privé* et de l'*illumination particulière* ; et les théologiens catholiques respectoient, d'après l'école, une opinion qui leur paroissoit purement philosophique, et qui leur sembloit mettre l'homme dans une communication plus intime et plus détachée des sens avec l'intelligence suprême. Malebranche, le plus profond des disciples de Descartes, la rejeta :

son génie méditoit de plus hautes pensées, et il avoit vu au delà de l' homme. Leibnitz y revint ; mais à sa manière, même après qu' elles eurent été combattues par Locke, dont il trouvoit la doctrine *très-mince sur la nature de l' âme* , et qu' il a

p32

réfuté dans de nouveaux *essais sur l'entendement humain*. Cependant, je ne crains pas de le dire, on ne s' étoit jamais entendu dans cette dispute, et Malebranche l' avoit bien senti. Qu' étoit-ce que ces idées innées présentes à notre esprit, et qui y précédoient toute instruction ? Si Dieu les y gravoit lui-même, comment l' homme parvenoit-il à les effacer ? Si l' enfant idolâtre naissoit, comme l' enfant chrétien, avec des notions distinctes d' *un dieu unique*, comment ses parens pouvoient-ils le faire croire à une multitude de dieux ? D' où vient qu' il y a des matérialistes et des athées, si nous apportons en naissant des idées innées de l' existence de Dieu et de l' immortalité de l' âme ? Si les hommes apportent tous en naissant les mêmes idées, pourquoi tant de variété dans les opinions ? Il y a donc des idées innées et des idées acquises ; et comment les idées acquises font-elles oublier les idées innées ? Car enfin, on ne peut perdre que ce qu' on peut acquérir, comme on ne peut acquérir que ce qu' on peut perdre ; et ici, l' homme conserve les idées fausses qu' il a acquises, et perd les idées vraies nées avec lui, et qu' il tient de sa nature. Ces idées

p33

antérieures à toute instruction, il fallut en faire quelque chose, et les placer quelque part. On en fit des êtres, et on en peupla la pensée. L' expérience, qui est dans la route de la vérité comme le bâton de l' aveugle, venoit contrarier ce système, et le petit nombre d' êtres humains trouvés dans les forêts, hors de tout commerce avec les hommes, dès qu' ils avoient pu parler interrogés sur leur premier état, n' avoient pu, à la grande humiliation des théologiens, et à la satisfaction de leurs adversaires, rien apprendre sur leurs idées innées, de Dieu, de l' âme, d' une autre vie, etc. Etc. Cependant il étoit aussi ridicule de leur demander ce qu' ils pensoient avant d' avoir aucune expression de leur pensée, qu' il le seroit de demander à un enfant ce qu' il pensoit dans le sein de sa mère, ou d' interroger un homme qui ne se seroit jamais vu au miroir sur les traits de son visage, ou la couleur de ses yeux. Un système aussi incomplet ne pouvoit se soutenir ; attaqué avec avantage, il étoit défendu d' une manière foible et embarrassée. On cherchoit la solution du problème des idées dans les hauteurs inaccessibles du pur

intellect ; et la religion la mettoit, pour ainsi dire, sous la main de tout le monde et dans la bouche des enfans.

On vouloit une explication philosophique et naturelle ; et comment se persuader que la religion fût une philosophie, c' est-à-dire, une connoissance de la vérité, et encore qu' elle fût naturelle, et la plus naturelle de toutes les doctrines, lorsque les élémens de notre croyance nous enseignent qu' elle est surnaturelle ? Ici revenoit l' équivoque de ce mot *nature* et *naturel* , qui a produit de si grandes erreurs, et, par une suite inévitable, de si grands désordres. La religion sans doute est *surnaturelle* , si l' on appelle la *nature* de l' homme son ignorance et sa corruption natives, dont il ne peut se tirer par ses seules forces ; et dans ce sens toute connoissance de vérité morale lui est surnaturelle : mais la religion est ce qu' il y a de plus naturel à l' homme pour former sa raison et régler ses actions, si l' on voit la nature de l' être là où elle est, c' est-à-dire, dans la plénitude de l' être, dans l' état de l' être accompli et parfait ; état de virilité de l' homme physique, opposé à l' état d' enfance ;

état de lumière pour l' homme moral, opposé à l' état d' ignorance ; état de civilisation pour la société, opposé à l' état de barbarie. La religion est ce qu' il y a de plus naturel, parce qu' elle est ce qu' il y a de plus parfait ; et même l' on peut dire qu' elle n' est surnaturelle à l' homme ignorant et corrompu, que parce qu' elle est naturelle à l' homme éclairé et perfectionné. Ici je prie le lecteur de faire un rapprochement important. Un parti de théologiens, qui date de l' autre siècle, ne voit dans l' homme que sa nature corrompue, dégradée, originelle, inerte selon eux, impuissante à tout bien, même à aider à celui qu' on veut lui faire ; et les philosophes modernes voient la véritable nature de l' homme social dans l' état foible, misérable, ignorant, barbare, de la vie sauvage. Je reviens à l' origine des idées. Malebranche, par excès de christianisme, si je puis le dire, dépassa la solution du problème, et fut la chercher dans des communications directes

avec l' éternelle raison ; opinion excessive et peu développée, qui supprime trop d' idées intermédiaires. Condillac pécha par le défaut opposé, et resta en arrière de la

p36

solution, dont ses recherches sur les signes des pensées l' approchent sans cesse, au point qu' il semble quelquefois y toucher, mais dont ses préjugés déistes l' éloignent toujours. Il ne leur manqua à l' un et à l' autre que de faire à l' homme intellectuel une application réelle et positive d' un dogme fondamental de la société intellectuelle ou religieuse, de conclure de Dieu à l' homme, *son image et sa ressemblance*, et de dire : qu' ainsi que *Dieu* , intelligence suprême, *n' est connu que par son verbe*, expression et image de sa substance ; de même *l' homme* , intelligence finie, *n' est connu que par sa parole*, expression de son esprit, ce qui veut dire que l' être pensant s' explique par l' être parlant. Alors le mystère de nos idées leur eût été dévoilé ; ils auroient vu que la connoissance des vérités morales, qui sont nos idées, est *innée* , non dans l' homme, mais dans la société ; dans ce sens qu' elle peut ne pas se trouver dans tous les hommes, et qu' au contraire, elle ne peut pas ne pas se trouver plus ou moins dans toutes les sociétés, puisqu' il ne peut même y avoir aucune forme de société sans connoissance de quelque vérité

p37

morale. Ainsi l' homme entrant dans la société, y trouve cette connoissance comme une substitution toujours ouverte à son profit, sous la seule condition de l' acquisition de la parole, perpétuellement subsistante dans la société. De là vient qu' on trouve dans toutes les sociétés, avec une langue articulée, une connoissance plus ou moins distincte de divinité, d' esprits, d' un état futur, etc., et qu' on peut ne pas la trouver chez tous les hommes, et qu' on ne l' a même jamais trouvée chez ceux que des accidens avoient séquestrés de tout commerce avec les hommes, et privés de la révélation de la parole. Il faut donc apprendre aux hommes ces vérités, si

l' on veut qu' ils les connoissent ; et leur parler la parole de Dieu pour qu' ils aient la pensée à Dieu : il faut même les instruire dès les premiers jours de leur existence, former leur raison avant leurs sens, parce que ce qui est destiné à commander, doit, sous peine de désordre, précéder dans ses développemens ce qui est destiné à obéir, et réserver les études physiques, qui amusent l' esprit et occupent le corps, pour l' âge où

p38

les passions font irruption dans le coeur de l' homme, et mettent, pour ainsi dire, à leur disposition toutes ses facultés physiques et morales. Grâce à l' auteur d' *émile* , on suit, dans l' éducation actuelle, une méthode absolument inverse ; nous avons des naturalistes de huit ans, et des athées de vingt : on donne aux sens la raison à former, comme dans la société on attribue au peuple le droit de faire son souverain, et nous savons tout de la nature, hors par qui elle a été faite, et ce que nous devons y faire. On dira peut-être que des hommes élevés sans connoissance de la divinité, formeront une société où cette connoissance ne se trouvera pas ; mais une société sans connoissance de Dieu, si elle étoit possible, seroit un rapprochement sans réunion, un ordre sans règle indépendante ; il y auroit des forces, et point d' autorité ; des volontés, et point de raison : plante desséchée dans son germe qui ne sauroit se reproduire, et la question de Bayle sur la possibilité d' une société d' athées, est plus inepte encore en philosophie, qu' elle n' est scandaleuse en morale. Cette proposition rationnelle : " la pensée

p39

ne peut être connue que par son expression ou la parole " , renferme donc toute la science de l' homme, comme la maxime chrétienne, " Dieu n' est connu que par son verbe " , renferme toute la science de Dieu, et par la même raison. La parole est l' expression naturelle de la pensée ; nécessaire, non-seulement pour en communiquer aux autres la connoissance, mais pour en avoir soi-même la connoissance intime, ce qu' on appelle

avoir la *conscience* de ses pensées. Ainsi, l' image que m' offre le miroir m' est indispensablement nécessaire pour connaître la couleur de mes yeux et les traits de mon visage ; ainsi la lumière m' est nécessaire pour voir mon propre corps.

La pensée se manifeste donc à l' homme, ou se révèle avec l' expression et par l' expression, comme le soleil se montre à nous par la lumière et avec la lumière. Mais si je ne puis connaître ma pensée sans une expression qui la rende sensible, je ne puis entendre une expression qu' autant qu' elle sert à revêtir une pensée, et une expression qui n' a pas de sens ou de pensée, est un son, un bruit aux

p40

oreilles. La solution du problème de l' intelligence peut donc être présentée sous cette formule : " il est nécessaire que l' homme pense sa parole avant de parler sa pensée " . Ce qui veut dire qu' il est nécessaire que l' homme sache la parole avant de parler ; proposition évidente, et qui exclut toute idée d' invention de la parole par l' homme. Cette impossibilité physique et morale que l' homme ait inventé sa parole, peut être rigoureusement démontrée par la considération des opérations de notre esprit, combinée avec le jeu de nos organes, et le mystère même de

p41

cette parole intérieure, dont la parole extérieure n' est que la répétition, et, pour ainsi dire, l' *écho* , certain aux yeux de la raison, se montre dans la doctrine religieuse, et l' on y lit ces paroles qui le prouvent : (...) : " mon esprit parle quand ma langue prononce " . *i épît aux corinth, ch xiv.*

il faut donc des paroles pour penser ses idées, comme il faut des idées pour parler et être entendu. La faculté de penser est *native* en nous, puisqu' elle est nous-mêmes,

p42

et qu' on ne peut concevoir un homme sans faculté de penser : mais l' art de parler est *acquis* , et nous vient des autres, puisqu' on voit des hommes qui ne parlent pas, parce qu' ils n' entendent pas parler, et qu' on voit parler tous les hommes qui entendent parler les autres. L' un et l' autre sont inséparables dans leur opération mutuelle, et s' exercent simultanément. On ne peut donc penser sans se parler à soi-même, au moins pour les idées dont l' objet ne peut être figuré par le dessin : de là cette expression de l' écriture en parlant de la sagesse : " dites-moi son nom, si vous le savez " ; car l' esprit ne cherche jamais que des noms : de là ces passages de J-J Rousseau : " l' esprit ne marche qu' à l' aide du discours... et la parole me paroît avoir été fort nécessaire pour inventer la parole " . Preuve de l' opinion où étoit cet écrivain, que la parole est venue à l' homme par *transmission* , et que les langues sont un *don* . De là enfin ce mot de Condillac lui-même, qui de temps en temps tombe dans la vérité, comme un homme qui va à tâtons trouve quelquefois une porte pour sortir : " une méthode de

p43

science n' est qu' une langue bien faite " . Ce qui veut dire qu' on a toutes les pensées d' une science quand on en a tous les mots. L' homme, à quelque instant qu' on suppose de la durée, a donc reçu la parole, et n' a pu l' inventer comme il la reçoit aujourd' hui, et ne l' invente pas. Et admirez la fécondité, et, pour ainsi parler, le bon sens naturel de ce principe. Soit que l' être suprême ait créé l' homme parlant, soit que par des moyens qui nous sont inconnus, et qu' il nous est inutile de connoître, il lui ait donné la parole après l' avoir créé, il est certain, c' est-à-dire, conforme à toutes les notions de la raison, que cet être infiniment

p44

sage, puisqu' il est infiniment puissant, n' a pu mettre dans les organes de l' homme que des paroles de raison, comme il n' a mis dans son intelligence que des idées de vérité. Il lui a donc donné avec la parole des maximes de croyance, et des règles de conduite, des lois pour ses pensées, et des lois



pour ses actions, et sur ce point, la raison s'accorde avec la doctrine des hébreux, qui nous montre l'être suprême conversant avec le premier homme, et donnant des lois écrites au premier peuple, parole qui se retrouve avec mille modifications différentes dans les familles les plus barbares ; lois qui, à travers mille altérations, s'aperçoivent chez les peuples les plus sauvages ; et la mythologie païenne nous montre aussi les dieux conversant avec les mortels, et les législateurs païens font aussi venir du ciel les lois qu'ils donnent à la terre. Les théologiens, partisans *des idées innées*, entendues dans le sens absolu, insistoient sur le fait historiquement certain de la révélation *écrite* de la doctrine ; mais ils ne connurent pas le fait physiquement nécessaire de la révélation *parlée* qui avoit précédé.

p45

La vérité historique peut toujours être combattue, parce que, quoique *certaine* pour tous les hommes, tous les temps et tous les lieux, elle n'est *évidente* que pour le lieu qui en a été le théâtre, le temps qui en a été l'époque, les hommes qui en ont été les témoins ; et même cette certitude paroît s'affoiblir à mesure que les faits s'enfoncent davantage dans la nuit des âges, et dans ces temps où l'histoire est contemporaine de la fable ; mais la nécessité physique est vraie, est évidente toujours, partout et pour tous : si l'homme aujourd'hui ne peut recevoir la parole que par transmission, il n'a jamais pu l'acquérir par invention ; parce que si l'on peut supposer un affoiblissement dans ses forces, on ne peut supposer une révolution dans sa nature. Ainsi la preuve de l'existence d'un être supérieur à l'homme, et d'une loi antérieure à sa raison, est toujours également forte ; si l'on démontre que, posé les opérations de l'intelligence humaine, et le concours nécessaire de ses organes, il est impossible à l'homme de découvrir la parole et d'en faire un langage, et que loin d'avoir inventé la

p46

parole, l'homme n'auroit pu, sans la parole, avoir la pensée même de l'invention.

La distinction de religion *naturelle* et de religion *révélée* , ne contribuoit pas peu à éloigner les esprits de ces recherches. On regardoit la religion naturelle comme une religion *innée* , et cette opinion se lioit à celle des *idées innées* ; car ce n' est pas pour laisser son émile dans l' ignorance de toute religion, mais afin qu' il ne suive que la religion *naturelle* , que J-J Rousseau ne veut pas

p47

qu' on l' instruisse dans la religion, parce qu' il suppose que l' enfant peut connoître sans instruction la religion naturelle. Mais la religion même naturelle, la connoissance de Dieu, de notre âme et de ses rapports avec Dieu, veut être apprise ou révélée ; comme la religion appelée *révélée, fides ex auditu* : et la religion révélée est aussi *naturelle* que la religion dite naturelle : mais l' une a été *révélée* par la parole, et elle est *naturelle* aux hommes en société de famille primitive, isolée de tout autre société ; et l' autre est révélée par l' écriture, et elle est *naturelle* aux hommes réunis en corps de nation. Sans doute la religion naturelle est un rayon que Dieu fait luire dans nos âmes ; mais la parole est la lumière distincte du soleil, et sans laquelle il ne pourroit frapper mes regards. La parole est *la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde* , et qui luit dans le lieu obscur de notre intelligence, pour nous y faire voir nos propres pensées, comme la lumière physique, pénétrant dans un lieu obscur, me fait voir même mon propre corps. Les chrétiens disoient, comme Cicéron en parlant de la

p48

loi naturelle, " cette loi *innée* que nous n' avons pas apprise " ; et comme Lucain, ils disoient de la divinité : " la divinité n' emploie aucun langage pour instruire l' homme " . Il semble qu' on crut plus digne de la grandeur de Dieu, de supposer qu' il nous donne des pensées immédiatement, et sans l' intermédiaire d' aucun moyen ou *milieu* qui les *réalise* et les rende sensibles. Sans doute l' intelligence absolument incorporelle peut avoir des idées de

cette sorte ; mais l' intelligence organisée n' a un esprit qu' à la charge de se servir d' un corps : que si elle *est* pensée, elle en a ou en acquiert l' expression ; et Dieu soumis lui-même, et plus que l' homme, aux lois générales qu' il a établies, a donné la pensée à condition de la parole, comme il a donné la vision à condition de la vue, et l' audition à condition de l' ouïe.

p49

Les sophistes, plus éclairés sur leurs intérêts, s' emparèrent du poste que leur laissoit la négligence de leurs adversaires ; et pour ruiner la certitude de la révélation *écrite* , ils cherchèrent à établir l' inutilité de la révélation *orale* , en supposant possible que l' homme eût lui-même inventé la parole. Ils commencèrent par séparer l' une de l' autre, et reléguer chacune aux deux pôles du monde moral, la révélation et la raison ; comme si la révélation ne devoit pas être raisonnable, ou que la raison ne fût pas acquise par une instruction, qui n' est autre chose qu' une révélation divine ou humaine !

p50

Ils furent aidés en cela par beaucoup de chrétiens, qui, à force de vouloir déprimer l' orgueil de la raison pour relever le bienfait de la révélation, faisoient presque douter si l' homme fait à l' image de Dieu avoit une raison suffisante pour recevoir la révélation ; et qui, d' un autre côté, foibles théologiens, pour parler avec M Bossuet, croyoient, ce semble, la raison assez pénétrante pour ruiner par ses recherches, ou du moins affoiblir la certitude de la révélation, et qui ignoroient que la foi n' est jamais plus simple que lorsque la raison est plus éclairée.

Quoi qu' il en soit, les sophistes, débarrassés de la révélation, et quelquefois avec des protestations de respect, comme de jeunes libertins se débarrassent de la présence d' un vieillard incommode, et restés seuls avec leur raison qu' ils appelloient *naturelle* , cherchèrent au plus étonnant de tous les phénomènes, celui de la parole, une explication *naturelle* , et voici ce qu' ils imaginèrent de plus *naturel* .

Les uns, sans être retenus par ce respect qu' un écrivain doit toujours conserver pour

ses lecteurs, doutèrent si l' homme n' avoit pas pu naître sans père ni mère de son espèce, ou sans l' intervention d' un être supérieur à lui, et par la seule énergie de la matière. Les autres se contentèrent de supposer qu' il avoit été, dès sa naissance, séparé de ses parens, et que cet être foible, indéfendu par la nature, avoit pu, seul et sans art, se défendre contre les accidens extérieurs et contre ses propres besoins. Cette dernière hypothèse, tout aussi impossible que l' autre, mais un peu moins absurde, fut celle sur laquelle Condillac éleva à grands frais d' imagination l' édifice de son roman sur l' invention de la parole. Il avoit supposé l' homme une statue, pour nous apprendre comment il pensoit ; il en fit une brute, pour nous apprendre comment il avoit inventé de parler ; et pour mieux prouver que des enfans abandonnés avoient pu inventer la parole, il s' appuya très à propos de l' exemple de quelques êtres à figure humaine, trouvés dans les bois, même deux ensemble, dont aucun ne faisoit entendre un mot, un seul mot articulé, et dont quelques-uns pousoient des cris semblables à

p52

ceux des animaux au milieu desquels ils vivoient : nouvelle preuve que l' homme apprend plutôt l' accent de la brute, qu' il ne peut se faire à lui-même sa parole.

Jamais plus de rêves extravagans, de suppositions gratuites, de prodiges, en un mot, ou plutôt de monstruosité pour donner une explication *naturelle* ; et jamais on ne s' éleva avec plus d' impudence contre l' expérience, aussi ancienne et aussi universelle que le genre humain, de la transmission nécessaire de la parole, que l' homme reçoit, si elle lui est transmise, ignore, si elle ne l' est pas, ou ne peut pas l' être, reçoit telle qu' on la lui transmet, modifiée dans ses lois, suivant les nations ; dans ses accents, suivant les contrées ; souvent dans ses habitudes, suivant les familles. Aussi J-J Rousseau, frappé de la contradiction qu' il y a à supposer que les hommes soient convenus, sans se parler, de tel ou tel langage, et de ses règles générales, partout les

mêmes, après avoir discuté cet amas de rêves incohérents, finit par dire : " pour moi, convaincu de l' impossibilité *presque démontrée* , que les langues aient pu naître et

p53

se former par des moyens purement humains, je laisse à qui voudra l' entreprendre, la discussion de ce difficile problème " .

Et remarquez quelles conséquences importantes et opposées naissent en foule de ces opinions contradictoires. Si le genre humain a primitivement reçu la parole, comme nous l' avons dit plus haut, il est de toute nécessité qu' il ait reçu, avec la parole, la connaissance de la vérité morale. Il y a donc une loi primitive, fondamentale, souveraine, une loi-principe, *lex-princeps*, comme l' appelle Cicéron, une loi que l' homme n' a pas faite, et qu' il ne peut abroger. Il y a donc une société nécessaire, un ordre nécessaire de vérités et de devoirs. Mais si l' homme, au contraire, a fait lui-même sa parole, il a fait sa pensée, il a fait sa loi, il a fait la société, il a tout fait ; il peut tout détruire : et c' est avec raison que dans le même parti qui soutient que la parole est d' institution humaine, on regarde la société comme une convention arbitraire, et qu' on a dit : " un peuple a toujours le droit de changer ses lois, même les meilleures ; car s' il

p54

veut se faire mal à lui-même, qui est-ce qui a le droit de l' en empêcher " ? Et que Jurieu, allant plus loin encore, et déchirant le voile officieux qui couvre la souveraineté du peuple, a osé dire : " le peuple est la seule autorité qui n' ait pas besoin d' avoir raison " . Et effectivement la raison et l' autorité populaire ne se trouvent que bien rarement ensemble.

Si le langage est d' institution humaine, comme l' imprimerie et la boussole, la parole n' est pas nécessaire à l' homme en société ; car rien de ce que l' homme invente n' est nécessaire à la société, puisque la société existait avant l' invention. La société,

même domestique, n' est plus nécessaire à l' homme ; car l' accord libre du père et de la mère pour la conservation de l' enfant, suppose volonté, pensée, expression par conséquent, et si l' homme a inventé la parole, l' homme a inventé, je ne dis pas le mariage, mais la famille. Et quand je dis la parole, il faut entendre l' expression de la pensée, même par gestes, parole de ceux qui n' en ont pas d' autre, des sourds et muets, mais parole transmise, comme l' autre, par le commerce des hommes ; car les animaux n' ont point de gestes, quoiqu' ils aient des mouvemens, et des aveugles n' ont point de gestes, quoiqu' ils aient la parole. Des enfans abandonnés, hors de toute communication avec des hommes parlans, ne feroient point de gestes imitatifs, quoiqu' ils eussent des mouvemens animaux, et qu' ils donnassent des signes involontaires de plaisir, de douleur, ou de besoin. Mais pour faire des gestes imitatifs, délibérés et avec intention, il faut avoir vu des actions à imiter, avoir observé que tel geste correspond à telle action, et avoir vécu par conséquent en société avec des êtres qui pensent et qui s' expriment.

Si la parole est d' invention humaine, il n' y a plus de vérités nécessaires, puisque toutes les vérités nécessaires ou générales ne nous sont connues que par la parole, et que nos sensations ne nous transmettent que des vérités relatives et particulières. Il n' y a plus de vérités géométriques ; car comment sais-je autrement que par la parole et le raisonnement, qu' il y a des lignes absolument et nécessairement droites, des cercles absolument ronds, des triangles absolument rectangles, lorsque mes sens ne me rapportent jamais que des lignes relativement droites, et des cercles relativement ronds ? Etc. Etc. Il n' y a plus de vérités arithmétiques ; car mes sens ne voient qu' *un, un, un*, et c' est ma parole qui compte trois, quatre, cent, mille, etc. Etc., et qui combine des valeurs qui ne sont jamais tombées et qui ne tomberont jamais sous mes sens. Il n' y a plus de vérités morales : car toutes ces vérités ne nous sont connues, que par des formes de langage que l' inventeur, libre dans ses inventions, a pu ne pas inventer, ou inventer toutes différentes de ce

qu' elles sont aujourd' hui, ou différentes encore  
chez

p57

les différens peuples, car pourquoi n' y auroit-il  
eu qu' un inventeur ? Il n' y a plus de vérités  
historiques, et l' homme ne sait que ce qu' il voit  
et ce qu' il touche ; et encore, s' il saisit les  
êtres, ne peut-il combiner leurs rapports,  
puisqu' il ne les combine qu' à l' aide de la pensée  
exprimée par la parole.

Et remarquez que presque toutes ces conclusions ont  
été tirées par les sophistes modernes, parce qu' à  
cause de la liaison nécessaire de nos idées,  
l' esprit de l' homme est conséquent dans l' erreur  
comme dans la vérité. La même école qui a soutenu  
l' invention arbitraire de la parole, a ruiné le

p58

fondement de toutes les vérités morales et  
historiques, et n' a fait grâce qu' aux vérités  
physiques et géométriques, " vaine pâture des  
esprits curieux et foibles " , dit M Bossuet,  
parce qu' elles nourrissent l' orgueil à peu de frais  
pour l' esprit, et qu' elles ne demandent aux  
passions aucun sacrifice.

Qu' on cesse donc de s' étonner si nous avons mis une  
si haute importance à la question de la  
révélation de la parole. Toute la dispute entre  
les deux partis qui divisent l' Europe savante, les  
théistes et les athées, les chrétiens et les  
sophistes, se réduit à ce fait, à ce seul fait :  
là est la preuve de l' existence de Dieu, le  
motif des devoirs de l' homme, la nécessité des  
lois et de la société : là est la raison du  
pouvoir religieux, du pouvoir civil, du pouvoir  
domestique ; en un mot, la raison du monde moral  
ou social, que l' art de la parole a tiré du néant  
de l' ignorance et du chaos de l' erreur. Je le dis  
aux amis et aux ennemis : cette question est, dans  
le rand combat de la vérité morale contre  
l' erreur, comme ces postes importans dont la  
possession décide le succès d' une campagne, et que  
deux armées se disputent

p59

avec opiniâtreté. Les esprits observateurs qui voient poindre le jour de la vérité dans les dernières ombres de l'erreur, peuvent déjà s'apercevoir que l'*idéologie* moderne, occupée depuis long-temps des *signes et de leur influence* sur la pensée, provoque elle-même, sans le vouloir, la décision de la question du langage inventé ou reçu ; et sous ce rapport on peut assurer que l'*idéologie* tuera la philosophie moderne.

Avant de traiter de l'*idéologie*, qui a remplacé dans le langage et dans les études la *métaphysique*, parce que la philosophie moderne ne voit dans l'univers d'autres idées que celles de l'homme, nous nous arrêterons un moment pour faire remarquer au lecteur une conséquence bien vaste des principes que nous venons d'exposer. Nous sommes au haut d'une montagne d'où l'on peut découvrir un immense horizon. Si nos pensées sont exprimées par nos paroles, si nos paroles sont l'expression naturelle de nos pensées, une révolution dans le langage sera ou fera une révolution dans les pensées ; et remarquez aussi que l'écriture, ce livre où tout se trouve, assigne la confusion des

p60

langues pour date et pour cause à la révolution que produisit dans la doctrine morale la dispersion des peuples, d'où suivit l'oubli des traditions primitives. Le plus profond de nos grammairiens, l'abbé Girard, pense, et, je crois, avec raison, que la révolution qui s'opéra dans le langage, et que rien n'oblige à croire instantanée pas plus que la création, fut la division en langage *analogue*, ou conforme à l'ordre naturel des êtres, langage vrai, conservé dans l'antiquité, chez le peuple où se conserva le dépôt de toutes les vérités, et le langage *transpositif*, ou contraire à l'ordre naturel des êtres : langage faux, et par cela plus propre aux passions, comme le remarque Diderot, et que l'on retrouve chez toutes les nations

p61

païennes. On peut faire une observation semblable



sur les peuples chrétiens en général, beaucoup plus vrais ou plus analogues dans leur langage que les grecs et les latins, mais plus ou moins *analogues* entre eux dans leur idiome particulier, selon qu' ils obéissent à des lois plus ou moins naturelles de société politique ; et pour en citer un seul exemple, Leibnitz remarque que la langue allemande, la plus transpositive des langues modernes, a suivi toutes les phases de la constitution germanique, la plus irrégulière des constitutions chrétiennes, malgré le laborieux arrangement de ses parties ; et l' on peut assurer que dans ce moment qu' il se prépare des changemens importans à cette constitution, les beaux esprits du nord essaient d' introduire dans leur langue une construction plus naturelle. Ces considérations, vraies en général, demanderoient un traité particulier qui paroîtra peut-être un jour : il suffit aujourd' hui à l' objet qui nous occupe, de les avoir indiquées à la sagacité du lecteur.

Au reste, les anciens se rapprochoient beaucoup plus que les philosophes modernes

p62

des traditions hébraïques sur l' origine du langage. Leur mythologie attribuoit à des dieux descendus au milieu des hommes, et conversant avec eux, l' invention des arts même mécaniques. Cicéron dit que l' écriture n' a pu être inventée par un simple mortel ; et effectivement *Mercur*-*Trismegiste* ou *Hermès* , à qui les égyptiens en faisoient honneur, sont des noms de divinités. Il semble même que les anciens connussent cette vérité, que toutes nos pensées sont dans nos paroles, lorsqu' ils comprenoient presque toutes les sciences sous le nom de *grammaire* , qui est proprement l' art de parler, et que les grecs appeloient du même nom *logos* , la parole et la pensée.

Nous terminerons l' histoire de la philosophie par quelques observations sur l' *idéologie* .

Chez le peuple le plus éclairé de l' Europe dans ses pensées, le plus naturel dans son langage, et le mieux *ordonné* dans ses lois religieuses, politiques et civiles, Descartes, Malebranche et leurs nombreux disciples, avoient spiritualisé la question de l' origine des idées, au point (Malebranche surtout) de

p63

n' y faire entrer que le pur intellect, presque sans mélange de sensations. Locke, sous l' influence d' une autre religion, d' un autre gouvernement, d' une autre langue, chez un peuple exclusivement livré aux soins terrestres ; Locke, esprit patient et subtil, propre à suivre une route tracée, voulut s' en frayer une nouvelle, et matérialisa la question des idées, dont il vit l' origine uniquement dans nos sensations, et qu' il étoit même incertain si l' on ne pouvoit pas attribuer à la pure matière. Condillac, qui a été à Locke ce que Malebranche fut à Descartes, enchérit sur la doctrine de son maître, porta à l' excès la manière aride et glacée qui caractérise l' école

p64

de métaphysique *matérialiste* , fit de l' homme, tantôt une statue, tantôt un animal sauvage, ôta à l' être infini les idées générales comme indignes de lui, et les attribua à la brute ; toute forme humaine, tout esprit de vie, tout caractère d' intelligence disparurent sous le scalpel de cette dissection idéologique, et résumant en deux mots son triste système, Condillac appela nos pensées des *sensations transformées* . Ce système a prévalu dans les écoles modernes, où l' on s' est imaginé le comprendre : on y jure par Condillac, comme on juroit jadis par Aristote ; et sa doctrine des sensations y est si bien établie, que dans le dernier ouvrage sorti de cette école qui ait paru sur ces matières, intitulé : *des signes, et de leur influence sur l' art de penser*, l' auteur,

p65

membre de l' institut, ne craint pas de dire : " je pars ici du principe reconnu aujourd' hui par tous les philosophes, que l' origine de toutes nos connoissances est dans nos sensations, et c' est par l' analyse de la sensation que je commence " : cette opinion cependant a été combattue par les plus grands philosophes des siècles passés, Platon, St Augustin, Descartes, Malebranche,

Fénélon et Leibnitz, et elle est encore formellement combattue par M *Kant* , le philosophe le plus accrédité de notre temps. Le croiroit-on ? C' est une malheureuse équivoque qui a plus qu' on ne pense contribué à décréditer le génie éminent des philosophes de l' autre siècle, et entre autres de Malebranche. L' école de port-royal, supérieure en littérature, outrée en morale,

p66

aigre et orgueilleuse dans la dispute, commença le combat (car alors on mettoit, à la vérité, assez d'intérêt pour la combattre) contre la philosophie de Malebranche, contraire à ces opinions étrangères, séduisantes d'austérité, qui se sont naturalisées parmi nous, et y ont fait tant de bruit et tant de maux. Elle opposa sa morale chagrine et son style froidement correct, à cette doctrine vivifiante et généreuse, qui s'énonce ou plutôt qui se colore dans un style animé, plein de force et de grâces, comme une lumière brillante à travers un cristal.

Dans un siècle qui sortoit à peine des vaines et barbares arguties d'Aristote, on fit à Malebranche un crime, ou peu s'en faut, de parler le langage conforme à de hautes pensées, et de donner à la vérité une expression digne de sa beauté ; il sembloit qu'on ne pût enchanter le lecteur par le style sans faire illusion à son esprit. Fontenelle, esprit brillant, mais sans chaleur, qui écrivoit avec grâce des dissertations mathématiques, et avec froideur des pastorales ; Fontenelle décida qu'il y avoit beaucoup d'imagination dans la philosophie

p67

de Malebranche, parce qu'il trouvoit beaucoup d'images dans son style, et il fit sur cette imagination, dont Malebranche se servoit *en se cachant d'elle*, cette jolie phrase que tout le monde connoît. Le plus sévère méditatif qu'il y ait jamais eu, qui ne met d'images que dans son style, qui pense le plus rationnellement, et s'élève par la seule intelligence aux vérités les plus générales, passa pour un homme à imagination, tandis que Locke et Condillac, qui, dans un style continuellement abstrait et sans figures, ne pensent qu'images de corps, organes dans l'homme, sensations et sens dans ses pensées, passèrent pour des hommes à conceptions. La vérité est précisément dans les assertions contraires. Descartes et Malebranche sont des hommes à conceptions ; Locke et Condillac des hommes à *imaginations*, parce que l'imagination est en nous la faculté qui *image* ou imagine, et que l'on ne peut imaginer que des choses solides, des corps, des sens, des organes, et de là vient que l'imagination domine chez les artistes occupés de l'imitation des choses physiques. Au contraire, Descartes et Malebranche

p68

ne se sont trompés que lorsqu' ils ont voulu imaginer, l' un ses *tourbillons* , l' autre son *étendue intelligible* ; encore cette dernière opinion, qui met en Dieu le type des vérités générales de l' ordre physique, manque-t-elle plus de développement que de vérité. Si l' on vouloit comparer ces quatre esprits, on pourroit dire que Descartes et Malebranche avoient le génie qui généralise, et qui souvent se trompe dans les particularités ; et que Locke et Condillac avoient l' esprit qui particularise, et qui se trompe toujours quand il veut généraliser, et l' on peut assurer que même en métaphysique, un style continuellement sec et diffus, sans couleur et sans chaleur, où l' abstraction des mots est mise à la place de la généralité des idées, est l' expression infaillible d' un esprit indigent, et la preuve certaine d' un système mal conçu. Mais si la solution de la question sur l' origine des idées, ne se trouve pas dans le système trop purement spiritualiste des *idées innées* , ni dans le système purement matérialiste des *sensations transformées* , ne pourroit-elle pas se trouver dans les deux

p69

systèmes à la fois ? L' erreur sépare et la vérité réunit ; elle est rapport entre les objets, et si la vertu consiste à éviter tous les extrêmes, la vérité consiste à embrasser tous les rapports. C' est ce qui paroîtra évident à tout bon esprit, qui jugera qu' il y a dans les idées quelque chose de fondamental qui ne vient pas des sens, puisque nous avons tous sur beaucoup d' objets une pensée uniforme, avec des sens extrêmement variés en force et en perfection ; que nous pensons à ce que nous n' avons jamais perçu par les sens, comme lorsque nous pensons à la couleur en général, quoiqu' il n' y ait que de *sensible* que des couleurs particulières, que nous pensons le contraire de ce que nos sens nous rapportent, puisque nous redressons même par la pensée les erreurs de nos sens ; enfin, parce que nous pensons le général, et que nos sens ne nous rapportent que le particulier ; mais aussi, il y a dans la pensée son expression, parole ou image, qui vient par les sens, qui nous rend

*sensible* notre pensée, et sans laquelle nous ne pourrions connoître nous-mêmes, ni faire connoître aux autres notre pensée ; expression qui nous est transmise

p70

par le sens de la vue, si elle est la figure d' un objet figurable ou une image, et par le sens de l' ouïe, si elle est parole, ou l' expression d' un objet intellectuel, *fides ex auditu* . Ainsi, ce qu' il y a de général, de fondamental dans l' idée et qui ne vient point des sens, est le même chez tous les peuples ; ce qu' il y a de particulier et qui vient des sens, varie chez tous les peuples, c' est l' expression, au moyen de laquelle mille idiomes différens rendent une même pensée. Ainsi l' idée n' est point une *sensation transformée* , comme l' appelle Condillac ; mais l' expression nécessaire et naturelle de notre idée est une sensation de la vue ou de l' ouïe *transformée* en image ou en parole, parce que l' homme, forcé de se servir du moyen ou du ministère de ses organes pour les opérations de son intelligence, pense par le ministère du cerveau, parle par le ministère de l' organe vocal, voit par le moyen de ses yeux, saisit par le ministère de ses mains, etc. Etc. Et c' est cet assujettissement à des organes, dont l' imperfection retarde et entrave l' intelligence, qui fait le désespoir des hommes qui aiment la vérité et soupirent après sa possession.

p71

La parole est donc, dans le commerce des pensées, ce que l' argent est dans le commerce des marchandises, expression réelle de valeurs, parce qu' elle est valeur elle-même. Et nos sophistes veulent en faire un signe de convention, à peu près comme le papier-monnoie, signe sans valeur, qui désigne tout ce qu' on veut, et qui n' exprime rien, qu' autant qu' il peut être à volonté échangé contre l' argent, expression réelle de toutes les valeurs. Cependant il est extrêmement remarquable que les mêmes philosophes, qui, plaçant l' homme tout entier hors de lui-même, et dans ses sensations extérieures et ses organes matériels, devraient se

borner à en étudier l' anatomie et à en disséquer le tissu, aient introduit cette doctrine idéologique, qui ne s' occupe que de l' *entendement* , et qui le décompose comme une substance chimique. La métaphysique ancienne étudioit Dieu et l' homme en eux-mêmes, et sans s' occuper assez de leurs rapports. L' idéologie moderne ne voit que l' homme et son pur intellect qu' elle place dans ses sensations ; science incomplète dans son objet, et fausse dans sa méthode, qui conduit au matérialisme en doctrine,

p72

à l' égoïsme en morale, à l' isolement en politique ; ne s' occupe que d' abstractions sans réalité et sans application, et dans laquelle l' homme, Narcisse d' une nouvelle espèce, étudiant son intelligence avec son intelligence, et pensant en quelque sorte sa pensée, ressemble à celui qui voudroit s' enlever sans prendre au dehors aucun point d' appui, ou qui s' efforceroit de voir son oeil sans miroir, et de connoître son tact en lui-même et sans l' appliquer à un corps. Il faut diviser sans doute lorsqu' on étudie le corps humain, substance complexe composée d' un nombre infini de parties et d' éléments ; il faut réunir, généraliser, voir des rapports, lorsqu' on traite de l' être simple : et j' avoue que cette dissection de la faculté pensante, à laquelle on attache tant d' importance dans l' école de Locke et de Condillac, cette décomposition en pensée,

p73

perception, attention, compréhension, réflexions, etc. Etc. Etc., ces distinctions minutieuses entre des opérations indivisibles et instantanées, me paroissent aussi peu propres à apprendre l' *art de penser* , si penser étoit un art, que l' analyse pédantesque des sons par le maître de langues de Molière à apprendre l' art de parler. Le principe de la liaison des idées dont Condillac fait tant de bruit, peut-il même être regardé comme une découverte, et recommandé comme un précepte ? Penser est-il autre chose que *lier des idées* ? N' y a-t-il pas une liaison dans nos idées même les plus involontaires, et

jusque dans les rêves les plus fantastiques ? Ce principe n'est-il pas puéril à force d'être vrai, et n'est-il pas aussi inutile pour former et diriger la pensée, qu'il le seroit de poser en principe, lorsqu'on veut apprendre à un enfant à marcher, que la marche est la liaison des mouvemens ?

Il est temps de le dire, le but de la philosophie morale est moins d'apprendre aux hommes ce qu'ils ignorent, que de les faire convenir de ce qu'ils savent, et surtout de le leur faire pratiquer. Elle ne consiste pas

p74

à entretenir l'homme de lui-même, et des mystères impénétrables de sa propre intelligence pour en faire un idéologue arrêté à la contemplation de soi-même, et qui s'évanouit dans ses propres pensées ; mais elle consiste à le rappeler sans cesse à la connaissance de ses rapports avec les êtres semblables, et à en faire un être moral ou social, une *personne*, une *personne* dans la famille, une *personne* dans l'état, une *personne* dans la religion, une *personne* pensante et parlante, dont il faut étudier la pensée dans la parole, et la volonté dans les actions. C'est, j'ose le dire, ce qu'on n'a pas encore fait, et sur quoi je ne me flatte pas moi-même d'avoir rempli toutes mes pensées. Descartes prouva Dieu, et expliqua l'homme et ses passions ; Malebranche fit un pas de plus sur la même route ; il étudia leurs rapports, mais des rapports trop purement intellectuels, et les communications ineffables de la raison humaine avec l'éternelle raison. Leibnitz entrevit au delà, et connut la nécessité de la société extérieure de Dieu et des hommes ; société qu'il appelle : " l'état le plus parfait sous le plus parfait des monarques ". Ces

p75

systèmes, où tout est vérité, honorent l'intelligence humaine ; mais parce qu'il n'y a pas toute la vérité, ils sont incomplets, et ne peuvent être appliqués dans le détail à la société, et ils montrent plutôt comment la société humaine est en Dieu, qu'ils ne montrent comment



Dieu est présent à la société humaine, et la gouverne par les lois de l'ordre social. En voilà assez sur la philosophie. Nous l'avons toute comprise sous trois systèmes généraux, auxquels toutes les opinions particulières se rapportent ; système de la *cause* , doctrine de Dieu qui fut celle des hébreux ; système des *effets* , doctrine toute humaine qui fut l'objet de la philosophie païenne, et qui est encore l'objet exclusif de la philosophie moderne ; doctrine du *moyen* ou médiateur ; doctrine de Dieu et de l'homme, de la cause et de l'effet par la connoissance qu'elle donne du rapport qui les unit, et qui, mettant la rectitude dans les pensées de l'homme, a dirigé son intelligence dans la recherche de tout ce qui est fait pour lui et qui est mieux connu depuis le christianisme. Nous allons nous occuper de la société à

p76

laquelle toute philosophie, toute connoissance, toute doctrine se rapportent, et où tous les êtres se trouvent dans leurs rapports mutuels ; société correspondante chez les divers peuples aux divers systèmes de leurs connoissances... société judaïque où l'on ne voit que Dieu et son empire souverain ; société païenne où l'on ne voit que l'homme et sa corruption ; société chrétienne où l'on voit ensemble et en rapport Dieu et l'homme, et la foiblesse relevée et mise sur le chemin de la perfection ; société chrétienne meilleure que la société judaïque, parce que l'homme y est plus libre, meilleure surtout que la société païenne, parce que l'homme y est mieux réglé ; doctrine des hébreux, éducation de l'enfance ; doctrine des chrétiens, institution de l'âge mûr ; philosophie du commencement des *temps* , philosophie de la fin, et qui, considérées l'une et l'autre dans leur origine semblable, leur dépendance mutuelle et leur destination différente, sont véritablement *la législation primitive...* considérée dans tous les états de la société... et à ses institutions fondamentales.

p77

li.

*de la société.*

la législation a pris, chez tous les peuples, un caractère différent, et relatif à la diversité des doctrines.

Les juifs qui ne voyoient dans l' univers que la cause suprême, la placèrent à la tête de la société, ou plutôt elle s' y plaça elle-même : " c' est par moi, dit-elle dans les livres hébreux, que les rois règnent, et les législateurs ne publient des lois justes qu' en se conformant à mes volontés " . Non-seulement les juifs virent en Dieu le souverain de leur société, mais ils virent en

p78

lui leur chef immédiat ; et en même temps que l' état fut constitué par ses lois, la nation se crut gouvernée par ses ordres.

Chez les païens, la législation fut de l' homme : non que leurs plus anciens législateurs n' eussent retenu, et même placé en tête de leurs codes, le dogme fondamental de l' existence de la divinité, et de l' honneur qui lui est dû ; il falloit des milliers d' années et de grands progrès dans la philosophie humaine pour en venir à disputer à l' être suprême une place dans le code constitutionnel d' un grand peuple, et à regarder comme une conquête d' avoir pu en *séculariser* la législation. Mais chez les juifs, Dieu parloit de lui-même à l' homme et lui donnoit des lois : " je suis le seigneur ton dieu... " .

Chez les païens, l' homme parla à l' homme de la divinité, et lui imposa le culte des dieux comme une loi. Et certes, tout étoit de l' homme, et de l' homme seul, dans ces législations religieuses ou politiques, dont les philosophes grecs tentèrent la patience des peuples, ou amusèrent la crédulité. La souveraineté de l' homme fut donc le dogme au moins pratique de la législation

p79

païenne. Si Numa supposa comme venues du ciel quelques pratiques de culte, la législation politique de Rome fut tout entière l' ouvrage discordant et compliqué de l' homme ; et Cicéron en développe le principe dans ces paroles : " au peuple romain appartient le souverain pouvoir sur toutes choses " .

Les chrétiens héritèrent des croyances politiques des juifs, comme de leurs dogmes religieux. " le pouvoir est de Dieu ; obéissez à ce qui est juste, non-seulement par crainte, mais encore par principe de conscience " . Telles furent les premières maximes politiques que publia le plus profond interprète du christianisme, qui posa alors comme le fondement du droit public des nations chrétiennes, l' *obéissance active* pour le bien, et la *résistance passive* au mal. En même temps que le christianisme éclaira les hommes sur la constitution du *pouvoir* et les devoirs des *sujets* , il leur apprit la nature et les fonctions du *ministère* social dans

p80

ces paroles qui n' avoient pas encore été entendues : " que celui qui veut être le plus grand entre les hommes ne soit que leur *serviteur* " . Mot sublime devenu usuel dans les langues chrétiennes, où il a été appliqué au ministère politique comme au ministère religieux, puisque les fonctions les plus élevées s' y nomment un *service* , et que *juger* et *combattre* s' appellent *servir* . La société vécut, pour ainsi dire, sur cette doctrine jusqu' au quinzième siècle, où les opinions de *Wicléf* et de *Jean Huss* , commentées par Luther, étendues par Calvin, et poussées aux plus extrêmes conséquences par nos philosophes, vinrent commencer en Europe cette sanglante tragédie qui dure encore, et dont la révolution présente est une *catastrophe* , et peut-être sera le dénouement. Jusqu' à cette époque, les chrétiens avoient professé que *le pouvoir est de Dieu* , toujours respectable par conséquent, quelle que soit la bonté particulière de l' homme qui l' exerce, à qui on doit se soumettre quand il n' est que fâcheux, et opposer, s' il est injuste, un refus insurmontable d' obéir :

p81

pouvoir légitime, non dans ce sens que l' homme qui l' exerce y soit nommé par un ordre visiblement émané de la divinité, mais parce qu' il est constitué sur les lois naturelles et

fondamentales de l'ordre social dont Dieu est l'auteur ; lois contre lesquelles " tout ce qu'on fait, dit M Bossuet, est nul de soi " , et auxquelles, en cas d'infraction, l'homme est ramené par la force irrésistible des événements. Wicléf, dans le pouvoir, ne vit que l'homme ; il soutint que le pouvoir même politique n'est bon que lorsque l'homme qui l'exerce est bon lui-même, et qu'une femmelette *en état de grâce* , a plus de droit à gouverner qu'un prince dérégulé : dès lors il attribuoit aux sujets le droit de censurer l'autorité publique, de la juger, et de s'élever contre elle par les armes. De là suivirent, comme des conséquences forcées, les doctrines *du pouvoir conventionnel et conditionnel* de T Hobbes et de Locke ; le *contrat social*, de J-J Rousseau ; la *souveraineté populaire*, de Jurieu, etc. Etc. Le pouvoir ne fut que de l'homme ; il dut, pour être légitime, être constitué, et s'exercer

p82

suivant certaines conditions imposées par l'homme, ou certaines conventions faites entre les hommes, auxquelles il pût, en cas d'infraction, être ramené par la force de l'homme ; car c'est là le fonds de toutes les opinions des publicistes du seizième siècle et des siècles suivants, développées alors et depuis, quelquefois modifiées, dans de nombreux écrits, et appuyées même de nos jours par de grands et terribles exemples. Tel est cependant le désordre des idées que la sagesse n'ordonne pas, que de la même école qui professoit la légitimité de la *résistance active* aux volontés arbitraires de l'homme revêtu d'un pouvoir légitime, sortit la doctrine illimitée de l'*obéissance passive* . Cette doctrine, célèbre chez les anglicans, fut non-seulement soutenue dans les écrits, mais mise en pratique avec une patience sans exemple chez les peuples chrétiens, à l'égard du tyran le plus cruel et le plus oppresseur qui ait déshonoré le pouvoir dans les temps modernes, de cet Henri VIII, " qui jamais ne refusa le sang d'un homme à sa haine, ni l'honneur d'une femme à ses désirs " ; qui ne put maîtriser aucune

p83

de ses passions, et à qui les anglais permirent de réformer leur foi.

C' étoit un étrange démenti donné à la doctrine de Wiclef, qui enseignoit que le pouvoir n' est respectable que lorsqu' il est entre les mains d' un homme vertueux, que de voir un peuple entier en souffrir, de la part d' un monstre de cruauté et d' impudicité, l' abus le plus révoltant.

Encore aujourd' hui, dans l' ouvrage de politique le plus récemment sorti de l' école anglicane, les *traités de législation* , de M *Jérémie*

*Bentham* , jurisconsulte anglais, publié en français, cette année, par M *Et Dumont* , de Genève, on lit, " qu' il faut toujours reconnoître en politique une autorité supérieure à toutes les autres, qui ne reçoit pas la loi, mais qui la donne, et qui *demeure maîtresse des règles même qu' elle s' impose* dans sa manière d' agir " : maxime fausse et servile qu' une philosophie éclairée ne pourroit appliquer à Dieu lui-même, dont la volonté est réglée par les lois immuables de l' éternelle raison ; mais maxime, après tout, qui n' est, à l' examiner de près, que celle de Jurieu, présentée d' une

p84

manière plus générale : " que le peuple est la seule autorité qui n' ait pas besoin d' avoir raison pour valider ses actes politiques " . Combien ces doctrines abjectes sont éloignées de la doctrine généreuse de M Bossuet, lorsqu' il dit : " que le pouvoir le plus absolu est réglé par des lois fondamentales qui réclament sans cesse, et contre lesquelles tout ce qu' on fait est nul de soi " ... et ailleurs : " on peut dire que Dieu lui-même *a besoin d' avoir raison* " .

Ainsi, et c' est le résultat de tout ce qu' on vient de lire, la doctrine de l' église chrétienne sur le pouvoir, enseigne l' obéissance active et la résistance passive ; et les doctrines philosophiques enseignent l' obéissance

p85

passive et la résistance active, et elles placent l' homme perpétuellement entre la servitude et l' insurrection.

L' étude du droit public et des constitutions des états commença en Europe avec les nouvelles doctrines sur la société. Ce fut sous le règne de Sigismond de Luxembourg, empereur d' Allemagne, et sous ses auspices, qu' on vit paroître les premières lueurs de la politique. Mais parmi les écrivains qui voulurent s' opposer à ce torrent d' érudites erreurs, les uns, par ignorance indifférens sur la politique, se contentèrent de combattre en faveur de l' autorité religieuse que les novateurs attaquoient plus directement ; les autres s' attachèrent à défendre les gouvernemens, quels qu' ils fussent, et par la seule raison de la *possession* ; et ils repoussèrent les atteintes portées à l' autorité des chefs, plutôt que les coups dirigés contre la constitution naturelle des états. M Bossuet

p86

lui-même, dans ses *avertissemens* , s' éleva avec force contre la souveraineté populaire et le pouvoir conditionnel, dont il démontra l' absurdité ; mais il n' entra pas dans la discussion des lois constitutives de la société, qu' il supposa bonnes, ou du moins suffisantes, lorsqu' elles sont reconnues : il soutint que l' *unité de pouvoir* est une loi bonne et sage ; mais il ne fut pas jusqu' à dire qu' elle est la seule bonne loi, c' est-à-dire, la loi naturelle des sociétés, et content de repousser l' ennemi, il ne le poursuivit pas sur son propre terrain, et il respecta le gouvernement populaire partout où le peuple étoit ou plutôt se croyoit en possession du *pouvoir* . L' heure de discuter les titres du peuple n' étoit pas encore venue. La vérité ne se développe jamais qu' au besoin ; c' est le temps, et non l' homme, qui la découvre, et il n' est devenu indispensable de prouver que l' unité de pouvoir est la loi naturelle des sociétés, que lorsqu' on a avancé que la démocratie en est la condition essentielle et primitive, et que toute autre constitution est un attentat à la liberté de l' homme, et une offense à sa dignité.

p87

Cependant M Bossuet, le meilleur esprit dans la science de la société qui eût paru jusqu' alors,

sentoit le faux et le foible des institutions populaires. Dans son éloquent *discours sur l'histoire universelle*, après avoir parlé avec quelque détail des institutions politiques des grecs, il ajoute : " il n' est pas question d' examiner si ces idées sont aussi solides que spécieuses : enfin, la Grèce en étoit charmée " . Ce qui prouve que ces idées ne charmoient pas l' excellent jugement de ce grand homme, et qu' il les trouvoit plus *spécieuses* que *solides* . Leibnitz lui-même, la lumière du nord, et le Platon de l' Allemagne, quoique né dans le sein de la réforme, ne partageoit pas plus ses opinions politiques qu' il n' approuvoit au fond ses opinions religieuses. Il n' avoit pas une haute estime pour le volumineux

p88

Pufendorff, et ce publiciste, dont on a fait, faute de mieux, un auteur classique, ne remplissoit pas l' idée que Leibnitz, dans ses vastes études et ses profondes méditations, s' étoit formée de la science de la société, et des lois qui la gouvernent. " j' ai remarqué " , dit-il dans une lettre anonyme, publiée à la fin de l' ouvrage de Pufendorff, *sur les devoirs de l' homme et du citoyen* ; " j' ai remarqué de grands défauts dans les principes de Samuel Pufendorff... etc. "

p89

les connoissances politiques n' avoient pas pris dans notre siècle une meilleure direction ; et nos philosophes, héritiers immédiats de toutes les erreurs qui avoient précédé, s' étoient empressés d' accueillir et de propager des maximes favorables à la licence de tout penser, de tout dire et de tout faire. Deux hommes que leurs contemporains ont nommé des hommes de génie, parce qu' ils ont jugé leurs écrits sur leur style, et leur doctrine sur le bruit qu' elle a fait ; mais que la postérité, qui juge les écrits par leurs résultats et les opinions par les événemens, appellera des hommes de beaucoup d' esprit (car on erre avec esprit, et non avec génie) : Montesquieu

p90

et Jean-Jacques Rousseau écrivirent tous deux sur la politique avec un succès égal, parce que les talents étoient semblables, et que les intentions n'étoient pas très-différentes. Tous deux admirent comme base de la science de la société, ou du moins établirent dès l'entrée la bonté *native* de l'homme, et un prétendu état humain *de pure nature* antérieur à la société, et meilleur que la société. " l'homme est né bon, dit J-J Rousseau, et la société le déprave... tout ce qui n'est pas dans la nature a des inconvénients, et *la société civile plus que tout le reste* ". " dans l'état de *pure nature* , dit Montesquieu, les hommes ne chercheroient pas à s'attaquer, et la paix seroit leur première loi naturelle ". M De Montesquieu, partisan

p91

de l'unité de pouvoir par état et par préjugé, et du gouvernement populaire par affection philosophique ; favorable aux sociétés *unitaires* par ses aveux, et aux sociétés opposées par ses principes, sans plan et sans système, écrivit *l'esprit des lois* avec le même esprit, et, dans quelques endroits, avec la même manière qu'il avoit écrit *les lettres persanes* ; et cherchant sans cesse l'esprit de ce qui est, et jamais la règle de ce qui doit être, il trouva la raison des lois les plus contradictoires, et même des lois qui sont contre toute raison. L'auteur du *contrat social* , dans la société ne vit que l'individu, et dans l'Europe ne vit que Genève ; il confondit dans l'homme la domination avec la liberté, dans la société, la turbulence avec la force, l'agitation avec le mouvement, l'inquiétude avec l'indépendance ; et il voulut réduire en théorie le gouvernement populaire, c'est-à-dire, fixer l'inconstance et *ordonner* le désordre. L'instruction politique de la génération présente fut toute renfermée dans ces deux ouvrages : l'un, conséquent à ses principes, appelant tout le monde à la domination, est fait pour

p92

séduire des hommes orgueilleux et avides de



pouvoir ; l' autre, heureusement inconséquent, rachetant l' erreur des principes par de grandes vérités dans les détails, et fait pour en imposer à des esprits inattentifs et à des coeurs honnêtes ; l' un et l' autre soutenus par un style qui éblouit par son éclat, ou qui étonne par sa précision, accrédités par des noms fameux, et ce qui est plus décisif, appuyés par un parti puissant. *l' esprit des lois* fut l' oracle des philosophes du grand monde, *le contrat social* fut l' évangile des philosophes de collège ou de comptoir ; et comme les écoles tiennent toujours quelque chose du tour d' esprit et du caractère de leurs fondateurs, les adeptes de J-J Rousseau, tranchans comme leur maître, attaquèrent à force ouverte les principes de l' ordre social, que les partisans de Montesquieu ne défendirent qu' avec la foiblesse et l' irrésolution que donnent une doctrine équivoque, et un maître timide et indécis.

C' étoit assez, c' étoit même trop de théorie ; il étoit temps que l' Europe fit un cours pratique de gouvernement populaire ; et la France, destinée à être un exemple pour les

p93

autres nations, quand elle renonce à en être le modèle, fut choisie pour cette terrible expérience.

Elle n' a pas été favorable aux partisans des principes populaires ; et leurs assertions précipitées et fastueuses sur la force et la durée des états populaires, surtout des états fédératifs, sur la liberté dont on y jouit, sur les vertus qui en sont le principe et qui s' y développent, ont été cruellement démenties par des événemens trop publics et trop récents, pour qu' il soit nécessaire d' en retracer ici l' ineffaçable souvenir.

p94

L' erreur de ces écrivains politiques vient de la même cause que celle qui a égaré les inventeurs de tant de systèmes physiques. Ils se sont hâtés de faire des théories avant que le temps leur eût révélé un assez grand nombre de faits, et des faits assez décisifs : il a surtout manqué à leur instruction, le plus décisif de tous les

événemens, la révolution françoise, réservée, ce semble, pour la dernière instruction de l' univers. Mais aujourd' hui que nous avons vu la nation la plus forte et la plus éclairée du globe, tomber, dans sa constitution politique, de l' unité de pouvoir le plus concentré, dans la démagogie la plus effrénée et la plus abjecte ; et, dans sa constitution religieuse, du théisme le plus parfait à l' idolâtrie la plus infâme : aujourd' hui que nous avons vu cette même nation revenir, dans son état politique, de cette étonnante dissipation de pouvoir à un usage plus sobre et mieux réglé de l' autorité ; et, dans son état religieux, passer de l' absence de

p95

tout culte, au respect et bientôt à la pratique de son ancienne religion ; tous les accidens de la société sont connus ; le *tour du monde* social est fait ; nous avons voyagé sous les deux pôles ; il ne reste plus de terres à découvrir, et le moment est venu d' offrir à l' homme la carte de l' univers moral, et la théorie de la société. Mais qu' est-ce que la société ? La société, dans un sens général ou métaphysique, est *la réunion des êtres semblables pour la fin de leur reproduction et de leur conservation* ; et cette définition, qui ne paroît d' abord convenir qu' à la société des corps, s' applique également à la société morale ou des esprits, parce que leur production est l' instruction, et leur conservation la connoissance de la vérité ou la raison. Mais la société, dans un sens plus restreint et mieux approprié au sujet particulier que nous traitons, est le rapport des personnes sociales entre elles, c' est-à-dire, le rapport du *pouvoir* et du *ministre* , pour le bien et l' avantage des *sujets* . Cette définition est vraie de la société domestique, où l' union du père et de la mère

p96

se rapporte à la reproduction et à la conservation des enfans. Cette définition est vraie de la société religieuse, où les rapports de la divinité et de ses ministres ont pour objet la perfection et le salut des hommes. Cette définition

est vraie de la société politique, où le service public que les officiers civils et militaires doivent au chef de l' état, a pour unique objet l' ordre public, fondement du bonheur des peuples et de la prospérité des empires.

Il y a donc trois *personnes* dans toute société ; le chef ou le pouvoir, les *officiers* ou ministère, et les sujets ou le peuple ; la réunion de ces trois *personnes* s' appelle la société, et ces personnes sont domestiques ou publiques, religieuses ou politiques, comme la société. Le lecteur qui lira avec quelque attention la première partie de cet ouvrage, remarquera que ces trois modes d' existence des êtres dans la société, se lient d' un côté à l' ordre le plus général de l' univers, où nous retrouvons tous les êtres et leurs rapports, compris sous ces trois idées générales, et les plus générales possible, de *cause* , de *moyen* et d' *effet* , qui ont entre elles les mêmes relations

p97

que *pouvoir*, *ministre* et *sujet* ; et de l' autre, qu' ils se lient au système particulier, intellectuel et corporel de l' homme, qui est une *intelligence* ou *volonté* , servie par des *organes* , pour agir sur un *objet* ; *intelligence*, *organes*, *objet*, qui ont entre eux les mêmes rapports que *pouvoir*, *ministre* et *sujet* dans la société, que *cause*, *moyen*, *effet* dans l' univers.

Ces trois personnes sont séparables l' une de l' autre, c' est-à-dire, amovibles, ou elles sont fixes et indissolubles ; elles sont amovibles dans la famille par la faculté du divorce ; amovibles dans la religion par le presbytérianisme, qui n' imprime aucun caractère de consécration à ses ministres ; amovibles dans l' état par les institutions populaires, qui font du pouvoir et du ministère des fonctions perpétuellement révocables et éligibles. Elles sont, au contraire, fixes et inamovibles dans la famille, par l' indissolubilité du lien conjugal ; dans la religion, par la consécration qui lie irrévocablement le ministre à la divinité et au fidèle, et par conséquent les lie entre eux ; dans l' état, par la fixité ou l' hérédité du ministère politique.

Là seulement est la raison de tous les phénomènes que présentent les sociétés anciennes et modernes. Plus il y a d' amovibilité dans les rapports des personnes entre elles, plus il y a d' instabilité, de désordre, de foiblesse dans la société ; plus il y a de fixité dans les rapports, plus il y a de force, de raison et de durée. Ainsi les sociétés les plus fortes de l' antiquité ont été la société égyptienne, la société hébraïque et la société romaine, où le ministère politique, patriciat chez les romains, ministère lévitique chez les juifs, guerriers chez les égyptiens, étoit fixe, héréditaire et propriétaire. Ainsi les sociétés les plus foibles, les plus désordonnées de l' antiquité, ont été les empires despotiques de l' Asie, et les états populaires de la Grèce, où il régnoit une perpétuelle mobilité dans le pouvoir et ses fonctions ; et remarquez qu' il n' y a eu en Grèce de force réelle que chez les spartiates et les macédoniens, où il y avoit plus de fixité dans les fonctions, et même quelque hérédité dans les personnes.

Ainsi les sociétés les plus fortes des temps modernes, sont celles où se trouve la fixité

des personnes, comme dans les monarchies chrétiennes et chez le tartare, société à son second âge, et qui a son *khan* et ses *mirzas* , comme le germain de Tacite, auquel il ressemble, avoit, sous d' autres noms, ses chefs et leurs compagnons. Ainsi les sociétés les plus foibles des temps modernes, sont celles où l' on retrouve l' amovibilité dans les personnes, la Pologne, la Turquie, la Chine, et les états populaires de Suisse et de Hollande, etc. Rien ne prouve la vérité de ces principes, comme de voir la Pologne, où le pouvoir étoit électif et le ministère héréditaire ; et la Turquie, où, comme à la Chine, le pouvoir est héréditaire et le ministère électif, tombés, l' une et l' autre, dans la même foiblesse et les mêmes désordres, par une cause en apparence opposée, et malgré la prodigieuse différence de leurs institutions domestiques, civiles et religieuses. Lorsque le ministère ou la magistrature s' empare du pouvoir et l' exerce en corps, comme en

Pologne, à Berne, en Suède, à Venise, ce  
ministère ne *sert* pas, il gouverne ; il n' est  
plus *ministère* , il est *pouvoir* ;

p100

et sous cette forme il se nomme *patriciat* , et l' état, toujours populaire, reçoit différens noms, selon les différentes formes du pouvoir ; aristocratique si les patriciens sont héréditaires, et oligarchique s' ils sont en petit nombre ; démocratique si les patriciens sont électifs, et démagogique si tous ou la plus grande partie des citoyens est appelée au pouvoir ; car même dans la démocratie la plus illimitée, il y a des conditions d' âge, de sexe, d' état et de propriété, qui restreignent la capacité du pouvoir. Ainsi le patriciat existe partout où plusieurs citoyens, quel que soit leur nombre, leur naissance, leur fortune, leur profession habituelle, ont, par les institutions politiques, le pouvoir le plus éminent de tous, le pouvoir par excellence, celui de faire la loi, soit qu' ils l' exercent temporairement, viagèrement ou héréditairement. C' est ce que J-J Rousseau observe avec beaucoup de sagacité. " il est certain qu' ôtant l' extrême disparité des deux républiques, la bourgeoisie de Genève représente exactement le patriciat vénitien : abstraction faite de la grandeur, son gouvernement n' est pas plus aristocratique

p101

que le nôtre " . Il y a donc aujourd' hui en France un véritable patriciat électif ; mais il n' y a pas de noblesse, parce qu' à la place d' une classe destinée exclusivement à servir, il y a une classe exclusivement destinée à régir ou à faire des lois. Comme les sociétés sont semblables dans leur constitution, elles sont semblables dans leurs accidens ; et l' on peut regarder comme un axiome de la science de la société, axiome dont l' histoire offre une continuelle application, que les états populaires, les religions presbytériennes, et les familles dissolubles par le divorce, se retrouvent généralement chez les mêmes peuples, et quelquefois malgré des apparences contraires ; comme le lien indissoluble, ou l' inamovibilité des personnes dans l' état, dans la religion, dans la famille, s' aperçoit généralement dans les mêmes sociétés. Mais les effets de ces lois générales des sociétés ne peuvent être aperçus que dans les états dont aucune force extérieure ne comprime l' action intérieure, qui ont en eux-mêmes le principe de leur indépendance, et qui ne

demandent pas à leurs voisins la garantie

p102

de leurs propres lois. Ainsi l' on ne peut apercevoir l' effet des lois morales que chez un homme qui a son franc arbitre.

Ce seroit une autre erreur de vouloir assigner avec la précision d' un chronologiste un commencement à certaines lois, même fondamentales, que l' on voit en usage dans la société. Les mauvaises lois commencent, mais les bonnes, émanées du bien suprême, sont éternelles comme lui. à quelque instant que les hommes les écrivent, elles viennent toujours de plus loin, et comme l' homme lui-même, elles étoient avant de naître.

Ainsi en France, le ministère, d' abord électif, ou amovible comme le pouvoir, sous la première race, ou même la seconde, est devenu héréditaire, et propriétaire sous la dernière race, et avec le pouvoir lui-même. Mais cette observation n' est vraie que généralement, et les exceptions qu' on peut y trouver, et que certains esprits saisissent toujours beaucoup mieux que les vérités générales, ne sauroient en affaiblir la force. Il est vrai que généralement le pouvoir n' a été définitivement héréditaire, et le ministère généralement fixe et propriétaire, que

p103

depuis la fin de la seconde race, quoiqu' avant cette époque il y eût des familles distinguées par leurs richesses, et la considération dont elles jouissoient, et des princes qui avoient succédé à leurs pères. C' est ici le lieu d' appliquer ce passage remarquable du président Henault : " on veut, dit-il, que l' on vous dise que telle année, à tel jour, il y eut un édit... etc. "

mais la nature ou l' ensemble des lois générales de la reproduction et de la conservation des êtres, tend nécessairement à les placer dans l' état le plus fort, c' est-à-dire, le plus fixe et le plus durable, celui où les êtres font effort pour arriver ou pour revenir. L' état d' amovibilité ou d' instabilité est donc pour les êtres un état de *passage* . Il est par conséquent un état de faiblesse, d' inquiétude

p104

et de trouble : c' est pour la société, comme pour



l' homme, l' enfance, qui prépare et qui conduit à la virilité. Les sociétés où il n' y aura que peu ou point de fixité dans les personnes, seront donc dans un état de foiblesse, tant qu' elles ne seront pas encore parvenues à l' état fixe ; ou dans un état de désordre, si elles s' en sont écartées, et qu' elles travaillent à y revenir. De là la foiblesse et le désordre de certains gouvernemens et de certaines religions anciennes ou modernes ; de là la force toujours croissante et la durée indestructible de quelques autres ; de là enfin des principes sûrs pour juger l' état passé et présent des sociétés, et conjecturer leur état futur.

Ce fut avec ces principes et avec ces données, que l' auteur de cet écrit entreprit de traiter de *la théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile* . Cet ouvrage se ressentit moins peut-être des tâtonnemens inséparables de toute théorie nouvelle, que des circonstances pénibles au milieu desquelles il fut composé. Les événemens politiques ne tardèrent pas à justifier les conjectures de l' auteur. Il y annonçoit

p105

(dès 1794) les malheurs dont la politique évasive de quelques cantons ne garantirait pas la Suisse, et la foiblesse réelle de cette société, malgré la réputation de force que quelques antiques faits d' armes et les philosophes modernes lui avoient faite ; le peu de fond que les provinces-unies devoient faire sur leur puissance, même fédérative ; l' inconsideration où Venise étoit tombée, et le danger qui pouvoit la suivre ; les changemens prochains et inévitables dans la constitution germanique ; les embarras intérieurs de l' Angleterre, que la paix ne fera peut-être qu' accroître ; la chute dont la Turquie est menacée ; le principe de discorde que les états-Unis portent dans leur sein, et dont les symptômes se sont déjà manifestés ; la séparation des Pays-Bas de la maison d' Autriche, et jusqu' à l' accroissement probable de la puissance qui se trouve à l' entrée de l' Italie, et qu' on appeloit alors le roi de Sardaigne. L' auteur, en 1794, osoit ne pas *désespérer de la France* ; il découvroit dans son antique constitution un principe de restauration, et dans les circonstances de sa position, une raison d' accroissement,

même dans le nouveau continent, et déjà il a été question de lui rendre la Louisiane : ces mêmes principes appliqués aux sociétés religieuses, donnoient lieu à des conjectures semblables sur la force indestructible des croyances religieuses qu' on a voulu détruire, et la foiblesse des opinions soi-disant religieuses, qu' on a voulu établir. Cet ouvrage qui traite, non-seulement de la constitution des sociétés, mais de l' administration des états, obtint des suffrages honorables, malgré ses nombreuses imperfections ; mais il fut proscrit par l' inquisition directoriale, et très-peu d' exemplaires échappèrent à ses recherches.

Ces mêmes principes ont été reproduits sous une forme abrégée, et trop abrégée peut-être, et dégagés de toute application historique dans un *essai analitique sur les lois naturelles de l' ordre social* ; et plus récemment encore, quoique plus brièvement, dans l' application que l' auteur en a faite à la question la plus fondamentale de la société, la question du divorce, dans l' ouvrage qui a pour titre : *le divorce, considéré au dix-neuvième siècle relativement à*

*l' état domestique et à l' état public de société .*

Après avoir fait *la théorie du pouvoir* , il étoit dans l' ordre des idées et des vérités de traiter des lois et du *ministère public* considérés en général, et c' est l' objet spécial de la première et de la seconde partie de cet ouvrage, celles auxquelles se rapportent la troisième, qui a un rapport immédiat aux deux premières, et la quatrième, qui est relative à toutes les autres.

Le pouvoir est l' être qui *veut* et qui *agit* pour la conservation de la société. Sa volonté s' appelle *loi* , et son action *gouvernement* . Il veut par lui-même, il agit par ses ministres, qui servent *ministrant* à éclairer la volonté du pouvoir, à exécuter l' action envers le sujet pour l' avantage général, qui doit être le terme de la volonté du pouvoir, et du service du ministère.

Ainsi le ministère, dans la société, est le coopérateur subordonné, mais naturel et nécessaire,

du pouvoir, et c' est dans l' état

p108

politique, dont il est ici question plus particulièrement, ce qu' on a appelé de nos jours *fonctionnaires publics* , civils ou militaires.

Ces ministres sont les exécuteurs de l' *action* du pouvoir ; et de là vient que sous les premières races, les commissions qui conféroient des offices publics, portoient : *tibi actionem ad agendum regendumque committimus* .

L' action suprême du pouvoir consiste à porter la loi, et à la faire exécuter, parce que le pouvoir suprême est essentiellement *justice* et *force* . L' action subordonnée du ministre consiste à *juger* et à *combattre* , à connoître la loi, et à la faire observer par ceux qui, au dedans et au dehors de la société, voudroient troubler l' ordre social. Ainsi, *juger* et *combattre* sont les fonctions

p109

naturelles et essentielles du ministère public, politique, et même religieux ; car le ministère religieux, milice spirituelle, juge et combat, et le ministère politique, milice séculière, est aussi institué pour *juger* et pour *combattre* .

On voit tout de suite la raison pour laquelle il étoit défendu en France, au moins par l' opinion, à certaines personnes, de se livrer à des professions mercantiles, ou de contracter des engagements pécuniaires qui les soumissent à la contrainte personnelle : des personnes *engagées* , âme et corps, au service exclusif de la société, ne pouvoient disposer de leurs facultés intellectuelles pour leur utilité personnelle, de leur corps pour des engagements particuliers, ni même quelquefois de leurs biens, que des substitutions domestiques, ou la loi générale de l' inaliénabilité, conservoient dans les familles et dans les corps.

En voilà assez sur cet ouvrage. Il ne me reste plus que quelques réflexions à faire sur la seconde partie. 1 l' institution du ministère public, qu' on appelloit *noblesse* ,

n' est en elle-même, ni une décoration pour l' état, ni un lustre pour l' individu. Ces figures oratoires peuvent embellir une harangue, mais elles ne rendent pas raison de cette institution. La décoration de l' état est sa force, et le lustre de l' homme, sa vertu. Il n' y auroit jamais eu de *noblesse* dans aucun état chrétien ou civilisé, les seuls où l' homme ait des idées justes du pouvoir et des devoirs, si elle n' eût été qu' une décoration ; et elle n' auroit pas été, parce qu' elle n' auroit rien été. La noblesse est une fonction générale, et le séminaire des fonctions spéciales. Elle est un devoir ; et loin qu' elle fût, même en France, le patrimoine exclusif de quelques familles, elle étoit l' objet et le terme des efforts de toutes les familles, qui toutes devoient tendre à s' anoblir, c' est-à-dire, à passer de l' état privé à l' état public, parce qu' il est raisonnable, et même chrétien, de passer d' un état où l' on n' est occupé qu' à travailler pour soi, à un état où, débarrassé du soin d' acquérir une fortune, puisqu' on la suppose faite, l' homme est destiné à *servir* les autres en servant l' état. Une famille, en France, sortie de l' état d' enfance, et de ce

temps où elle dépend des autres familles pour ses premiers besoins, se proposoit l' anoblissement pour but ultérieur à ses progrès. Une fois qu' elle y étoit parvenue, elle s' y fixoit. L' individu, sans doute, pouvoit avancer en grade, de lieutenant devenir maréchal de France, et de conseiller devenir chancelier ; mais ces grades, s' ils n' étoient pas égaux, étoient semblables ; les fonctions, pour être plus étendues, n' étoient pas différentes ; la famille ne pouvoit en recevoir un autre caractère, et une fois reçu, elle ne pouvoit le perdre que par forfaiture. Dans les gouvernemens populaires, une famille ne peut aspirer qu' à s' enrichir, et à s' enrichir davantage, même lorsqu' elle est opulente. Jamais elle ne reçoit de caractère qui la dévoue spécialement au service de l' état, et même les fonctions publiques auxquelles le citoyen riche est passagèrement élevé, ne sont souvent qu' un moyen pour la famille de spéculer avec plus

d' avantage pour sa fortune. On n' est pas capable de rapprocher deux idées, lorsqu' on ne sent pas l' extrême différence qui doit résulter pour le caractère d' un peuple, et les sentimens qui sont la force ou la foiblesse des

p112

nations, de cette disparité totale dans leurs institutions.

Un commerçant peut faire un excellent juge, et un artisan un très-bon soldat ; mais la profession du commerce n' en est pas moins incompatible avec la profession de la magistrature, et la pratique des arts mécaniques avec le métier de soldat.

2 on ne règle un peuple que par l' exemple de quelques-uns, qui sont dans la société ce que les grenadiers sont dans un corps militaire, et les corps d' élite dans une armée. Or, on peut régler quelques citoyens, les soumettre, et beaucoup plus aisément qu' on ne pense, à des lois particulières. Nous en avons la preuve sous nos yeux dans les corps militaires, où tout est réglé, jusqu' aux plus petits détails, avec une précision rigoureuse ; *et l' on doit tout régler chez les hommes qui doivent être la règle de tous .*

3 rien n' est impossible de ce qui a été pratiqué ; tout est possible, lorsque tout est à faire ; et lorsqu' il s' agit d' institutions nécessaires à la société, ce que les hommes ne veulent pas, et souvent ne peuvent pas faire avec des réglemens, le conservateur suprême de la société

p113

le fait avec des événemens, dont l' irrésistible ascendant courbe les hommes et leurs passions sous la loi de fer de la nécessité.

Nous avons cherché à connoître les principes et les lois de l' ordre qui constitue les sociétés ; nous allons examiner la cause et la marche du désordre qui les renverse.

Lorsqu' une société religieuse ou politique, détournée de la constitution naturelle des sociétés, a comblé la mesure de l' erreur et de la licence, les fonctions naturelles du corps social se troublent et cessent, les rapports naturels des personnes entre elles font place à des rapports arbitraires, le *pouvoir* conservateur de la

société se change en une tyrannie foible ou violente, la subordination et le service du *ministre* en une servitude aveugle ou intéressée, l'obéissance du *sujet* en un esclavage vil ou séditieux.

p114

Cet état, appelé *désordre*, est toujours passager, quelque prolongé d'ailleurs qu'il puisse être, parce qu'il est contre la nature des êtres, et que *l'ordre est la loi inviolable* (ou plutôt essentielle) *des êtres intelligens*.

Une société tombée dans cet état, fait donc nécessairement effort pour en sortir ; l'action (si elle mérite ce nom) qui l'a écartée de l'ordre a été lente et presque insensible ; l'action qui l'y ramène, ou qui la dispose à y revenir, tôt ou tard, est pressée et violente, et ressemble à une tempête.

Une société trop foiblement constituée pour se tirer par ses propres forces du désordre où elle est tombée, finit confondue avec d'autres sociétés, et rentre ainsi dans un état de société qui n'est pas le sien. Le paganisme, dans l'empire romain, périt envahi par le christianisme ; l'empire romain lui-même périt démembré par les peuples du nord ; et cette société à jamais fameuse, qui avoit triomphé de la puissance des monarques de l'orient, ne put résister à la constitution que

p115

les germains tenoient de la nature, (...) dit Tacite, (...). Dans la société religieuse, les sectes ou sociétés particulières séparées de la société générale, après avoir vécu dans le trouble et la guerre, ont fini par disparaître et se confondre dans la grande société : et la société politique de Pologne, long-temps agitée, a fini partagée entre les états voisins.

Mais il est d'autres sociétés dont l'administration peut être troublée passagèrement, par le désordre que les passions y ont introduit, sans que leur constitution soit pour toujours renversée, parce qu'elle repose sur la base indestructible des lois naturelles de la

société, " de ces lois, dit Bossuet, contre lesquelles tout ce qu' on fait est nul de soi " ; c' est la maison bâtie sur la roche, que le vent et les flots battent en vain, tandis qu' ils emportent jusqu' à la dernière pierre de l' édifice bâti sur le sable.

Ces sociétés ne peuvent périr, mais elles deviennent le théâtre d' une guerre intestine entre l' ordre et le désordre ; guerre d' autant plus animée que les désordres sont plus graves,

p116

et les lois fondamentales plus naturelles et mieux connues ; en sorte que les crises seront au plus haut point de violence, lorsque les passions, toujours les mêmes, mais mises en oeuvre par des esprits parvenus au plus haut degré de connoissances et de pénétration, auront à combattre les principes de l' ordre, portés par le temps et les lumières au terme extrême de leur développement, et par conséquent de leur stabilité.

La société en général, considérée sous ce double aspect, peut être comparée à l' homme d' un tempérament foible, qu' une maladie de langueur jette dans le dépérissement et conduit lentement au tombeau, ou à l' homme d' une constitution robuste, qui résiste aux accès d' une maladie aiguë, et qui, débarrassé des mauvais levains qu' un régime vicieux avoit introduits dans les organes de la vie, puise dans son rétablissement de nouvelles forces, et parvient à l' âge le plus avancé.

On pourroit faire l' application de ces propositions à toute constitution de société, religieuse ou politique, considérée en général, et comparée à une autre constitution, comme,

p117

par exemple, au catholicisme comparé au presbytérianisme, et au monarchisme comparé au popularisme ; mais pour nous arrêter à une application locale et particulière, et par là même plus sensible, nous ne sortirons pas de la France, l' aînée, et la plus constituée des sociétés religieuses et politiques de l' Europe.

Il est impossible d' assigner une époque précise à certains changemens qui arrivent dans les

états, soit en bien, soit en mal, parce que les erreurs des hommes sont de la même date que leurs passions, ou leur raison aussi ancienne que la vérité ; mais depuis un temps déjà loin de nous, il s' étoit introduit des désordres dans l' administration religieuse et politique de la France, et telle est la similitude des deux sociétés, et le noeud mystérieux qui les unit, que des désordres exactement correspondans, et, pour ainsi dire, parallèles, s' étoient manifestés à la fois dans l' une et dans l' autre société. Ainsi, pour en donner un exemple, lorsque les fiefs militaires avoient passé dans les

p118

propriétés de l' église, les dîmes ecclésiastiques avoient passé, par l' inféodation, dans les propriétés séculières ; et lorsqu' il s' étoit introduit dans l' ordre du clergé des titres sans fonctions, et souvent sans propriétés, il s' étoit introduit dans l' ordre politique, ou la noblesse, des décorations sans devoirs, et des titres sans fonctions ; en sorte que l' un et l' autre ordre étoient, si l' on peut le dire, tombés à la fois en *commende* . La révolution, qui n' est que l' effort que fait une société pour revenir à l' ordre, étoit donc commencée depuis long-temps : la maladie avoit eu ses crises, et la génération encore vivante a vu les déplorables querelles religieuses et politiques sur les *affaires du temps* , et des *parlemens* , qui annonçoient l' explosion générale dont nous avons été les témoins, comme une épaisse fumée annonce l' éruption prochaine d' un grand incendie. L' explosion se fit en 1789. La plupart crurent que la révolution commençoit alors seulement, parce qu' ils aperçurent des hommes nouveaux à la tête des affaires, et des formes nouvelles d' administration. La révolution, sans doute, *vint au monde* à cette époque ;

p119

mais elle étoit bien auparavant *conçue* dans le sein de la société, et depuis long-temps elle y étoit prévue et annoncée. Le grand



p120

nombre en attribua la cause à des fautes qui n' en furent que l' occasion. Telle est en effet la nécessité des lois générales qui règlent les événemens de ce monde, que lorsque certains effets, préparés par des causes éloignées, sont devenus inévitables, par de nouvelles opinions introduites dans les esprits, et de nouveaux arrangemens dans les choses ; les démarches même les plus indifférentes, et quelquefois les plus louables, donnent aux événemens la dernière et fatale impulsion.

Ainsi, lorsque le temps a miné, dans un antique édifice, le principe de la durée, le plus foible moteur, l' air, un son, peut-être les travaux souterrains d' un foible animal, déterminent l' instant de son entière ruine. " il n' arrive jamais de révolution subite, dit

p121

Mably, parce que nous ne changeons point en un jour notre manière de voir, de penser et de sentir... etc. "

rien ne prouve mieux à l' homme attentif l' existence de cette intelligence suprême, législatrice souveraine de l' ordre moral comme de l' ordre physique, que l' exécution infaillible de cette loi générale, qui veut qu' une cause, même contingente, étant posée, il s' ensuive un effet nécessaire ; car elle ne seroit pas cause, si elle ne produisoit un effet ; et s' il n' y avoit ni cause ni effet, il n' y auroit rien, rien ne seroit.

Cette intelligence, suprême législatrice de l' ordre éternel, les philosophes anciens ne la connoissoient pas, et les philosophes modernes la méconnoissent. Ceux-là ne voyoient que le destin, et la main de fer d' une aveugle et inflexible nécessité ; ceux-ci ne voient que leur nature, qu' ils font aussi rigide que le *fatum* , sans la supposer plus intelligente ;

p122

les chrétiens seuls ont la clef de la science, et le secret de la *nature* et de la *nécessité* . Ils savent que la création libre

des êtres est *naturelle* à l' être  
*nécessaire* et *nécessairement* tout-puissant ;  
que de cette création libre et *naturelle* des  
êtres, il suit entre eux des rapports  
*nécessaires* exprimés dans les lois  
*naturelles* , et que c' est par l' observation de  
ces lois *naturelles* que le créateur conduit les  
êtres à leur fin *nécessaire* .

La France, à laquelle je reviens, considérée dans  
le long cours de sa vie sociale, et dans ses  
relations avec les autres états, semble être, dans  
la société générale de l' Europe civilisée, ou de  
la chrétienté, ce qu' est un premier ministre dans  
le gouvernement d' un état. Née de la nature même,  
mais élevée par Charlemagne, elle a agi ou  
concouru

p123

dans tout ce qui s' est fait d' important en  
Europe, depuis cet homme prodigieux ; et il  
semble même, qu' à considérer l' Europe  
chrétienne comme une grande famille, la  
prééminence dont la France jouissoit entre ses  
enfants fût exprimée dans le titre de *fils aîné de*  
*l' église* et de *très-chrétien* , depuis  
long-temps attaché au pouvoir suprême de cette  
société.

La France, forte de seize siècles de  
constitution religieuse ou politique, tombée  
depuis long-temps dans des désordres  
d' administration qui s' étoient successivement  
accrus, et qui avoient, comme il arrive toujours,  
altéré les moeurs avant de renverser les lois, ne  
pouvoit être ramenée à l' ordre que par des efforts  
proportionnés à la force de sa constitution, à la  
gravité du mal, et à l' importance des fonctions,  
et, pour ainsi dire, de la magistrature qu' elle  
exerçoit sur l' Europe.

Aussi la révolution française présenta, dès les  
premiers instans, des caractères particuliers et  
extraordinaires, aperçus depuis long-temps par  
l' auteur des célèbres *considérations sur la*  
*France* , mais aujourd' hui

p124

plus développés, et par là même plus remarquables.  
Aussitôt que la révolution éclata en France, tout

pouvoir civil, c'est-à-dire, conservateur des hommes et des propriétés, cessa dans l'état ; ce qui n'est jamais arrivé au même degré dans aucune autre société, pas même en Angleterre, où il y eut autant de violences individuelles, et peut-être même plus de désordres particuliers, mais où il n'y eut pas cette constitution inverse et *négative*, si j'ose le dire, qui contrefit l'ordre public et distribua l'injustice, comme un gouvernement régulier distribue la justice entre les citoyens ; et il s'éleva sur toute la France un pouvoir essentiellement destructeur, sous le nom de *gouvernement révolutionnaire*, qui soumit le désordre à des règles, constitua l'oppression, et détruisit légalement les hommes et les choses.

Alors la France passa tout entière de l'état civilisé ou de conservation, à l'état sauvage ou de destruction, comme dans la société, le méchant qui trouble l'ordre public est mis hors des lois civiles, et tombe sous l'action des lois criminelles. " il peut

p125

en être de quelques nations, dit le célèbre Bacon, comme de ces hommes que nous appelons hors les lois, *ex leges*, parce qu'ils sont proscrits par les lois civiles de tous les pays ". Dans cette mémorable catastrophe, les hommes furent instrumens plutôt que ministres d'un pouvoir irrésistible, qui, se jouant de leurs volontés et de leurs passions, se servit d'eux, et ne voulut pas qu'ils le servissent, encore moins qu'ils se servissent de lui, pour leurs fins personnelles ; et qui repoussa également, et souvent punit exemplairement, l'homme fort qui voulut combattre la révolution, et l'homme foible qui voulut la tromper, l'ambitieux qui crut la diriger, et le scélérat qui osa la dépasser, et en quelque sorte la dérégler. Dès lors la France fut à l'égard des puissances étrangères, comme un homme condamné

p126

à une peine afflictive, et qui, sous la main de la justice, n'a plus rien à craindre de la vengeance ; ou comme ces célèbres coupables, dont l'antiquité

fabuleuse nous a transmis le crime et les châtimens, et que les païens regardoient avec une religieuse terreur, tels que des victimes dévouées aux dieux, *diis sacer*. Aussi la France ne triompha pas au commencement, des puissances coalisées contre elle, par la supériorité de sa tactique, l'habileté de ses généraux, ou la sagesse de ses conseils ; mais elle répandit en Europe la terreur qui a toujours précédé ses armées, par l'indiscipline même si redoutable de ses soldats, la fouguese témérité de ses généraux, le délire surnaturel de ses administrateurs. Comme la France n'avoit reçu la force que pour sa conservation, elle fit toujours la guerre près de ses frontières, non avec plus de gloire, mais avec plus de fruit que la guerre au loin, et elle est la seule de tous les états populaires, anciens et modernes, qui ait fait avec un désavantage constant la guerre maritime, toujours offensive de la part d'une puissance continentale : différence totale entre la république

p127

française et la république romaine, qu'on veut toujours comparer ensemble. Car les romains faisoient la guerre au loin, beaucoup plus heureusement qu'à leurs portes, et quoique sans expérience dans la marine, ils triomphèrent de la puissance navale de Carthage, comme des armées de Pyrrhus, de Persée et de Mithridate. Cependant ceux qui avoient fait des lois de la société et des leçons de l'histoire l'objet de leurs méditations, jugeoient l'importance de la cause par la gravité des effets, et calculoient la durée de la maladie sur la violence des accès ; ils cherchoient à estimer jusqu'à quel point un siècle entier d'erreur dans les leçons et de licence dans les exemples, depuis la régence jusqu'à nos jours, à ne pas remonter plus haut, avoit affoibli la croyance des vérités fondamentales de l'ordre social et accru la fougue des passions ; et ce que dix siècles d'instruction et de discipline, depuis Charlemagne jusqu'à Bossuet, pouvoit avoir mis de force dans la raison et de solidité dans les vertus. Dès lors ils purent tout craindre des français, et ils durent tout en espérer ; et il fut raisonnable de conjecturer

que cet enfant prodigue, après avoir dissipé dans la débauche son antique et brillant patrimoine, tomberoit dans les dernières extrémités du malheur et de l' opprobre ; mais que rentré en lui-même, il jeteroit enfin les yeux sur l' abjection de son état, et voudroit remonter au rang dont il étoit déchu.

La révolution française a passé, et de bien loin, toutes les craintes et toutes les espérances. Assemblage inoui de foiblesse et de force, d' opprobre et de grandeur, de délire et de raison, de crimes, et même de vertus, la tête dans les cieux et les pieds dans les enfers, elle a atteint les deux points extrêmes de la ligne qu' il a été donné à l' homme de parcourir, et elle a offert à l' Europe, dans tous les genres, des scandales ou des modèles qui ne seront jamais surpassés.

Aujourd' hui que la France cherche à rentrer dans le sentier étroit de la sagesse, et qu' après avoir dicté des lois à l' Europe, elle veut s' en donner à elle-même, le moment est venu d' offrir à sa raison incertaine, ces principes qui jadis firent sa force, et

hors desquels elle chercheroit en vain le bonheur. C' est la tâche que j' ai entreprise. Ancien habitant de cette contrée dévastée, j' indique à ceux qui sont nés après les jours de désolation, les antiques limites de notre commun héritage.

Déjà des codes de lois civiles et criminelles, médités par des hommes versés dans l' étude de la jurisprudence, ont été ou seront bientôt l' objet d' une discussion solennelle devant nos nombreux législateurs. L' intention de ceux qui gouvernent, de s' entourer de toutes les observations, et de ne repousser aucunes lumières, permet à tous les citoyens, impose même à quelques-uns le devoir d' offrir à leur patrie le tribut de leurs connoissances, au hasard qu' il n' en soit pas favorablement accueilli.

L' auteur de ces principes de législation a déjà fait entendre sa réclamation sur la plus fondamentale de toutes les questions civiles, sur la question du divorce et de l' indissolubilité

du lien conjugal ; sa voix favorablement écoutée du public, partie dans ce grand procès, n' a pas encore pu fléchir l' opinion des juges ; et, jusqu' à présent, des motifs du moment l' ont emporté sur des raisons d' éternelle vérité. Cependant tous seront-ils dépravés, parce que quelques-uns sont corrompus ? Tous seront-ils malheureux, parce que quelques-uns ont été coupables ? Et la France, riche autrefois de tant de lois de raison et de vertu, recevra-t-elle, au quinzième siècle de son âge, une loi foible et fausse qu' elle a rejetée dans son enfance ? Il est vrai que, dans la discussion sur le mode de divorcer, la raison s' est vengée du mépris que les novateurs avoient fait d' elle dans la déclaration du principe. On voit, dans les discussions sur le divorce qui ont eu lieu aux diverses époques, les opinans, péniblement occupés à régler le désordre, chercher une route entre deux écueils : d' un côté, craindre que le divorce soit trop facile si l' on divorce sans motifs jugés ; de l' autre, craindre qu' il soit trop public si l' on divorce avec des motifs jugés ; et *rejetant le moucheur lorsqu' ils avalent le chameau* , se décider pour une

législation hypocrite, qui redoute le scandale, et non pas le désordre ; comme si dans la société il pouvoit y avoir un plus grand scandale que celui du désordre permis par la loi ! Quoi qu' il en soit, ce n' est plus sur un article isolé du code civil, mais sur le code civil lui-même, et tout entier, que l' auteur de cet essai vient proposer quelques réflexions, non assurément pour en nier l' utilité, ou même en contester la sagesse, mais pour en faire sentir l' insuffisance, et établir la nécessité de faire précéder le code des facultés par le code des devoirs, et les réglemens variables d' une discipline humaine, par les lois immuables de l' éternelle raison. Je dois, pour expliquer toute ma pensée, jeter un coup d' oeil général sur notre législation depuis 1789. La législation que la France reçut à cette époque mémorable, commença par la *déclaration solennelle des droits de l' homme*

*et du citoyen* . C' est une série, non de maximes *générales* , mais, ce qui est bien différent, de maximes *indéterminées* , placées en tête de la constitution, comme dans Virgile les ombres vaines et les songes légers à l' entrée des enfers : propositions vagues, où la logique des passions trouve seule un sens clair et précis, et que les gens simples prirent pour les *principes* de la science, uniquement parce qu' elles étoient le commencement du livre ; préambule digne de cette capitulation entre les opinions, de cette composition entre toutes les passions et tous les intérêts, qu' on décora du nom de *constitution* de 89, et dont les auteurs, en finissant, recommandèrent le maintien aux pères, aux mères, aux instituteurs, aux sujets enfin, parce qu' ils sentoient trop bien qu' ils avoient ôté au pouvoir public tous les moyens de la maintenir.

à peine ces oracles à double sens, comme ceux des sibylles, et comme eux proférés au milieu des convulsions et des frayeurs, eurent été entendus, que la France entière se réveilla comme d' un long sommeil, éblouie par le jour nouveau qui luisoit sur elle. Ce

fut à cette lueur trompeuse que tous examinèrent leur position dans la société, et que chacun fut mécontent de soi ou des autres. L' homme en place fut honteux d' avoir usurpé l' autorité, et l' inférieur d' avoir prostitué son obéissance. La richesse parut un tort, même au propriétaire ; la pauvreté une injustice, même à l' homme oisif ou dissipateur. Il n' y eut pas jusqu' à la médiocrité qui ne méconnût son bonheur ; et les deux parties de la société, et de toute société, les forts et les foibles, ou plutôt les aînés et les plus jeunes, qui avoient marché jusque-là entre la religion et le gouvernement, sur la ligne commune où les plaçoient des services réciproques (car les premiers *servoient* , et étoient même faits pour *servir* ), se séparèrent avec éclat, firent *front* l' un à l' autre, comme deux armées en présence, et commencèrent cette lutte insensée, impie, où le succès ne pouvoit être qu' une calamité, et qui n' a pas fait un seul homme heureux, même du malheur de tous les autres.

La victoire ne fut pas long-temps indécise. Le pouvoir avoit douté ; il fut vaincu. Les vainqueurs, à leur tour, se divisèrent.

p135

Le nouvel ordre de choses avoit ses premiers et ses seconds comme l' ancien, comme tout ordre quelconque ; car l' ordre entre les hommes n' est autre chose que l' art de faire passer les uns avant les autres, afin que tous puissent arriver à temps. Les plus diligens ou les plus heureux, comblés d' honneurs et de biens, ne manquoient pas de proclamer à haute voix pour la conservation de leurs avantages, ou même d' écrire jusque sur les murs l' article dernier *des droits de l' homme* : " la propriété est un droit inviolable et sacré " ; mais les derniers venus à la distribution, leur répondoient par l' article premier : " les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits " . Si *la propriété étoit un droit* , selon le dernier article, l' égalité de droit, consacrée dans le premier, emportoit l' égalité de propriété. Ce n' est pas qu' on ne pût répondre avec des distinctions ; mais les passions raisonnent à moins de frais, et emploient d' autres argumens. La révolution eut ses promotions ; elle eut aussi ses disgrâces, et la tribune aux harangues fut souvent le marche-pied de l' échafaud. Cependant l' affreux commentaire que les

p136

passions firent bientôt de la *déclaration des droits de l' homme* , ne tarda pas à en décrier le texte ; et si cette déclaration fut compromise pour avoir été placée à la tête de la constitution de 1789, mise pour préliminaire à la constitution de 1793, elle fut à jamais déshonorée. Enfin, après de longues et sanglantes erreurs, on comprit qu' il falloit parler à l' homme un peu moins de ses droits, un peu plus de ses devoirs. Les *droits de l' homme* tombèrent en désuétude, et furent abandonnés aux démagogues de province ; ce ne fut que de loin en loin, et à la veille des crises révolutionnaires, qu' on entendit retentir, dans l' arène législative, ces



mots effrayans, *les droits de l' homme*, signal de désolation et de mort, tels que ces coups de canon qui partent, à longs intervalles, d' un vaisseau *en perdition* .

Cependant l' invention de *la déclaration des droits de l' homme et du citoyen* n' étoit, comme tout ce que les hommes appellent *erreur* , qu' une vérité incomplète, et elle avoit sa raison dans une grande pensée.

Dans l' ordre des vérités morales, le général

p137

ou le simple renferme le particulier et le composé, comme dans l' ordre physique le germe contient le corps organisé qui doit en sortir.

Le développement tout entier d' une partie des connoissances humaines, qu' on appelle *art* ou *science* , commence par un petit nombre de principes ou d' axiomes, où sont implicitement comprises, et d' où sortent l' une de l' autre, et chacune à son rang, toutes les conséquences, jusqu' aux plus éloignées, comme les plus petites feuilles du dernier rameau de la plus haute branche de l' arbre, sortent de proche en proche de la graine qui le produit. C' est ce qui fait sans doute qu' on dit une *branche* des connoissances humaines, et que l' on représente quelquefois, sous la forme d' un arbre généalogique, un système entier de connoissances, ou même un système de générations humaines, nées les unes des autres, et que l' on appelle *une*

p138

*famille* . C' étoit donc raisonner conséquemment, que de penser que la première de toutes les sciences, la science de la législation, avoit comme une autre, et même plus qu' une autre, ses principes qui précèdent, ses conséquences qui suivent, et sa partie générale ou simple, d' où doit sortir la partie composée et particulière ; et que ces axiomes doivent renfermer le sens le plus étendu, mais en même temps le mieux déterminé, sous l' expression la plus abrégée et la plus précise, comme la graine contient un arbre entier sous le plus petit volume.

Ceux qui raisoient ainsi formellement, ou par quelque sentiment confus de la vérité, avoient sous

les yeux le texte du code le plus ancien qui nous soit connu, et que nous présente le livre qui le contient, et mieux encore le peuple qui l' a reçu. " ce peuple, dit J-J Rousseau, que cinq mille ans n' ont pu détruire, ni même altérer, et qui est à l' épreuve du temps, de la fortune et des conquérans " . à la tête de la législation mosaïque, incontestablement la plus forte de toutes les législations, puisqu' elle a produit le plus stable de tous les peuples, ils

p139

lisoient une exposition solennelle de maximes simples, claires et en petit nombre ; *législation primitive*, déclaration de principes de toute législation, qui précède tous les codes, et particulièrement le *lévitique* , code civil, c' est-à-dire, particulier et local des juifs, qui contient leurs lois rituelles, cérémonielles et de police.

Les auteurs de *la déclaration des droits de l' homme et du citoyen* retrouvoient ce même *décalogue* mis en rimes, et, pour ainsi dire, en proverbes, dans toutes les langues de l' Europe civilisée, sous le nom de *commandemens de Dieu* : mais quelque éclairés qu' ils fussent d' ailleurs, il paroît qu' ils n' étoient pas assez persuadés que ces dix axiomes de législation sont le germe unique de tout ce qu' il y a jamais eu de législation au monde, et de civilisation en Europe ; et ils ne se doutoient pas que le christianisme met plus de vérités distinctes dans l' esprit de l' enfant qui sait et comprend ces dix préceptes, que toute la secte académique ne mettoit de doutes dans la tête de ses philosophes. Enfin ils voyoient la législation particulière et de discipline du christianisme,

p140

et en quelque sorte *le code civil* de la société chrétienne, réduite aussi à un petit nombre de lois rimées, sous le nom de *commandemens de l' église* ; et ils conçurent la pensée de publier à peu près sous cette forme les maximes de la législation civile, et d' en faire en quelque sorte *les commandemens de l' état* : idée vaste

et profonde, mais dont l' exécution fut confiée à l' ignorance présomptueuse, à qui, sous le nom de *philosophie* , il avoit été donné de tromper les peuples, après s' être trompée elle-même, et de prévaloir contre toute autorité, sans pouvoir affermir la sienne.

Cependant les désordres qui étoient résultés dans les opinions, et par une conséquence nécessaire dans les actions, de la *déclaration des droits de l' homme* , éloignèrent toute idée d' une déclaration semblable des différentes législations, par lesquelles on sortit insensiblement de la législation révolutionnaire. Les uns crurent avec une étonnante

p141

simplicité, et peut-être croient encore, que *la déclaration des droits de l' homme* renfermoit les vrais principes de toute législation ; mais qu' il falloit les cacher soigneusement aux hommes qui n' étoient pas capables de les recevoir. Ils ne savoient pas qu' une vérité n' est dangereuse, ou même funeste (car une vérité n' est jamais indifférente), que lorsqu' elle apparôit aux hommes, sans que sa venue ait été préparée et comme annoncée par tout le cortège des vérités antécédentes et intermédiaires entre cette vérité nouvelle et les vérités anciennes, dont les hommes sont déjà en possession. Cette vérité ainsi isolée, qui vient *au milieu des siens* , c' est-à-dire, au milieu des hommes qui sont faits pour elle, et *qu' ils ne reçoivent pas*, parce qu' ils la voient sans la connoître, est comme ces hommes sans aveu qui se présentent dans la société, et que tout le monde suspecte par cela seul qu' ils ne peuvent se réclamer de qui que ce soit, et qu' ils n' ont de liaisons avec aucune personne connue. Mais cette connoissance préparatoire ne peut être nécessaire que pour les vérités subséquentes qui naissent de quelque autre vérité,

p142

et non pour les vérités primordiales ou absolues, qui formant le premier anneau de la chaîne, et ne découlant d' aucune autre vérité, sont elles-mêmes la source d' où découlent les autres vérités, et

peuvent être considérées comme la raison divine, en tant qu' elle éclaire immédiatement la raison humaine. D' autres s' imaginèrent qu' il n' existe aucun ordre, aucun principe, pas plus pour la société que pour l' homme, que l' homme marche en aveugle au gré de ses passions, et le monde au hasard par l' arbitraire de sa force ; parce qu' eux-mêmes, vils esclaves de leurs passions et des passions des autres, ne connoissoient d' autre principe que l' ambition, la volupté, l' intérêt ou la crainte : d' autres enfin pensèrent qu' il y avoit des principes de législation qui n' étoient pas ceux de la *déclaration des droits de l' homme* , mais qu' il falloit renoncer même à les chercher, puisque d' aussi *grands philosophes* ne les avoient pas trouvés ; et ils se persuadèrent peut-être que le père des humains, dont ils ne nioient pas d' ailleurs l' existence, avoit mis les hommes sur la terre pour penser et pour agir, sans placer dans la société ni une

p143

lumière pour leurs pensées, ni une règle pour leurs actions.

Quoi qu' il en soit, ces différens motifs agissant simultanément sur divers esprits, ont contribué à faire disparaître des codes constitutionnels et civils toute déclaration préliminaire de principes de législation ; et dans un temps où l' on a révélé au peuple qu' il n' y a point de dieu, on lui a donné une législation où il ne peut apercevoir que l' homme.

Il est vrai que le code civil discuté au conseil d' état, avant de l' être au corps législatif, commence par cette maxime :

art 1 er. " il existe un droit universel et immuable, source de toutes les lois positives. Il n' est que la raison naturelle, en tant qu' elle gouverne tous les hommes " .

Mais cette proposition abstraite et indéterminée, *il existe un droit* ou une règle, donnée comme fondement de toute la législation à un peuple à qui l' on apprend depuis cinquante ans qu' il n' existe point de *régulateur* , ne peut lui présenter aucun sens, ou ne lui présente qu' un sens incomplet.

p144

Lorsqu' on commence par dire aux hommes qu' *il existe une règle* , source de toutes les règles qu' on impose à leurs passions, ils doivent, quand ils sont éclairés, demander où est cette règle, d' où elle vient, et qu' on la leur montre, pour comparer les règles que le législateur humain leur donne, à la règle donnée au législateur lui-même ; voir si elles sont conformes, et s' il y a pour lui une raison suffisante de prescrire, et pour eux une raison suffisante d' obéir. Après une révolution de législateurs et de lois, où l' on a vu paroître et disparoître tant de lois très- *positives* , qu' il est assurément difficile d' attribuer au *droit immuable et universel* , n' est-on pas fondé à conclure qu' il existe un droit contradictoire, variable et local, et par conséquent qu' il n' en existe aucun ? Mais si ce droit immuable *est la raison naturelle* , et si cette raison n' est naturelle qu' *autant* ou *en tant* qu' elle gouverne tous les hommes, (car ici il y a équivoque dans l' expression, parce qu' il y a obscurité dans l' idée) les hommes qui ne peuvent entendre par ces mots, *raison naturelle*, que leur propre raison, ne sont-ils pas en droit de conclure qu' il n' existe

p146

point dans ce sens de raison naturelle, puisque certainement elle ne gouverne pas tous les hommes, et par conséquent point de *droit immuable et universel* ? Et comment peut-on donner aux hommes, comme fondement unique de toute législation, cette raison naturelle qui nous prescrit à nous de recueillir l' enfance, même abandonnée, et qui permettoit aux romains, à ces romains si raisonnables, d' exposer à leur naissance, même leurs propres enfans ; qui nous défend à nous de laisser périr sans le défendre, un homme exposé aux coups d' un assassin, et qui permettoit aux romains d' élever, de former des hommes à s' entre-tuer sur l' arène pour l' amusement des citoyens ; qui nous prescrit à nous de veiller sur les moeurs de nos enfans, et qui permettoit aux grecs, à ces grecs si polis et si ingénieux, de prostituer leurs filles dans les temples ; en un mot, qui ne nous permet à nous que des plaisirs légitimes, et qui permettoit à ces peuples si vantés des amours abominables ? Mais sans vouloir ici justifier en détail les principes de la législation dont je présente une

esquisse, je prie le lecteur de réfléchir à cet axiome qui la commence, et qu' on peut

p147

regarder comme le fondement de l' ordre social : " la souveraineté est en Dieu... le pouvoir est de Dieu " . Il trouvera à la fois dans cette proposition, le principe de la souveraineté, la source du pouvoir, l' origine des lois. Elle donne à l' homme une haute idée de sa dignité, en lui rappelant qu' il est par sa nature indépendant de l' homme, et sujet de Dieu seul ; elle donne au pouvoir une idée sévère de ses devoirs, en lui apprenant qu' il tient son autorité de Dieu même, et qu' il lui doit compte de l' usage qu' il en fait ; elle lui dit que s' il néglige de légitimer sa puissance, en l' employant à faire régner les lois naturelles ou divines des sociétés, il cesse d' être le ministre de la bonté de Dieu sur les hommes, et il n' est plus que l' instrument de sa justice.

Cette proposition : " la loi est la volonté de Dieu et la règle des hommes pour le maintien de la société " , accompagnée de la déclaration textuelle des lois fondamentales de toute législation subséquente et locale, porte sur des êtres connus : *Dieu, l' homme, la société* ; non-seulement connus, mais même sensibles ; Dieu, dans les lois générales

p148

et primitives, qui sont, dit Ch Bonnet, *l' expression même physique de sa volonté* ; l' homme et la société directement et en eux-mêmes : elle présente également trois idées distinctes, *volonté, règle et conservation* : ces êtres et ces idées se rapportent un à un avec une parfaite justesse, volonté à Dieu, règle à l' homme, conservation à la société, qui est le rapport de Dieu et de l' homme, et la dépositaire de toutes les volontés de Dieu, et de toutes les règles nécessaires à l' homme. Ces définitions, par conséquent, parlent au coeur et à l' esprit, en donnant au coeur des êtres à aimer, à l' esprit des idées qui l' éclairent ; elles montrent à la fois le principe, l' objet et la fin des lois, par qui, pour qui et pourquoi elles sont faites ; elles

disent au plus grand nombre des hommes tout ce qu' ils peuvent apprendre et tout ce qu' ils doivent savoir sur les lois ; car il n' y en a aucun qui ne comprenne parfaitement qu' une loi qui dérègle l' homme et trouble la société, ne sauroit être la volonté de Dieu. Si l' on juge important à l' éducation de l' enfant de lui donner des idées justes sur les différens objets de

p149

ses études, croit-on qu' il soit indifférent à la raison du peuple de lui donner des idées justes sur ces grands objets qui forment sa première, et même sa seule éducation morale ? Et quelle différence, par exemple, entre les sentimens de dépendance noble et fière qu' inspire aux hommes la pensée qu' ils n' ont de souverain que Dieu, et que leurs chefs ne sont que ses ministres, et cet assujettissement à l' homme, séditieux à la fois et servile, qui résulte de l' opinion que la souveraineté réside en eux-mêmes, et qu' ils peuvent en disposer à leur volonté ? C' est cette doctrine vraiment divine, que le célèbre Bacon développe, lorsqu' il dit : " que le pouvoir que l' homme exerce, n' est fondé que sur ce qu' il est fait à l' image de Dieu... etc. "

p150

quoi qu' il en soit de cette maxime abstraite, et même suspecte de *naturalisme* , placée en tête du code civil, et qui peut en être regardée comme le texte, si je passe au commentaire qui la suit, et que j' ouvre au hasard le code pour y chercher ces lois, qui, selon l' article 1<sup>er</sup>, *ont leur source dans le droit immuable et universel, qui n' est lui-même que la raison naturelle* ; ces lois, est-il dit, article vii, " qui ne statuent point sur des faits individuels, et

p151

qui sont présumées disposer, non sur des cas rares et singuliers, mais sur ce qui se passe dans le cours ordinaire des choses " ; j' y trouve époux mécontent et volage, et même dans le plus

grand détail, comment je dois m' y prendre pour me séparer de ma femme et épouser celle de mon ami ; enfant irrespectueux ou dénaturé, que je peux disposer de moi ou sans le consentement de ceux qui m' ont donné le jour, et former contre leur gré des liens indissolubles ; et même que je ne dois à mes parens, des alimens *qu' à proportion de leurs besoins* ; voisin inquiet et usurpateur, je trouve dans ce code comment u commence des procès et comment on les prolonge ; comment on se défend de ses semblables et comment on les attaque, et dans combien de temps on prescrit contre celui qu' on a dépouillé. Mais si j' y cherche les rapports des hommes avec l' auteur de l' ordre général de l' univers, d' où suivent leurs rapports entre eux dans l' ordre particulier de la société domestique et de la société publique ; si je cherche les rapports des hommes entre eux dans la famille, des familles entre elles dans l' état, des états

p152

entre eux dans le monde ; en un mot, les rapports et les lois des êtres intelligens, connoissance qu' une société avancée peut recevoir, et qu' il est nécessaire de rendre ou de donner à une société dérégulée, je ne trouve rien, absolument rien sur ces grands objets ; je me rappelle, au contraire, d' avoir lu dans la *déclaration des droits de l' homme* cette maxime sous-entendue dans tous les codes qu' on nous a donnés depuis : " tout ce qui n' est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu' elle n' ordonne pas " . Maxime d' esclaves, qui soustrait l' homme aux liens de sa conscience pour le jeter dans les chaînes des lois pénales ; qui dispense l' homme des vertus héroïques, ou oblige le législateur à régler jusqu' aux actions individuelles. Ainsi j' apprends dans ce code, que je peux briser les noeuds les plus sacrés, me soustraire aux devoirs les plus respectables, me permettre envers mes semblables les procédés les plus fâcheux, sans avoir appris de la même loi que je dois respecter ces noeuds, pratiquer ces devoirs, aimer et servir mes semblables ; que dis-je ? Lorsque j' ai appris dans les écrits

p153



les plus artificieux et par les exemples les plus accrédités, que je ne dois aimer ni servir que moi-même, ou ne servir les autres que par rapport à moi, et sans aucun motif pris hors de moi et supérieur à moi, à mes motifs comme à ma raison ; et pour me former aux bonnes actions, le législateur me place entre deux codes, le code civil et le code criminel, dont l' un m' apprend ce qu' il faut que je fasse pour n' être pas trompé, et l' autre, ce qu' il faut que j' évite pour n' être pas puni.

Le code civil est donc un code de facultés, souvent tristes et fâcheuses, et non un code de devoirs sacrés et indispensables. Il peut former des juges, des avocats et des plaideurs ; servir aux époux mécontents, aux fils rebelles, aux voisins inquiets ; mais il ne sauroit faire des hommes vertueux et des citoyens estimables ; il donne les règles du combat entre les hommes, et non les moyens de la paix ; et le législateur qui le promulgue comme l' unique règle de l' homme, et sans parler d' aucune autre, ressemble à un médecin, qui, consulté sur le régime propre à conserver la santé, au lieu de donner les

p154

grands préceptes de la tempérance, de la sobriété, du travail, prescrirait des remèdes propres à arrêter la fièvre ou à apaiser des douleurs.

Ces lois, ou plutôt ces ordonnances, sont malheureusement nécessaires ; mais elles ne le sont que subsidiairement, et à défaut d' autres qu' elles supposent. Avant d' apprendre aux hommes les formes arbitraires de la législation civile, il faut leur inculquer les principes éternels, naturels, nécessaires de toute législation sociale ; il faut leur tracer les règles de ce qu' ils se *doivent* les uns aux autres, avant de leur donner la mesure de ce qu' ils *peuvent* les uns contre les autres.

Et qu' on ne dise pas que les anciennes ordonnances civiles n' étoient en France, et ne sont encore chez les autres peuples, que des ordonnances de formes, et ne prescrivent rien de plus que les nouvelles sur les rapports des hommes entre eux, et sur leurs devoirs dans la société : car il y a une extrême différence dans les temps et dans les hommes. La législation civile reposait autrefois tout entière sur le

fondement inébranlable (on le croyait du moins),  
des lois

p155

morales, de la loi naturelle, de la loi divine,  
car ces expressions sont synonymes ; et le  
*décalogue* se trouvoit à la première page de  
tous les codes civils et criminels des peuples  
chrétiens, comme il formoit la première instruction  
de tous les hommes.

L' empereur Justinien, dont les lois se  
ressentent encore des erreurs du paganisme,  
définit cependant la jurisprudence, *la*  
*connoissance des choses divines et humaines*,  
et son code commence au nom de la sainte trinité  
et de la foi chrétienne, par la déclaration la  
plus solennelle et la plus expresse de la  
souveraineté de la religion, de la primauté de  
l' église romaine, et par une invitation à tous  
ses sujets d' embrasser la doctrine du  
christianisme, et de prendre le nom de chrétiens,  
*cunctos populos*, etc. Pour aller du premier  
législateur politique

p156

de l' ère chrétienne à nos jurisconsultes modernes,  
le célèbre Domat, qui est à nos philosophes  
récents les plus vantés ce que la raison est à  
l' esprit, dans l' introduction de son immortel  
ouvrage sur les lois civiles, s' énonce ainsi :  
" la religion chrétienne nous découvre quels sont  
les premiers principes que Dieu a établis... etc. "  
je vais plus loin. Les lois civiles qu' on propose  
aujourd' hui à tous les citoyens, qu' on discute  
devant tous les citoyens, sur lesquelles on  
consulte tous les citoyens, devenus tous juges les  
uns des autres, au civil et même au criminel,  
n' étoient alors connues que de ceux qui se  
dévouoient par de longues études à une pratique de  
toute la vie, et qui regardoient la fonction de  
juger les autres comme une profession pénible, à

p157

laquelle quelques-uns étoient condamnés pour

l' utilité de tous, et non comme une jouissance que tous fussent appelés à partager. Alors la loi humaine ne rendoit ses oracles que dans les tribunaux ; mais la loi morale ou divine, promulguée et interprétée par la religion, faisoit partout entendre sa voix sévère, dans les foyers domestiques et sur les places publiques, dans nos cités et dans nos campagnes, dans les temples, et même dans les camps. Chacun, quelle que fût sa profession, *trouvoit la sagesse assise à sa porte : elle se montrait à l' homme dans toutes ses voies*, et si partout elle n' étoit pas écoutée, nulle part elle n' étoit contredite : l' édifice social reposoit alors sur ses fondemens éternels ; une secte insensée n' avoit pas fait de la société, avec ses vains systèmes de pouvoir qui se combattent, de forces qui se *pondèrent* , de devoirs qui se discutent, un ballon aérostatique balancé dans les airs, porté sur le feu, poussé par le vent, où les peuples sont appendus et flottans dans la région des brouillards et des tempêtes ; et une

p158

horde accourue des confins les plus reculés de l' espèce humaine, n' avoit pas fait irruption dans le domaine de la justice, de la morale et de la raison. C' est à nos jours qu' il étoit réservé de voir la religion de l' athéisme et le *règne de la terreur* , la justice *dans des tribunaux révolutionnaires* , la force publique dans *des armées révolutionnaires* , l' administration dans des *comités révolutionnaires* , l' état tout entier *sous un gouvernement révolutionnaire* , et jusque dans les lieux les plus ignorés, des institutions publiques pour nier tout ce qui est vrai, pour profaner tout ce qui est saint, pour proscrire tout ce qui est juste, pour dépouiller jusqu' à l' indigence, pour accabler jusqu' à la foiblesse ; d' autres dieux, d' autres hommes, une autre société, d' autres moeurs, d' autres lois, d' autres crimes, enfin, d' autres vertus, et, pour parler avec un prophète, *de nouveaux dieux et une nouvelle terre...* et c' est lorsque tant d' erreurs, de crimes et de folies ont fait perdre à une nation toute idée de droit, de raison, de nature, d' immutabilité dans les principes, d' universalité dans la morale, de spiritualité même dans l' homme, d' existence

p159

enfin de toute autre chose que de matière et de formes, et que ce bouleversement total a été fait au nom de la loi et par l' autorité publique ; c' est alors que l' autorité publique s' énonçant dans une loi nouvelle, pour rendre au peuple quelque rectitude dans les idées, donner un frein à ses passions, une règle à ses vertus, un motif à ses devoirs, lui apprend qu' il existe *un droit immuable, source de toutes les lois, une raison naturelle qui gouverne tous les hommes* .

Hélas ! Comment croira-t-il à *un droit immuable, source des lois*, ce peuple qui a vu passer dans quelques années, et comme ces représentations fugitives dont on amuse l' enfance, cinq à six constitutions toutes fondamentales, et quarante mille lois, toutes d' urgence ? Quelle idée se fera-t-il de cette *raison naturelle* qui gouverne les hommes, lui qui a été gouverné si long-temps par un délire presque surnaturel, source de tant de maux ? On lui donne le *traité des obligations* , et il a perdu toute connoissance positive de ses devoirs ; on prescrit avec la dernière exactitude les clauses du contrat de mariage, et on lui permet d' attenter à l' indissolubilité

p160

du lien conjugal ; il a besoin enfin du code de la morale oublié et foulé aux pieds, et on lui donne le code des hypothèques ! Que dis-je ? On semble craindre qu' il n' ait trop de respect pour les lois, ce peuple qui, à force de lois et de législateurs, en est venu au point de voir tout passer, législateurs et lois, avec une égale indifférence, et qu' une nouveauté au théâtre intéresse bien plus qu' un code nouveau. à un peuple qui fait venir à grands frais des bouffons des contrées lointaines, il faut, plus que jamais, une législation qui vienne du ciel, et l' on s' applaudit comme d' un succès d' avoir pu enfin *séculariser* la législation, c' est-à-dire, séparer les lois civiles des lois religieuses, l' ordre particulier de l' ordre général, l' homme enfin de la divinité. Les doctrines

p161

*populaires* menacent encore l' Europe de leur  
pernicieuse influence, le vent soufflera  
long-temps de la région des tempêtes, et au lieu  
d' élever des digues insurmontables autour de ce  
sol naguère couvert par les eaux, et de creuser  
jusqu' au rocher pour en asseoir les fondemens, nous  
nous contentons d' amonceler du sable sur les bords  
du fleuve, et tels que de malheureux naufragés,  
nous nous construisons à la hâte de frêles abris,  
comme si nous n' avions pris terre que pour  
quelques instans.

Mais, dit-on, ces lois fondamentales de toute  
société, par lesquelles vous voudriez commencer  
tout code particulier de lois civiles, sont  
gravées par la nature au fond du coeur de tous les  
hommes ; et c' est les affoiblir que de les  
promulguer. " ce que Dieu veut que l' homme fasse,  
dit J-J Rousseau, il ne le lui fait pas dire  
par un

p162

autre homme, il le lui dit lui-même, et l' écrit au  
fond de son coeur " . Si ce sophiste avoit dit :  
" ce que Dieu veut que la brute fasse, il ne le lui  
fait pas dire, mais il le lui dit lui-même, et  
l' écrit

p163

au fond de sa nature " ; je le croirois, et je  
croirois dans ces paroles la raison de l' instinct  
invariable de la brute, et de l' aveugle  
nécessité de ses mouvemens. Mais les hommes ! Des  
lois gravées au fond de leur coeur, sans qu' il soit  
besoin qu' on les leur fasse lire, eux dont les  
volontés sont si variées, et les actions si  
diverses ! Je vois des pères tendres et des pères  
dénaturés, des enfans soumis et des enfans  
rebelles, des époux unis et des époux divisés, des  
bienfaiteurs de leurs semblables et des  
assassins de leurs frères ; laquelle de ces lois  
est gravée au fond de leur coeur ? Ou les uns  
ont-ils des lois gravées, et non pas les autres ?  
Je vois ce même homme vertueux aujourd' hui  
jusqu' à l' héroïsme, demain vicieux jusqu' à la  
bassesse ; a-t-il des lois diverses tour à tour  
gravées au fond de son coeur ? Car enfin des lois

gravées au fond du coeur, que l' homme connoît sans aucune communication avec un autre être intelligent, sont des lois *nécessaires* comme les lois de la digestion et du sommeil, que l' homme connoît sans instruction, et qu' il ne peut enfreindre, parce qu' il ne peut les ignorer : ce sont des lois *innées* ; et remarquez

p164

que les partisans des lois innées sont les plus grands adversaires des *idées innées* , comme si les lois n' étoient pas des *idées* . Mais les lois même de notre organisation physique ne sont pas nécessaires absolument, et indépendamment de toute volonté de notre part, comme chez les brutes. Il n' est pas jusqu' à la circulation de notre sang et à la digestion de nos aliments, les plus involontaires de nos fonctions vitales, qui ne supposent la volonté de manger, et même de respirer. La mort est sans doute nécessaire pour l' homme, mais la vie ne dure qu' autant qu' il le veut ; et ce n' est pas la faculté de vivre et de jouir qui le distingue de la brute, mais le pouvoir de s' abstenir de tout avec volonté, et même de la vie. Car si l' homme sensuel, l' homme physique trouve du plaisir à vivre, et se plaint de la nécessité de mourir, l' homme moral, l' homme dont la raison est éclairée, gémit de la nécessité de vivre, et souvent reconnoît le devoir de mourir ; pouvoir de vie et de mort sur soi-même, *jus supremum vitae et necis*, dont l' homme abuse sans doute comme de toutes ses facultés, mais qui n' en est pas

p165

moins le titre primitif à la domination universelle qu' il exerce même sur ses semblables, et le caractère essentiel de sa dignité. Si les lois fondamentales, qu' on appelle naturelles, sont *gravées dans le coeur de tous les hommes* , pourquoi pas les lois civiles, qui sont tout aussi naturelles, et même tout aussi nécessaires ; car la société humaine ne peut pas plus subsister sans lois civiles, que le genre humain sans lois fondamentales ? L' ordre particulier de la société est aussi naturel, aussi nécessaire que l' ordre général de l' univers, et les conséquences

aussi naturelles, aussi nécessaires que les principes. Laissons donc cette expression, *lois naturelles, gravées au fond des coeurs*, dans ce sens qu' il ne soit besoin d' aucune autorité visible pour nous les faire connoître

p166

et nous les faire observer, ces lois que l' on croit gravées au fond des coeurs, parce qu' on ne peut se rendre compte du moment où l' instruction des leçons et des exemples en a développé l' idée, et qu' on croit avoir toujours sues, parce qu' on ne se rappelle pas de les avoir jamais apprises. Ces lois expriment ce que *Dieu veut que l' homme fasse* , mais Dieu a voulu que l' être intelligent les reçût d' un autre être semblable à lui, par une transmission orale ou écrite ; en sorte que ces lois sont un fonds commun, et comme le patrimoine de la société, que son auteur, père des hommes, a substitué à ses enfans de génération en génération, et que le pouvoir domestique dans la société domestique, le pouvoir public dans la société publique, font valoir, et doivent même accroître au profit de leurs subordonnés. Ainsi, loin de dire avec les déistes : " ce

p167

que Dieu veut que l' homme fasse, il ne le lui fait pas dire par un autre homme, il le lui dit lui-même et l' écrit au fond de son coeur " ; il faut dire avec la raison et l' expérience : " ce que Dieu veut que l' homme fasse, il le lui fait dire par un autre homme, et il lui parle ainsi lui-même par le *moyen* de la parole qu' il lui fait entendre, ou de l' écriture qu' il lui fait lire " . Ainsi la parole et l' écriture, ou plutôt la pensée exprimée par des signes sensibles à l' oreille ou aux yeux, est le moyen unique de communication entre les intelligences, et par conséquent d' instruction.

Ici Pufendorff réfute l' erreur de Jean-Jacques Rousseau, et tombe lui-même dans une autre erreur.

" on dit ordinairement, dit cet écrivain, que cette loi (naturelle) est *naturellement* connue à tout le monde... etc. "

il n' est pas vrai que l' homme ait pu découvrir la loi naturelle par la seule lumière de sa raison, puisque les plus beaux génies, et les philosophes de l' antiquité païenne les plus appliqués à la recherche des devoirs de l' homme et du pouvoir de la divinité, n' ont eu sur ces grands objets que des notions très-imparfaites, et qu' elles n' ont été sûres et distinctes, ces notions des lois naturelles, que chez le peuple qui en a conservé le texte écrit dans ses livres sacrés. à le bien prendre, Pufendorff parle comme J-J Rousseau, quoiqu' il paroisse combattre son opinion ; aussi il se corrige lui-même, en ajoutant à ce que nous venons de lire :  
" d' ailleurs, les maximes les plus générales et les plus importantes de cette loi sont si claires et si manifestes, que ceux à *qui on les propose* , les approuvent aussitôt, et que, quand on les a une fois *connues* , elles ne sauroient plus être effacées de nos

esprits " ; où l' on voit deux choses, l' une, que nous ne *connoissons* ces lois qu' autant *qu' on nous les propose* ; l' autre, que leur *naturalité* , pour ainsi parler, consiste dans leur correspondance avec la nature de notre raison.

Ici l' on me permettra une digression sur le mot *nature* et *naturel* , et sur l' abus qu' on en a fait.

Nature vient de naître ; *natura* de *nasci* : un être naît pour une fin, et avec les moyens d' y parvenir ; cette fin et ces moyens composent sa nature ; la nature suppose donc l' être créé, et elle est la condition, et non la cause de son existence.

Un être qui n' auroit point les moyens de parvenir à sa fin, seroit hors de sa nature ; et un être qui ne se serviroit pas de ses moyens pour parvenir à sa fin, seroit encore hors de sa nature.

Ce que nous venons de dire, convient à la société comme à l' homme, à l' être social comme à l' être individuel, puisque la société



p170

commence, et qu' elle a une fin et des moyens d' y parvenir.

L' homme vécut d' abord en société domestique ou de famille ; il dut donc arrêter ses premiers regards sur la nature domestique, puisqu' il n' en connoissoit pas d' autre : aussi il appela exclusivement, société naturelle, la société de la famille ; religion naturelle, la religion de la famille ; lois naturelles, les lois de l' une et de l' autre société.

La société grandit ; elle sortit de la société domestique, mais sans passer encore à la société publique ; je veux dire qu' il n' y eut de constitution véritablement parfaite et naturelle que dans la famille, car les états anciens, tous despotiques ou démagogiques, n' avoient point de constitution politique, et M De Montesquieu en convient ; ainsi la qualité exclusive de *naturel* resta à la famille, et à tout ce qui sembloit lui appartenir ; et parce que les brutes sont entre elles, à quelques égards, en rapports domestiques, Justinien lui-même commença ses institutes par cette définition impie, si elle étoit autre chose qu' une ignorance grossière : " le

p171

droit naturel est celui que la nature enseigne à tous les animaux " .

Le droit naturel, la loi naturelle, la société naturelle, la religion naturelle furent donc le droit, la loi, la société, la religion de l' état naissant, domestique, familier de l' homme, et ce langage devenu faux, parce qu' il étoit exclusif, se perpétua dans les écoles, dans le discours, et produisit des jugemens erronés, et par une suite nécessaire des actions perverses.

Les philosophes, partant de cette idée très-juste, que la nature d' un être est sa perfection, puisqu' elle est l' être fini, accompli, attribuèrent toute perfection à cet état naissant, natif, originel, de l' homme et de la société, qu' ils appeloient l' état naturel.

Ainsi ils mirent l' état domestique bien au-dessus de l' état public de société, et dès lors, le sauvage au-dessus de l' homme civilisé. Les classes inférieures de la société plus voisines de l' état domestique, furent plus estimables que les

classes supérieures, et les enfans furent plus *naturels* que les hommes faits.  
Ainsi il n' y eut rien de parfait en législation

p172

que la loi naturelle ; en religion que la religion naturelle ; en droit que le droit naturel ; en société que la société naturelle ; et même comme si la famille n' étoit pas une société ou que l' homme pût naître et vivre sans famille, on opposa l' état de pure nature à tout état de société.

C' est là la grande erreur de J-J Rousseau, et même de *l' esprit des lois* , et l' on est affligé de voir M De Montesquieu rêver aussi un état de pure nature antérieur à la société, *où la paix seroit la première loi naturelle*, et comme J-Jacques, attribuer les désordres de l' homme à la société qui en est le frein et le remède, et sans laquelle même il n' y auroit bientôt plus d' homme.

Cependant l' état naturel de l' homme et de la société n' étoit plus, depuis long-temps, l' état domestique. Un état où l' être ne peut pas demeurer, n' est pas sa fin, son état naturel ; et la société ne pouvoit pas plus stationner dans l' état domestique, que l' homme ne peut rester enfant.

Aussi nulle part les familles n' avoient pu subsister sans se donner un gouvernement public ; la religion naturelle se conserver

p173

sans s' appuyer sur la religion révélée, ni la loi naturelle se maintenir sans des lois subséquentes et positives.

La véritable nature de la société est donc le dernier état de société ou la société publique, comme la vraie nature de l' homme et son état nécessaire, est la société en général.

Ainsi la société publique est la perfection de la société domestique, et la société en général la perfection de l' homme.

Ainsi, comme dans les premiers temps, l' état naissant étoit l' état naturel, ou plutôt l' état natif ; dans les derniers temps, l' état naturel est l' état fini, accompli.

C' est faute d' avoir fait cette observation, qu' on a jeté de l' odieux sur les lois et les institutions les plus nécessaires, parce que, disoit-on, elles n' étoient pas naturelles, et que l' on a présenté à la croyance des hommes les opinions les plus absurdes et quelquefois les plus funestes, sous prétexte qu' elles étoient naturelles.

Ainsi le célibat religieux a été attaqué comme une institution contraire à la *nature* , et une violation manifeste de ses lois les plus nécessaires, et l' on a oublié de distinguer

p174

entre la nature de l' homme domestique, dont la fin est sa reproduction dans un autre soi-même, et la nature de l' homme public, dont la fin est le service des autres, auquel le célibat rend l' homme plus propre, en le dégageant de tous les liens personnels, et c' est ce qui fait que le célibat s' introduit par le fait dans le militaire, comme dans le sacerdoce. Il est vrai que la profession militaire a été comprise dans l' anathème philosophique, et traitée aussi d' institution contraire à la nature ; comme s' il y avoit quelque chose de plus naturel au monde, que de se consacrer, corps et biens, à la défense de ses frères et au maintien de la société !

Ainsi il ne faut employer aujourd' hui dans la législation, qu' avec une extrême circonspection, le mot *naturel* , lois *naturelles* , droit *naturel* , qui semblent exclure du *naturel* , c' est-à-dire, du raisonnable et du juste, tout droit positif, et toutes lois subséquentes ; tandis qu' il est vrai de dire que les lois constitutives et réglementaires de la société, sont toutes des lois naturelles, lorsqu' elles sont bonnes : ainsi la loi qui institue des tribunaux pour punir les crimes, et la

p175

loi qui dispose de la succession au pouvoir en faveur des mâles, sont des lois naturelles, et tout aussi naturelles que celles qui ordonnent d' honorer le père et la mère , et qui défendent de tuer et de voler.

Le baron de Pufendorff flotte ici entre l' erreur

et la vérité ; il distingue trois états de nature : le premier est la *condition de l'homme, considéré en tant que Dieu l' a fait le plus excellent de tous les animaux* .  
Le second état de nature est la *triste condition où l' on conçoit que seroit réduit l' homme fait comme il est, s' il étoit abandonné à lui-même en naissant, et destitué de tout secours de ses semblables* .  
Le troisième est celui où l' on conçoit les

p176

hommes totalement étrangers les uns aux autres, et qui n' ont de liaison que celle de la condition humaine, commune à tous les hommes ; comme si des hommes qui ne sont pas membres de la même société domestique ou politique, ne faisoient pas tous partie de la même société religieuse, et n' étoient pas tous frères, comme enfans du même père, quoique quelquefois de mères ou d' églises différentes !

Je n' ai pas besoin de faire observer au lecteur combien peu il y a de précision et d' exactitude, combien de vague et d' incorrect il y a dans toutes ces définitions de l' auteur classique le plus estimé.

Je reprends le fil du discours préliminaire.  
C' est, dira-t-on, du pouvoir domestique et de la première éducation, que l' homme doit recevoir la connoissance des lois primitives, fondamentales de toute morale et de toute société, et non en aucune manière du pouvoir public. Mais où en est la société, si, pour instruire les enfans, elle compte sur les parens ? Les parens sont pervertis, et les législateurs les ont corrompus. Vous parlez

p177

de la famille, quand l' homme n' en a plus ; et que le lien sacré et indissoluble du mariage est devenu la convention temporaire, le bail à terme de l' intérêt et de la volupté, qui finit pour le foible à la fantaisie du plus fort. L' éducation ! Est-ce l' éducation que le pauvre peut donner à ses enfans, lui qui devenu plus corrompu sans en être plus aisé, ne connoît d' autre dieu que son intérêt, et par conséquent d' autre culte que

celui de lui-même ; lui qui, tourmenté par notre luxe, plus encore que par ses besoins, sort dès le matin pour aller chercher le pain que lui vend le riche, rentre au soir quand sa faim est assouvie, et ne peut donner à ses enfans d' autres leçons que l' exemple d' une vie agitée par la cupidité, quand elle n' est pas avilie par la misère ? Est-ce l' éducation que l' enfant du riche reçoit dans la maison paternelle ? Hélas ! Dans ces temps déjà loin de nous, où l' on ne renfermoit pas tout l' homme dans ses organes, et ses destinées immortelles entre les deux termes si rapprochés d' une enfance ignorante ou d' une vieillesse débile ; lorsqu' il y avoit dans le monde un autre dieu que le dieu des richesses,

p178

un autre culte que celui des voluptés, d' autres affaires que des intrigues d' ambition ou de plaisir ; on voyoit fréquemment des hommes puissans, même des chefs des nations, égarés un moment par l' ivresse du pouvoir et par l' ivresse de la vengeance, revenus à eux-mêmes, se reprocher amèrement des exemples pernicieux, des actions injustes, même une guerre légitime, s' ils avoient excédé la mesure du mal qu' elle permet de faire à ses ennemis, fonder des établissemens pieux avec les deniers de l' iniquité, offrir à la justice éternelle des institutions d' une utilité durable pour la société, en expiation des maux passagers faits à quelques hommes, et laisser des monumens publics de leur foi à la divinité, de leur espérance à une meilleure vie, de leur charité envers leurs semblables, des monumens qui attestassent leur repentir, même après que l' histoire auroit oublié leurs fautes. Mais aujourd' hui que l' univers plus éclairé s' est débarrassé de cette censure incommode, et que l' homme a rejeté ce frein importun, on boit dans des coupes dorées l' oubli des maux que l' on a faits ; on fonde des lieux de volupté,

p179

pour expier d' atroces barbaries ; l' artiste inutile ou la courtisane effrontée, sont les nouveaux dieux auxquels on consacre ces dépouilles opimes, enlevées sur de malheureux

orphelins ou des veuves désolées ; et si l' excès des plaisirs en amène la satiété, si ces fronts rayonnans de joies insensées se couvrent de sombres nuages, l' amitié même la plus intime ne peut percer au fond de ces abîmes, et y distinguer les remords de la vertu, des regrets de l' ambition trompée, ou d' une haine que rien ne peut assouvir.

Ce n' est plus même aujourd' hui de la religion toute seule qu' il faut attendre le retour aux idées conservatrices et aux vérités fondamentales de l' ordre social. Sans doute la religion remplissoit cette honorable fonction, lorsqu' à elle seule étoient confiés l' enseignement public dans la société et l' éducation domestique de l' homme ; lorsqu' elle scelloit toutes les alliances des familles, sanctionnoit toutes les lois de l' état, intervenoit même aux traités solennels des nations, et que toujours combattue par les passions, et toujours respectée par l' autorité, elle marquoit du même sceau, elle instruisoit par les

p180

mêmes leçons, elle recevoit à la même table toutes les grandeurs et toutes les foiblesses, et les bergers comme les rois. Mais aujourd' hui qu' elle partage avec les sophistes l' éducation de la jeunesse, et avec des histrions l' enseignement public ; aujourd' hui que l' on s' abonne à des cours de morale, où le prédicateur sans mission, les auditeurs sans devoir, n' ont d' autre rapport entre eux que celui de quelque argent à gagner et de quelques momens à perdre ; aujourd' hui que récemment échappée à ces temps déplorables, où timide et honteuse comme une prostituée qui attend les passans dans des lieux écartés, pour les inviter à voix basse, elle étoit objet de scandale, si elle laissoit hors des temples apercevoir son existence, elle portera long-temps la marque des fers dont elle a été flétrie ; lui confier exclusivement la restauration de la morale, c' est décréditer la morale même, ou du moins en interdire la connoissance à tous ceux qui ont rompu sans retour avec la religion, et qui élèvent leurs enfans dans l' éloignement de ses instructions et la haine de son culte. La religion, autrefois considérée comme le plus riche propriétaire, dépouillée

aujourd' hui de ses biens, partagera le mépris qui suit la pauvreté dans une société de propriétaires ; elle donnoit des leçons au riche et du pain au pauvre ; quand elle n' aura plus que des leçons à donner au pauvre, et qu' elle demandera du pain à tout le monde, toute autorité s' élèvera contre la sienne. Le bel-esprit du quartier lui disputera sa mission, et l' homme puissant son influence. Que pourroit-elle faire pour affermir l' état, lorsqu' elle ne pourra plus assurer la famille, et qu' au mépris de son enseignement le plus formel et de sa pratique la plus constante, la loi civile permettra peut-être la dissolution du lien conjugal, *et l' homme séparera ce que Dieu a joint ?*

Les gouvernemens révolutionnaires, et ils le sont dans beaucoup d' états, instrumens aveugles d' une philosophie insensée, ont détruit la souveraineté de la religion, l' autorité de la morale, l' influence d' une bonne éducation, le principe de tout pouvoir, le motif de tout devoir ; c' est à une meilleure philosophie, et à des gouvernemens plus éclairés à la rétablir. Des sophistes ont dit que les lois éternelles de la morale étoient

gravées au fond des coeurs, et ils ont jugé superflu d' instruire l' enfant à connoître l' auteur de toute morale. Une meilleure philosophie mettra toutes ces vérités sous les sens, et elle en fera à la fois le lait de l' enfance et le pain des forts. L' enseignement en étoit circonscrit dans les temples, et ces lois éternelles ne se lisoient que dans le livre élémentaire du premier âge ; des gouvernemens éclairés les feront retentir dans les tribunaux, et les placeront dans le livre même de la nation et le code de ses lois, et ils en feront le complément, et comme le couronnement de l' éducation publique, de cette éducation jusqu' à présent si déplorablement négligée, ou si faussement dirigée, qui menaçoit également la société de tout ce qu' elle enseignoit aux jeunes gens, et de tout ce qu' elle leur laissoit ignorer. C' est principalement à cette partie intéressante de la nation, ou plutôt à cette nation qui nous succède, que je consacre cet

ouvrage. On lui apprend beaucoup de choses utiles seulement à l' homme ; qu' elle s' instruisse de la seule science nécessaire à la société, et qu' à tant de connoissances qui ne donnent que de l' esprit, elle joigne la

p183

seule étude qui forme la raison de l' homme social, en lui donnant *la raison* du *pouvoir* et des devoirs. Un auteur célèbre a donné *l' esprit des lois* ; il est temps de donner ou de rappeler *la raison* des lois, et de chercher moins l' esprit de ce qui est, que la raison de ce qui doit être.

Un jour, les gouvernemens éclairés par leurs erreurs, et sages de leurs fautes, proclameront hautement à la tête de leurs lois ces lois éternelles dans leur principe, primitives dans la date de leur promulgation, fondamentales de tout l' ordre moral et social, germe fécond de toutes les lois subséquentes, " où se trouvent, dit M Bossuet, les premiers principes du culte de Dieu et de la société humaine " ; ces lois, première parole de Dieu, première pensée de l' homme, éternel entretien de la société, et qui seront à l' avenir l' inébranlable fondement de l' édifice de la société, et le frontispice auguste du temple de la législation. Des gouvernemens insensés ont dit à l' homme : " la loi que nous te donnons sera ta seule morale " , et des gouvernemens sages lui

p184

diront : " la morale que Dieu t' a donnée sera ta seule loi " .

Une vaine philosophie a cru, depuis quarante ans, révéler à ses adeptes une vérité inconnue, en leur disant dans le *contrat social* : " si le législateur, se trompant dans son objet, établit un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, l' état ne cessera d' être agité, jusqu' à ce qu' il soit détruit ou changé, et que l' invincible nature ait repris son empire " ; et la religion, depuis quatre mille ans, faisoit chanter aux plus simples de ses enfans ces paroles, dont le passage qu' on vient de lire n' est que le fastueux commentaire : " si Dieu ne bâtit



la maison, ceux qui la bâtissent travaillent en vain " .

Il faut donc placer le souverain législateur à la tête de la législation, et se pénétrer de cette vérité philosophique, et la plus philosophique des vérités : *que la révolution a commencé par la déclaration des droits de l' homme, et qu' elle ne finira que par la déclaration des droits de Dieu .*

p185

écoutez, sur la nécessité de commencer la jurisprudence par la religion et la morale, et de fonder la justice humaine sur la justice divine, le premier publiciste de son temps, et peut-être le plus grand philosophe de tous les temps, le rival de Newton en géométrie, et qui lui étoit si supérieur sur tout le reste. " il seroit aussi fort utile, dit Leibnitz, de faire entrer dans un système de droit naturel les lois parallèles de droit civil des romains... etc. " il s' élève contre les auteurs qui séparoient la jurisprudence de la religion, et il accuse d' athéisme la politique de Pufendorff, pour avoir dit : *que la fin de la science du droit naturel est renfermée dans les bornes de cette vie .* " pour avoir, reprend Leibnitz, *tronqué la fin* du droit naturel, il s' est ainsi manifestement engagé à resserrer trop son objet... etc. "

p188

mais il ne suffit pas de reconnoître en principe, de proclamer même " que la loi doit être la volonté de Dieu et la règle de l' homme " , il faut que les lois soient empreintes du sacré caractère de la divinité. Des peuples ignorans ont pu, sur la foi de leurs chefs, recevoir, comme inspirées par les dieux, des lois fausses et absurdes, et croire à la nymphe de Numa ou aux extases de Mahomet ; mais un peuple raisonnable veut voir briller sur le front du législateur qui descend de la montagne sainte avec les tables de la loi, l' auréole mystérieuse qui lui garantit la vérité de ses communications avec la divinité, et il ne reconnoît pas ce signe auguste dans une législation foible et déréglée, complice de ses passions ou même instigatrice de

ses désordres. L' erreur la plus grave des législateurs sophistes, et des sophistes législateurs de notre siècle, est d' avoir été chercher leurs modèles dans un autre monde tout à fait étranger à celui que nous habitons, dans le monde païen, de n' avoir pas vu que l' imperfection, le désordre, disons mieux, la barbarie de la législation grecque et romaine, ne pouvoit convenir à des peuples parvenus à l' âge de raison, et de n' avoir pris en aucune considération tout ce que vingt siècles d' enseignement de la morale

p189

épurée du christianisme et de pratique des vertus qu' elle prescrit, avoient mis, même à l' insçu des peuples, de justesse dans leurs idées, de tempérance dans leurs habitudes, de force enfin et de fixité dans leurs principes. Quelques personnes même éclairées et vertueuses, conviennent de la perfection des lois civiles qui prennent pour base la morale religieuse ; mais elles désespèrent de notre raison, et elles ont sans cesse à la bouche ces mots de Solon : " je n' ai pas donné aux athéniens de bonnes lois, mais les meilleures qu' ils pussent recevoir " . Cette erreur seroit de la plus dangereuse conséquence ; et si elle pouvoit être adoptée comme une règle de législation, elle renouvelleroit dans le monde chrétien, ou elle prolongeroit le scandale donné, il y a trois siècles, par le luthéranisme, d' une société qui, parvenue au terme extrême de la civilisation, revient d' elle-même en arrière, renonce au bien qu' elle connoît, se dégoûte de la perfection même, et retombe dans l' état foible et corrompu dont elle a eu tant de peine à sortir. Les législateurs anciens ne pouvoient pas donner à leurs peuples des lois parfaites, dont ceux-ci n' avoient

p190

pas même d' idée. Les philosophes d' alors s' élevoient contre les abus du divorce ; mais nous ne voyons nulle part qu' ils se soient élevés contre le divorce lui-même, comme contre le plus grand des abus ; et les plus graves personnages de l' antiquité obéissoient à toutes les extravagances du culte idolâtre, et à toutes les

barbaries de la politique païenne. Il falloit un autre législateur pour dire aux hommes, au temps de la plus effroyable corruption, *soyez parfaits*, et pour leur donner la force de le devenir, en rejetant de la société toutes ces lois imparfaites, atroces, infâmes, qui déshonoroient la législation païenne. Aussi ce législateur donnoit pour preuve de sa mission à ceux qui l'interrogeoient, qu'il avoit redressé les boiteux, fait entendre les sourds, et voir les aveugles ; et ces législateurs qui, prenant pour guide la foiblesse incurable de nos penchans, plutôt que la force toujours croissante de notre raison et de nos lumières, veulent ramener des nations *qui ont goûté le don céleste* à l'ignorance et à l'infirmité du premier âge, pourront un jour répondre à la postérité, qui leur demandera compte de l'usage qu'ils ont

p191

fait de leur pouvoir, qu'ils ont ôté la lumière à des peuples qui l'avoient reçue, rendu sourds à la vérité des hommes qui l'avoient entendue, et fait boiter dans les voies de la sagesse, des nations qui depuis long-temps y marchaient d'un pas sûr. Au lieu donc de prendre pour règle de la législation cet adage, *que le mieux est l'ennemi du bien*, fondé sur un sophisme, qui consiste à appeler *mieux* en lui-même ce qui paroît mieux à l'homme, et qui souvent est mal, il faut appliquer à l'art des lois ce qui a été dit de l'art des vers, " qui ne vole au sommet, tombe au plus bas degré ". Parce qu'à la plus extrême corruption des moeurs, il faut opposer la plus grande perfection des lois, et placer la rectitude absolue dans la règle universelle. Et qu'on ne dise pas qu'il faut des lois différentes selon les différens climats ; car c'est en vain qu'on voudroit réchauffer une erreur décréditée du vivant même de ses plus zélés partisans. Le climat peut influencer sur les habitudes physiques ou les manières ; les moeurs ne sont jamais que le résultat des

p192

lois, comme les lois deviennent le résultat des

moeurs. Ce n' est pas parce que les hommes sont blancs ou noirs, qu' ils vont nus ou vêtus, qu' ils se nourrissent de fruits ou des produits de leur chasse, qu' ils habitent sous terre ou qu' ils couchent à l' air, qu' il leur faut des lois ; mais parce qu' ils sont ambitieux, avarés, voluptueux, féroces : or, ces passions, partout originellement les mêmes, vivent sous les glaces du pôle comme sous les feux de l' équateur. Le cosaque *Pugatschew* étoit ambitieux comme l' italien *Mazzaniello* ; le lapon qui vend ses peaux de renne, est cupide comme l' asiatique qui pèse ses perles ; et la fièvre d' amour consume le kamtschadale comme l' africain. Mais si l' homme partout naît avec les mêmes passions, la société accroît leur violence en proposant plus d' objets à leurs désirs. Ainsi il y aura plus d' ambition là où il y aura moins de fixité dans le pouvoir ; plus de cupidité là où il y aura plus de commerce ; plus de volupté là où les arts seront moins retenus ; et il y a de quoi trembler de voir tous les gouvernemens chrétiens, livrés au même esprit de vertige, favoriser à la fois, et même exclusivement, et les doctrines populaires

p193

de ne jamais commencer ou finir leur repas, sans bénir l' auteur de la nature. Ces deux coutumes n' avoient plus rien de commun avec les hommes de nos jours ; le monde les avoit mises dans un entier oubli, sans considérer que cet oubli n' étoit pas seulement une absence de catholicisme, mais un abandon des principes religieux, usités chez les peuples de tous les pays et de tous les âges.

L' oubli de la prière domestique devoit amener celui de la prière publique. C' étoit par des noms dérisoires, que les grands et les riches du monde caractérisoient désormais le chant des pseumes et des cantiques, accompagné des orgues et des autres instrumens consacrés au culte public. Ces noms exprimoient hautement leur opinion sur les offices divins, dont ils faisoient le pis aller de la dernière classe du peuple, comme s' il n' appartenoit qu' à la populace de trouver une consolation divine dans le culte public, et que pour n' être point exclus de la classe des honnêtes gens, il fallût renoncer au plus sublime de tous les devoirs qui puissent ennoblir l' existence de l' homme, au devoir d' invoquer publiquement l' auteur de tous

les biens, celui d' unir sa voix à celle de ses semblables pour chanter ses plus touchantes merveilles, et pour emprunter dans ce concert mutuel de louanges, de bénédiction et d' amour, les mêmes prières que celles chantées par les justes des premiers âges, qui le seront encore par ceux des derniers temps, et qui le sont en ce jour par les fidèles de toutes les églises. Certes, si c' est là se mésallier dans ses actions, il est beau de se mésallier ainsi ; si c' est là se séparer d' un monde qui se regarde comme l' unique dispensateur du crédit, de la faveur et de l' estime ; si c' est là devenir pauvre d' esprit dans ses moyens, c' est ainsi qu' il convient à l' homme juste et craignant Dieu, de séparer sa cause de celle d' un monde corrompu, de se vouer à ses mépris, et de se glorifier de ses outrages. Mais cet homme riche et craignant Dieu ne se trouvoit presque plus parmi les grands et les riches du siècle. Nous l' avons dit : la cour et la ville n' avoient plus en général d' autre culte que celui de leurs passions, ni ne vouloient plus entendre parler d' autres dieux, d' autre ciel, ou d' autre enfer que de

ceux de la fable, lesquels n' étant plus pour eux qu' un sujet d' amusement et de plaisanterie sur les théâtres, ne leur offroient plus dans l' illusion de la scène, qu' une fable dans la théologie sacrée de tous les peuples, et qu' un dieu, qu' un ciel, et qu' un enfer mythologique dans la religion même des chrétiens. Mais il n' étoit plus dès lors nécessaire de fléchir la justice d' un tel dieu, par des abstinences, des jeûnes, des expiations et des satisfactions ; dès lors un ciel et un enfer si peu croyables, ne méritoient pas que l' on se gênât beaucoup pour éviter des châtimens ou mériter des récompenses, sans certitude comme sans valeur. Ainsi devoit raisonner le monde, selon ses nouveaux principes ; ainsi la corruption du coeur amenoit pour lui celle de l' esprit, et la corruption de l' esprit rendoit incurable celle de son coeur. Ainsi les lois de l' église sur les abstinences, les jeûnes, les expiations et les satisfactions pour les fautes commises, n' étoit plus pour ce monde corrompu dans tout son être,

qu' un sujet habituel de transgression et de railleries, et le mépris de ces lois, non moins sacrées chez tous les peuples que la religion même, ni moins

p196

raisonnables que l' idée d' une justice éternelle, le mépris de ces lois étoit affiché publiquement à l' époque de la révolution.

Les hommes devenus étrangers à la satisfaction personnelle de leurs fautes, ne devoient plus même songer aux rites funèbres institués chez tous les peuples, moins encore pour honorer la cendre des morts, que pour leur tenir lieu d' expiation dans l' autre vie. Tel est le caractère spécial de l' impiété, d' affaiblir, de relâcher, ou même de rompre les liens les plus saints des familles.

Ainsi pour l' incrédule, toute communion de sentimens et de pensées, tout devoir religieux des vivans envers les morts cessent d' exister. La reconnoissance des enfans expire pour eux à la mort de leurs parens, on n' est plus au delà qu' un vain souvenir. Ainsi l' incrédulité devenant générale parmi les grands et les riches du siècle, nous les avons vus négliger généralement les rites funèbres, ou n' en plus faire qu' un culte d' ostentation et d' orgueil, où le coeur n' avoit plus de part. Nous les avons vus ne tenir plus aucun compte des fondations sacrées de leurs ancêtres, accuser leur religion de superstition,

p197

et leur zèle pieux de fanatisme. De quoi pourront-ils donc se plaindre, lorsque d' autres incrédules, armés de la massue révolutionnaire, viendront s' emparer des fondations sacrées de leurs ancêtres, briser avec fureur le marbre de leurs tombeaux, et en violer avec dérision la sépulture ? Dans les vues d' une providence suprême, ceux-ci ne doivent-ils pas être les instrumens de sa justice, pour venger les morts sur les vivans, de l' oubli des rites funèbres, et des autres outrages domestiques faits à leur mémoire ?

Des hommes sans affection religieuse pour leurs ancêtres, ne pouvoient en être pénétrés pour leurs propres enfans, et il devoit leur importer peu que

les premières époques de la vie, celles qui laissent à leur suite les traces les plus ineffaçables, fussent ou non consacrées par l'Église dans ses solennités saintes. Les Grecs et les Romains, idolâtres dans les temps les plus corrompus de leurs républiques, l'emportoient en principes et en sentimens moraux sur cette génération d'incrédules. Ceux-là, du moins, se faisoient un devoir de célébrer, en présence de leurs dieux, l'entrée de leurs enfans dans

p198

le second âge de la vie. C'étoit sous les auspices de ces dieux qu'ils les revêtoient de la robe virile. Ce jour étoit pour eux une fête consacrée par des prières, des offrandes et des sacrifices. Quoi donc ! Tous les peuples marquent par des cérémonies religieuses la même époque de l'adolescence ! Cette génération d'incrédules étoit la seule sur la terre qui regardât comme très-superflu de faire intervenir la divinité pour rien dans les prémices des années. En vain l'Église multiplie ses moyens pour éclairer en ce moment, et pour fixer à jamais le choix de la raison naissante des enfans dans l'amour de la sagesse. Le sacrement de la confirmation, établi selon l'étymologie de son nom, pour confirmer les disciples de la foi dans l'exercice de tout bien ; la première communion, qui ne met pas seulement toutes les vertus à la portée de l'adolescent, mais qui l'unit à l'auteur même de toutes les vertus, ces deux époques mémorables de la vie chrétienne, qui, ne fussent-elles pas d'institution divine, seroient encore les plus précieuses de toutes les institutions, pour orner, embellir et consacrer l'existence de l'homme dans ses commencemens ;

p199

ces deux époques religieuses n'avoient plus aucune valeur morale pour les sages du siècle. Elles n'étoient plus au gré de leur opinion que des coutumes peut-être bonnes à réformer, pour économiser les loisirs de leurs enfans ; et lorsque ceux-ci s'approchoient des saints autels, sous de tels auspices, on les eût pris pour autant d'orphelins, abandonnés de leurs proches,

qui ne se réservèrent pour eux que le soin  
d'effacer bientôt de leur esprit l'idée de ces  
solennités saintes.

De plus, l'opinion des impies prévalant de jour en  
jour, elle cherchoit à retrancher de  
l'enseignement public et domestique tout  
enseignement chrétien, et à laisser vivre les  
enfants dans un tel oubli de leurs rapports  
immortels avec Dieu, qu'ils finissent par ne plus  
y croire. Tel étoit le vœu d'une fausse sagesse,  
qui commençoit à s'exécuter dans la capitale, par  
l'établissement de quelques pensionnats, où  
l'éducation de la jeunesse se trouvoit à la merci  
du premier novateur ; où déjà l'on osoit demander  
aux pères et aux mères, avec le sang froid du  
plus coupable pyrrhonisme, dans quelle religion,  
ou dans

p200

quelle philosophie ils vouloient que leurs enfants  
fussent élevés.

Ainsi les grands et les riches du siècle ne  
cherchoient plus qu'à se séparer de la religion et  
de l'enseignement vulgaire.

Ce n'étoit plus eux, ni leurs femmes, ni leurs  
enfants, qui venoient à leur tour dans les  
paroisses de Paris, selon la coutume vénérable de  
leurs ancêtres, présenter le pain bénit, en signe  
d'alliance spirituelle avec Jésus-Christ et avec  
tous les fidèles de son église. Ils laissoient aux  
simples bourgeois le soin de remplir en personne  
cette cérémonie sentimentale, et ils estimoient  
que pour eux-mêmes, c'étoit assez de se faire  
remplacer par leurs laquais. Les bourgeois, à leur  
exemple, cherchoient à s'acquitter par suppléans  
de cette offrande sacrée, seul et précieux reste  
des anciennes offrandes, et dont on ne faisoit  
plus ainsi qu'un office de mercenaires.

Ce que nous disons de l'éloignement  
qu'apportoient en général les premières classes à  
ces rites fraternels, qu'il faudroit inventer,  
s'ils ne l'étoient déjà, pour resserrer les liens  
qui unissent ensemble les hommes, nous le disons  
de tous les autres rites. S'ils s'en  
acquittoient

p201



encore quelquefois, forcés par des convenances d' étiquette, s' ils daignoient eux-mêmes paroître dans les églises, c' étoit avec un air de dissipation et d' ennui, qui ne déceloit que trop les sentimens irrégieux de leurs âmes, et insultoit hautement à la piété publique. Mais les grands et les riches du siècle, en donnant ainsi l' exemple de tous les genres de transgression religieuse, et en léguant, pour ainsi dire, le culte public au bas peuple, comme s' il n' étoit plus qu' un héritage d' ignominie, ne voyoient pas, sans doute, combien par là même ils appeloient, sur eux, des années de terreur et d' alarmes. Maintenant que les maux qu' ils ne craignoient point leur sont échus en partage, ne cessons, toutefois, de le leur répéter, afin qu' ils ne l' oublient, ni ne le méconnoissent, et que les siècles futurs en conservent une éternelle mémoire : " il est une vérité, que tous ceux qui avoient parmi nous le pouvoir,

p202

le commandement ou les richesses, avoient trop malheureusement méconnue ; c' est que les peuples comme les particuliers, ne sauroient se dépouiller de ce sentiment d' égalité qu' ils tiennent de la nature. Il est donc essentiel pour les contenir dans l' ordre de la subordination sociale, de les rappeler sans cesse à l' idée de la subordination religieuse. Il est donc essentiel que les premières classes de la société viennent se mêler souvent avec le peuple dans les mêmes temples, pour reconnoître avec lui le domaine souverain du père commun des hommes, et y participer aux mêmes offrandes, aux mêmes sacrifices, aux mêmes instructions religieuses et morales. Alors le peuple se soumet plus volontiers à ceux qu' il regarde comme les agens secondaires de la providence, et qu' il croit responsables de leurs oeuvres devant le même tribunal de Dieu. Alors le sentiment de l' égalité primitive n' est plus compromis par les distinctions sociales. La piété des riches et des grands est un aveu, un témoignage continuel pour les dernières classes que ces distinctions cesseront un jour, et qu' il n' existera plus à la

p203

fin de la vie d' autre distinction entre les hommes, que celles que la vertu ou le vice y auront mises. Quand un état est ainsi ordonné, il est heureux et tranquille, et le peuple souffre avec moins de peine d' être gouverné ; mais lorsque la religion n' est plus respectée dans le monde, lorsque l' égalité primitive que le peuple se contentoit de trouver dans son culte, n' est plus comptée pour rien par les premières classes de la société ; lorsqu' il s' établit une cause de séparation entre les habitans d' un même empire, qui relègue le peuple dans la boue, et concentre les nobles dans les palais ; lorsque le peuple s' aperçoit que ceux qui le dominant ne croient plus à la fraternité religieuse ; lorsqu' il ne les voit plus prosternés avec lui, en présence du même dieu, devant les mêmes autels ; lorsqu' il n' a plus avec eux d' autres rapports que ceux des services et des devoirs, et qu' il reconnoît qu' on n' y met plus d' autre prix que celui du métal qui en est le salaire ; alors le peuple outragé fait un retour amer et profond sur lui-même ; il s' indigne de ne plus voir en lui que le rebut de la société, et il

p204

ronge avec désespoir, dans le fond de son âme, le frein de la tyrannie et de la contrainte. C' est l' heure, c' est le moment des grandes révolutions ; le peuple est prêt, et il n' attend plus que le signal de l' anarchie pour se venger de la fortune, qui n' est plus à ses yeux qu' un aveugle hasard, et des riches, et des grands, dont la grandeur et les richesses n' ont plus rien qui ne l' importune " .

Dans cet état déplorable de choses, quelques ministres de la vérité faisoient en vain retentir ses oracles à l' oreille des princes et

p205

des magistrats ; ils les prévenoient en vain des malheurs qui les menaçoient. La voix de ces ministres n' étoit plus entendue. Leur formidable prophétie ne frappoit plus personne. En vain le sensible Fénelon avoit jeté le premier cri d' alarme au commencement du siècle.

" qui pourra remédier, disoit-il, aux maux de nos églises... etc. "

p209

en vain au milieu du siècle, le père La Neuville s'écroit-il à la vue de ces maux qu' il voyoit tout prêts à tomber sur la France : " ô religion sainte de Jésus-Christ ! ... ô France ! ô patrie ! ô pudeur ! ô bienséance ! ... etc. " on ne trouvoit dans ces paroles qu' un jeu de l' imagination et un apprêt de l' éloquence. En vain un autre orateur, nouveau Jonas, répète-t-il sur la chaire de Versailles

p210

ces terribles paroles : encore quarante jours, et Ninive sera détruite. Les princes et les courtisans se méprennent sur l' application de ces menaces ; ils supposent que le ministre de Jésus-Christ les adresse à Louis Xv dans les derniers jours de sa vie : et c' est leur entière subversion qu' il leur prédit, s' ils ne se hâtent de se corriger dans leurs principes et dans leurs moeurs.

En vain ces hommes, dont le sublime emploi étoit de consacrer leurs études et leur zèle à la défense de la religion, dénonçoient au gouvernement l' abîme qui s' ouvroit sous ses pas, si les dépositaires de l' autorité ne venoient au secours de la religion et des moeurs outragées. Leurs censures, chef-d' oeuvre de raisonnement et de dialectique, restent ignorées, et les grandes vérités qu' elles

p211

contiennent, trouvent à peine quelques lecteurs au milieu d' un siècle frivole.

En vain le clergé, dans ses assemblées, joint ses instructions à celles de ces écoles de théologie. Ses instructions sont regardées comme le tribut qu' il doit payer à son ministère.

p212

Ses craintes sur l' avenir sont accueillies comme l' effet d' une terreur panique ; tout ce qu' il dit en faveur du salut public, on le croit dit pour l' unique salut de ses richesses, et le gouvernement est loin d' en faire le sujet de ses propres alarmes.

En vain, trois ans avant la révolution, un célèbre missionnaire faisoit retentir

p213

les voûtes de l' église de notre-dame de ces terribles prédictions : " oui, c' est à la religion et au gouvernement que ces sophistes en veulent... etc. " de telles prédictions n' avoient pas même le mérite de passer pour vraisemblables. En vain l' année qui précéda la révolution, un des plus éloquens orateurs français, prêchant devant la cour, décrivait, non plus comme éloignés, mais comme présens, les maux qui devoient fondre tout à la fois sur un gouvernement

p214

où la cour pervertissoit la ville, la ville les provinces, où la religion et les moeurs antiques étoient foulées aux pieds par ceux même qui devoient commander à l' opinion. Un seul mot nous décèle l' effet de son discours sur l' esprit des princes. *il seroit difficile*, disoit l' un d' eux au maréchal De Mouchi, *de mieux plaider la cause du clergé* .

Malheureux princes ! Semblables dès lors à ces idoles dont parlent les livres saints, ils avoient des yeux, et ne voyoient point, des oreilles, et n' entendoient point. La justice du ciel les avoit déjà frappés de cet esprit de vertige qui n' étoit point inconnu aux païens eux-mêmes.

Mais lorsque le clergé français tonnoit de toute part contre la corruption générale, lorsqu' il faisoit retentir, depuis tant d' années, les terreurs de la justice divine contre les princes et les grands, contre les magistrats et les autres dépositaires de l' autorité civile, que faisoit-il lui-même pour arrêter

p215

le cours de cette redoutable justice ? Cette corruption le gaignoit insensiblement dans une partie de ses ministres, et on voyoit s' accomplir pour la France le plus terrible de tous les châtimens dont l' éternel ait menacé par ses prophètes les nations dégénérées, celui de leur envoyer dans la personne de ces mauvais ministres, des pasteurs *qui ne se cherchent qu' eux-mêmes* , et qui, loin de les convertir par leurs exemples, achèvent de combler par leurs scandales la mesure de l' iniquité publique. Ainsi, selon les impénétrables jugemens de Dieu, les prêtres répondent des crimes des peuples, ceux-ci des crimes des prêtres, et la réprobation des empires se consomme par le crime de tous. Loin de nous toutefois d' avancer que tous les prêtres, tous les évêques fussent déchus de la sainteté de leur état. Si nous osions le dire, nous serions à l' instant démentis par les grandes et sublimes vertus que le clergé français a montrées dans le cours de cette révolution. Les principes de son enseignement étoient unanimes. Nulle querelle religieuse n' agitoit l' église gallicane. Celle du jansénisme

p216

sembloit tendre vers sa fin. Tous les évêques, toutes les écoles de théologie, tous les séminaires professoient la même doctrine. Ce n' étoit donc pas dans sa foi que le clergé de France étoit déchu de son antique gloire. Ce n' étoit pas, non plus, dans ses études religieuses. Ces études étoient, sans doute, susceptibles d' amélioration. Mais ce qui restoit à faire sur ce point, étoit suffisamment indiqué par la nature des maux actuels de l' église. Les maîtres pieux et zélés ne manquoient pas d' ailleurs au clergé de France pour former des ecclésiastiques à toutes les vertus de leur état. Une congrégation entière, celle des sulpiciens, étoit encore ce que son instituteur l' avoit établie vers le milieu du dix-septième siècle. Ses membres, consacrés exclusivement à l' éducation des clercs, offroient à leurs élèves les modèles de la simplicité des premiers âges de l' église. Nul faste dans leurs leçons, nul apprêt dans leurs discours, l' esprit d' humilité, d' abnégation, d' absolu dévouement au corps des premiers pasteurs, distinguoient encore cette congrégation en 1789, et lui méritent la juste vénération du

monde chrétien.

p217

D' autres instituts et quelques sociétés locales remplissoient avec édification les mêmes devoirs ; et si tous les évêques n' avoient promu au sacerdoce que des sujets formés sur de tels modèles, ils n' auroient pas eu depuis si fort à gémir sur la désertion d' une partie de leurs prêtres. Mais parmi les évêques, tous ne s' occupoient pas sérieusement des intérêts de la religion, et des moyens les plus sûrs de la sauver des attaques des impies. L' esprit d' une funeste philosophie s' étoit glissé dans tous les ordres du clergé. Quoi ! De jeunes clercs dans les séminaires et dans les congrégations religieuses, de jeunes novices dans certains monastères, avoient été séduits sur les marches même des autels, et ne promettoient plus à l' église que des contempteurs domestiques. Mais n' est-ce pas de ces lévites et de ces prêtres que les livres des machabées semblent nous raconter les crimes et nous annoncer les châtimens, lorsqu' ils nous parlent des lévites et des prêtres de Juda ? " les fonctions de l' autel, disent-ils, ne les attachent plus... etc. "

p218

nous sommes donc loin de nier que l' église de France n' eût besoin d' une grande réforme dans le corps de ses pasteurs, lorsque la plus terrible persécution est venue fondre sur elle. Mais comment cette église que venoit d' illustrer dans le dernier siècle tant de savoir et de piété, tant de grands hommes et de grands saints ; comment cette église si florissante parmi toutes les églises, et dont

p219

le clergé avoit mérité, par ses vertus comme par ses lumières, de fixer le respect et la vénération du monde chrétien ; comment cette église se trouvoit-elle, dans l' espace d' un siècle, si différente d' elle-même, si tristement déchue dans

les moeurs d' une partie de ses ministres, si près enfin de tous les genres de relâchemens et d' abus, qu' au milieu des décombres de ses temples et de ses autels renversés, au milieu de l' exil, du bannissement, de la déportation et du martyre de ses prêtres, ceux-ci peuvent encore s' écrier avec cet athénien : *si nous n' avions péri, nous périssions ?*

plusieurs causes avoient conduit l' église gallicane dans cet abîme de maux. Essayons de les indiquer pour l' instruction de toutes les églises, afin que les pasteurs de tous les pays et de tous les âges entendent et comprennent ce qui peut les sauver ou les perdre dans l' opinion des peuples. Première cause. *les scandales des mauvais prêtres*. s' il existoit encore tant de bons prêtres à l' époque de la révolution, comme la révolution elle-même l' a prouvé,

p220

disons-nous, d' une manière si remarquable, pourquoi leur exemple ne balançoit-il pas, aux yeux des peuples, celui des mauvais prêtres ? C' est que le scandale des uns étoit visible aux yeux de tous, et que l' édification des autres demeurait cachée. Les bons évêques résidoient dans leurs diocèses, les bons prêtres des paroisses ou des divers instituts ne sortoient guère de leurs pieuses retraites, s' ils n' étoient appelés au dehors pour l' exercice de leur saint ministère. Le monde les ignoroit. Les ecclésiastiques mondains étoient les seuls à se montrer partout, à la cour, à la ville, dans les promenades et dans les cercles, dans les jeux, les spectacles et les divertissemens profanes. C' est par eux que les sophistes avoient accoutumé le peuple de toutes les classes à juger de l' utilité du sacerdoce pour le bonheur public, et il en résultoit que le peuple, déjà scandalisé par l' exemple de telles moeurs, en croyoit plus aisément aux calomnies de ces sophistes contre les prêtres.

Seconde cause. *le mauvais choix dans les nominations aux charges et aux dignités*

p221

*du sanctuaire*. fatal abus, qu' il n' étoit point au pouvoir de l' église seule de réformer, et que

l' esprit de la cour, trop aveugle sur ses vrais intérêts et sur ceux de la France, portoit au comble, dans les derniers temps, sans laisser même l' espoir d' un amendement salutaire.

Troisième cause. *la pluralité des bénéfices*, contre laquelle toutes les lois de l' église sont si fort prononcées, qu' il eût suffi de leur exécution pour faire cesser ce juste motif d' indignation publique. Mais cet abus, qui ne regardoit guère, après tout, que les grands bénéficiers, tenoit également à la cour, et la cour n' étoit pas plus disposée à souffrir des limites à ses faveurs, que les courtisans des bornes à leur ambition.

Quatrième cause. *le mauvais usage des richesses ecclésiastiques*. " ces richesses ne nous appartiennent pas, disoit saint Augustin, nous n' en avons que la simple administration. Leur fin est d' entretenir le prêtre qui travaille à l' autel, et de servir aux frais du culte. Le reste appartient de

p222

droit aux indigens, et les prêtres n' en sont que les distributeurs " . Ainsi s' expriment sur la nature de ces richesses les saintes écritures, les saints pères, tous les conciles, tous les moralistes chrétiens. Le solitaire Zenon appelle les évêques les trésoriers de Dieu et des pauvres, et le quatrième concile de Carthage veut que chaque évêque rende compte de ses revenus. Un concile d' Orléans menace de la déposition les mauvais économes, et d' autres lois canoniques joignent à cette rigueur celle de la pénitence du cloître. C' est d' après ces principes, que le sixième concile de Paris disoit aux peuples avec la juste confiance qu' inspire la vérité : " vous n' avez point sujet de vous plaindre des grandes richesses dont l' église a la dispensation. Elle sera toujours pauvre elle-même, tant qu' il restera dans son sein un seul pauvre à secourir " .

p223

Telle est la destination de ces richesses clairement énoncée et définie. C' est la même morale dans tous les siècles de l' église. Ces richesses sont le patrimoine commun de tous les malheureux, le trésor universel pour tous les



besoins, soit publics, soit particuliers de la patrie, des familles et des individus. Mais il faut en convenir, trop de riches bénéficiers avoient mis en oubli ces saintes maximes ; et le mauvais usage qu' ils faisoient des revenus ecclésiastiques, soulevoit contre eux l' opinion des peuples. L' existence de ces revenus n' étoit plus, dès lors, pour la multitude, qu' un motif de scandale, et leur déprédation qu' un sujet de convoitise. Cet abus, ainsi que le précédent, venoit surtout de la cour, où l' on regardoit les grands bénéfices comme le patrimoine des grandes maisons, et où l' on destinoit au sacerdoce les cadets de famille, comme les aînés au métier des armes, sans consulter plus, à cet égard, leur penchant que leur aversion,

p224

leurs talens que leur ignorance ; et ces injustices étoient si fort enracinées à la cour, que les moyens ordinaires ne suffisoient plus pour les réformer.

Cinquième cause. *le défaut de résidence.* ceux des premiers pasteurs qui s' en rendoient coupables sans légitimes motifs, ne savoient pas jusqu' à quel point ils attiroient sur leur état et sur leurs personnes les railleries et les sarcasmes ; ils suscitoient l' indifférence religieuse par leur indifférence pastorale, et ils servoient mieux les ennemis de la religion dans leur dessein d' exproprier, à la fois, le clergé de ses biens et de ses sièges, que n' auroient pu faire tous les complots des novateurs.

Sixième cause. *le défaut de visites et d' instructions pastorales,* qui laissoit les peuples étrangers à leurs premiers pasteurs, et ceux-ci étrangers à leurs peuples. Cet abus n' étoit que trop commun. Mais de quelles consolations ne se privoient pas les évêques qui négligeoient de visiter leurs diocèses, et combien, en cessant de prêcher

p225

les sentimens de la paix ne plaisent jamais plus à nos coeurs, que lorsque nous les trouvons au sein des fureurs de la guerre. Non, ce ne sera pas avec des victoires, mais avec

des vertus, que la France répondra à la postérité, lorsque, citée à ce tribunal dont aucune considération ne fait chanceler l'équité, elle rendra compte, comme l'aînée de la grande famille, de tout ce qu'elle avoit reçu pour la prospérité commune, et de l'usage qu'elle en a fait, de tant de talens naturels, et de tant d'instruction acquise, de tant de gloire méritée, et de tant de considération obtenue.

" contrainte d'avouer tant de forfaits divers, et des crimes peut-être inconnus aux enfers " , la France offrira des journées de sagesse, plutôt que des journées de gloire, en expiation de quelques *journées* d'inexpiables horreurs, et si ces crimes inouis n'ont pu être effacés par le supplice de leurs auteurs, que peuvent-ils avoir de commun avec la mort honorable de nos guerriers ? Ce seroit en vain que nous voudrions jeter le voile brillant des arts et des sciences physiques sur les plaies épouvantables que nous

p226

avons faites à l'humanité. La France, et elle n'en étoit pas moins la première des nations, la France a été égalée ou surpassée par les autres peuples, dans l'invention des arts physiques, comme elle les a surpassés tous dans les arts de la pensée. Newton et Képler, Linnée et Bergmann, Boerhaave et Galilée, Winslow et Haller, étoient étrangers à la France. Nos peintres le cèdent à ceux des écoles étrangères ; et nos sculpteurs désespèrent d'égaliser les statuaires de la Grèce antique ; même les arts d'imitation se ressentent aujourd'hui de la dégénération de nos pensées, et d'une révolution qui nous a ramenés à l'enfance ; car les arts n'imitent que ce qu'ils ont sous les yeux. Nos grands peintres du dernier siècle honoroient leur art par les imitations des scènes mémorables, et des personnages célèbres de la société politique et religieuse : les artistes de nos jours présentent surtout à notre admiration les scènes voluptueuses ou puériles de l'homme privé, et de la vie domestique ; ils cherchent moins à imiter les vertus que les passions, l'homme moral moins que l'homme physique, ou les effets de la nature matérielle :

p227

leurs expositions n'offrent presque jamais qu' animaux, fleurs, individus, hommes, femmes, enfans, souvent inconnus, même quand ils seroient nommés. Nous revenons aux imitations de la vie sauvage et à la nudité des sexes, qui est le caractère de l' extrême barbarie. Hélas ! Et les arts de la pensée eux-mêmes, ces arts, que nous avons portés à une si haute perfection, semblent tendre à leur fin ; en seroit-il

p228

de ces plaisirs de l' esprit, dans une société qui avance, comme de ces amusemens de l' enfance, ou même de ces illusions plus douces de la jeunesse, que l' homme laisse derrière lui dans le voyage de la vie, et qui ne lui paroissent plus dignes de la gravité de l' âge viril ? L' art dramatique périt sous la multitude des nouveautés, comme la considération, usurpée un moment par les comédiens, a péri sous la hauteur de leurs prétentions. Quand toutes les règles de l' art sont connues, toutes les combinaisons de la langue employées, et peut-être l' imitation de toutes les scènes de la vie publique et domestique épuisées, alors sans doute la carrière de l' art est parcourue. Les pièces de Jodelle et celles de Racine en sont les deux extrêmes ; il n' est plus donné à aucun écrivain de descendre aussi bas, ni de s' élever plus haut, et même avec des succès égaux on ne peut plus prétendre à la même gloire. à la naissance de l' art, il falloit, pour se distinguer, en atteindre les limites ; il faut à son déclin, les dépasser pour être remarqué. Les anciens ont atteint le sublime du naïf, et les modernes le sublime du grand ;

p229

on veut aller plus loin, et l' on outre le naïf jusqu' au puéril, et le grand jusqu' au monstrueux. Ainsi un homme veut toujours paroître jeune, et finit par être ridicule. Alors la comédie devient une farce licencieuse ou une imitation de puérilités ; et la tragédie une représentation gigantesque ou un tissu d' extravagances. Quelquefois elle est une machine où l' on supplée par des illusions d' optique, les prestiges des

décorations, ou même le jeu des animaux, à la stérilité du poète ou à l' épuisement de son art. La satire n' est plus qu' un libelle diffamatoire ; l' églogue, la fable, l' idylle sont renvoyées à l' enfance ; et peut-être, dans notre situation présente, ne pouvons-nous plus prétendre qu' au funeste honneur de fournir à un poète, dans quelques siècles, le sujet d' une épopée où il chanteroit la société menacée de retomber dans la barbarie, luttant avec des efforts surnaturels contre cette épouvantable révolution, comme Milton a chanté le combat des bons et des mauvais anges, et Le Tasse, la lutte sanglante des chrétiens contre les infidèles.  
Le dirai-je ? On ne fait pas peut-être assez

p230

d' attention à la révolution insensible que le temps et la raison opèrent au milieu de nous. Il semble que la fin du monde païen approche, et que ces restes d' idolâtrie, qui se mêloient à toutes nos institutions, s' effacent peu à peu de la société. Il faut une extrême délicatesse pour parler aujourd' hui ailleurs que dans le genre burlesque, d' Apollon et de Pégase, des muses, de la fontaine d' Hyppocrène et du sacré vallon. Vénus, les ris, les jeux et les grâces commencent à vieillir, et même ce n' est qu' avec réserve et précaution qu' on peut hasarder encore de nommer Mars et Thémis.  
Les législateurs de collège, qui nous ont régentés, ont voulu en vain nous ramener aux dieux, aux jeux, aux fêtes du paganisme, comme ils en avoient ramené parmi nous les moeurs et les lois : notre raison s' est révoltée contre ces *jeux innocens* de notre enfance, et leurs inventeurs ont paru ridicules même alors qu' ils étoient atroces. C' est surtout ce ridicule qui a flétri la révolution française, et la raison y a eu plus de part que la force. Le temps est venu où nous jugerons les héros du paganisme, comme nous

p231

jugeons ses dieux ; et après nous être amusés dans notre enfance de l' histoire *de ses fables* , plus avancés, nous nous étonnerons des fables de son histoire. Nous apprécierons dans ces

sociétés trop vantées ces vertus privées qu' on nous oppose sans cesse, et ces crimes publics dont on n' a garde de nous parler ; nous y retrouverons la tempérance dans la pauvreté, et le luxe le plus effréné dans la richesse ; des lois faites par le père contre l' enfant, par le mari contre l' épouse, par le maître contre l' esclave, par le créancier contre le débiteur, par le citoyen contre l' homme, un amour pour la patrie qui n' étoit que la haine des autres peuples, l' assemblage de la volupté et de la barbarie, et un peuple tout entier, passant des jeux obscènes de flora aux jeux sanglans des gladiateurs... et au milieu de ces empires qui ont brillé un moment sur la scène du monde, et qui sont tombés, dit Bossuet, *les uns sur les autres avec un fracas effroyable*, et tombés d' une chute éternelle, deux peuples, l' un commencé, l' autre consommé ; mais tous les deux *le peuple de Dieu* , parce que l' un a été conduit par ses ordres, que l' autre doit

p232

être gouverné par ses lois ; deux peuples resteront debout au milieu des ruines du monde ancien, et s' élèveront au-dessus de tous les peuples modernes, et leurs deux législateurs au-dessus de tous les législateurs ; l' un, objet de la vénération du peuple juif, l' autre, objet de l' adoration des chrétiens, à qui *tout pouvoir a été donné* sur le monde des intelligences et sur le monde des corps, *devant qui tout genou doit fléchir*, et qui doit réunir toutes les nations dans une même législation, comme le pasteur réunit ses troupeaux dans le même bercail. C' est à la France à y rentrer la première, et toutes les nations y entreront après elle. Alors elle laissera l' Europe s' entretenir de l' éclat de ses victoires, et admirer la perfection de ses arts ; elle ne s' enorgueillira que de la dignité de ses moeurs, et de la sagesse de ses lois.

LIVRE 1 CHAPITRE 1

p233

*de la pensée, et de son expression.*

i. 1. L'homme n'a la connaissance des êtres que par les pensées présentes à son esprit.

2. L'homme n'a la connaissance de ses propres pensées que par leur expression, qui lui est transmise par ses sens.

De ces deux principes découle la science des êtres et de leurs rapports.

ii. L'homme a deux sortes d'expressions de ses pensées ; donc l'homme a deux sortes de pensées, donc deux sortes d'*êtres* sont.

iii. 1. La pensée est exprimée par des gestes qui la figurent, ou par le dessin qui

p234

fixe le geste. Ainsi exprimée, elle s'appelle *image*, ou *figure* ; la faculté qui s'exprime en nous, s'appelle *imagination* ; l'être exprimé s'appelle *corps* ou *matière*.

2. La pensée est exprimée par une parole qui la nomme, ou par une écriture qui fixe la parole ; ainsi exprimée, elle s'appelle proprement *idée* ; la faculté qui s'exprime en nous, s'appelle *intelligence* ; l'être exprimé s'appelle *être intellectuel, esprit*.

iv. Ainsi, 1. *j' imagine, j' image*, je me *figure* (mots tous synonymes) en moi-même un *arbre*, un *animal* ; je le figure au dehors par le geste ; je fixe ce geste par le dessin.

2. *J' idée* ou je *conçois*, je nomme en moi-même *justice, raison* ; je nomme au dehors, ou je prononce, *raison, justice*, et je fixe cette parole par l'écriture.

v. Ainsi l'on peut regarder comme un axiome de la science de l'être intelligent, *que le geste est la parole de l'imagination, et que le dessin en est l'écriture*. Les muets

p235

manquent de l'expression de la parole, et ont éminemment celle du geste ; les aveugles manquent tout à fait de l'expression du geste, et parlent beaucoup.

vi. Tantôt l'image emprunte l'expression de l'idée ou la parole, et je dis ou j'écris

*arbre, animal*, au lieu de les figurer par le geste ou le dessin ; tantôt l' idée revêt l' expression de l' image, et au lieu de dire ou d' écrire *justice* , je la figure sous la forme d' une femme voilée, qui tient un glaive et des balances. J' assimile l' être intellectuel au matériel, ou l' être matériel à l' intellectuel, et je dis : *une pensée prompte comme l' éclair, un éclair rapide comme la pensée* ; on voit la raison de toute métaphore, comparaison, parabole, hiéroglyphe, art mimique, symboles, et la source commune des figures dans le style, des allégories dans le discours, des emblèmes dans les arts, qui consistent généralement à *spiritualiser les images des corps* , ou à *matérialiser les idées d' êtres intellectuels* ; c' est-à-dire, à *figurer les idées* , et à *idées les figures* .

Vii. Les images et les mots sont donc plus que les signes de nos pensées ; ils en

p236

sont l' expression, et de là vient que les mots s' appellent des *expressions* , et que l' on dit, avec raison, d' un homme qui parle : il *s' exprime* bien ou mal.

Viii. L' homme a deux expressions de ses pensées, parce qu' il a deux pensées principales auxquelles toutes ses pensées se rapportent, pensée aux corps, pensée aux esprits. L' homme a deux signes de ses sensations, joie ou tristesse, parce qu' il n' a que deux sensations principales, auxquelles toutes ses sensations se rapportent, sensation de plaisir, sensation de peine, et deux sentiments auxquels tous ses sentiments se rapportent, amour et haine. Ici la différence est sensible entre les signes et les expressions. Le rire et les larmes, signes de mes sensations de plaisir ou de peine, ne produisent pas sur ceux qui en sont témoins la même peine ou le même plaisir que j' éprouve ; mais mon geste ou ma parole, expression de ma pensée, éveillent en eux la même pensée qui m' occupe ; ils n' ont pas senti ma joie ou ma douleur, mais ils pensent ma pensée. Si je conviens avec quelqu' un que je lui ferai *signe* que j' ai rencontré telle personne en portant la main à mon chapeau, ce mouvement

p237

est un *signe* de ma pensée, qui suppose une parole qui a précédé et se confond avec elle ; c' est une sorte d' écriture en chiffres, dont celui à qui je parle a la clef. En un mot, je *désigne* mes affections, j' *exprime* mes pensées ; et telle est la différence des signes des affections aux expressions des pensées, qu' une expression juste ne peut rendre qu' une pensée, au lieu qu' un signe dénote des affections quelquefois opposées, comme les larmes, signe de douleur, qui désignent aussi l' excès de la joie. Cette distinction entre les *expressions* et les *signes* , n' a pas été assez observée par l' idéologie moderne.

Ix. Si l' homme ne connoît les êtres que par ses pensées, s' il ne connoît ses pensées que par leur expression, il ne connoît donc les êtres matériels que par les images qui les *figurent* à son esprit ; comme il ne les fait connoître aux autres que par les images sous lesquelles il les leur figure : il ne connoît les êtres intellectuels que par les paroles qui les *nomment* à sa propre pensée, et il ne les fait connoître aux autres que par les paroles qu' il leur dit ; et si une image rend présent ou représente

p238

un objet matériel, une parole rend présent aussi ou représente un être intellectuel.

X. Donc tout être matériel qui ne peut pas être *figuré* , ne peut pas être connu ; il n' est pas dans les pensées de l' homme, il n' est pas : donc tout être intellectuel qui ne peut pas être *nommé* , n' est pas dans les pensées de l' homme, il n' est pas. Il faut nier ce principe, ou se résoudre à admettre une longue série de conséquences.

Xi. Donc tout être matériel, qui est ou peut être figuré, existe ou peut exister. Donc tout être intellectuel qui est, ou peut être nommé, est ou peut être, et l' on peut défier tous les philosophes de l' univers de figurer, ou de nommer un être impossible. Car comment ce qui n' est ni ne peut être, pourroit-il être représenté ou rendu présent, par le *nom* ou par la *figure* ?

Xii. Donc toutes les pensées de l' homme sont vraies ou représentatives de l' être.

Xiii. Mais avec des pensées vraies, l' homme porte des jugemens faux, et suppose entre les êtres, des relations qui ne sont pas ou qui ne peuvent pas



être, et comme il a deux sortes de pensées, il tombe dans deux sortes

p239

de jugemens faux ; l' un d' imagination qu' on appelle *fiction* , l' autre d' idée qu' on appelle *erreur* .

Xiv. J' ai l' image d' une femme, d' un poisson, de chants, de rochers ; ces pensées sont vraies et représentatives de ce qui existe. Je forme un jugement de toutes ces pensées, et j' imagine une femme-poisson qui habite des écueils où elle attire les navigateurs par ses chants ; je forme un jugement d' imagination qui est faux, parce que cet être appelé *sirène* n' existe pas ; ce jugement s' appelle une *fiction* .

Xv. J' ai l' idée de sagesse, de force, de préférence ; ces pensées sont vraies ou représentatives de ce qui est. J' en forme un jugement, et je pense ou je dis que *la force est préférable à la sagesse* : ce jugement est faux, parce qu' une force qui l' emporte sur la sagesse n' est plus force, mais foiblesse ; ce jugement s' appelle une *erreur* .

Xvi. Il y a cette différence entre les faux jugemens de l' imagination et les faux jugemens de l' intelligence, entre la fiction et l' erreur, que l' erreur manque de vérité, et la fiction seulement de réalité. Une sirène

p240

n' existe pas ; mais il n' est pas impossible qu' elle existe, puisque je ne la figurerois pas, si elle étoit impossible, et que je conçois distinctement que la même puissance qui a fait les femmes et les poissons, peut faire un être qui soit l' un et l' autre à la fois. Au lieu qu' une force préférable à la sagesse ne peut pas être, puisqu' elle cesse d' être force à l' instance qu' elle se préfère à la sagesse ; et parce que cette force préférable à la sagesse ne peut pas être, je ne puis pas la nommer, comme j' ai nommé *sirène* ; je ne connois pas de mot qui exprime une force préférable à la sagesse ; et pour en faire mieux sentir l' impossibilité, on n' a qu' à traduire *sagesse* par ce qui doit diriger, et *force* par ce qui doit être dirigé, et l' on verra qu' il est

impossible ou contradictoire que ce qui doit obéir, soit préférable à ce qui doit commander. Xvii. Ainsi un faux jugement d' imagination manque de réalité ; un faux jugement dans les idées pèche contre la vérité ; l' un conduit à l' inexistence actuelle, l' autre aboutit à la contradiction ; et c' est mal à propos que Condillac élève des difficultés sur

p241

cette épreuve infaillible de l' erreur dans nos jugemens.

Xviii. Ainsi les hommes n' inventent pas les êtres, ils les déplacent, et supposent entre eux des rapports. Ils peuvent se tromper dans leurs jugemens, mais leurs pensées ne les trompent pas.

Xix. Il faut revenir sur une assertion à laquelle le lecteur peut-être n' a pas donné toute l' attention qu' elle mérite. Non-seulement la figure et la parole sont l' expression nécessaire de nos pensées à l' égard de ceux à qui nous voulons les communiquer ; mais elles en sont l' expression nécessaire pour nous en entretenir avec nous-mêmes ou pour penser. Ainsi nous ne pouvons tracer au dehors la figure d' un corps par le geste ou le dessin, sans en avoir en nous-mêmes la représentation ou l' image ; car l' image est une figure intérieure, et la figure est une image rendue extérieure. Et de même nous ne pouvons émettre au dehors une parole ou la fixer par l' écriture, sans en avoir en nous-mêmes la prononciation intérieure. Ainsi penser, c' est se parler à soi-même d' une parole intérieure ; et parler, c' est penser tout

p242

haut et devant les autres. Ainsi l' on peut regarder comme une vérité générale : qu' *il est nécessaire* d' avoir l' expression de sa pensée pour pouvoir exprimer sa pensée ; ou bien, comme je l' ai dit ailleurs : " que l' homme pense sa parole avant de parler sa pensée " . Proposition certaine, et qui explique le mystère de l' être intelligent.

Xx. Ainsi l' être intelligent *conçoit* sa

parole avant de *produire* sa pensée ; ainsi il y a *conception* et *production* de l' homme moral, comme il y a *conception* et *production* de l' homme physique ; car, *c' est de la similitude des idées que naît la similitude des expressions*, autre axiome de la science de l' être intelligent.

Xxi. Donc la parole n' est pas une invention de l' homme, puisqu' il ne peut y avoir même pensée d' inventer sans une parole qui exprime cette pensée. Donc le ris et les larmes, par lesquels nous manifestons nos affections, vraies ou feintes, de plaisir ou de peine, sont des *signes* natifs ; au lieu que la parole

p243

et même le geste, sont des expressions acquises, *adventitiae* . Donc elles sont naturelles, c' est-à-dire, conformes à la nature de l' être ; car il n' y a rien de plus naturel à l' être qui doit acquérir que l' état acquis, et la perfection est l' état le plus naturel de l' être perfectible.

Xxii. Ainsi l' homme connoît les êtres par ses pensées, et ses propres pensées par leur expression. Ainsi, au lieu d' étudier la pensée de l' homme dans le sanctuaire impénétrable du pur intellect, comme on le fait aujourd' hui, il faut l' étudier, pour ainsi dire, dans le vestibule de la parole, et expliquer l' être pensant par l' être parlant, comme on connoît l' homme conçu dans le sein de sa mère, par l' homme produit au monde. *la pensée de l' homme est la représentation des êtres ; fondement de l' ontologie , ou de la science des êtres ; la parole de l' homme est la représentation de ses pensées ; fondement de l' idéologie, ou de la science des idées. " comme il n' est aucun mot, dit le célèbre abbé de l' épée, qui ne*

p244

représente quelque chose, il n' est aussi aucune chose, quelque indépendante qu' elle soit de nos sens, qui ne puisse être expliquée clairement par une analyse composée de mots simples, et qui en dernier ressort n' ait besoin d' aucune explication " .

Xxiii. L' expression de nos pensées nous est transmise par les sens de la vue ou de l' ouïe ; mais la pensée elle-même est distincte de son expression, et la précède ; c' est la conception qui précède la naissance : l' homme a la pensée en lui-même, puisqu' elle se réveille à l' occasion de la parole orale ou écrite qu' il entend ; car si l' oreille ouït, si les yeux lisent, c' est l' esprit qui entend. La pensée est native, la parole est acquise ; mais la pensée n' est pas visible sans une expression qui la réalise, et l' expression n' est pas intelligible sans une pensée qui l' anime. Une expression sans pensée est un son ; une pensée sans expression n' est rien. Là est le moyen de conciliation entre les partisans des *idées spirituelles* et les partisans des *sensations transformées* ; entre les disciples de Descartes et de Malebranche, et ceux de Locke et de Condillac.

## NOTES DU CHAPITRE 1

p245

Le premier de ces deux principes est plus convenu que le second, et bien des gens s' imaginent connoître leur pensée en elle-même, et sans le secours d' aucune expression. *la pensée n' est connue que par la parole : Dieu, intelligence suprême, n' est connu que par son verbe .*

Propositions semblables, dont l' une fait connoître Dieu, l' autre fait connoître l' homme.

Les deux facultés *d' idéer* et *d' imaginer* sont très-distinctes l' une de l' autre. La source de beaucoup d' erreurs est de les confondre, et de vouloir *imaginer* là où l' on ne peut qu' *idéer* , ou *idéer* ce qu' on ne peut qu' *imaginer* . Je connois où j' idée la sagesse, je ne l' imagine pas ; j' imagine le mécanisme de mon propre corps, et je ne le conçois pas. On imagine le solide sans le concevoir, on conçoit l' intellectuel sans l' imaginer. Les matérialistes sont des hommes à *imagination* . Leur pensée ne voit qu' images ou figures, et cependant leur style sec et triste en est totalement dépourvu. L' intellectuel ne peut s' *imaginer* que lorsqu' il prend un corps, qu' il se réalise, qu' il

se rend présent à nos sens, en un mot, qu' il devient *sensible* : je dis sensible, et non pas solide ; " car, comme dit très-bien Malebranche, le sensible n' est pas le solide " . Il y a des relations de voyageurs anciens, qui parlent de quelque animal marin de ce genre, qu' ils prétendent avoir aperçu. Ils se trompent sans doute ;

p246

mais leur récit faux n' est pas absurde, comme le seroit celui d' un voyageur qui assureroit avoir vu un pays où la ligne droite n' est pas la plus courte entre deux points, et où la famille est gouvernée par les enfans ; et ce n' est pas sans raison que ce roi indien ne vouloit pas croire un hollandais, qui lui disoit que, dans son pays, le peuple étoit souverain.

Que cherche notre esprit quand il cherche une pensée ? Le mot qui l' exprime, et pas autre chose. Je veux représenter une certaine disposition de l' esprit dans la recherche de la vérité ; *habileté, curiosité, pénétration, finesse*, se présentent à moi ; la pensée qu' ils expriment, n' est pas celle que je cherche, parce qu' elle ne s' accorde pas avec ce qui précède et avec ce qui doit suivre ; je les rejette. *sagacité* s' offre à mon esprit ; ma pensée est trouvée, elle n' attendoit que son expression. 146 et 287 me présentent deux idées de nombre très-distinctes. J' en veux former une seule idée, ou une idée collective. Que fais-je pour la trouver, et pourquoi ne l' ai-je pas aussitôt que je le veux ? C' est que son expression me manque ; je la cherche, je la trouve, et j' ai l' idée demandée, 433. Tous les exemples peuvent être réduits à ceux-là ; et je fais alors comme un peintre qui, voulant représenter la figure d' un ami absent, retouche son dessin jusqu' à ce qu' il ait trouvé l' expression du visage qu' il reconnoît aussitôt. Cette vérité que la parole n' est pas d' invention humaine, et que *les langues sont un don* , est la dernière peut-être qui reste à prouver pour la connoissance des êtres et l' affermissement de la société.

p247

Condillac et autres supposent l' homme seul dans les forêts ; et l' homme ne peut naître, et de long temps vivre qu' en nombre *trois* . Or, entre trois êtres formant une famille, il y a par toute la terre un langage articulé, et même un langage complet, semblable dans ses parties d' oraison et dans leurs modes essentiels, différent seulement dans le vocabulaire et le nombre de mots.

Or, cette unité dans le langage, puisque toutes les langues ne sont qu' une expression de la même pensée, et qu' elles se traduisent toutes réciproquement, prouve un instituteur *un* , une institution unique, et même une famille *une* ; car les langues ne se transmettent que par la famille, et passé les premières années, où les organes sont très-flexibles, il seroit presque impossible d' apprendre à parler. Les plus âgés transmettent le langage aux plus jeunes, comme ils leur ont transmis la vie, et ils leur donnent, en quelque sorte, de leur intelligence, comme ils leur ont donné de leur corps. L' enfant exprime par le geste et même par le dessin les objets qu' il a vus, comme il exprime par la parole les idées qu' il a entendues ; mais il ne parle pas plus sans avoir entendu, qu' il ne figure sans avoir vu. La parole est la monnaie du commerce des intelligences entre elles, représentative de toutes les idées, comme la monnaie est représentative de toutes les valeurs. Un langage inconnu dans un pays est une monnaie qui n' a pas de cours, et qui n' est pas marquée au coin du prince. L' interprétation des langues étrangères est une opération semblable à celle de la banque, qui, pour traduire

p248

la monnaie étrangère en monnaie nationale, observe les différences et en tient compte.

Je reviens à la supposition de nos sophistes. La nature fait naître l' homme en société, et ses vices l' isolent. Nos philosophes, au contraire, commencent par isoler l' homme, et lui font inventer la société. Il faudroit s' expliquer nettement sur cette question. Croit-on que dans aucun temps l' homme ait pu naître de la seule énergie de la matière en fermentation, et qu' il en ait reçu l' admirable mécanisme de l' organisation de son corps et le prodige de son intelligence ? Si les partisans de Condillac repoussent cette hypothèse, pourquoi en font-ils la base de leur système ? S' ils admettent un dieu créateur,

pourquoi refuser de reconnoître un dieu législateur ou conservateur ? Pourquoi recourir à des absurdités pour expliquer l'exercice nécessaire de facultés nécessaires à l'homme ? Peut-on admettre qu'une intelligence infinie ait créé l'homme, et supposer que telle qu'une marâtre cruelle, elle ait abandonné son existence sociale au hasard de ses inventions, en sorte que si un homme n'eût pas eu assez d'esprit pour inventer la parole, le genre humain tout entier seroit aujourd'hui dans un état bien au-dessous de celui des plus vils animaux ? Le sauvage de l'Aveyron a certainement la faculté de penser et d'articuler. Depuis deux ans, on l'instruit avec zèle et intelligence ; et il n'a pas même de gestes imitatifs d'aucune pensée, quoiqu'il montre du doigt quelques objets présents relatifs à ses besoins. Sans doute le moyen de la première transmission de

p249

la parole faite à l'homme nous est inconnu, et l'imagination n'en fournit aucune image ; mais la raison conçoit et peut démontrer qu'il est impossible, c'est-à-dire, contre la constitution physique et morale de l'homme, qu'il puisse inventer l'expression de ses pensées ; car ce seroit inventer son propre être intellectuel. Cette démonstration purement *rationnelle* est suffisante, puisque l'homme ne reçoit de certitude infaillible que de sa raison, et non de ses sens, et que l'imagination elle-même ne mérite aucune créance sans l'attestation et le *visa* de la raison. Et prenez garde que dans la question qui nous occupe, si la raison parle, l'imagination se tait ; il n'y a pas entre elles conflit de juridiction, et l'imagination ne fournit pas d'images contraires aux perceptions de ma raison ; au lieu que dans la démonstration des *asymptotes*, que personne ne révoque en doute, la raison et l'imagination sont en opposition formelle ; car la raison se démontre à elle-même par le calcul que deux lignes, prolongées à l'infini et s'approchant toujours, ne peuvent jamais se rencontrer ; l'imagination, au contraire, se figure nettement que deux lignes, s'approchant continuellement, doivent finir par se rencontrer en un point ; et la raison elle-même murmure contre le calcul qui la subjuge, et trouve malgré elle de la contradiction à admettre deux lignes infinies qui s'approchent

toujours et s' évitent sans cesse.

Il faut faire ici une observation importante sur la rectitude de nos jugemens. La rectitude des jugemens sur les objets purement physiques tient à la force de

p250

nos passions : un homme intempérant juge en général très-bien des jouissances physiques, et un homme intéressé de la bonté d' un marché ; mais la rectitude du jugement en morale tient à la répression de nos passions, et voilà pourquoi l' habileté dans certaines affaires va rarement avec l' habitude de certains devoirs. " les enfans du siècle, dit le grand maître, sont plus prudents en affaires que les enfans de lumière " . Quand nous disons que la parole est nécessaire pour penser, il faut entendre la parole des images, comme celle des sons. Les sourds-muets pensent par images et parlent par gestes. Les mots qu' on leur transmet, arrivent à leur esprit par les yeux, comme au nôtre par les oreilles, et sont pour eux une image, et pour nous un son. Et pour nous-mêmes, quand nous ne faisons que penser, les mots ne sont pas un son, ils ne sont qu' une image. Le mot *cause* réveille dans un homme instruit l' idée de *cause* , et il porte avec lui sa signification ; je crois que, pour un sourd-muet, il ne marche jamais sans l' image de l' *effet* qu' on lui a donné pour exemple, et ils sont comme des enfans qu' on instruit perpétuellement avec des tableaux et des comparaisons *sensibles* . Les partisans de l' invention du langage veulent que le geste ait conduit à la parole. Le geste ne peut être d' aucune manière l' élément d' un son ; et il y a entre eux l' infini. C' est, au contraire, parce que les hommes s' entendent par le moyen du geste, que jamais ils n' auroient songé à inventer la parole, si la parole pouvoit être une invention ; car là où il y auroit un moyen suffisant de s' exprimer, il n' y

p251

auroit jamais de motif nécessaire ou de raison suffisante d' en inventer un autre.  
Les hommes ont des images avant d' avoir des



idées ; ils voient les corps avant de connaître les esprits. De là vient que les enfans et les peuples naissans gesticulent beaucoup, et même dessinent volontiers. Il est évident que le dessin est un geste fixé ; car le geste significatif d' une chose n' en exprime que les contours, et les premiers dessins des peuples et des enfans ne sont aussi que des contours et des linéamens sans ombres et sans relief. Le premier progrès est de colorer les objets, le dernier d' y mettre les ombres, et l' on peut dire qu' il faut être fort éclairé pour apercevoir les effets de la lumière sur les corps. Les hiéroglyphes étoient une écriture de contours, un dessin des objets. Aussi les hommes ou les peuples qui pensent beaucoup par images, s' expriment beaucoup par gestes, et aiment les arts d' imitation.

Le lecteur le moins attentif remarquera combien ces locutions familières, *la parole, expression de notre intelligence, et son image ; fille de la pensée, et par laquelle la pensée se produit ; ne faisant qu' un avec la pensée, et cependant en étant distinguée ; née de la pensée et son égale*, etc., etc. ; combien, dis-je, toutes ces locutions qui développent le mystère de l' homme, s' accordent avec celles que la religion emploie pour mettre à notre portée le mystère de la nature divine, en qui elle nous montre aussi une parole éternelle ou *verbe, expression de l' intelligence suprême et image de sa substance ; fils de Dieu, et cependant*

p252

*égal à son père, par lequel il se produit et se manifeste*, etc., etc., etc. Je laisse ici le lecteur à ses réflexions ; mais qu' il ne s' effraie pas de ce rapprochement. Ce n' est pas une vaine parole, *que l' homme a été fait à l' image et à la ressemblance de la divinité* ; et M Bossuet lui-même, traitant ces hauts sujets, dit : " et nous-mêmes, n' avons-nous pas en nous une intelligence dont notre parole est le fruit " ? Ces deux propositions : *l' intelligence divine n' est connue que par son verbe, l' intelligence humaine n' est connue que par sa parole*, peuvent servir à instruire le chrétien dans la science de l' homme, et celui qui croiroit n' être que philosophe dans la science de Dieu. En effet, le chrétien persuadé par la foi de la première proposition, se prouveroit à lui-même par la raison la vérité de la seconde, et iroit ainsi

de Dieu à l' homme : le philosophe, après s' être prouvé à lui-même par la raison la vérité de la seconde proposition, pourroit en conclure la première, et verroit en nous-mêmes la raison des locutions les plus étonnantes de la religion, et iroit ainsi de l' homme à Dieu. Car, encore une fois, on peut démontrer à la raison que notre pensée n' est exprimée à l' esprit des autres, n' est connue à notre propre esprit que par la parole.

## LIVRE 1 CHAPITRE 2

p253

*des êtres, et des manières d' être.*

i. L' homme même le plus borné dit : *je suis, tu es, il est, nous sommes, ils sont*, et chez les peuples les plus abrutis on retrouve l' expression de ces pensées. En parlant ainsi, les hommes s' entendent eux-mêmes et sont entendus de leurs semblables ; ils agissent les uns envers les autres à l' occasion de cette intelligence mutuelle de leurs pensées : donc ces paroles sont des expressions de pensées ; donc l' homme partout a des idées d' *être* ; d' être singulier et d' être pluriel, d' être *moi* et d' être *lui* .

Non-seulement l' homme dit : *je suis* ; mais il dit, *j' ai été, je serai ; j' aime* ou *je suis aimant, je suis aimé* ; et dans les diverses modifications du verbe, il exprime l' idée de la distinction des personnes, de la différence des temps, des progrès de l' action faite et de l' action reçue, de l' actif et du passif. Là sont les racines du langage, et la raison pour laquelle *verbe* ou *parole* sont synonymes. En effet, le verbe est la parole par excellence, parce qu' il est

p254

l' expression exacte de l' être intelligent, et de toutes ses manières d' être, de pensée, de sentiment et d' action, et que nul autre que l' être intelligent ne peut dire, *je veux, j' aime, j' agis, je suis* .

li. Les êtres sont, et ils sont tous d' une certaine manière propre à chacun. Car s' il

n' y avoit qu' une manière d' être, on ne distingueroit aucun être, il n' y auroit qu' un être. Je ne distinguerois pas mon esprit de mon corps, mon esprit d' un autre esprit, mon corps d' un autre corps, je ne distinguerois rien.

lii. L' homme est une intelligence, capable de pensée, et il a un corps ou des organes capables de mouvement ; organes qui transmettent à l' esprit l' expression de ses pensées, et en reçoivent la détermination de leurs mouvemens. La manière d' être propre de l' homme est donc d' être *une intelligence servie par des organes* .

lv. La pensée qui détermine le mouvement s' appelle *volonté* ; le mouvement qui est déterminé par la pensée, s' appelle *action* .

v. La pensée a un objet de ses déterminations, un *terme* ; et le mot même de *détermination* indique un *terme* . Ce terme

p255

est l' *objet* de la volonté, le *sujet* de l' action, qui conduit à la *fin* que l' être se propose. Cette fin est d' être ; le bien-être, ou plutôt le mieux-être, la perfection ou la plénitude de l' être. Car quelle autre fin que d' être, l' être libre de vouloir et d' agir pourroit-il se proposer dans sa volonté et dans son action ?

vi. La perfection de la volonté s' appelle la *raison* , la perfection de l' action est la *vertu*, *virtus*, action forte ; car la vertu est force même avec la foiblesse physique, *virtus in infirmitate perficitur*, comme le crime est foiblesse même avec la force physique, *impotentia*, et c' est ce qui fait dire à Hobbes que *le méchant est un enfant robuste* . La vertu est donc une action commandée par une volonté raisonnable.

vii. Ainsi, *intelligence*, *pensée*, *volonté*, constituent l' être intellectuel. *organes*, *mouvemens*, *action*, constituent l' être organisé. *intelligence* et *organes* , constituent l' homme. *volonté* et *action* constituent l' homme fait. *raison* et *vertu* constituent l' homme parfait, l' homme moral ou social.

p256

Viii. L' homme passe par deux états très-distincts.

Dans le premier, il a une intelligence sans connoissance de ses pensées, sans volonté, et des mouvemens sans action. C' est l' état *natif* de l' homme, état originel, état imparfait, et dont il fait effort pour se tirer. Au sortir de cet état, trop souvent il tombe dans un état vicieux et dégénéré ; celui où sa volonté est sans raison et son action sans force ou sans vertu ; ou bien il passe à l' état perfectionné, celui où sa volonté est éclairée par la raison, et son action forte et vertueuse : c' est l' état *naturel* de l' homme, état bon, état accompli, état *de la fin* de l' être, bien différent de cet état *natif* ou imparfait qui est l' état *du commencement* , et où J-J Rousseau et son école ont placé l' état naturel de l' homme, erreur fondamentale qui infecte leurs écrits, et qui, malgré les couleurs brillantes de leur style, les rendra inutiles, même alors qu' ils auront cessé d' être dangereux.

Ix. Nous avons vu, chapitre ier de ce chapitre, que l' homme *est* une intelligence, et qu' il *a* des organes. L' *avoir* est donc une manière de l' *être* , et la plus générale possible, puisqu' elle

p257

comprend toutes les autres. *être* est absolu ; l' être est ou n' est pas. *avoir* est relatif, et susceptible d' augmentation ou de diminution : et comme les organes peuvent être plus ou moins disposés à servir la pensée, les connoissances dont ils transmettent l' expression, sont plus ou moins étendues. Et même tout ce que l' homme peut acquérir, il peut le perdre, et cesser d' *avoir* sans cesser d' *être* .

X. Ainsi *avoir* est accessoire d' *être* : *être* est substance ; *avoir* est accident, modification, manière d' être. *être* est invariable ; manière d' *être* ou *avoir* est variable. On ne peut pas *être* plus ou moins, mais on peut *avoir* plus ou moins.

Xi. Nous avons considéré l' intelligence et ses organes ; il est temps de considérer la volonté et l' action : c' est ici que s' éclaircit le mystère de l' être.

Xii. L' homme capable de pensée et de

mouvement, *veut* parler, écrire, labourer :  
ses organes obéissent ; il *agit* , soit  
immédiatement

p258

par lui-même et ses seuls organes ;  
ou médiatement en ajoutant à ses organes la  
force auxiliaire d' instrumens, comme  
d' un porte-voix pour parler, d' une plume pour  
écrire, d' une charrue pour labourer. Dans  
ces différentes opérations, il y a trois choses  
très-distinctes : 1 la pensée qui détermine  
les organes ; 2 les organes qui sont déterminés ;  
3 le sujet de la détermination, sur  
lequel les organes s' exercent, ou autrement  
la *volonté* , l' *action* , l' *objet* .

Xiii. Ces manières d' être sont relatives  
l' une à l' autre : la volonté sans action n' est  
pas une volonté, mais un désir ; action sans  
volonté n' est pas une action, mais un mouvement ;  
un effet sans action et sans volonté seroit un  
hasard, et le hasard n' est pas ; le hasard,  
dit Leibnitz, n' est que " l' ignorance des lois  
naturelles " .

Xiv. Ces manières d' être relatives l' une  
à l' autre s' appellent des *rappports* . L' ensemble  
des rapports *ordonnés* pour la fin de  
l' être, c' est-à-dire, son bien-être ou sa  
perfection s' appelle l' *ordre* .

Xv. Dans le système de l' homme, les  
organes sont le moyen, le milieu, *medius*,

p259

car (moyen vient de *medius* ) de la volonté,  
comme cause, pour obtenir un *effet* . Ils sont  
donc interposés entre la volonté et son objet.  
C' est ce qui fait qu' on appelle *milieu*  
certaines substances interposées entre une chose  
et une autre, comme l' air et l' eau. La volonté  
détermine les organes à agir, comme les  
organes déterminent par leur action l' effet  
à naître : ainsi l' homme voulant et agissant  
est tout entier exprimé dans cette  
*proportion* continue :

" la volonté est à l' action des organes,  
comme l' action est à l' effet qui en résulte " .  
L' extrême fécondité de ce principe

se développera peu à peu.

Xvi. Ainsi en métaphysique comme en géométrie, les *proportions* sont formées de *rappports*, et dans l'une et dans l'autre science, ces rapports s'appellent aussi *raison*.

C'est dans le sens que Cicéron a dit : " la loi est un *rappport* qui dérive de la nature des choses ", et Leibnitz, avec une si noble énergie : " Dieu est la suprême raison des choses ", parce qu'en Dieu est le rapport général de tous les êtres, c'est-à-dire, celui

p260

auquel tous les êtres se rapportent, comme tous les points de la circonférence au centre, et qu'il est la raison générale de leur existence.

Xvii. La volonté est donc *active* par elle-même ; elle se détermine ; l'effet ou sujet est *passif*, il est déterminé ; les organes sont passifs et actifs à la fois ; passifs, à l'égard de la volonté qui détermine leur action ; *actifs*, à l'égard du sujet ou objet, sur lequel ils exécutent leur action.

Xviii. *être* et *avoir*, idées fondamentales de l'être : *actif* et *passif*, rapports fondamentaux des êtres : *être* et *avoir*, *actif* et *passif*, fondemens de toutes les langues qui sont l'expression des êtres, et de leurs rapports.

## NOTES DU CHAPITRE 2

Les mots n'ont par eux-mêmes aucune vertu, quoiqu'il soit vrai de dire qu'ils ne sont pas purement arbitraires ; mais la parole a la vertu d'exprimer la pensée. Ici les partisans de l'invention du langage tombent dans une grande absurdité ; il faut qu'ils soutiennent que l'invention la plus merveilleuse, et qui ne peut être le produit d'un événement fortuit, comme

p261

le sont toutes les découvertes des arts, mais qui auroit été le fruit des plus profondes combinaisons, si elle avoit été combinée ; une

invention qui n' est pas nécessaire à l' homme au premier âge de la société, puisqu' alors, selon eux, uniquement occupé d' actions physiques, il peut agir sans parler ; que cette invention, dis-je, remonte aux temps d' un peuple le moins fertile en inventions, puisqu' on voit des langues avec toutes leurs combinaisons, des verbes avec leurs temps et leurs modes, des noms de nombre, des noms appellatifs, des substantifs et des adjectifs, des langues qui nomment le ciel, la terre, *le grand esprit*, chez des peuples qui n' ont pas la première notion de nos arts et des choses les plus nécessaires à la vie, pas même quelquefois l' art de faire du feu. Explique qui voudra comment toutes les combinaisons merveilleuses de la parole ont été inventées chez des peuples qui ne connoissent pas les moyens les plus simples de rendre la vie commode, de se couvrir, de préparer leurs alimens, etc. ; mais, en vérité, j' admire comment des hommes, si difficiles sur les preuves de la vérité, admettent sans preuve cette étrange assertion. Les langues ont un rapport évident à l' état des peuples dont elles sont l' expression, *transpositives*, bruyantes, hardies, dérégées chez les peuples à passions, les peuples païens : plus *analogues* , mieux réglées, et d' une harmonie plus douce et plus vraie

p262

chez les peuples chrétiens. C' est parce que les langues transpositives confondent la place des êtres, que l' on a été forcé, pour se reconnoître, d' inventer les déclinaisons, qui ne sont que le signe du rang que le mot devoit naturellement occuper dans la phrase. Ainsi une langue analogue dit : " Dieu commande aux princes de conduire leurs sujets à la vertu " . Et dans cette phrase : *Dieu* souverain, les *princes* ses ministres, les peuples qui sont les *sujets* , le verbe *commander* qui exprime la relation du pouvoir au ministre, le verbe *conduire* qui exprime la relation du ministre au sujet, la *vertu* enfin, fin de toute volonté de Dieu et de toute action de l' homme, sont placés dans la phrase comme ils le sont en eux-mêmes et dans la pensée. Les grecs et les latins tourmenteroient cette phrase de mille manières, toutes à peu près dans le génie de leurs langues, hors la manière naturelle. Quant à l' invention du langage, l' auteur du

*monde primitif* pense que le langage est de Dieu , qui a donné les signes radicaux, que l' homme a étendus par dérivation, ou qui se sont modifiés par succession de temps et variétés dans les organes. Leibnitz écrivoit : " il ne faut pas s' imaginer que les langues soient d' une institution arbitraire, et se soient formées par des

p263

conventions réfléchies... c' est une chose digne de remarque dans une grande partie de notre continent, les langues modernes nous fournissent la trace d' une langue ancienne extrêmement répandue... d' une langue commune, et cette conclusion s' accorde mieux avec les saintes écritures " . M Hugh Blair, encore vivant, célèbre professeur à édimbourg, dans son *cours de rhétorique* , énonce le même sentiment sur l' institution du langage. M Sicard pense que le créateur a fait l' homme parlant. J-J Rousseau combat le système de l' invention humaine ; en sorte que l' on peut regarder cette opinion comme dominante ; et M Degerando, qui a préféré le sentiment de Condillac, convient lui-même qu' elle est fort commune ; la difficulté est du plus au moins de mots donnés ; mais l' on peut croire que le mot principal, le *verbe* , dont le *geste* ne sauroit figurer les modifications intellectuelles, est un signe radical, mais qui n' a eu dans le principe (et l' on en juge par l' hébreu) que les temps et les modes nécessaires. Sans doute on peut figurer par le geste l' action de manger ; mais comment en figurer les temps et les modes ? Comment figurer le *croire* , dans ses modifications diverses, aux yeux de celui qui n' en auroit pas eu l' idée dans l' esprit ? Il n' y a qu' à voir dans m l' *abbé de l' épée* tout ce qu' il faut écrire de mots pour faire comprendre aux sourds-muets ce mot *croire* avec ses modifications personnelles, temporaires et successives. Disons donc que le verbe a été du commencement, et qu' il est le moyen de toute instruction ; car le substantif présent

p264

peut être montré par le geste, et absent il peut



être figuré par le dessin.

L' égalité absolue est confusion, au physique comme au moral.

Dans ce siècle, on a défini *la vertu une disposition à faire du bien* . La vertu, chez les païens, pouvoit être une disposition. Chez les chrétiens, elle est une action, parce que l' amour, qui en est le principe, veut agir.

*amor ubi est operatur ; ubi non est amor, non operatur*, dit un père de l' église.

Ainsi esprit répond à organe, pensée à mouvement, volonté à action, raison à vertu. Ce sont là des relations, et l' attention à les observer toutes dans le discours est la première condition d' un bon style, d' un style vrai, expression d' une pensée juste.

Nous retrouvons les mêmes états dans la société ; l' état sauvage ou natif, l' état idolâtre ou corrompu, l' état chrétien ou civilisé, état naturel de la société. Dans le premier, ignorance et foiblesse ; dans le second, erreur et violence ; dans le dernier, raison et force.

" l' état naturel de l' homme, dit très-bien Burlamaqui, est, à parler en général, celui qui est

p265

conforme à sa nature, à sa constitution, à sa raison, et au bon usage de ses facultés, prises dans leur point de maturité et de perfection " .

( voyez à la fin de la première partie sur le mot nature).

Les mots *être* et *avoir* sont implicitement exprimés dans les langues anciennes ; ils le sont à découvert dans les nôtres où ils se joignent, sans se confondre, à plusieurs temps du verbe, dont ils sont les auxiliaires nécessaires. Les motifs de ces diversités ne sont pas arbitraires ; ils sont peut-être dans la différence des idées modernes ou chrétiennes sur l' *être* et l' *avoir* , aux idées des païens, qui ne connoissoient pas plus l' *être* qu' ils ne respectoient l' *avoir* ou la propriété. Mais ce n' est pas ici le lieu de développer ces vérités ; il suffit de dire que l' homme raisonnable ne croit point au hasard : que plus l' effet est général, plus il lui suppose une raison importante ; que si la parole est l' expression de la pensée d' un homme, une langue entière est l' expression des pensées d' un peuple, qui sont ses lois, ses coutumes, ses habitudes. Les raisons des règles du langage humain peuvent n' être pas celles que je donne ; mais

il faut les chercher ; car l' homme doit travailler sans cesse à étendre sa raison : or, la *raison* de l' homme consiste à connaître les *raisons* de tout, ou la vérité, surtout dans les objets qui tiennent à son intelligence d' aussi près que sa parole.

### LIVRE 1 CHAPITRE 3

p266

*de la vérité et de la raison.*

i. La vérité est la connaissance des êtres, et de leurs rapports ; la raison est la connaissance de la vérité ; elle est l' esprit éclairé par la vérité.

ii. La raison est donc acquise ou adventive, *adventitia* . L' homme naît esprit, et il apprend à raisonner ; il *est* intelligence, il *a* de la raison.

iii. Ou les êtres sont corporels, et leurs rapports sont des rapports de nombre, d' étendue, de mouvement, objet des sciences physiques ; ou ces êtres sont intelligens et organisés, et leurs rapports sont des rapports de volonté et d' action, de *pouvoir* et de *devoir* , objets des sciences morales : nous ne parlons que de ces derniers rapports.

iv. Si la connaissance de la vérité forme la raison de l' homme, l' homme n' a donc pas

p267

de raison avant de connaître la vérité ; il ne découvre donc pas la vérité par sa raison ; il reçoit donc de la raison d' un autre être la connaissance de la première vérité, ou la première connaissance de la vérité qui forme les premières lueurs de sa raison, et qui se développe avec elle. Ainsi loin que l' homme découvre la vérité par la seule force de sa raison, il n' a de la raison que lorsqu' il a connu la vérité. D' ailleurs, l' homme ne connaît ses propres pensées que par leur expression ; or, il a reçu ses premières expressions ; donc il a reçu la première connaissance de ses pensées.

V. Cette raison qui éclaire l'esprit de l'homme, est la raison de celui qui lui a donné ses premières expressions, et par conséquent la connaissance de ses premières pensées ; et qui est à son égard une *autorité* , puisqu'il est l'*auteur* de la raison, qui dirige et ordonne ses actions. Cet enseignement nécessaire de la vérité s'appelle *révélation* , manifestation faite par l'être qui sait à

p268

l'être qui ignore ; et quoique cette expression ne s'applique qu'à la connaissance des vérités primitives donnée par Dieu même aux premiers hommes, il est vrai de dire que l'homme, même aujourd'hui, ne reçoit ses premières connaissances que par *révélation* , c'est-à-dire, par la transmission que ses instituteurs lui font de l'art de la parole, moyen de toute connaissance de la vérité ; parole qu'il ignore, si on ne la lui transmet pas, qu'il n'invente pas quand il l'ignore, et qui seule remplit l'intervalle immense qu'il y a entre un enfant stupide trouvé dans les bois, et l'homme civilisé.

Vi. Ainsi le premier moyen de toute connaissance est la parole reçue de foi et sans examen, et le premier moyen d'instruction est l'autorité. *discentem oportet credere*, dit Bacon, *doctum expendere* ; " c'est à celui qui apprend à croire, à celui qui sait à examiner " ... " l'autorité, dit saint Augustin, au traité de la vraie religion, demande de la docilité, et conduit l'homme à la raison " .

Vii. L'absence de toute vérité est l'ignorance absolue ; le défaut de développement

p269

de la vérité est l'erreur ; car l'erreur comme le mal n'est qu'un défaut, une privation, une négation, et l'on se rappelle que nous avons dit au chapitre ier, que la vérité étoit toujours dans nos pensées, et trop souvent l'erreur dans nos jugemens ; parce que nous aurions presque toujours besoin, avant de juger, d'un plus ample informé .

Viii. Ainsi plus un être intelligent a de connoissance de la vérité, ou de science des êtres et de leurs rapports, plus il a de raison ; en sorte que la souveraine raison, l' *omni-science* , et la suprême vérité, ne sont qu' une seule et même manière d' être.

Ix. Si l' homme acquiert de la raison, la raison, et par conséquent la connoissance de la vérité, commencent pour l' homme : elles se développent ensemble, et l' une par l' autre ; foibles d' abord et obscures, à cause de l' imperfection des organes qui transmettent à l' esprit l' expression de ses pensées, et qui sont le moyen de la connoissance de la vérité ; plus fortes, plus étendues à mesure que les organes acquièrent leur maturité : ainsi la raison doit s' affaiblir, et la connoissance de la vérité s' altérer à mesure que les organes

p270

eux-mêmes s' affaiblissent, et penchent vers leur dissolution.

### NOTES DU CHAPITRE 3

L' enseignement de tout art, de toute science, commence par voie d' autorité, et ne peut commencer autrement. Quel est l' élève qui ne reçoive de cette manière les élémens de la grammaire, de la géométrie, de l' *analyse* , et qui ne suppose sans examen les notions préliminaires de l' étendue, des nombres, de la quantité, du mouvement, etc. Sur lesquels les savans disputent depuis des siècles ? Je dis plus, et il seroit impossible d' instruire des hommes qui commenceroient par disputer de ces vérités. Un enfant passe à son maître, sans contester, des points sans étendue qui font de l' étendue, des lignes sans largeur qui font des surfaces ; des surfaces sans épaisseur qui font des solides ; *de plus par moins* qui donne *moins*, *de moins par moins* qui donne *plus* . Si l' on disputoit, sur les bancs, des mathématiques comme on dispute de la théologie et de la philosophie, on désoleroit les géomètres. Où en seroit le genre humain, si l' enfant et le sujet ne vouloient obéir que lorsqu' ils auroient compris la raison de l' obéissance ?  
L' histoire de toutes les sciences, et

particulièrement de la science de la société, n' est que l' histoire

p271

des développemens de la vérité, et conséquemment des progrès de la raison.

L' âme pense par le moyen du cerveau, et parle par le moyen de la voix, comme elle regarde par les yeux, écoute par les oreilles, agit par les mains ; il ne faut pas dire qu' elle digère par l' estomac, parce qu' elle n' est pas maîtresse de cette fonction, ou du moins elle ne l' est pas immédiatement. Ce sont là les lois de l' union de l' âme et du corps, matière importante, et qui n' a pas été traitée comme elle peut et doit l' être.

L' inaction de nos organes enchaîne l' activité de notre âme, plus active que le corps n' est agissant ; et c' est ce qui faisoit désirer à saint Paul la dissolution de ses organes, pour jouir à découvert de l' éternelle vérité, (...).

Les matérialistes confondent la pensée et le cerveau, la cause et le moyen, le pouvoir et son ministre. Les gens instruits les distinguent, et ne sont pas plus étonnés de voir la raison s' affaiblir par le dessèchement ou tout autre état du cerveau, que la vue baisser par l' obscurcissement des yeux, et l' ouïe devenir plus dure par le racornissement de l' organe auditif. " ce qui est essentiel au corps d' un homme, dit Malebranche après Descartes, est une certaine partie du cerveau à laquelle l' âme est immédiatement unie " . L' âme est une lumière enfermée dans un verre, qu' elle use par son activité. Les matérialistes n' y voient qu' un verre lumineux. " brisez le verre, disent-ils, et vous n' y verrez plus rien ; brisez le verre, disent les chrétiens, et vous y verrez beaucoup

p272

mieux " . On sera charmé de trouver ici un passage de Fénelon dans son *traité de l' éducation des filles* , qui s' exprime ainsi sur le ministère du cerveau dans l' opération de l' esprit : " le tempérament du cerveau des enfans leur donne une admirable faculté etc. " dans ce passage, il faut distinguer l' idée

générale du *ministère* du cerveau dans l'opération de la pensée, de l'explication particulière qu' imagine Fénélon, d' après la mauvaise *physiologie* de Descartes. On peut bien *imaginer* , mais on ne conçoit certainement pas le rapport qu' il y a entre la mollesse et l' humidité du cerveau, et l' ignorance, la curiosité, la légèreté de l' enfance ; et puis que veulent dire ces impressions faites sur notre cerveau ? Y a-t-il rien d' empreint sur le cerveau de l' homme le plus savant, et aperçoit-on à cet égard, même au microscope, la plus légère différence entre le cerveau de l' homme instruit et celui d' un imbécille ? Et comment un si petit espace peut-il recevoir l' *empreinte* du passé, du présent, de l' avenir, de l' existant, et même du possible ? La vérité

p273

générale est connue par une expérience générale, et par ces locutions communes à toutes les langues, qui toutes prennent le cerveau ou la tête pour l' esprit même : avoir de la tête, une bonne tête, une tête sans cervelle, etc., et qui nomment ainsi le *ministre* pour le *pouvoir* ; mais quand on veut en expliquer le *comment* , on tombe dans le *particularisme* de l' imagination, qui ne présente que sous de vaines figures, les relations certaines entre des qualités physiques et des opérations intellectuelles. Dans tous les cas pareils, la réponse la plus sage est celle du docteur dans Molière : (...). Toutes nos connoissances sur la manière dont la pensée et l' organe agissent l' un sur l' autre, ne vont pas plus loin ; et nous, qui nous croyons si habiles en physique, nous ne savons réellement que les généralités, et ce que nous connoissons le mieux est la métaphysique.

Je finirai par une dernière observation sur l' organe vocal. La lésion de l' oeil empêche de voir, la lésion de l' organe vocal de parler, la lésion de l' organe olfactif d' *odor*er , etc. ; mais la lésion de l' ouïe empêche de parler : on est muet dès qu' on est sourd, quoiqu' on puisse être muet sans être sourd. Cet effet particulier à ces deux organes, prouve mieux que de longs raisonnemens, que la parole ne peut venir que par transmission. Le sauvage de l' Aveyron, actuellement à Paris, n' est ni imbécille, ni sourd, ni muet ; mais telle est l' extrême

difficulté de parler, quand on n' a pas appris à le faire dès ses premières années, que cet

p274

enfant, âgé de quatorze à quinze ans, entouré, depuis deux ans, de leçons continuelles, et sans cesse avec des hommes qui lui parlent, ne peut faire entendre de parole, quoiqu' il entende celle des autres, et que lui-même articule *lait* , mais par exclamation seulement, et en signe de joie à la vue du mets qu' il aime le plus ; car il n' attache à ce mot aucune signification. Or, je le demande : qu' on suppose, avec Condillac, une troupe d' êtres pareils, et qu' on les mette ensemble pour inventer un verbe et les autres parties d' oraison, et en faire des phrases. La parole, venue par le commerce des êtres parlans, se conserve par le même moyen ; et on lit dans l' *histoire des voyages* , que Selkirk, écossais, avoit oublié sa langue, et même perdu la faculté de parler, pour avoir passé cinq ans tout seul dans l' île de Juan Fernandès. M Pinel, médecin de l' hospice de Bicêtre, dans un ouvrage sur l' aliénation mentale, rempli d' observations profondes et de vues utiles, a remarqué que l' *idiotisme* ôte à l' homme la parole, et le conduit au mutisme : preuve frappante de la correspondance nécessaire de la pensée et de la parole, que l' homme qui n' a reçu aucune parole, ni *orale* , ni de geste, soit un idiot, et que lorsqu' il est idiot, il perde la parole qu' il avoit reçue ; également dégradé de l' humanité, soit qu' il ignore l' art de parler, soit que la faculté de penser lui manque.

LIVRE 1 CHAPITRE 4

p275

*de l' être général et suprême, de l' être particulier et subordonné, ou de Dieu et de l' homme.*

i. Si l' homme ne peut inventer la parole, le genre humain à son origine a reçu d' un être supérieur à l' homme la parole, par le moyen de laquelle il connoît ses propres pensées. Donc la première

connaissance de l' homme pensant a été la connaissance d' un être supérieur à l' homme. De cette connaissance ont dû suivre nécessairement des sentiments d' amour pour le bienfait, de crainte de la puissance, la volonté de les témoigner, l' action qui les témoigne ; l' adoration a été la première pensée, et la première parole a été un culte.

li. L' homme, cause seconde de tous les effets, a transmis la parole, comme il transmet la vie, et avec la parole la connaissance de ses pensées. Partout où il existe des hommes qui parlent un langage articulé, on doit donc trouver la connaissance d' un

p276

quelque être supérieur à l' homme, le nom de cet être, objet de l' amour ou de la crainte de l' homme, et les actions extérieures qui sont l' expression de cet amour ou de cette crainte.

lii. Or, partout où les hommes ont rencontré de leurs semblables, ils ont trouvé un langage articulé, et la parole qui exprime l' être supérieur à l' homme, objet de son amour ou de sa crainte ; ils ont trouvé sous des formes différentes, la connaissance, l' adoration et le culte de quelque divinité : croyance de tous les peuples, que Cicéron appelle " la voix de la nature, et la preuve de la vérité " .

lv. Cet être, les hommes l' appelèrent *Dieu* , ou de tout autre mot correspondant (presque toujours monosyllabique) universellement entendu de tous les hommes qui parloient la même langue.

v. Mais par cela seul que les hommes s' entendoient en parlant de Dieu, ils avoient tous une même idée de Dieu, et de ce qu' étoit Dieu à leur égard. En effet, comme l' homme n' a de connaissance des êtres que par ses

p277

pensées, il s' ensuit que l' homme voit ses pensées, et par conséquent se voit lui-même dans tous les êtres. Ainsi l' homme conçut avec facilité la pensée d' une volonté qui



a produit la généralité des êtres, et du pouvoir qui les conserve, comme il concevoit en lui-même la pensée de sa propre volonté qui reproduit les êtres particuliers, et de son pouvoir particulier sur les êtres subordonnés. Là auroit dû s'arrêter la raison, et Dieu étoit connu de l'homme.

Vi. Mais l'imagination voulut aller plus loin. L'homme avoit l'idée claire et distincte de la *volonté* de Dieu ; il voulut se faire l'image de l'*action* de Dieu dans la production des créatures ; et comme il voyoit ses propres organes être l'instrument de son action particulière, il attribua des organes à la divinité, pour expliquer son action, et il s'en fit des *images taillées* : en lui attribuant ses sens, il lui attribua ses sexes, ses passions, ses foiblesses ; de là les absurdités de l'idolâtrie, et les abominations de son culte, qui commença par faire un homme de Dieu, et qui finit par faire ses dieux des hommes.

p278

Vii. La connoissance de la divinité donnée aux peuples en état natif ou naissant, conservée chez les peuples en état naturel ou perfectionné, s'altéra donc chez les peuples en état corrompu, et les grecs, peuple dégénéré et cause première de la dégénération des peuples, peuple mauvais, accusé par toute l'antiquité d'avoir altéré les traditions primitives, parce qu' amoureux de fables et d'allégories, il mit la vérité en vaines *images*, les grecs défigurèrent l'idée de la divinité, au point que leurs sages ne la reconnoissant plus, préférèrent d'en nier l'existence.

#### NOTES DU CHAPITRE 4

Il n'est pas d'absurdités que les philosophes modernes n'aient dévorées, plutôt que de supposer l'homme sorti primitivement des mains du créateur, formé dans son corps d'éléments terrestres, puisque son corps se résout en terre, animé d'un esprit non égal, mais semblable à l'esprit divin, puisque son esprit pense l'esprit divin. Mais comment et par quels

moyens cette création s'est-elle opérée, demande l'imagination ? Là s'arrête la pensée ; car l'homme a plus d'idée que d'images, puisque l'idée est générale,

p279

et que les images sont locales et particulières. Ainsi l'idée conçoit généralement le temps et l'espace ; l'imagination compte une à une l'heure, et mesure le corps.

Dieu, venu du latin *deus*, du grec *theos*, se retrouve dans le *thaut* égyptien, et le *theutatés* gaulois, comme le *Jehovah* hébreu se retrouve dans le *jou* grec, dont on a fait *joupater*, ou *Jupiter*, qui fait aux cas suivants, *jovis, jovi, jovem*. La remarque est de Leibnitz, car il faut rendre à chacun ce qui lui appartient. Ce grand homme attache beaucoup d'importance à ces antiques étymologies, et les regarde comme les dépositaires des premières vérités.

*éternel* seroit-il l'adjectif formé du mot *être*, comme *temporel* l'est de *temps*, *annuel* d'*an*, etc. ? Car *être*, étymologiquement si différent de l'*esse*, latin, semble présenter dans sa dernière syllabe *tre*, qui est la même chose que *ter*, l'expression des trois temps de la durée qui composent l'éternité, *aevi-ternus* ou *aeternus*.

" Dieu est possible, dit Descartes : donc il est ; car s'il n'étoit pas, il ne seroit pas possible qu'il fût " ; puisque nul autre être ne pourroit réaliser cette possibilité, et le faire être. Il faut, pour ruiner cette preuve, soutenir que Dieu est impossible, et c'est ce qu'on n'a pas essayé. Condillac n'a pas compris cette preuve de Descartes. Ma preuve est plus simple " les hommes nomment Dieu, donc il est " . Car s'il n'étoit pas, il ne seroit pas nommé. Donc Dieu est cause universelle, moteur suprême, pouvoir souverain, attributs conséquents à l'idée de Dieu, et dont aucun n'implique contradiction, comme rond-carré, peuple-souverain,

p280

fils-père, sujet-pouvoir dans le même état. Aussi Condillac a attaqué le principe de la

contradiction, qui est l'épreuve de la fausseté de nos jugemens.

Partout où la raison de l'homme ne sera pas égarée par l'imagination, l'homme tirera sans effort ces conséquences si naturelles, conclura de l'ordre particulier à l'ordre général, et de l'ordre général à la nécessité de l'ordre particulier. Le plus simple bon sens s'accorde parfaitement dans ces conclusions avec le génie : ce sont les deux extrêmes de l'homme, et ils se touchent. Ils sont tous les deux de la famille de la raison ; mais le bon sens, plus modeste dans ses goûts, s'occupe d'affaires domestiques ; le génie plus entreprenant se lance dans la carrière publique.

" un homme est plus grand génie, dit Terrasson, à mesure qu'il est plus homme d'état, et qu'il voit mieux ce qui va au bien de la société civile ". Le bon sens conçoit que le tout-puissant a pu tout faire, et le génie démontre la nécessité de cet être tout-puissant ; mais combien d'imagination ne faut-il pas pour se figurer un monde qui se fait tout seul avec des atomes ronds et crochus ; à force des mouvemens sans impulsion, d'ordre sans lois, d'effets sans cause, l'homme né d'un poisson ou de la chaleur du soleil ? Quand ma raison me dit qu'il existe un être nécessaire, que cet être est nécessairement tout-puissant, que le tout-puissant a tout fait, qu'ai-je besoin d'imaginer comment il a fait la moindre chose ? Car la difficulté est la même pour le plus petit germe qui renferme un monde de germes, comme pour le monde qui renferme tous les germes. Il m'est

p281

aussi difficile de concevoir pourquoi l'homme, avec toute la matière à sa disposition et son étonnante industrie, ne peut pas faire une graine, lui qui fait des navires et des palais, que d'imaginer comment Dieu a fait les germes sans une matière préexistante.

LIVRE 1 CHAPITRE 5

p282

*des rapports de Dieu et de l'homme.*

i. Tous les peuples ont donc connu la cause la plus universelle ou Dieu, l' effet le plus universel ou l' homme ; universel, puisqu' il renferme en soi l' esprit et la matière, hors desquelles il n' y a rien dans l' univers, universel encore, parce que tout se rapporte à lui, comme objet de ses pensées ou sujet de son action.

li. Mais ces deux termes extrêmes de tout le système des êtres, la *cause* et l' *effet* , partout pensés, partout nommés, ces deux termes en rapport nécessaire, puisque le mot d' *effet* exprime par lui-même un rapport à la *cause* , et le mot de *cause* un rapport à l' *effet* ; ces deux termes, dis-je, ne donnoient pas aux hommes des lumières sur la nature de leurs rapports avec Dieu. Quel étoit le *moyen* de leurs relations avec l' être suprême, ou plutôt, par le moyen de quel être la grandeur de Dieu, être général, se *proportionnoit*- elle à la foiblesse de l' homme

p283

être particulier et local, et l' infirmité de l' effet, à la perfection de la cause ? C' étoit là la grande énigme de l' univers, dont la solution a été *un scandale aux juifs et une folie aux gentils* . Ici l' importance des objets, et, j' ose dire, la nouveauté des raisons, sollicitent l' attention des esprits, même les plus prévenus, contre le fond des croyances religieuses, ou contre toute nouvelle forme de les présenter. Car si les uns ne lisent pas, parce qu' ils ne veulent pas apprendre, les autres condamnent, parce qu' ils croient ne rien ignorer, et qu' ils ne peuvent pas se persuader cette vérité fondamentale ; que pour l' intérêt de la société, la vérité se développe à mesure que l' erreur s' aggrave et s' étend, et qu' il n' est aucune vérité, absolument aucune, qui soit positivement interdite à l' intelligence humaine.

lii. L' homme avoit donc, dès son origine, une connoissance des deux termes extrêmes de l' univers, *Dieu* et l' *homme* , la *cause* et l' *effet* . Mais pour établir entre eux une *proportion* qui fût le fondement de l' ordre général et particulier, il falloit un terme *moyen* , rapport ou *raison* entre

les deux autres ; un être *medius* ou médiateur, car il n' y a, en général, de rapports connus, et de *proportion* déterminée, que lorsque les trois termes de toute proportion, *extrêmes* et *moyen* , sont connus.

Iv. *proportion, rapports, ou raison* , êtres ou *termes extrêmes* de la société, être *moyen* , ou médiateur, (car ces mots sont synonymes), toutes ces expressions, non-seulement peuvent être employées en parlant de Dieu et de l' homme, et de leurs rapports ; mais elles sont usitées : et dans quel ouvrage sur ces matières, ne trouve-t-on pas ces locutions : " Dieu a *proportionné* sa grandeur à la foiblesse de sa créature, *les rapports* de Dieu à l' homme, et de l' homme à Dieu... " ? Et la religion chrétienne tout entière, qu' est-elle autre chose que la connoissance du *rapport* entre l' extrême puissance de Dieu, et l' extrême infirmité de l' homme et du *moyen* de leurs relations ? Et n' est-ce pas dans cette connoissance qu' est la *raison* de toute société ?

V. Mais ces mêmes expressions, *proportions, rapports* ou *raison, extrêmes, moyen*, etc. Se retrouvent dans la science des êtres physiques, et de leurs rapports de nombre et d' étendue : ces expressions sont donc communes à l' ordre moral et à l' ordre physique. Elles sont donc générales ou *mathématiques* ; car *mathématique* veut dire la doctrine en général, la science par excellence, et sous cette acception étendue, elle peut embrasser les sciences morales comme les sciences physiques.

Vi. Or, ou le langage humain n' est qu' un vain bruit, ou l' identité des expressions désigne la similitude des pensées, et l' unité des vérités. Car si la pensée ne nous est connue que par la parole, comment les mêmes paroles exprimeroient-elles des pensées différentes ? Il faut contester ce principe, ou en admettre toutes les conséquences.

Vii. Ici les faits s' accordent avec le raisonnement, et nous montrent un

être- *moyen* , ou médiateur connu des nations du monde les plus éclairées dans la science des choses morales, comme le *rappor*t nécessaire, et le *moyen* d' union entre Dieu

p286

et l' homme : nous le voyons dans les livres hébreux promis au genre humain, et cette promesse toujours subsistante dans la société où Dieu et l' homme étoient le mieux connus, former le dogme fondamental et constitutif de ce peuple, qui attendoit le médiateur sous le nom de *messie* ou d' *envoyé* , et qui l' attend encore, même après qu' il est venu. Viii. L' être *moyen* ou médiateur est donc l' être qui unit l' homme à Dieu, et qui est le rapport entre eux. Mais les êtres ne nous sont pas connus en eux-mêmes, et ne le sont que par leurs rapports. La connoissance du médiateur entre Dieu et l' homme fait donc connoître Dieu et l' homme. Ainsi il y aura connoissance de Dieu et de l' homme, partout où le médiateur sera connu ; et ignorance de Dieu et de l' homme, partout où le médiateur sera ignoré. Là où il y a connoissance de Dieu, de l' homme et de leurs rapports naturels, il y a nécessairement des lois parfaites qui sont l' expression des rapports naturels, il y a *civilisation* , qui est la perfection des lois religieuses et politiques, divines et humaines : et là où il y a ignorance de Dieu, de l' homme et de leurs rapports

p287

naturels, il y a des lois fausses qui sont l' expression de rapport contre nature, il y a barbarie, qui est la dépravation des lois. La civilisation suivra donc de la connoissance du *médiateur* , et la barbarie de l' ignorance du *médiateur* ; et il y aura plus de civilisation là où il y aura une connoissance plus développée du médiateur, et plus de barbarie là où il y aura plus d' ignorance. La question est donc réduite à des faits. Or il y a eu ignorance profonde de la nature de Dieu, et des besoins de l' homme, absurdité dans le dogme, abomination dans le culte,

atrocité dans les lois, férocité dans les moeurs, *peur* de Dieu, haine de l' homme, barbarie enfin chez les idolâtres qui ont ignoré le médiateur ; et il y a plus de connoissance de la nature de Dieu et des devoirs de l' homme, moins d' absurdité, de désordre, d' atrocité, de férocité, de peur de Dieu, de haine de l' homme, de barbarie, en un mot, chez les mahométans qui ont une connoissance confuse du médiateur. Ainsi il y a eu connoissance de la nature de Dieu et des besoins de l' homme, raison dans le dogme, sagesse dans le culte, bonté dans les lois,

p288

vertu dans les moeurs, amour de Dieu et de l' homme, ordre enfin ou civilisation commencée chez les juifs, qui ont eu une connoissance certaine du médiateur promis ; et il y a toute connoissance de la nature de Dieu et des besoins de l' homme, du *pouvoir* de l' un et des *devoirs* de l' autre, toute raison, toute sagesse, toute bonté, toute vertu, amour parfait de Dieu et de l' homme, ordre parfait ou civilisation *consommée* dans la société chrétienne, qui a une connoissance pleine et entière du médiateur venu.

Ix. Ainsi, il y a eu oubli de Dieu et oppression de l' homme, partout où il y a eu ignorance du médiateur entre l' homme et Dieu.

X. Pour résumer en peu de mots la série des propositions énoncées dans les chapitres précédens, qu' on peut regarder comme une introduction à toute science morale :

1 la raison est une pensée conforme à la vérité ; la vertu est une action conforme à la raison.

2 la vérité est la science des êtres et de leurs rapports.

p289

3 la généralité des êtres est comprise sous ces expressions abstraites, *cause*, *moyen*, *effet*, hors desquels nul être n' est ni ne peut être ; puisque ces expressions

comprennent tous les états même possibles de l' être, et que la pensée ne peut en *idées* ou en concevoir d' autres.

4 si les états possibles de l' être sont tous compris sous ces trois expressions, *cause, moyen, effet*, les rapports des êtres entre eux sont tous compris dans cette *proportion continue* : " la cause est au moyen, ce que le moyen est à l' effet " ; ou : " l' effet est au moyen, ce que le moyen est à la cause " ; ce qui veut dire que la *cause* agit sur le *moyen* pour le déterminer, comme le *moyen* agit sur l' *effet* pour le produire. Ainsi le chef commande à ses officiers, et les officiers aux sujets. Ainsi le père a autorité sur la mère, et la mère sur l' enfant, etc. Etc.

5 donc, il n' y a de vérité qui est la connoissance des êtres et de leurs rapports ; de raison qui est connoissance de la vérité ; de vertu qui est conformité des volontés et des actions à la raison ; de civilisation enfin qui est raison et vertu dans la société, que là

p290

où les termes de la proportion et la proportion elle-même ont été connus.

## NOTES DU CHAPITRE 5

Les expressions *proportion, rapport, moyen, extrêmes*, et autres semblables, désignent des généralités, et par conséquent conviennent à toute science des êtres en général ; *raison carrée* ou *cubique* , désigne des *particularités* , et ne convient qu' à l' ordre particulier ou physique ; la langue même avertit du point où l' on peut aller, et de celui où l' on doit s' arrêter, et elle se refuse à exprimer ce qu' on ne doit pas penser. On dit vertu *superficielle, superficie des corps, solidité, étendue, légèreté, force de l' esprit, solidité, étendue, légèreté, force des corps* ; c' est là la langue des généralités, qui, comme la monnaie d' un grand état, a cours partout. Mais on ne dit pas *vertu carrée* ou *carré vertueux, prudence hexagone* ou *cercle prudent* : c' est ici la langue des *particularités* , qui, comme la monnaie d' un petit état, n' a pas de cours hors de ses limites. Ces considérations, extrêmement belles dans leurs



détails, favorisent l' opinion de Malebranche sur  
*l' étendue intelligible* que nous voyons,  
selon ce philosophe, en Dieu, *région  
éternelle des essences*, ou des généralités,  
comme l' appelle Leibnitz, et dont l' univers  
physique n' est que l' *action* .  
On dit donc les *rappports* de l' homme à Dieu,  
parce que le mot abstrait *rappports* est de la  
langue *mathématique*

p291

ou de la science en général, et représente  
une idée générale qui appartient à l' ordre général  
des vérités ; et on ne dit pas *racine carrée* de  
Dieu et de l' homme, parce que le mot concret  
*racine carrée* ou *cubique* , est de la  
langue arithmétique, ou de la science des  
nombres en particulier, et représente une  
idée particulière qui ne convient qu' à un ordre  
particulier de vérités. Le mot *puissance* est  
encore l' expression abstraite d' une idée générale,  
et peut s' appliquer à l' ordre moral comme à l' ordre  
physique ; et il seroit *françois* de dire que  
dans cette sublime expression, *je suis celui qui  
suis*, Dieu semble, par cette  
*multiplication* dans l' expression de son être,  
*s' élever lui-même à la plus haute puissance* de  
l' être.

Les idées *générales* ou simples sont exprimées  
par des mots *abstrait* . L' *abstraction* est  
dans les mots, la *généralité* dans les idées.  
C' est ce que Condillac a confondu  
perpétuellement, comme il confond le général et le  
collectif, c' est-à-dire, l' esprit et la matière.  
Voici un exemple sensible de la différence du  
général au collectif. *armée* est l' expression  
particulière d' une idée composée ou collective qui  
comprend tout le matériel de l' armée.  
*général dux* est l' expression abstraite d' une  
idée générale qui comprend toute la pensée ou la  
volonté de l' armée. Les idées générales sont  
toutes simples et indécomposables ; les  
idées particulières sont toutes composées, ou de  
parties, comme un arbre, un animal ; ou  
d' individus, comme armée, multitude, genre,  
espèce, et ces dernières idées s' appellent  
*collectives* . Justice, raison, sagesse,

p292

sont des idées simples ou générales, d' idées *unes* ; et voilà pourquoi on ne dit pas au pluriel les prudences, les sagesse, etc., comme on dit des armées, des genres, etc. ; toutes les idées *unes* ne sont, au fond, que l' idée d' un seul et même être, de Dieu. Idées particulières ou composées, idées simples ou générales ; toute autre division rentre dans celle-là. Il faut peu diviser en métaphysique.

L' expression *est à* , caractéristique de toute proportion, parce qu' elle exprime tout rapport en général, se traduit autrement dans la langue de la métaphysique que dans la langue de la géométrie.

Dans celle-ci, *est à* veut dire *contient* ; *4 contient 2*, comme *8 contient 4* . Dans l' autre, *est à* veut dire *agit sur*, *détermine*, *produit* .

La philosophie tout entière n' est que la science de la *cause* , du *moyen* et de l' *effet* .

Elle est purement *rationnelle* , si elle s' élève aux causes ; *empirique* ou expérimentale, si elle se borne aux *effets* . Le matérialisme ne connoît que des *effets* , des *faits* , et l' athéisme nie la cause ; ce qui revient au même.

Le déisme, qui est la doctrine des plus sages des anciens, et des moins sages des modernes, ne connoît que la *cause* et les *effets* , et nie le moyen ou médiateur. *to on*, dit Platon, *to genomenon* ; *ce qui est*, *ce qui est fait* . La philosophie chrétienne connoît seule la cause, le moyen et l' effet ; seule elle connoît Dieu, l' homme, leur nature et leur rapport. C' est avec raison que saint Paul dit, " qu' il ne veut connoître d' autre science que celle du médiateur " , puisque

p293

toute science en morale est renfermée dans la connoissance de l' être par qui tout a été fait ou réparé dans l' ordre moral, et il sembleroit même dans l' ordre matériel. En effet, on voit dans les livres qui contiennent ces hautes vérités, la *sagesse* de Dieu, que la religion chrétienne regarde comme la personne du verbe ou du médiateur, " *assistant* la cause suprême de l' univers lorsqu' elle étendoit les cieux, creusoit les abîmes, renfermoit la mer dans ses bornes, affermissoit la terre sur ses fondemens, balançoit le globe sur ses pôles " ; architecte

universel de ce souverain propriétaire des mondes, *se jouant dans ses ouvrages, et faisant ses délices d' être avec les enfans des hommes* ; description sublime, étonnante de pompe et de magnificence, et à laquelle on ne connoît rien qui puisse être comparé. " il semble que quelques pères, dit Leibnitz, aient conçu deux filiations dans le verbe de Dieu... etc. " l' autorité religieuse n' a pas prononcé sur cette opinion inutile au salut des hommes, et je n' ai moi-même voulu autre chose que faire voir que le philosophe pouvoit aller sur ces matières aussi loin que le docteur.

## LIVRE 1 CHAPITRE 6

p294

*de l' ordre général et particulier.*

i. La *cause* , le *moyen* , l' *effet* , comprennent tous les êtres : *la cause est au moyen, ce que le moyen est à l' effet*, comprennent tous les rapports, les rapports universels, l' *ordre* en un mot de l' univers ; car l' ordre est l' ensemble des rapports des êtres.

ii. Cet ordre général se subdivise et se particularise en deux ordres moins généraux, appelés aussi *mondes* : le monde physique et le monde social.

iii. Dans chacun de ces ordres particuliers (relativement à l' ordre général), les expressions, *cause, moyen, effet*, prennent des noms particuliers, et par la même raison, la proportion, de générale qu' elle étoit, devient particulière.

iv. La *cause* conservatrice du monde physique s' appelle *premier moteur* ; le *moyen général* de conservation est le *mouvement* ; les *effets* sont les *corps* .  
Cet ordre du monde

p295

physique se subdivise encore en systèmes particuliers, où le moyen ou même l' effet dans un système supérieur, devient cause dans

un système inférieur, ce qui a fait donner au moyen et à l'effet le nom de *causes secondes* : ainsi le soleil, qui est un *effet* de la création, et le *moyen* général de reproduction, devient *cause seconde* de fécondation, lorsqu'on considère les vapeurs qu'il élève, et qui se résolvent en pluie comme un *moyen* de fécondité. L'homme physique qui est *effet* du mouvement général, devient moteur lui-même, ou *cause*, et emploie des *moyens* ou instrumens par lesquels il applique le mouvement général à un système particulier ; car tous les arts mécaniques ne sont que le mouvement *général*, appliqué à une fin particulière.

V. Dans le monde social ou moral, le seul dont il soit question ici, et qui est l'ordre des êtres intelligens et organisés, des êtres qui veulent et qui agissent, qu'on appelle *société*, la cause prend le nom particulier de *pouvoir*, le moyen celui de *ministre*, l'effet celui de *sujet* ; *pouvoir, ministre, sujet*, qui comprennent tous les êtres de la société,

p296

comme *cause, moyen, effet* comprennent tous les êtres de l'univers.

Vi. Ainsi les rapports des êtres en société, sont tous compris sous cette proportion : " le pouvoir est au ministre, ce que le ministre est au sujet " ; comme les rapports des êtres qui composent l'univers, sont tous compris sous cette proportion : " la cause est au moyen, ce que le moyen est à l'effet " ; et l'homme lui-même, constitué comme la société et comme l'univers, l'homme considéré dans le système particulier de ses facultés morales et physiques, est tout compris sous cette proportion : " la volonté agit sur les organes, et les organes agissent sur un objet " .

Vii. Le ministre est le *moyen terme*, le *moyen proportionnel* entre le pouvoir et le sujet. Cette proposition nous ramènera à l'ordre de la société, lorsque nous aurons considéré le moyen universel, *médiateur, ministre universel, pontife ; sanctorum minister, mediator, mediator unius non est*, dit saint Paul, *pontifex*, etc. ; car les livres saints lui donnent tous ces noms.

## NOTES DU CHAPITRE 6

p297

La science du *moyen* explique tout. L' homme, par exemple, ne fait rien sans moyen, ou intermédiaire, et l' intelligence dans l' emploi et la recherche des moyens est ce qui le distingue des brutes. Il exprime ses pensées par le moyen ou le ministère de la parole, et il accomplit sa volonté par le moyen ou le ministère de son action. Il étend et multiplie son action physique par le moyen d' instrumens ; il apprend par le moyen d' un maître, il enseigne par le moyen d' une méthode ; les sciences et les arts ne sont que des moyens. La médecine est le moyen de guérir ; la jurisprudence le moyen de concilier les différends ; l' architecture est le moyen de construire ; une arme est un moyen d' attaque ou de défense ; la charrue est un moyen entre l' homme et la terre qu' il cultive ; l' intelligence humaine consiste à connoître la nécessité de moyens, sa curiosité à les chercher, sa sagacité à les découvrir, son industrie à les mettre en oeuvre. Cette intelligence est refusée à la brute, qui n' emploie guère d' autres moyens extérieurs que ses alimens et son nid, moyens dont l' invariable uniformité dans chaque individu de la même espèce annonce

p298

qu' une intelligence autre que celle des brutes, les a renfermées dans les limites de l' étroit nécessaire qu' elles n' ont jamais tenté de dépasser. Le seul art de faire du feu par le *moyen* de l' air et de matières combustibles, met entre l' homme le plus stupide et la brute la plus intelligente l' intervalle de l' être au néant. L' homme ne peut imaginer ou se figurer, sous aucune image particulière, la première impulsion, mais il en conçoit la nécessité générale, et cela suffit ; et lui-même, lorsqu' il donne le mouvement à son bras, imagine-t-il comment sa volonté s' exécute, et peut-il se *figurer* cette relation de sa pensée à ses muscles, ou celle de

ses organes à sa pensée ? Car les nerfs sont le *moyen* de transmission à la pensée, et les muscles le moyen d' exécution de la volonté. La vue, l' ouïe, le tact, qui comprend le goût et l' odorat, transmettent à la pensée la présence et les qualités des corps, les organes de la *locomotion* exécutent les volontés qui naissent à l' occasion de ces transmissions ; mais les relations de la pensée aux organes comme moyen de transmission, et celles de la volonté aux organes comme moyen d' exécution, nous sont également inconnues.

## LIVRE 1 CHAPITRE 7

p299

*du moyen universel, ou du médiateur.*

i. Le langage universellement entendu, nomme le *moyen* ; la raison en conçoit la nécessité, les faits en prouvent l' existence.

li. Quel est ce moyen universel placé entre la cause universelle, et l' effet universel ?

Ou plutôt comment se nomme ce *moyen* entre la cause nommée *Dieu* , et l' *effet* nommé *homme* ? Les hautes considérations dans lesquelles nous allons entrer, sont une conséquence naturelle de ces principes déjà énoncés, que là où il y a identité d' expressions, il y a similitude de pensées, et unité dans les vérités ; que s' il y a *rapport* de Dieu à l' homme, il y a entre eux *proportion* possible à déterminer, puisqu' une proportion n' est qu' un ensemble de rapports ; que si notre esprit connoît des *proportions* entre des êtres différens, il ne connoît pas deux genres différens de *proportions* ; et déjà nous avons remarqué dans les locutions les plus familières de la langue, les rapports généraux ou

p300

les *harmonies* de l' intellectuel et du physique.

lii. Nous nommons *Dieu* et l' *homme* , termes *extrêmes* entre lesquels nous cherchons à connoître, c' est-à-dire, à *nommer*

un rapport qui les unisse, et par le moyen ou ministère de qui Dieu et l' homme, la perfection et la foiblesse, puissent se *proportionner* l' une à l' autre, et se rapprocher.

Iv. Mais avant de tirer de ces expressions, *rapport* et *proportion* , les démonstrations qu' elles peuvent nous fournir, il faut remarquer que notre raison consent à cette vérité : qu' un être par le moyen ou ministère de qui deux êtres s' unissent, doit être nécessairement d' une nature commune à l' un et à l' autre, sans quoi il ne pourroit être moyen proportionnel ou d' union entre eux. Ainsi, il doit être corps entre deux corps, ligne entre deux lignes, nombre entre deux nombres, esprit même entre deux esprits ; cette vérité est de tous les systèmes, parce qu' elle est une vérité générale. Ainsi la raison nous dit que l' être qui doit être *moyen* ou médiateur entre le fini et l' infini, l' intellectuel et le physique, Dieu et l' homme,

p301

doit être lui-même nécessairement infini sous un rapport, et fini sous un autre, intelligence et corps, Dieu et homme.

V. Mais si nous cherchons à nous rendre une raison plus générale encore de la justesse de ces pensées sur la nature du *moyen* , et que nous rappelions les expressions *générales* de *proportion* et de *rappports* que nous avons employées, nous trouverons dans les lois *générales* de la formation des *proportions* , lois générales dont nous faisons une application particulière à la science de l' *étendue* linéaire et numérique ; nous trouverons, dis-je, des manières *générales* aussi de résoudre le problème cherché, et de trouver le nom du *moyen* , puisque nous connoissons le nom des *extrêmes* .

Vi. Or rien ne s' oppose à ce que nous consultations ces lois générales des *proportions* et des *rappports* , même pour l' ordre moral, puisque l' identité d' expressions nous est un sûr garant de l' unité de vérités. Et d' ailleurs le raisonnement que nous allons faire, sera soumis à l' expérience du langage universel, et l' être que nous cherchons par

cette voie ne sera pas, s' il n' est pas déjà nommé ou connu par son nom.

Vii. Ainsi, en consultant la règle générale, et la plus générale des *proportions*, *le moyen égal aux extrêmes*, et construisant ainsi la proportion générale ou métaphysique, " Dieu est au moyen cherché, ce que ce moyen est à l' homme " ; ou bien en renversant la proportion, commençant par l' homme et finissant par Dieu, nous trouverons toujours le nom, et par conséquent l' être *dieu-homme* ou *homme-dieu* , comme *moyen* ou *médiateur* entre Dieu et l' homme. Cet être prodigieux, s' il existe, aura un *nom* , et ce nom ne sera pas inconnu aux hommes : je le demande aux peuples modernes civilisés, et même les seuls civilisés qu' il y ait, et ils me répondent qu' il est parmi eux, depuis dix-huit siècles, un signe de *contradiction* , sujet à la fois d' adoration et de scandale ; je le demande au seul peuple de l' antiquité qui ait été civilisé, au peuple le plus ancien des peuples, au juif, et il me répond qu' il le connoît dès les premiers jours du monde, sous le nom de *messie* , qu' il l' a attendu et qu' il l' attend encore dans les derniers temps.

Viii. Si l' homme-dieu est le moyen ou médiateur cherché entre Dieu et l' homme, on peut donc dire : " Dieu est au dieu-homme, ce que le dieu-homme est à l' homme " ; ou bien, " l' homme est à l' homme-dieu, ce que l' homme-dieu est à Dieu " ; comme on dit : " la cause est au moyen, ce que le moyen est à l' effet " ; ou : " l' effet est au moyen, ce que le moyen est à la cause " . Non-seulement on peut le dire, mais on le dit, quoiqu' en d' autres termes. Tout l' enseignement du christianisme, principalement dans les épîtres de saint Paul, se réduit à cette proportion, développée sous mille formes, et traduite de mille manières, dans la langue particulière du christianisme.

Ix. Ainsi depuis dix-huit siècles, la religion chrétienne entretient avec simplicité les plus petits de ses enfans, de ces vérités que la méditation la plus sévère du philosophe lassé



de contradictions, n'aborde qu'en tremblant,  
et comme ces terres inconnues où le navigateur  
est jeté après une longue tempête. Ainsi  
il se trouve même dans la philosophie, ce  
médiateur ineffable entre Dieu et l'homme,

p304

ce ministre universel du pouvoir de Dieu  
sur les hommes, *moyen*, par qui tout a  
été fait et réparé, et la raison montre la  
nécessité de l'être dont la religion enseigne  
l'existence. Qui n'admireroit cette  
doctrine sublime qui *humanise* Dieu, qui  
*divinise* l'homme, qui fait connoître comme  
Dieu, qui rend *présent réellement* comme  
homme, cet être auguste, *fil de Dieu*,  
et *fil de l'homme*, envoyé par l'un, venu  
pour l'autre, *faisant*, dit-il lui-même,  
*la volonté de celui qui l'a envoyé*, et à  
qui tout *pouvoir a été donné* sur le monde  
des esprits et sur le monde des corps, réunissant  
dans sa seule personne, la nature divine  
et la nature humaine, toutes les grandeurs  
de la divinité, et toute l'infirmité  
corporelle de l'humanité ? Mais l'admiration  
n'est-elle pas à son comble, lorsqu'on voit ce  
pain des forts mis en lait pour nourrir les  
foibles, et la religion chrétienne déduire de  
ces hautes vérités les conséquences usuelles  
les plus utiles au bonheur de l'homme, à  
la prospérité des familles, à la puissance  
des états, les plus propres à porter les  
hommes à la vérité, à les détourner du

p305

vice, à leur inspirer la modération dans la  
bonne fortune, la patience dans l'adversité,  
la fermeté dans le malheur, à leur enseigner  
les devoirs domestiques et les devoirs publics,  
l'amour de Dieu et l'amour de leurs  
frères ? Et cependant on voit des hommes  
livrés à l'étude de quelques sciences  
particulières, et qui se disent amis de la  
sagesse, nier hardiment ces vérités sur lesquelles  
ils n'ont arrêté que le regard du  
mépris et de la haine, blasphémer ce qu'ils  
ignorent, détournés, comme dit Bacon, par

un peu de science, du but et de l' objet de toute philosophie.

Certes, lorsqu' on méconnoît d' un bout de l' Europe à l' autre ces vérités nécessaires et fondamentales de tout ordre social, lorsqu' il *n' y a plus de foi sur la terre* , c' est-à-dire, de foi extérieure dans les sociétés, dont le plus grand nombre des gouvernemens font de la religion leur moyen, au lieu de se regarder eux-mêmes comme ses ministres, seroit-il besoin de se justifier devant des esprits timides et des âmes timorées, d' oser soulever un coin du voile qui dérobe ces vérités aux regards inattentifs ? Et y

p306

auroit-il des chrétiens d' une foi assez foible pour penser qu' elles seront moins respectées à mesure qu' elles seront plus connues ?

## NOTES DU CHAPITRE 7

Voyez la note du chapitre v, qu' il est utile de relire ici.

Je ne peux m' empêcher de revenir encore sur la vérité de ces expressions générales, *rapport* et *proportion*, *moyen*, etc., propres à l' ordre général, et sur le transport, pour ainsi dire, que j' en ai fait à l' ordre de la société. *vertu superficielle*, *esprit étendu*, *caractère solide*, sont des expressions usuelles et partout entendues de pensées vraies. Pourquoi cela ? Parce que ces mots *solide*, *superficiel*, *étendu*, et, d' un autre côté, *caractère*, *vertu*, *esprit*, sont tous des expressions abstraites de pensées générales de l' ordre physique et de l' ordre moral, et qu' il y a accord parfait entre toutes les pensées qui sont générales, et leurs expressions qui sont abstraites. Mais si je dis *vertu carrée*, *esprit long*, ou bien *carré vertueux*, *surface ingénieuse*, etc., je ne suis pas entendu, quoique je me serve de mots usités ; il y a ridicule dans l' expression, parce qu' il y a fausseté dans les pensées, défaut d' accord et d' harmonie, et que j' unis des pensées de l' ordre général ou moral, *esprit*, *vertu*, etc., à des pensées de l' ordre particulier ou

physique, *long*, *carré* : ces *deux* mots  
n'expriment rien, parce

p307

qu' ils n' expriment pas d' idée *une* . Je citerai  
ici un exemple remarquable de cette correspondance  
de généralités de mots et de pensées méconnue par  
Condillac à un point qui prouve combien peu ses  
idées étoient développées sur ces objets  
importants, et sa doctrine petite et erronée.  
Malebranche dit : " ainsi que l' auteur de la  
nature est la cause universelle de tous les  
mouvemens qui se trouvent dans la matière,  
c' est aussi lui qui est la cause de toutes les  
inclinations naturelles qui se trouvent dans les  
esprits ; et de même que tous les mouvemens se font  
en *ligne droite* , s' ils ne trouvent quelques  
causes étrangères et particulières qui les  
déterminent et les changent en lignes courbes par  
leur opposition ; ainsi toutes les inclinations  
que nous recevons de Dieu sont *droites* ,  
et elles ne pourroient avoir d' autre fin que la  
possession du bien et de la vérité, s' il n' y avoit  
une cause étrangère qui déterminât l' impression de  
la nature vers de mauvaises fins " . *qu' auroit fait*  
*Malebranche*, s' écrit Condillac, *si cette*  
*expression, inclinations droites*, n' eût pas  
été française ? Sur cette exclamation seule,  
un homme instruit pourroit fermer le livre,  
assuré qu' il peut être de n' y trouver qu' erreur  
dans les principes, puisque c' est là le principe  
de toute erreur ; car en métaphysique, comme en  
géométrie, tout est vrai, ou tout est faux dans  
les principes, je ne dis pas d' un même livre, mais  
d' un même ordre ; car un livre contient  
toujours des vérités de plusieurs ordres.  
Comment Condillac n' a-t-il pas vu que  
l' expression, *inclinations droites*, n' est pas  
permise, parce qu' elle

p308

est dans la langue ; mais qu' elle est dans la  
langue et permise à ceux qui la parlent, parce  
qu' elle est juste et qu' elle est l' expression  
d' une idée vraie ? Il croit que le mot a produit  
l' idée, au lieu de sentir qu' il ne fait que  
l' exprimer, et l' on diroit qu' il pense qu' il

n' eût dépendu que des inventeurs du langage de dire tout autrement, pour que les hommes dussent penser le contraire de la vérité profonde que Malebranche développe dans le passage que nous venons de citer. Je ne cesserai de répéter combien les expressions bien ou mal entendues influent sur nos jugemens. En voici un autre exemple. Aujourd' hui tous nos sages veulent être de la *religion naturelle* , et aucun de la religion *catholique* . Si l' on traduisoit cette expression de *naturelle* par *primitive* , et l' expression grecque de *catholique* par l' expression française de *générale* , qui lui correspond, personne ne pourroit se refuser sans absurdité à être de la religion *générale* , ni s' obstiner aujourd' hui à être de la religion du premier âge. Or, la religion chrétienne- *catholique* veut dire la religion *générale* , non pas à cause de l' universalité des lieux, mais à cause de la *nécessité* des principes. Elle est générale comme le sont les vérités géométriques, qui ne cesseroient pas d' être des vérités générales, même quand il n' y auroit pas un géomètre au monde, et la religion mahométane, fût-elle répandue dans tout l' univers, ne seroit qu' une religion particulière, une opinion de particulier, appelée en grec *hérésie* .  
Tout ce qu' il y a de plus mystique, de plus ascétique dans l' enseignement du christianisme, comme

p309

tout ce qu' il y a de plus familier dans ses pratiques, n' est que la traduction en différentes langues, pour ainsi dire, de cette proportion :  
" l' homme est à l' homme-dieu, ce que l' homme-dieu est à Dieu " .  
" le *sensible* , dit très-bien Malebranche, n' est pas le *solide* " . La parole est sensible et n' est pas solide. L' âme est sensible et n' est pas solide. Assurément dans des momens de passion forte, quand l' âme parle, et, pour ainsi dire, sort tout entière par les yeux, et même quelquefois par toute l' habitude du corps, l' âme est sensible et n' est pas solide.  
Il y auroit une égale foiblesse d' esprit à rejeter ces démonstrations générales, et à vouloir les *particulariser* . Je le répète : ces vérités sont incontestables dans la généralité ; mais lorsqu' on veut *particulariser* , en passant du

système moral au système physique, la langue manque, et on ne peut plus exprimer ce qu' on ne peut pas penser.

Ces considérations sur la religion ne parlent pas au coeur, me diront les âmes tendres ; je le sais ; mais qu' on y prenne garde, il faut commencer par le coeur l' instruction des enfans, du peuple, des sociétés naissantes, où il y a plus d' affections que de raison ; mais il faut continuer et achever par la raison l' instruction des hommes éclairés dans les sociétés avancées, parce qu' à mesure que l' homme et la société avancent en âge, la raison devient plus forte et les affections moins vives. Aussi remarquez que saint Paul, en parlant des progrès futurs de l' homme, ne parle que de ceux de l' intelligence, lorsqu' il dit que " nous verrons la

p310

vérité face à face, et que nous connoîtrons, comme nous serons nous-mêmes connus " . Les preuves de sentiment s' émoussent chez presque tous les hommes à mesure qu' ils ont plus vécu, et les désordres particuliers, fruit de leurs passions, les éloignent peut-être de croire à l' auteur de l' ordre général ; les preuves historiques s' affoiblissent, en s' éloignant des époques qu' elles racontent, comme l' objet diminue à mesure qu' il s' éloigne de notre oeil ; mais les preuves *rationnelles* augmentent de force, parce que la raison s' éclaire davantage, même par les erreurs.

Ainsi le grain destiné à la nourriture de l' homme, se mûrit également par les glaces de l' hiver et par les chaleurs de l' été ; ainsi la vérité, premier aliment de l' homme moral, est comme les alimens qui servent à la nourriture de son corps, toujours proportionnée à son âge, tantôt lait et tantôt pain ; ainsi les bornes de l' horizon moral, semblables à celles de l' horizon physique, reculent sans cesse devant nos pas. Les personnes qui aiment les preuves de sentiment, en trouveront en abondance, ornées de toute la pompe et de toutes les grâces du style, dans le *génie du christianisme* . La vérité, dans les ouvrages de raisonnement, est un roi à la tête de son armée au jour du combat : dans l' ouvrage de M De Châteaubriant, elle est comme une reine au jour de son couronnement, au milieu de la pompe des fêtes, de l' éclat de sa cour, des acclamations des peuples, des décorations et des parfums, entourée de tout ce qu' il y a de

magnifique et de gracieux.

## LIVRE 1 CHAPITRE 8

p311

*de la société, et de ses progrès.*

i. Dieu et l' homme, les hommes entre eux, êtres *semblables* de volonté et d' *action* , mais non égaux de volonté et d' action, sont tous, par le fait seul de cette similitude et de cette inégalité, dans un système ou ordre nécessaire de volontés et d' actions, appelé *société* ; car si l' on suppose égalité de volonté et d' action dans les êtres, il n' y aura plus de société, tout sera fort ou tout sera foible ; et la société n' est que le rapport de la force à la foiblesse.

li. La société est religieuse ou politique, et chacune d' elles peut être considérée en état domestique ou en état public.

lii. La société est religieuse lorsqu' elle embrasse les rapports de Dieu et de l' homme ; elle est politique lorsqu' elle embrasse les rapports des hommes entre eux sous la souveraineté de Dieu. L' état purement domestique de la société religieuse s' appelle *religion naturelle* , et l' état public, *religion*

p312

*révélée* : l' état purement domestique de la société politique s' appelle *famille* ; l' état public de la société politique s' appelle *état* ou gouvernement.

lv. Ainsi la religion naturelle a été la religion de la famille primitive, et considérée avant tout gouvernement, et la religion révélée est la religion de l' état.

V. La connoissance de Dieu, venue primitivement par la parole de Dieu même à l' homme, et transmise par l' homme à ses descendants par la parole et avec la parole, produisit dans les premières familles un culte ou action domestique d' adoration de la divinité, appelée *religion* , de *religare* , ou lien universel des êtres intelligens. La religion

est encore domestique dans les peuplades qui vivent en familles, et c' est ce qui a été cause que quelques voyageurs, n' apercevant point chez elles de culte public, ont conclu qu' elles n' avoient aucune religion. Mais les familles se multiplièrent, se dispersèrent, se divisèrent. La connoissance de Dieu, comme nous l' avons vu, se chargea de vaines imaginations, le culte de pratiques bizarres ou cruelles ; et ces pratiques

p313

varièrent dans les familles, selon le bonheur ou le malheur des événemens, la reconnaissance ou la crainte des hommes. Cependant les familles qui habitoient un même territoire ayant des besoins communs à satisfaire, ou des dangers communs à éviter, se réunirent en corps d' état pour se défendre ou même pour attaquer : tout devint public dans ces familles devenues publiques, fonctions, événemens, et les sentimens qu' ils faisoient naître. Alors la religion passa des familles entre lesquelles elle étoit sujet de division par sa diversité, dans l' état où elle devint moyen puissant d' union par son uniformité ; car il n' y a d' union qu' avec l' unité. Les sentimens étoient publics comme les événemens ; le culte devint public comme les sentimens ; c' étoit la même religion, comme les familles réunies en corps d' état étoient les mêmes familles, et comme les hommes devenus publics étoient les mêmes hommes. Le culte fut plus sensible, et cela devoit être pour qu' il fût public. De là naquirent le paganisme, religion de plusieurs dieux, ou plutôt des dieux de plusieurs familles, qu' elles adorèrent en commun, et la religion

p314

judaïque, religion publique ou plutôt nationale, religion du vrai Dieu, du Dieu *un* , uniformément adoré dans toutes les familles de cette nation, que l' oppression de maîtres idolâtres, et la foi inébranlable aux mêmes promesses, préservèrent dans un temps de l' idolâtrie, malgré les nombreux exemples

qu' elle en avoit sous les yeux ; et que l' écriture du dogme, moyen merveilleux, particulier au peuple hébreu, en préserva dans la suite, malgré sa pente prodigieuse à adorer plusieurs dieux.

Vi. Mais si la religion patriarcale, si la religion judaïque sont des religions de vérité, comme le soutiennent les chrétiens, la vérité fondamentale de toute religion véritable, la vérité nécessaire à la connoissance de Dieu, de l' homme et de leurs rapports ; je veux dire le dogme du moyen ou *médiateur* , doit y avoir été connu. Or, nous voyons dans les livres qui contiennent l' histoire des premières familles et du peuple juif, le médiateur annoncé et promis ; cette promesse toujours subsistante dans ces sociétés, plus obscure dans les sociétés patriarcales, plus développée chez les juifs,

p315

et toujours plus expresse à mesure que les temps de la venue du médiateur approchent ; accomplie enfin dans la personne du divin fondateur du christianisme : foi constante au médiateur, qui est prouvée également par les chrétiens qui ne l' attendent plus, et par les juifs qui l' attendent encore.

Vii. Ainsi le progrès, le développement, l' accomplissement de la société religieuse a été de faire passer le genre humain de la religion domestique des premiers hommes à la religion nationale des juifs, et de celle-ci à la religion générale du christianisme, qui doit réunir tous les hommes dans la croyance des mêmes dogmes, et la pratique de la même action religieuse ou du même culte ; société la plus parfaite ou la plus civilisée,

p316

parce qu' elle est la plus éclairée, la plus forte et la plus stable des sociétés, même à ne la considérer que politiquement.

Viii. Ainsi, le progrès, le perfectionnement de la société politique en Europe a été de faire passer les hommes de l' état domestique, errant et grossier, des peuplades scythiques,



germaines ou teutoniques, dont l'état social se retrouve encore chez les tartares de la haute Asie, ou chez les sauvages du nouveau monde, à l'état public et fixe des peuples civilisés qui composent la chrétienté. Car les peuples naissans sont des nations divisées par familles, et les peuples civilisés sont des familles réunies en corps de nation. *familiae gentium*, dit l'écriture.

Ix. Ainsi, à observer, depuis Homère jusqu'à nos jours, les progrès de la littérature, qu'on peut regarder comme l'expression de la société, on la voit passer graduellement du genre *familier* et naïf, et en quelque sorte domestique, au genre d'un naturel plus noble, et qu'on peut appeler *public*.

X. Ainsi, la famille elle-même qui, dans l'état civilisé, s'élève d'une condition privée aux emplois publics, avance dans la

p317

vie sociale, et passe de l'état privé à l'état public.

Xi. La société passe donc, ainsi que l'homme, par plusieurs états différens, et que l'on peut comparer entre eux ; la société a, comme l'individu, son enfance, son adolescence et sa virilité.

1 l'homme naît imparfait, avec une pensée sans volonté, et des mouvemens sans but déterminé : la société politique commence aussi dans l'état d'ignorance des lois et de foiblesse d'action, état imparfait de la société naissante.

2 l'homme se corrompt et passe à un état de volonté sans raison, d'action sans force et sans vertu, à l'état d'*enfant robuste*, comme l'appelle Hobbes ; la société se corrompt, et passe à l'état d'erreur et de passion des peuples païens ou mahométans ; peuples qui avoient, ou qui ont encore, tous les défauts de l'enfance sans avoir aucune des vertus de l'homme fait ; peuples sans raison, au milieu de l'éclat de leurs conquêtes, et quelquefois des progrès de leurs arts.

3 l'homme se perfectionne et parvient à son état naturel, à l'état de raison dans

p318

sa volonté, de vertu dans son action ; la société se civilise et parvient à son état naturel, à l' état de sagesse dans ses lois, de force et de vertu dans ses institutions ; état de la fin et de l' accomplissement ; état bon, qui a constitué au moins jusqu' à nos jours la société des peuples chrétiens.

Xii le progrès de la civilisation et celui de la raison de l' homme, ne sont donc que le développement de la vérité morale, comme la politesse dans un peuple est le développement des vérités physiques. Ainsi, une société peut être policée sans être civilisée, comme l' homme peut être très-habile dans les arts sans en être plus raisonnable.

Xiii ainsi, ce n' est pas le progrès de la civilisation qui développe la connaissance de la vérité ; mais c' est la connaissance de la vérité qui hâte le progrès de la civilisation.

Xiv l' absence de toute vérité constitue l' ignorance de l' homme et la barbarie de la société. Le défaut de développement de la vérité produit l' erreur dans l' homme et le désordre dans la société.

Xv ainsi, toute société qui tombe ou reste dans des erreurs graves, déchoit de la

p319

civilisation ou ne peut y parvenir ; et telle est la correspondance nécessaire de la volonté et des actions, qu' il y a de grands désordres partout où il y a de grandes erreurs, et de grandes erreurs partout où il y a de grands désordres.

Xvi la connaissance de la vérité dans la société, est proportionnée à l' état de la société, comme la connaissance de la vérité dans l' homme est relative à son âge. Ainsi, la religion naturelle a été connue avant la religion révélée ; ainsi, le pouvoir domestique a été connu avant le pouvoir public, et le devoir d' obéir a été prescrit aux enfans avant de l' être aux sujets.

Xvii ainsi, tout peuple chez lequel le pouvoir domestique est plus développé que le pouvoir public, est un peuple encore dans l' état d' enfance ou voisin de cet état ; et par la raison contraire, on doit regarder comme très-avancé, et peut-être trop avancé dans la vie sociale, tout peuple chez lequel le

pouvoir public s' est développé aux dépens  
du pouvoir domestique.

Xviii l' autorité dans l' homme forme  
la raison, en éclairant l' esprit par la  
connaissance

p320

de la vérité ; l' autorité a mis, dans  
la société, le germe de la civilisation, en  
fixant et rendant publique la connaissance  
de la vérité ; vérité révélée à la première  
famille, et transmise au commencement par la  
parole, de génération en génération ; vérité  
fixée plus tard et transmise par l' écriture,  
lorsque les familles ont passé à l' état public,  
et se sont formées en corps de nation. En  
effet, l' analogie est sensible ici entre le  
moyen et son effet. L' écriture est le moyen  
public de transmission, comme la parole est le  
moyen domestique, parce que la parole n' est  
entendue que d' un petit nombre d' hommes  
présents, parmi lesquels elle s' altère aisément  
lorsqu' elle est confiée à la tradition ; au lieu  
que l' écriture fixe la parole pour tous les  
hommes absents ou présents, pour tous les  
temps et pour tous les lieux, et fait même  
converser les vivans avec les morts. C' est  
parce que les lois ont une origine commune,

p321

et que les hommes en ont altéré la tradition,  
qu' on retrouve partout des principes conformes  
et des applications différentes.

Xix ainsi, la vérité est, comme l' homme  
et comme la société, un germe qui se développe  
par la succession des temps et des hommes,  
toujours ancienne dans son commencement,  
toujours nouvelle dans ses développemens  
successifs.

Xx ainsi, toute opinion qui se lie à une  
vérité antérieurement connue, peut être une  
erreur ou une vérité mal ou peu développée ;  
mais une opinion qui ne se lie à aucune vérité,  
est un monstre, n' est rien. L' idolâtrie est  
une fausse application du dogme de l' adoration  
due à la divinité, et se lie ainsi à  
une vérité fondamentale de la société ; mais

à quelle vérité antérieure se lie l' opinion de  
l' athéisme, ou celle qu' il ne faut point parler  
de religion à un enfant avant quinze ou  
dix-huit ans, qu' il faut séparer avec soin, dans  
un état, le religieux du civil, ou enfin que  
les enfans ne doivent plus rien à leurs parens,  
dès qu' ils peuvent se passer de leurs soins ?  
Xxi si le temps amène le développement  
de la vérité, l' homme qui la développe  
aujourd' hui,

p322

n' a pas plus d' intelligence que celui  
qui l' a développée hier ; mais il a l' intelligence  
de plus de vérité, parce que venu plus tard,  
il trouve plus de vérités connues,  
et même on pourroit penser qu' à mesure que  
la société avance et que la vérité se développe,  
il faut à l' homme moins d' intelligence  
pour faire faire à la vérité de nouveaux progrès,  
parce qu' on y voit mieux pour avancer  
lorsqu' on est éclairé par plus de lumière.  
Ainsi, la vitesse des corps tombans est accélérée  
en raison croissante de la durée de leur  
chute.

Xxii si la perfection est la fin des êtres,  
l' homme tend invinciblement à la raison, et  
la société à la civilisation. L' inquiétude dans  
l' homme, le trouble dans la société, sont  
les symptômes infaillibles de cette tendance  
nécessaire vers leur fin naturelle. L' homme  
est malheureux par ses passions qui l' écartent  
de la saine raison ; la société est troublée  
par les erreurs et les désordres qui l' éloignent  
de la parfaite civilisation. " car si le  
législateur, se trompant dans son objet, dit  
très-bien J-J Rousseau, établit un principe  
différent de celui qui naît de la nature des

p323

choses, l' état ne cessera d' être agité jusqu' à  
ce qu' il soit détruit ou changé, et que  
l' invincible nature ait repris son empire " .  
Mais tous les principes naturels s' établissent,  
parce que toutes les vérités se découvrent ;  
" car les vérités morales, dit Ch Bonnet,  
sont toutes enveloppées les unes dans les

autres, et la méditation parvient tôt ou tard à les en extraire " .

## NOTES DU CHAPITRE 8

Voyez ce que j' ai dit sur le mot *nature* dans le discours préliminaire, et à la fin de l' ouvrage la note sur la *nature* , que je n' ai pu insérer ici à cause de sa longueur.

Les sectes qui, dans ces derniers temps, ont méconnu l' autorité de l' ordre sacerdotal, vrai ministère de la religion publique, attribuent, comme au temps des patriarches, le sacerdoce au père de famille, ce qui est le caractère essentiel de la religion domestique ou naturelle. Elles donnent ainsi une religion *domestique* pour base à un état *public* de société. Il est sensible qu' il y a, dans cette disposition, discordance ou défaut d' harmonie ; et de là sont venus les troubles qui ont agité tous les états où ces opinions ont pénétré. Les hommes se persuadent que ces troubles viennent du zèle religieux, de l' ambition ou de l' intérêt, et que

p324

s' il n' y avoit ni enthousiastes, ni orgueilleux, ni hommes avides de domination ou de richesses, cet ordre de choses pourroit s' affermir : ils se trompent de ne pas voir que les passions des hommes sont indestructibles, et que le vice de tout ordre de choses purement humain, est de ne pouvoir les réprimer. Les lois foibles ou vicieuses, celles qui ne supposent pas les passions, ne sauroient s' affermir même quand tous les hommes le désireroient, semblables à des pyramides que la seule intention de tous les hommes ensemble ne pourroient faire tenir sur la pointe.

On peut remarquer que ces mêmes sectes qui veulent ramener le *monde à ses élémens* , comme dit saint Paul, et retourner à la religion *naturelle* , repassent en rétrogradant par le judaïsme, et en prennent l' esprit dur, craintif et intéressé. Elles adoptent de préférence ; pour pré-noms, des noms hébreux, et en général, elles s' occupent beaucoup de l' état futur des juifs dans leurs croyances religieuses. C' est à cet esprit qu' il faut attribuer la contradiction qu' on a pu remarquer, dans notre révolution, entre

le mal effroyable que la philosophie moderne dit des juifs, et les faveurs dont ils ont été comblés par nos législateurs.

Toutes les expressions de l' évangile présentent ce sens : partout c' est la loi primitive que le grand législateur vient, *non détruire, mais accomplir* ; partout c' est Dieu, c' est son fils, c' est sa religion qui doivent être *glorifiés, manifestés, rendus publics, annoncés sur les toits, etc. : pater, clarifica filium tuum, ut filius clarificet te ; manifestavi nomen suum hominibus, etc. ;*

p325

partout la doctrine de l' évangile est présentée sous des idées d' universalité, de généralité, et non de localité et de *temporalité* . " bientôt, dit Jésus-Christ, on n' adorera plus ni sur cette montagne, ni à Jérusalem... allez par tout l' univers, dit-il à ses apôtres... ; enseignez toutes les nations, etc. " la religion chrétienne doit avoir pour lieu l' espace, pour temps la durée, pour disciple la société. Dans la liturgie de la religion chrétienne, le sacrifice qui fait la base du culte, est appelé *action* par excellence, *actio* .

Voyez sur la littérature des anciens et des modernes, une note rejetée à la fin de l' ouvrage, à cause de sa longueur.

Ce qu' on appelloit jadis en France l' *ennoblissement* , n' étoit pour une famille que le passage de la condition privée à l' état public, puisque la famille renonçoit à exercer des professions domestiques, arts ou métiers, pour se dévouer exclusivement à la profession publique de *juger* et de *combattre* .

Je parle ici des divers états de société publique, tels qu' ils ont existé ou qu' ils existent encore dans l' univers. Les familles patriarcales étoient en état purement domestique, et professoient la religion naturelle dans toute sa pureté. Ce passage nécessaire de l' état domestique de société à l' état public, est marqué chez tous les peuples par l' agitation et le désordre. La société n' est plus dans la famille, et l' état n' est pas encore formé. C' est la fièvre des passions qui consume l' homme dans le dangereux

p326

passage de l' enfance à la virilité. Cette époque que les hébreux passèrent dans le désert sous la conduite de Moïse, fut remplie par des murmures, des révoltes, et un penchant extrême à l' idolâtrie. Dieu lui-même leur en fait des reproches. " quarante ans, dit-il, j' ai marché dans le désert avec cette génération indocile là où leurs pères m' ont tenté, et j' ai dit : leur coeur s' égare sans cesse... " *quadraginta annis proximus sui generationi huic, et dixi semper hierrant corde in deserto, ubi tentaverunt me patres vestri.*

l' histoire de toutes les sciences n' est que l' histoire de leurs progrès. Le christianisme, qui a donné la pleine et parfaite connoissance des personnes sociales et de leurs rapports, n' est lui-même, depuis la publication du livre qui contient le germe de toutes les vérités morales ou sociales, jusqu' aux actes de ses dernières assemblées, et aux écrits de ses derniers docteurs, qu' un long développement de la vérité, semblable, dit son fondateur, *au grain qui mûrit ou à la pâte qui fermente* . C' est là l' écueil où l' orgueil et l' ignorance des novateurs ont fait un si triste naufrage. Faute d' avoir connu ce développement nécessaire, ils ont taxé d' inventions modernes des institutions moins aperçues dans les premiers temps, et plus publiques dans le nôtre. Ainsi les athées ont regardé comme d' antiques inventions les dogmes de l' existence de Dieu et de l' immortalité de l' âme, des peines et des récompenses de l' autre vie, à cause qu' ils ne les voient pas aussi distinctement marqués dans les livres saints au temps de la religion patriarcale, que sous le

p327

christianisme, et dans les ouvrages de saint Augustin et de Leibnitz. Ces vérités fondamentales, *publiées depuis sur les toits*, étoient, sous le règne de la religion patriarcale, des secrets de famille : même sous le christianisme, la vérité a eu ses progrès et son développement. Ce n' est point manquer de respect à ses premiers docteurs, de dire qu' ils connoissoient toutes les vérités que nous connoissons, mais qu' ils ne savoient pas autant de la vérité, parce qu' ils n' en connoissoient que ce qui étoit nécessaire au temps où ils

vivoient, et que nous connaissons, de plus, ce qui est devenu nécessaire au nôtre. Les vérités dogmatiques sont plus, et non pas mieux expliquées dans le concile de trente que dans les premiers conciles ; et M Bossuet lui-même dit, en parlant des premiers pères de l' église : " ils se sont étonnés pourquoi, parmi tant d' hérésies, le saint-esprit n' avoit marqué que celle-là ; et ils en ont rendu des raisons *telles qu' ils l' ont pu en leur temps* " . Hist des variat.

Cette réflexion est applicable à l' état présent de l' Europe. Les désordres effroyables qu' il y a eu en France, produit inévitable des erreurs monstrueuses de la philosophie moderne, sont à la porte de tous les états. L' Europe, avec ses principes sur la souveraineté, son goût exclusif pour le commerce et l' argent, la prééminence donnée aux sciences physiques sur les sciences morales et aux plaisirs sur les devoirs, et surtout la haine qui se manifeste de tous côtés contre la religion chrétienne que l' on bannit, ou peu s' en faut, de l' éducation ; l' Europe, pour un observateur

p328

attentif, est dans un état contre nature où elle ne sauroit rester. Elle en sortira, et, s' il le faut, par des malheurs. Leibnitz, après avoir annoncé, au commencement du siècle dernier, la révolution qui en menaçoit la fin, dit : " tout, à la fin, doit tourner pour le mieux " . Pensée profondément vraie, parce que le bien est la fin des êtres. Voltaire a ridiculisé cet *optimisme* qu' il n' a pas compris, parce qu' il a appliqué à l' homme ce qu' il ne faut entendre que de la société. Cette doctrine se trouve tout entière dans ces paroles de l' évangile : *il est nécessaire que le scandale arrive* ; ce qui veut dire que les révolutions, qui sont les grands scandales de la société, ramènent au bien ; car il n' y a que le bien de *nécessaire* . Dans une révolution, les hommes, fatigués de marcher, voudroient s' arrêter au moins mal qu' ils prennent pour le bien, et qu' ils regardent comme un lieu de repos ; *marche*, leur crie la nature, qui ne tient pas compte de leurs fatigues, et qui n' a placé le repos qu' au terme, à la perfection. On peut remarquer un grand étalage d' affections domestiques dans toutes les sectes et chez tous les peuples qui veulent ramener la religion domestique dans la société publique, et en même



temps une grande indifférence pour les devoirs publics. Chez ces peuples, la profession du commerce est plus honorée que celle des armes, et même que celle de magistrat.

Il n' y a tout à la fois rien de plus aisé à établir par le raisonnement, que la nécessité de la révélation, rien de plus impossible à se figurer pour l' imagination

p329

que les moyens de la révélation. Car comment imaginer, ou se figurer les moyens de la première transmission de la parole, lorsque nous ne pouvons nous-mêmes rien comprendre aux moyens par lesquels notre parole, transmise à l' enfant, réveille, ou fait naître dans son esprit des pensées correspondantes à nos pensées ? Et cette faculté prodigieuse de la mémoire, ce dépôt immense de mots et de faits, est-il plus aisé à comprendre pour ceux qui ne veulent croire que ce qu' ils comprennent ? Quant à la nécessité de la révélation, elle est évidente pour la raison.

L' homme ne peut se faire lui-même ; donc il a été fait, donc il a reçu l' être d' un être plus puissant que lui.

L' homme ne peut s' instruire lui-même, je veux dire inventer ses pensées et les paroles qui les expriment ; donc il a été instruit, et a reçu la parole d' un être plus sage que lui.

Or, cet être puissant n' a pu le créer que pour le conserver, cet être sage n' a pu l' instruire que pour le perfectionner ; donc il lui a appris des paroles de vérité et de raison, etc. Voilà la révélation et sa nécessité. Elle roule sur un fait que la raison démontre, et que l' expérience confirme ; savoir, que l' homme est toujours *passif* dans son instruction première, comme il l' a été dans la production de son corps, qu' il est enseigné et produit. Ainsi comme l' homme le plus fort et le plus adroit est celui qui développe le mieux les organes qu' il a reçus avec la vie, le plus grand génie est celui qui tire le plus de conséquences des premières instructions qu' il a reçues. Quant au fait de la transmission

p330

*nécessaire* de la parole, moyen de toute instruction, il peut être physiquement ou plutôt physiologiquement démontré que l'homme a besoin de parole, même pour penser, ce qui exclut même la possibilité de l'invention de la parole.

*hérésie* veut dire opinion particulière et locale ; vérité, une opinion générale ou naturelle. Cicéron les distingue très-bien, lorsqu'il dit : *opinionum commenta delet dies, naturae judicia confirmat* . " le temps fait disparaître les vaines erreurs des opinions humaines, et confirme les jugemens de la nature " .

Ainsi dans les arts, le *stéréotypage* a été plus facile à découvrir que l'*imprimerie* , et l'invention du baromètre a suivi naturellement la découverte de la pesanteur de l'air. Ce sont des conséquences qui suivent du principe, avec plus ou moins de facilité.

## LIVRE 1 CHAPITRE 9

p331

*des divers états de société.*

i la société en général, c'est-à-dire, l'ordre général des êtres sociaux, et de leurs rapports, est exprimé dans cette proportion générale : " le pouvoir est au ministre, comme le ministre est au sujet " ; *proportion* qui n'est, comme nous l'avons vu, que la traduction, en langage particulier à la société de cette autre *proportion* générale exprimée dans le langage le plus abstrait ou le plus analytique. " la cause est au moyen, ce que le moyen est à l'effet " . Le *pouvoir* , le *ministre* , le *sujet* , s'appellent les *personnes* de la société.

li cette proportion qui exprime l'ordre général de la société, se traduit en langage particulier aux divers états ou ordres de société.

1 cette proportion générale, traduite dans la langue particulière de la société religieuse, devient celle-ci : " Dieu a envoyé son fils, comme son fils envoie des ministres " .

p332

*sicut me misit pater, et ego mitto vos ; et cette autre qui en est le complément : " Jésus-Christ est à ses ministres, ce que ses ministres sont aux fidèles " ; proportion que l' on retrouve aussi dans ces paroles de l' évangile : *enseignez aux hommes ce que vous avez appris de moi, et donnez comme vous avez reçu...* et ailleurs... *nous remplissons à votre égard le ministère de Jésus-Christ ; pro christi legatione fungimur.* ces deux proportions constituent les *personnes* de la société religieuse, et l' ordre de leurs rapports.*

2 la proportion générale, " le pouvoir est au ministre, ce que le ministre est au sujet " ,... traduite dans la langue particulière de la société domestique, devient celle-ci : " le père est à la mère, ce que la mère est à l' enfant " ; proportion qui constitue les personnes domestiques, et l' ordre de leurs rapports.

3 enfin la proportion de la société, en général, " le pouvoir est au ministre " , etc. Traduite dans la langue particulière de la société politique, devient celle-ci : " le chef, prince, empereur, roi, kan, etc.,

p333

est à ses magistrats ou officiers, ce que ceux-ci sont aux sujets " ; proportion qui constitue les personnes publiques-politiques, et l' ordre de leurs rapports. Dans ces trois proportions particulières, qui ne sont chacune que la traduction différente de la proportion générale du *pouvoir* , traduite elle-même de la proportion universelle de la *cause* , est tout l' ordre des êtres en société.

lii ainsi cette proportion générale, " la cause est au moyen, ce que le moyen est à l' effet " , peut être considérée comme une expression algébrique,  $a$  sur  $b$  c ; donc on fait l' application à toutes sortes de valeurs particulières.

lv dans tous ces ordres particuliers de société, la première personne, ou le pouvoir, *veut* la société, c' est-à-dire, sa conservation : la seconde personne ou le ministre, *agit* en exécution de la volonté du pouvoir ; la troisième personne ou le sujet est l' objet de la

volonté du pouvoir, et le terme de l' action des ministres. Le pouvoir *veut* , il doit être *un* ; les ministres *agissent* , ils doivent être plusieurs ; car la volonté est nécessairement

p334

simple, et l' action nécessairement composée. V là est la raison métaphysique ou générale des *trois personnes* de toutes les langues exprimées dans la langue familière de la société domestique ou singulière, par *je, tu, il* ; et dans la langue plus noble de la société publique, ou plurielle, par *nous, vous, eux*. *Je* et *nous* , premières personnes, expression de supériorité, servent à exprimer l' un le pouvoir domestique, l' autre le pouvoir public auquel il est spécialement affecté ; *tu* et *vous* , secondes personnes, s' emploient pour commander directement à ceux dont on exige le *service* : *il* et *eux* , troisièmes personnes, expriment la dépendance, et même quelquefois sont interdites par la civilité, comme expressions de mépris. Vi dans tous les différens ordres de société, le ministre interposé entre la volonté du pouvoir et la dépendance du sujet, est *le moyen terme entre les deux extrêmes* ; le prêtre, *moyen* entre Dieu et les hommes, participe par sa consécration du pouvoir de la divinité, et par ses besoins de la dépendance du fidèle ; le magistrat, *moyen*

p335

entre le prince et le sujet, participe de la dépendance du sujet et de l' autorité du pouvoir ; et la mère elle-même, vrai ministre de la société domestique, *moyen* entre le père et l' enfant, pour recevoir de l' un ce qu' elle transmet à l' autre, participe dans sa constitution physique et même morale de la force de l' un, et de la faiblesse de l' autre. Vii dans cette hiérarchie de rapports, ceux de *cause* , de *moyen* , d' *effet* , embrassent tous les autres dans leur universalité. Ainsi, c' est considérer Dieu sous un rapport plus général de le considérer comme

*cause* universelle de tous les êtres, que de le considérer comme pouvoir suprême de la société. Ainsi Jésus-Christ est le *moyen* universel de rédemption de tous les hommes, et en particulier le pontife suprême de la société religieuse du christianisme. Ainsi tous les hommes sont les effets de la cause universelle, tous appelés à jouir du *moyen* de la rédemption, et les chrétiens seuls sont les sujets, et les disciples les enfans de Dieu fait homme. Viii ainsi l' homme-dieu est envoyé de Dieu, (...), pour conserver la vérité

p336

et le bien parmi les hommes, et comme juge suprême de tous les bons et de tous les méchants ; l' homme-roi est *envoyé* de Dieu pour le bien de l' état, pour y maintenir l' ordre, *minister dei in bonum*, " y récompenser les bons, et y punir les méchants " ; *ad vindictam malefactorum, laudem vero bonorum* ; l' homme-père est *envoyé* de Dieu pour le bien de sa famille, pour y maintenir l' ordre, y récompenser, y punir ; et les livres sacrés, dépositaires de toutes les vérités, recommandent aux pères et aux rois d' user de leur pouvoir comme étant émané de Dieu ; et aux enfans et aux sujets d' y obéir, comme représentant à leur égard le pouvoir divin. Ici la plus saine philosophie est en accord parfait avec la religion, qui a appelé les hommes à *la liberté des enfans de Dieu* , en leur apprenant que l' homme ne peut rien sur l' homme qu' en qualité de ministre de Dieu, et pour la portion qu' il exerce du pouvoir général de la divinité. Ix ainsi le pouvoir souverain, que nous appelons souveraineté, *est en Dieu* ; " je suis le seigneur ton dieu... " ; et le pouvoir *immédiatement* subordonné à Dieu,

p337

que nous appellerons simplement pouvoir, *est de Dieu* . (...). Xi ainsi Dieu, pouvoir souverain sur tous les êtres ; l' homme-dieu, *pouvoir* sur

l'humanité tout entière qu'il représente dans sa personne divine ; l'homme chef de l'état, *pouvoir* sur les hommes de l'état qu'il représente tous dans sa personne publique ; l'homme-père, *pouvoir* sur les hommes de la famille qu'il représente tous dans sa personne domestique, forment la chaîne et la hiérarchie des pouvoirs sociaux.

Xii dans cette hiérarchie de pouvoirs concentriques, si l'on peut parler ainsi, le plus général embrasse celui qui lui est immédiatement subordonné : ainsi le pouvoir de Dieu est supérieur à celui de l'homme-dieu, puisqu'*il l'a envoyé* ; celui de l'homme-dieu supérieur à celui des rois, (...) ; celui des rois supérieur au pouvoir domestique, non pas pour l'affaiblir ou même le partager ; car sous ce rapport le pouvoir domestique est indépendant de tout pouvoir humain, mais pour en maintenir et en protéger l'exercice. Ainsi comme le pouvoir public seul peut par la force dont il dispose, ôter à une famille

p338

un père coupable, le chef de tout pouvoir, *celui à qui tout pouvoir a été donné*, même, *sur la terre*, peut seul par les évènements qu'il permet ou qu'il dirige, changer dans un état un chef prévaricateur, et l'on peut regarder comme une preuve de cette dernière proposition, que l'affaiblissement du christianisme que les chefs des nations cessent de protéger, a été en Europe le principe de ces terribles révolutions, dans lesquelles les nations ont été entraînées, et où leurs chefs ont péri par les mains des peuples que l'irréligion avoit pervertis.

Xiii dans la religion primitive ou patriarcale, qui formoit le culte des premières familles, tout étoit domestique ; le ministère ou sacerdoce étoit uni à la paternité ; les fidèles étoient la famille, et Dieu lui-même, pouvoir suprême, ne vouloit pas être rendu public au dehors, et représenté sous des figures ou images *taillées*, comme il le dit lui-même dans le décalogue.

Aussi, lorsque par la multiplication des familles, la paternité devint une royauté, le sacerdoce s'unit naturellement à la dignité politique, et cet usage se retrouve chez tous

les premiers peuples, les hébreux exceptés, et s'aperçoit même chez les romains. Xiv mais à mesure que la religion devint publique, tout dut y devenir public, lois et personnes. Ainsi Dieu donna aux hébreux des lois écrites, et lui-même manifesta sa présence d'une manière extérieure dans le tabernacle. Le sacerdoce se distingua du reste de la nation juive, comme la nation elle-même, revêtue dans l'univers d'une sorte de sacerdoce, se distinguoit des autres peuples. Enfin, lorsque la religion nationale des juifs n'a plus convenu à l'état avancé du genre humain, et qu'elle a dû devenir non-seulement publique, mais générale, le pouvoir divin s'est manifesté d'une manière plus générale, et la plus générale possible pour les hommes, puisqu'il s'est fait homme ; il a publié les lois de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain ; lois les plus générales, puisqu'elles *comprennent la loi*, et même *les prophètes* ; (...) : ses ministres ont reçu une mission générale pour instruire l'univers, (...), et les sujets ont dû être actuellement ou

éventuellement le genre humain, et (...). L'ordre public politique s'est également distingué de l'ordre domestique ; l'état a eu son chef, ses ministres, ses sujets autres que ceux de la famille. L'homme de la religion, l'homme de l'état, l'homme de la famille, ont été distingués l'un de l'autre, au point que le ministre de la religion, et quelquefois celui de l'état, n'ont plus été des hommes de la famille. C'est là la raison générale du célibat, si justement prescrit aux prêtres, et dont nos lois même militaires font à la plus grande partie des guerriers une nécessité. Là est la raison de la défense du mariage, faite aux membres des ordres religieux et politiques, véritables familles, les plus anciennes, les plus puissantes de toutes, et dont le célibat des membres a fait la fécondité, la force et la durée. Xv enfin, à considérer la société dans ses différens états, et à les comparer entre eux,

on pourroit dire que la religion est le *pouvoir* , et que la famille et l' état sont ses *ministres* , et les *moyens* qu' elle emploie pour conserver l' espèce humaine par la reproduction

p341

des individus, la connaissance de la vérité, la répression du mal ; (...). Malheur aux gouvernemens qui renversent cet ordre, et regardent la religion comme leur moyen !

## NOTES DU CHAPITRE 9

Les personnes qui s' étonneroient du nom masculin de *ministre* donné à la femme, peuvent remarquer que nous avons appelé *ministre* dans la société, l' être par lequel le pouvoir reproduit et conserve les êtres, ce qui convient entièrement à la femme. Aussi elle est appelée *aide* dans la genèse, expression synonyme de celle de *ministre* , et peut-être est-ce ce que les livres saints ont voulu dire par ces paroles du même chapitre : " celle-ci (la femme) s' appellera d' un nom qui marque l' homme " . M De Sacy dit que ce nom, tiré de *vir* , ne peut se rendre en français, et qu' il est l' équivalent de celui de *virago* , et effectivement en hébreu *ais* , homme ; *aise*, femme, sont comme *vir* et *vira* , si on pouvoit le dire.

Les mots *kan*, *konig*, *king*, etc., qui expriment dans les langues du nord la personne du chef de l' état, sont des dérivés du verbe *konnen* , qui signifie *pouvoir*. *Ich kann*, je peux. La remarque est de Leibnitz.

On voit la raison pour laquelle la civilité,

p342

qui n' est que l' application de la civilisation aux relations domestiques, ne permet pas de dire trop souvent *je* , parce que c' est affecter une sorte de supériorité sur les autres que de les forcer à s' entretenir ainsi de *vous* ; de dire *tu* en public et hors de sa famille, parce que c' est un terme de familiarité qu' on dit à sa femme, à ses



enfants, à ses domestiques, à ceux qui dépendent de vous ; de dire *il* , en parlant d' une personne présente, parce que c' est une expression de hauteur, et même de mépris. Les pouvoirs des états modernes, dont la constitution est faite pour réunir tous les hommes, disent *nous* dans les actes publics, pour exprimer cette réunion de tous les hommes de l' état dans un seul. Auguste disoit *ego* , et si Cicéron dit quelquefois *nostra dignitas* , c' est qu' il se regarde comme membre d' un corps, dépositaire collectif de l' autorité. Le roi d' Espagne est peut-être le seul roi de l' Europe qui dise : *moi le roi* ; mais aussi le pouvoir y vise à l' arbitraire, et n' est contenu par aucune institution politique. S' il n' y avoit plus de religion en Espagne, il y auroit moins d' obstacle au despotisme qu' en Turquie, et alors le dogme de la souveraineté du peuple y feroit nécessairement éruption. Ainsi, s' il y a plus de religion en Espagne qu' ailleurs, c' est que le pouvoir y a plus besoin qu' ailleurs de ce frein, et la nation de ce recours. Les hommes entre eux se parlent plus au pluriel, à mesure qu' ils se rapprochent des conditions élevées, et qui participent en quelque chose de l' autorité publique, par leur âge, leurs emplois, ou leur considération.

p343

Ce sont cependant les langues de peuples appelés *barbares* par les grecs et les romains, qui ont introduit dans le commerce des hommes ces expressions si nobles, si décentes, si expressives des vrais rapports des hommes. Nous leur devons encore ces locutions sublimes d' amour des autres, et de préférence à donner au prochain sur soi-même ; *lui et moi, toi et moi, vous et moi, eux et nous*, etc. Galba dit à Pison en plein sénat, (...). Les langues païennes sont l' expression de peuples *égoïstes* ; nos langues sont l' expression de peuples charitables et humains. On ne sauroit assez le dire, avant le christianisme, la société étoit dans l' état d' enfance corrompue, l' état du *je* et du *tu* ; et remarquez que nous y sommes retombés en France, lorsque le christianisme y a cessé, et que le tutoiement y est devenu usuel. Ce sont encore des langues barbares qui ont appelé *service, servir*, toute fonction publique ; et l' évangile a introduit cette locution dans la société, lorsqu' il a dit : " que celui d' entre vous

qui veut être le plus grand, soit le *serviteur* des autres " .

Non-seulement on retrouve dans les *personnes* de la société la raison des appellations personnelles ; mais on retrouve dans la constitution de la société la raison de la constitution du discours, ou de sa construction, appelée aussi *syntaxe* . Dans la construction analogue, le *régissant* de la phrase, ou le nominatif qui en régit toutes les parties, le *régime* appelé aussi *attribut* , qui est *régi* par le nominatif, le *verbe* , mot-lieu ou *copule* ,

p344

qui sert à fixer le rapport du régissant au régime, et à lier l' un à l' autre, *moyen* aussi entre deux *extrêmes* , sont placés dans la phrase *analogue* (au mode actif), comme les êtres le sont en eux-mêmes et dans la société, l' un à la tête, l' autre au dernier rang, le troisième entre eux. *Dieu a créé l' homme et réglé la société ; je commande à Pierre qu' il m' apporte ce livre* : tous les mots sont placés dans ces phrases, comme tout ce qu' ils expriment est placé au dehors et en réalité. Dans cette phrase, *l' homme aime Dieu*, l' homme est mis avant Dieu, parce que l' homme est actif, et que Dieu est considéré sous un rapport passif, puisqu' on peut la tourner ainsi : *Dieu est aimé de l' homme* . Cet ordre de construction est éminemment celui des langues française, hébraïque, tartare, des langues de tous les peuples qui obéissent à des lois naturelles, domestiques, religieuses ou politiques, et chez qui les personnes sociales sont dans leurs vrais rapports. La construction au contraire est *transpositive* là où les peuples, comme chez les païens, ont vécu ou vivent encore dans un état de société contraire à la nature, et où les personnes sociales ne sont pas assez distinguées les unes des autres, ou sont dans une mobilité continue, et n' ont pas plus de place fixe dans la société que les mots n' en ont dans la phrase. Le caractère dominant des langues païennes est donc la *transposition* , et des langues chrétiennes l' *analogie* . Mais entre les langues chrétiennes, il y en a de plus ou de moins analogues, selon que les peuples sont plus ou moins

constitués. En général, la langue allemande et ses dialectes sont beaucoup plus transpositifs que les langues du midi, et l'on peut en remarquer la raison dans la constitution polycratique ou populaire de cette société, vraie démocratie de princes, de villes, de nobles, d'abbés, etc. ; là seulement est la véritable raison d'une domination qu'une langue exerce sur les autres. L'empire d'Allemagne gouvernerait toute l'Europe, que la langue germanique ne serait parlée qu'en Allemagne. La langue espagnole s'est répandue dans un temps où elle était plus fixée que la langue française ; car une langue vivante n'est jamais fixe tant qu'elle est *transpositive*, et il en est de même de l'état tant qu'il n'est pas constitué. Alors la langue française employait beaucoup d'inversions, et peut-être cette ressemblance avec les langues anciennes la rendait-elle plus propre à en saisir dans la traduction le génie et le caractère. Serait-ce la raison du plaisir que fait encore le vieil Amyot ? La langue française s'est fixée ; plus analogue que l'espagnole, elle a étendu et affermi en Europe sa domination ; mais en s'éloignant du génie des langues anciennes, elle est devenue plus originale et moins imitative ; et de là vient peut-être que la littérature française est plus riche en excellents ouvrages originaux qu'en bonnes traductions d'ouvrages anciens. Ainsi la langue française ne doit sa domination en Europe qu'au *naturel* de sa construction ; elle parle comme on doit penser, elle exprime ce qui doit être. Des causes accidentelles peuvent donner à d'autres langues une vogue passagère :

la langue française régnera éternellement, parce qu'elle est naturelle, et qu'elle ne peut périr, même quand le peuple qui la parle périroît lui-même ; car les langues écrites survivent aux peuples qui les parlent, pour attester aux siècles futurs ce qu'ils ont été. Il est plus important qu'on ne pense de maintenir la domination de la langue française, et pour cela il seroit temps de faire, dans un dictionnaire, l'inventaire raisonné de ses richesses, dont nous n'avons encore que des nomenclatures. La langue

française n' est pas la plus abondante, mais elle est la plus riche des langues. L' abondance consiste dans le nombre des mots, la richesse dans la facilité de tout exprimer ; et la langue allemande, si surchargée de mots, manque des plus nécessaires pour exprimer les idées morales. Une langue est un instrument de commerce comme les métaux monnoyés ; or, la perfection d' un instrument ne consiste pas dans son volume, mais dans son rapport juste à son objet. C' est un peu d' or qui a plus de valeur que beaucoup de cuivre. Une preuve bien sensible de la similitude de toutes les sociétés, religieuse, domestique et politique, c' est que Dieu est appelé indistinctement *roi* et *père* des hommes, que le chef de l' état est appelé *père de son peuple* , et même il est dit aux rois dans l' écriture, *par emphase* : " vous êtes les dieux de la terre " . En hébreu, *ab* veut dire *père, roi, maître, auteur, docteur* . Le nom de *maître* est commun à tous les pouvoirs, et Dieu semble affecter la supériorité même de l' âge réservée au pouvoir domestique, lorsqu' il s' appelle

p347

l' *ancien des jours* . Enfin tout pouvoir dans l' écriture est appelé une *paternité* , comme la paternité est appelée un *pouvoir* . Le mot *enfant* se dit des fidèles et des sujets, comme des fils par naissance. Il semble même que les mots, *fils, fidèles, féaux*, qui autrefois désignaient les sujets ou fidèles, aient une racine commune ; car ils ont les mêmes caractéristiques *f, l, s* . On sait que l' *é* et l' *i* se mettent l' un pour l' autre. Enfin l' église enseignante, ou l' ordre du sacerdoce, ministère public de la religion, est appelée *la mère* des chrétiens, qui les *conçoit* et les *enfante* à la vie de la grâce : dans la constitution ancienne de la France, l' ordre chargé du ministère politique étoit regardé comme uni au chef par une sorte de mariage indissoluble, dont l' anneau d' or, que portoient les membres, étoit le symbole. On doit même remarquer, pour ne rien laisser à dire sur cette parité entre toutes les personnes des diverses sociétés, qu' en général tout ce qui *sert* à produire ou à conserver, *qui ministreat*, se met, dans la langue française, au féminin, religion, église ; royauté, noblesse ;

justice, magistrature ; armée, force ; famille, maternité ; société, loi, etc.

Le pouvoir est *de Dieu* , ou comme ministre de bonté, s' il est naturellement constitué, ou comme instrument de justice, s' il ne l' est pas ; car les vertus ou les vices d' un chef de nation font bien le bonheur ou le malheur d' une génération ; mais la constitution, bonne ou mauvaise du pouvoir, fait le sort heureux ou funeste de la société.

p348

Jésus-Christ représente l' humanité tout entière, et la religion chrétienne nous enseigne cette vérité de mille manières. " ce n' est qu' avec un profond étonnement, dit la *théorie du pouvoir* , que je réfléchis au sens caché de ce mot simple et sublime... etc. "

le règne de Jésus-Christ n' est autre chose que la propagation du christianisme, dont les lois doivent, tôt ou tard, régler les lois de tous les états et de toutes les familles, et qui même, actuellement, en règlent la plus grande et la meilleure partie. Ce règne, entendu par des chrétiens fanatiques dans un sens physique et charnel, comme le règne du messie l' étoit par les juifs, a produit l' erreur des *millenaires* , qui attendent un règne de *Christ* visible, et en

p349

personne, pendant mille ans. Cette opinion " inconnue à toute l' antiquité " , dit M Bossuet, s' est répandue en Angleterre au temps de sa révolution, et elle n' a pas été étrangère à la nôtre, par la raison que les extrêmes malheurs ramènent sinon tous les hommes, du moins toutes les sociétés à l' idée de la divinité ; et sans doute aussi parce que les révolutions hâtent les progrès de la vérité et le retour de la société à l' ordre le plus naturel des lois, et que les lois de Jésus-Christ sont ce qu' il y a de plus naturel ou de plus parfait. C' est dans ce sens qu' il a été dit : *oportet haereses esse* ; il n' y a pas de vérité exprimée plus à découvert dans l' évangile, que la royauté de Jésus-Christ sur la société même politique. Le passage, *mon royaume n' est pas de ce*

*monde*, par lequel on a voulu lui en contester, pour ainsi dire, l' exercice, ne peut et ne doit s' entendre que du monde idolâtre et corrompu au milieu duquel il parloit, et qui avoit pour roi le prince des ténèbres. Et quand Jésus-Christ dit à ses apôtres : " allez par tout le monde, *enseignes*, etc. " , que fait-il autre chose qu' une fonction éminente de son pouvoir sur ce monde ? Mais dans des siècles peu éclairés, on a cru que cette domination de Jésus-Christ devoit être exercée par ses ministres dans l' ordre séculier ; et de là leurs querelles avec l' autorité politique. Cette domination n' appartient qu' aux lois du christianisme, qui doivent régler toutes les autres lois, et affermir tous les autres pouvoirs. Il n' est pas besoin d' avertir que les lois religieuses sont différentes des lois ecclésiastiques : la loi de l' indissolubilité du

p350

lien conjugal est une loi religieuse, le pouvoir politique doit la maintenir ; la loi du jeûne est une loi ecclésiastique, le pouvoir politique ne peut la porter.

Quelquefois le sacerdoce étoit uni même à la maternité, sans doute à la mort du père : de là les prêtresses de l' antiquité, et l' opinion des peuples naissans qui attribuent aux femmes quelque chose de divin et de prophétique. (...), dit Tacite, en parlant des germains.

Les romains avoient dans le collège des prêtres *le roi des sacrifices* , pour offrir un sacrifice national.

## LIVRE 2 CHAPITRE 1

p1

*de la loi générale, primitive et fondamentale.*

i je répète, pour la dernière fois, des principes dont il est important de suivre l' enchaînement.

1 l' ordre de la société est l' ensemble des rapports vrais ou naturels qui existent entre les êtres moraux, c' est-à-dire, entre les *personnes* de la société.

2 la science des êtres de la société, et de leurs rapports naturels, est la vérité morale

p2

ou sociale ; la connaissance de la vérité morale forme la raison ; la raison est la perfection de la volonté ; la volonté est la détermination de la pensée ; la pensée n'est connue de l'homme que par son expression.

3 ainsi, l'homme privé d'expression eût été privé de pensée, de volonté, de raison, de connaissance de la vérité ; il eût vécu dans l'ignorance des *personnes* et de leurs rapports, étranger à toute société.

li pensée, connaissance de la vérité, science des êtres, raison, société enfin, tout naquit pour l'homme, comme tout naît encore pour lui avec l'expression des idées ou la parole ; voix puissante, qui tire du néant le monde de l'intelligence, et qui fait luire au milieu des ténèbres, *cette lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde* . Car il ne viendrait pas dans ce monde, et il seroit hors de la société, l'être malheureux qui naîtroit privé des sens de la vue et de l'ouïe, par lesquels l'homme participe au bienfait de cette lumière en acquérant l'expression de ses pensées, et dont l'intelligence solitaire seroit condamnée à une éternelle viduité.

p3

lii mais la parole ne peut être venue à l'homme que par transmission, ou révélation ; donc la science des *personnes* et de leurs rapports, lui est venue, comme nous l'avons fait voir, par voie d'autorité.

lv la connaissance des rapports vrais des êtres, *révélée* ou transmise par l'autorité, s'appelle loi, de *legere* , lire, parce que cette transmission, faite d'abord avec la parole à la première société domestique, a plus tard été fixée par l'écriture, pour la première société publique.

v la *nécessité* de l'écriture, qui fixe et étend la parole, est évidente, puisque nulles autres sociétés au monde n'ont retenu toute la loi orale, que celles qui ont connu la loi

écrite.

Vi cette loi transmise à l' homme au moyen de la parole, fixée au moyen de l' écriture, *de par* l' autorité de l' être tout-puissant et tout sage, souverain de la société, cette loi est vraie, naturelle, parfaite comme son auteur : or, la perfection étant la fin des êtres, l' état auquel ils tendent invinciblement, et le seul par conséquent où ils puissent trouver le repos et

p4

la stabilité, nous devons trouver la connoissance entière et l' écriture de cette loi, (s' il existe une loi semblable) dans les sociétés les plus stables et les plus fortes.

Vii la question se réduit donc à des preuves de fait ; et pour trouver la *vérité* (et la vérité existe dans le monde, puisque le mot *vérité* existe dans la langue), pour trouver la vérité, il faut chercher la force. Je dis la force, et non la violence ; car la violence se trouve avec la foiblesse, mais la force n' existe qu' avec la raison.

Viii or, la société judaïque " que cinq mille ans, dit J-J Rousseau, n' ont pu détruire, ni même altérer, et qui est à l' épreuve du temps, de la fortune et des conquérans... dont les lois et les moeurs (c' est-à-dire, les lois de famille et d' état) subsistent encore, et dureront autant que le monde " ; et la société chrétienne, qui s' étend partout et règne sur toutes les autres sociétés par la force de son industrie, de ses lumières, de sa raison, de ses armes, de sa religion et de sa politique, sont les sociétés où nous devons trouver la révélation de la loi écrite, ou autrement l' écriture de la loi

p5

générale, dont tous les autres peuples nous offrent dans leurs lois locales une connoissance imparfaite.

Ix effectivement, les juifs et les chrétiens nous montrent un livre, le plus ancien qui soit connu ; sublime dans les pensées, dans les sentimens, dans le style ; qui nous fait connoître Dieu et l' homme, et qui nous instruit dans un petit nombre d' axiomes des rapports



naturels et généraux des personnes sociales entre elles, et de ces lois fondamentales, dont nous retrouvons des vestiges plus ou moins altérés jusque dans les sociétés les plus ignorantes et les plus corrompues.

X ainsi, c' est un fait, que le pentateuque est le livre le plus ancien qui nous soit connu, celui où l' on trouve le plus de hautes pensées exprimées dans le style le plus simple, et les plus grandes images rendues dans le style le plus magnifique ; c' est un fait qu' il n' existe que chez les juifs et chez les chrétiens ; c' est un fait qu' il contient dix lois énonciatives des rapports fondamentaux de la société, lois dont on aperçoit des traces chez tous les peuples de la terre ; c' est un

p6

fait qu' il n' y a jamais eu de civilisation au monde, c' est-à-dire, de raison dans les lois, et de force dans les institutions, que dans les sociétés juive et chrétienne, les seules de toutes qui n' aient pas eu de lois fausses, absurdes, atroces, contraires à la nature des êtres et de leurs rapports ; et tous ces faits, si l' on y prend garde, et si l' on a bien suivi la chaîne des raisonnemens, tiennent au fait, au seul fait de la nécessité physique de la transmission ou de la révélation de la parole, et de l' impossibilité de son invention.

Xi voici cette loi primitive et générale, cette loi naturelle, parfaite, divine (tous mots synonymes), telle qu' elle se trouve au livre des révélations divines, conservé chez les juifs et chez les chrétiens avec une religieuse fidélité, quoique dans des vues différentes et même opposées, et porté par les uns et par les autres dans tout l' univers.

p8

1 " je suis le seigneur ton dieu, qui t' ai tiré de la maison de servitude et de la terre d' égypte... etc. "

xii ces paroles, déclaration écrite des *personnes* sociales et de leurs rapports naturels, sont la promulgation de la vérité, l' institution de la raison humaine, et le

fondement de la société, *declaratio sermonum tuorum illuminat, et intellectum dat parvulis* .  
Et comme l'écriture donne un

p9

corps à la parole en la mettant sous les sens, on peut, avec Ch Bonnet, appeler la loi écrite, " l' expression *même physique* de la volonté de Dieu " , de *la volonté du plus général* des êtres. On peut donc définir la loi, *l' expression d' une volonté générale, et la déclaration des rapports dérivés de l' état naturel des êtres* : définition philosophique, donnée par tous les publicistes, absolument tous, depuis Cicéron, qui appelle la loi, " un rapport dérivé de la nature des choses " , (...), jusqu' à J-J Rousseau, qui appelle la loi, " l' expression de la volonté générale " , et qu' il confond avec la volonté populaire ; définition enfin qui, traduite du langage philosophique en langage familier, veut dire, *que la loi est la volonté de Dieu, et la règle de l' homme* .  
Xiii cette loi paroît, dans son énoncé, plutôt relative à l' état domestique qu' à l' état public de société, parce qu' elle a été donnée à un peuple naissant, et qui sortoit de l' état domestique.  
En elle est le germe de toutes les lois subséquentes, parce que le germe de tout état ultérieur de société est dans la

p10

famille ; et c' est de cette fécondité de la loi primitive que parle le psalmiste, quand il dit à Dieu : *latum mandatum tuum nimis* .

## NOTES DU CHAPITRE 1

### *notes du chapitre premier.*

il ne faut jamais perdre de vue que la vérité physique est la science des rapports entre les *corps* , et la vérité morale, la science des rapports entre les *personnes* .  
Il a été, de tout temps, si généralement reconnu que le caractère essentiel de l' homme, celui qui le distingue des animaux, est la parole, expression de son intelligence, que l' enfant

n' est désigné que par la privation de la parole, *infans*, d' *in* , privatif, et de *fari* , parler. Les anciens disoient *muta animalia* , les animaux muets, pour dire des animaux sans raison. *deus ille princeps parensque rerum nullo magis hominem distinxit à coeteris animalibus quàm dicendi facultate.* " la faculté de parler est la différence essentielle par laquelle le créateur et le souverain des êtres a distingué l' homme des autres êtres animés " , dit Quintilien.

Cette comparaison est parfaitement exacte, et la parole entrant dans notre esprit, y distingue toutes nos pensées, et nous les rend présentes à nous-mêmes, comme la lumière en entrant dans un lieu obscur, y colore tous les corps, et nous les représente tous, et

p11

même notre propre corps. De là viennent ces locutions communes à toutes les langues, *être éclairé, avoir des lumières, esprit lumineux*, et cette comparaison perpétuelle de l' esprit à la lumière, etc. Voyez la dissertation sur les idées, qui est à la fin de la première partie.

La parole est le moyen familial ou domestique de communication des pensées, puisqu' il suppose des hommes en petit nombre, et habituellement rapprochés. L' écriture est le moyen public qui transmet les pensées à la généralité des hommes, et qui fait même parler ceux qui ne sont plus pour l' instruction de ceux qui ne sont pas encore. La parole avoit dit au meurtrier domestique, à l' assassin de son frère : *qu' as-tu fait ? Tu seras errant et vagabond* , etc., avant que l' écriture eût fixé et rendu publique la loi : " tu ne tueras pas " . C' est une vérité fondamentale que la révélation de la loi a été d' abord *orale* dans la famille, plus tard écrite pour les nations ; et encore, sous nos yeux, l' homme n' est-il pas instruit par la parole avant de l' être par l' écriture ?

Comme l' écriture est plus récente dans le monde que la parole, les anciens nous ont transmis quelques souvenirs confus de ce qu' ils appellent l' invention de l' écriture des sons, qu' il faut bien distinguer de l' écriture des hiéroglyphes, qui est un dessin de contours. Deux écritures, dont l' une dessine les *formes* , l' autre exprime les *sons* , sont séparées l' une de

l' autre par l' infini ; et l' une, par conséquent,  
n' a jamais pu

p12

naître de l' autre ; car on ne peut pas plus  
faire ouïr une figure, que figurer un son.  
*Thaut, Hermès, Mercure Trismégiste,*  
à qui les grecs faisoient honneur de l' invention  
de l' écriture, ne sont que des noms de la  
divinité ; et les phéniciens, chez qui, les  
premiers, cet art a été répandu, ne sont que  
les hébreux. L' art de l' écriture, pour qui le  
médite, est plus merveilleux que l' art de la  
parole, puisqu' il a une merveille de plus.  
Aussi, dit Duclos, " l' écriture n' est pas née,  
comme le langage, par une progression lente et  
insensible ; elle a été bien des siècles avant  
que de naître ; mais elle est née tout à coup,  
et comme la lumière. Une fois conçu, cet art  
dut être formé en même temps " . Le philosophe a  
raison ; et cela même prouve que l' homme,  
condamné à inventer lentement, n' a pas plus  
inventé l' écriture que la parole. En un mot,  
deux arts, l' art de parler et l' art d' écrire,  
sans lesquels la société ne sauroit naître et  
se perfectionner, ne peuvent pas avoir été  
laissés à l' invention *contingente* de  
l' homme ; car si l' homme les a inventés de  
lui-même, il pouvoit ne pas les inventer ;  
la société pouvoit donc ne pas exister : *or,*  
*la société est nécessaire* ; donc, etc. Ce  
raisonnement peut s' appliquer au petit nombre  
des arts nécessaires, à prendre ce mot dans  
une acception rigoureuse. Aussi les anciens  
attribuoient-ils aux dieux l' invention de l' art  
de l' agriculture, et celui qu' elle suppose  
nécessairement, l' art de fondre les métaux ;  
car quoiqu' un peuple naissant puisse vivre  
de chasse et de pêche, un peuple avancé ne

p13

sauroit subsister sans agriculture ; de même  
un peuple ne sauroit, à la longue, se passer  
de lois écrites, quoiqu' il ait vécu, dans son  
enfance, avec des lois orales, ou des coutumes.  
L' imprimerie est devenue nécessaire à l' état des  
hommes et aux progrès de la société ; on peut

en dire autant de la boussole : mais l' une et l' autre ne sont que des conséquences aisées à déduire, l' une de l' art d' écrire, l' autre de la propriété connue de l' aimant.

Les peuples les plus célèbres de l' antiquité, et les hommes les plus savans chez les païens, ont vécu dans une ignorance déplorable, non de l' existence d' une loi, mais des *dispositions* de la loi naturelle, dont une tradition obscure avoit conservé parmi eux un souvenir défiguré par des applications vicieuses. Ainsi ils avoient retenu le dogme de l' existence de la divinité, et ils en avoient fait l' idolâtrie ; le dogme du sacrifice, et ils en avoient fait l' homicide ; le dogme du pouvoir paternel, et ils en avoient fait le despotisme, et le droit sur la vie même de ses enfans ; le dogme du pouvoir politique, et ils en avoient fait l' esclavage ; la défense de l' adultère, et ils en avoient fait le divorce, etc. Etc. Or, cette expérience est décisive, parce qu' elle a été faite sur les peuples les plus éclairés de l' antiquité païenne, et qu' elle ne peut plus être répétée, aujourd' hui que la religion chrétienne ayant éclairé de proche en proche tous les peuples, toute connoissance pleine et entière de la loi primitive ne peut désormais venir que d' elle, et que toutes les nations *assises dans l' ombre de la mort, ne*

*p14*

*peuvent plus marcher qu' à sa lumière* . Et remarquez l' étonnante justesse de ces expressions des livres saints : les nations barbares sont *assises* ; les nations civilisées *marchent* .

La paresse et l' indolence sont le caractère dominant des peuples sauvages ; l' activité soutenue, celui des peuples civilisés.

Résumons-nous : la révélation de la loi est naturelle à l' homme, qui ne peut connoître la vérité que par la parole ; et elle est nécessaire à la société, qui ne peut se civiliser que par la connoissance de la loi.

Les juifs ont eu des lois dures, des états chrétiens ont eu des lois imparfaites ; mais ni les uns, ni les autres n' ont eu de lois contre nature, impies, atroces, abominables, comme les grecs et les romains, et encore comme les chinois et les japonais. L' esclavage toléré dans les colonies chrétiennes, ne ressemble que de nom à l' esclavage pratiqué

chez les païens. Là l' esclave étoit hors de la loi commune à tous les citoyens, hors de la société par conséquent, et il ne trouvoit pas, dans le pouvoir public, d' asile contre l' oppression du pouvoir domestique auquel il étoit soumis. Ici l' esclave fait moins, que chez les anciens, partie de la famille, mais il est beaucoup plus sujet de l' état, puisqu' il est protégé dans sa personne et dans ses propriétés, par les mêmes lois qui protègent les citoyens.

" je suis le seigneur ton dieu, qui t' ai tiré de la maison de servitude " . Les hébreux avoient été tirés de la servitude sous laquelle ils vivoient en égypte ; mais tout peuple qui se civilise est aussi tiré de *la maison de*

p15

*servitude* , c' est-à-dire, de l' état domestique, état foible et précaire des sociétés naissantes, pour passer à la liberté, à la dignité, à la force, à l' état public et fixe d' un peuple civilisé. Ainsi tout peuple qui déchoit de la civilisation, en perdant la connoissance des lois de l' ordre naturel des sociétés religieuses ou politiques, retombe dans la servitude de ses passions, et quelquefois sous la domination de ses voisins. Ainsi la Pologne, déchue de la fixité du pouvoir, loi fondamentale de la société, a vécu dans le trouble, et fini, comme l' empire romain, par le démembrement. Ainsi les sociétés religieuses écartées de la loi fondamentale de l' unité, après avoir vécu dans la dispute et la guerre, se partagent en diverses opinions, et finissent par disparaître.

Il y a aujourd' hui si peu d' instruction religieuse, qu' il doit être permis de remarquer que la religion chrétienne ne contredit pas la loi mosaïque, quoiqu' elle permette des *représentations* matérielles de la divinité, parce que la loi mosaïque défendoit de *les adorer* et de *les servir* , et que le christianisme fait la même défense. La loi des juifs multiplioit les freins pour retenir un peuple-enfant entouré d' idolâtres, et toujours enclin à demander qu' on lui *fit des dieux qui marchassent devant lui* .

Le législateur prenoit des précautions contre la contagion de l' idolâtrie, comme on en prend, dans nos gouvernemens modernes, contre la contagion de la peste.

La religion chrétienne, loi de grâce et de

liberté, développe d' une manière moins servile  
l' obligation

p16

du repos hebdomadaire. Elle défend de travailler pour soi, ou le travail domestique ; mais elle ordonne ou permet l' action pour le général ou le service public (car l' homme *travaille* pour la famille, et *agit* pour l' état), dans les fonctions religieuses, et même, s' il le faut, dans les fonctions politiques de *juger* et de *combattre* . Cependant elle permet tout travail domestique nécessaire à la subsistance de l' homme, et quelquefois même à la conservation de ses biens. La religion juive faisoit vaquer les mains, la religion chrétienne veut occuper le coeur. Les juifs retombés dans la servitude religieuse et politique, ont ajouté le ridicule rigorisme des observances pharisaïques à la rigueur de la loi ; mais nos administrations soi-disant chrétiennes s' en écartent trop souvent sans nécessité. Il vaut mieux, disent quelques hommes peu éclairés, que l' homme travaille que de s' enivrer ; à peu près, comme on dit en Angleterre, pour excuser l' imperfection des lois contre le vol, qu' il vaut mieux que l' on vole que d' assassiner. L' administration n' existe que pour empêcher tous les désordres, et les plus grands, et ceux qui le sont moins. On ne s' enivre pas en Espagne ; et après tout, s' il faut choisir, un peuple d' ivrognes vaut mieux qu' un peuple d' athées. Des administrations foibles, inhabiles à gouverner les hommes, veulent les distraire, et ne font que les corrompre. L' existence d' une loi primitive, donnée par Dieu même, n' a pas été inconnue aux philosophes même païens. Les familles en se séparant, avoient

p17

emporté leur part de l' héritage paternel, dont elles ont retenu quelque chose dans l' état de peuple. " il est, dit Cicéron dans ce beau passage que Lactance nous a conservé du traité sur les lois, il est une loi

véritable... etc. "  
mais Cicéron, qui a des idées si relevées de la loi divine, n' en avoit pas vu le texte ; il la croyoit, comme nos philosophes, écrite seulement au fond des coeurs, et ne soupçonnoit pas que ce qu' il en savoit n' étoit venu jusqu' à lui que par cette tradition orale qui a

p18

précédé l' écriture chez tous les peuples, et qui, défigurée à la longue par la négligence des hommes, le malheur des temps, les variations du langage, la dispersion des familles, a produit les lois absurdes des grecs et des romains, comme celles de la Chine et du Japon. Car il faut une loi à l' homme, puisqu' il lui faut une société. Là où la loi vraie sera oubliée, il naîtra nécessairement des lois fausses et contre nature. Ainsi, si la loi religieuse et politique qui consacre l' enfant à Dieu par le baptême, venoit à être abolie, on verroit naître, même en Europe, l' horrible coutume de l' infanticide ; et déjà nous avons vu porter atteinte à la loi qui le punit comme un homicide, et des juges ont distingué l' enfant de l' homme, dans la protection que la loi doit à tous. Qu' on y prenne garde, les lois humaines sont faites pour les hommes *égaux* , les lois chrétiennes pour les hommes *semblables* , et elles protègent la femme, l' enfant, l' indigent, le simple, partout le foible contre le fort, etc.

La souveraineté est en Dieu, ou elle est dans l' homme, point de milieu. Les croyances des juifs et des chrétiens placent la souveraineté en Dieu ; et parce que l' homme ne sait rien en morale qu' il ne l' ait *entendu* par les oreilles ou par les yeux, c' est-à-dire, qu' il ne l' ait appris par la parole orale ou écrite, elles lui montrent cette loi divine reçue avec la parole, alors comme aujourd' hui, conservée de génération en génération par une tradition orale que les pères transmettoient, et qu' ils transmettent encore aux enfans, et plus tard fixée par l' écriture, lorsqu' elle

p19



commençoit à s' effacer parmi les hommes, et à être remplacée par les erreurs grossières qui règnent encore chez quelques peuples. Certes, ce sont là des voies naturelles, puisqu' elles sont encore les seuls moyens qui nous soient connus, par lesquels les hommes se transmettent les uns aux autres leurs connoissances : et assurément il est naturel de penser que l' être qui a formé l' homme, n' a pas laissé les moyens de le conserver au hasard de ses inventions. Et comment le genre humain eût-il été jusqu' à la seconde génération, si la première n' eût eu tous les moyens nécessaires de conservation entre lesquels l' art de la parole, qui donne la connoissance de la règle, est le premier ? " car l' homme, dit la souveraine raison, ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui vient de Dieu " . Ce qui veut dire que les lois sont aussi nécessaires que les alimens pour perpétuer le genre humain. Or, la raison repousse toute connoissance de la loi qui seroit *innée* , comme l' est le besoin de manger et de boire ; car si la connoissance de la loi étoit ainsi innée ou gravée au fond des coeurs, nous saurions tous la loi, comme nous savons manger et boire ; et loin qu' il fallût nous faire violence pour l' observer, ce ne seroit qu' avec de grands efforts sur nous-mêmes que nous pourrions l' enfreindre, comme ce n' est qu' en nous faisant violence que nous nous abstenons de toute nourriture. Une autre preuve que la connoissance de la loi est acquise, comme toute autre, est que nous l' exprimons chacun dans la langue qui nous a été enseignée. Des

p20

philosophes qui, en théorie, ne nient pas la divinité, ne croient pas nécessaire son intervention dans la société, et attribuent la souveraineté à l' homme, pris collectivement, ou au peuple. Mais ont-ils réfléchi aux conséquences de ces principes ? Si le peuple est souverain légitime, toutes les lois faites par le peuple ou au nom du peuple, sont bonnes, et la loi de l' infanticide, que porte ou que souffre un peuple pour borner l' excès de sa population, est aussi bonne que celle qu' il porte pour encourager les mariages. Si l' on dit qu' il y a une loi naturelle à laquelle

le peuple doit conformer ses lois, ce souverain reçoit des lois, et nous remontons à la divinité souveraine du peuple souverain. Si l' on soutient que cette loi naturelle *est gravée dans le coeur de tous les hommes* , on se met dans l' impossibilité d' expliquer pourquoi les hommes lisent cette loi sous des versions si différentes, que ce qui est permis ou ordonné par les uns, est regardé avec horreur par les autres, et que les coutumes abominables pratiquées sans contradiction chez les peuples païens anciens et modernes, nous paroissent des crimes attentatoires à la loi suprême de la conservation. Il n' y a, j' ose le dire, qu' une issue pour sortir de ce labyrinthe, et Jurieu l' a trouvée : c' est de séparer la loi populaire de la raison générale, et de soutenir que *le peuple est la seule autorité qui n' ait pas besoin d' avoir raison* : proposition répétée dans les mêmes termes à l' assemblée constituante, et qui sera éternellement reproduite par tous les raisonneurs conséquens qui admettront comme un dogme

p21

la souveraineté populaire ; proposition que Cicéron lui-même n' eût pu nier sans inconséquence, s' il eût entendu dans un sens absolu ces paroles d' un de ses discours : "*populus romanus penes quem est potestas omnium rerum* ; le peuple romain qui a le pouvoir sur toutes choses " ; assertion insensée, contre laquelle s' élève M Bossuet avec son énergie foudroyante ; et " Dieu lui-même, si l' on peut le dire, *a besoin d' avoir raison*, puisqu' il ne peut rien faire contre la raison " .

## LIVRE 2 CHAPITRE 2

p22

*des lois particulières et subséquentes.*

i " la loi est donc la volonté de Dieu et la règle de l' homme " .

li *la loi est la volonté de Dieu,*

immédiatement dans la loi primitive, générale,

fondamentale ; primitive quant au temps ; générale quant aux êtres ; fondamentale quant à la société ; loi-principe, *lex princeps*, dit Cicéron, et que l' on appelle communément *la loi naturelle* : médiatement dans les lois particulières, secondaires, locales, qu' on appelle quelquefois loi- *positive* , et qu' on pourroit appeler *lois-conséquences* , parce qu' elles doivent être la conséquence naturelle des lois fondamentales ; c' est ce que veut dire Mably : " les lois sont bonnes, si elles sont le rejeton des lois naturelles " ; et J-J Rousseau : " les lois politiques sont fondamentales elles-mêmes, si elles sont sages " .  
lii la loi est une *volonté* ; elle est donc la pensée de l' être qui *veut* , du pouvoir.

p23

L' expression de cette pensée, la déclaration de cette volonté est donc la *parole* du *pouvoir* ; ainsi la loi générale est la parole du pouvoir souverain, de Dieu même, et la loi locale est la parole de l' homme, pouvoir subordonné à Dieu dans le lieu et dans le temps ; *homme-dieu* dans la religion, *homme-prince* dans l' état, *homme-père* dans la famille ; et de là vient que la langue hébraïque donne *ab* , père et roi, pour racine d' *aba* , je veux.

lv les lois *sont la règle de l' homme* , soit qu' elles prescrivent, soit qu' elles prohibent. La loi générale est la règle de la généralité, et les lois particulières sont la règle de la localité. Les lois religieuses sont la règle de l' homme dans ses rapports avec la divinité, et les lois politiques sont la règle de l' homme dans ses rapports avec les hommes. Les lois de la morale sont les règles de ses volontés, et les lois de la *police* sont la règle de

p24

ses actions. Les lois civiles sont la règle qui conduit l' homme à l' ordre, et les lois criminelles sont la règle qui le ramène à l' ordre ; les lois domestiques sont la règle de la famille, les lois publiques la règle de l' état, les lois *du droit des gens* la règle des nations,

etc. Etc.

V les lois, générale et particulière, religieuses et politiques, civiles et criminelles, privées et publiques, impératives et prohibitives, semblables dans leur *cause* première ou pouvoir souverain qui est Dieu ; dans leur *moyen* ou organe, ministre, cause seconde, pouvoir subordonné qui est l' homme ; dans leur effet, ou leur sujet qui est le peuple, semblables dans leur principe, qui est la raison suprême, dans leur fin qui est le bien absolu, ne peuvent être contraires les unes aux autres dans leurs dispositions, parce qu' il ne peut y avoir en Dieu des volontés contradictoires, et que l' homme

p25

ne peut, dans le même état de société, obéir à la fois à des règles opposées.

*Vi la loi est la règle de l' homme,*

puisqu' elle le conduit par le chemin le plus court au bien où il tend, en lui apprenant ce qu' il doit faire et ce qu' il doit éviter. Elle est la pensée de Dieu pour former la pensée de l' homme, la raison de Dieu pour éclairer la raison de l' homme, la volonté de Dieu pour diriger les actions de l' homme ; qui suppose en Dieu l' intelligence qui peut enseigner, parce qu' elle sait tout d' elle-même, et dans l' homme, l' intelligence qui doit apprendre, parce qu' elle ne sait rien d' elle-même, en Dieu le pouvoir de commander, dans l' homme le devoir d' obéir, et par conséquent la faculté de ne pas obéir, ou le libre arbitre.

Vii la *légitimité* des actions humaines consiste dans leur conformité à la loi générale, et leur *légalité* dans leur conformité aux lois locales. *légitimité* est perfection, bonté absolue, nécessité ; *légalité* est convenance, bonté relative, utilité. L' état le meilleur de société est celui où l' état légitime est légal, et où l' état légal est légitime ; c' est-à-dire, celui où les lois locales sont des

p26

conséquences naturelles de la loi générale : où

tout ce qui est bon est une loi, et où toute loi est bonne. " c' est là ce que veut dire J-J Rousseau dans ce passage déjà cité " , où distinguant les lois fondamentales des lois politiques, il dit : " les lois politiques sont fondamentales elles-mêmes, si elles sont sages " .

Viii tout peuple dont les lois particulières ou locales, loin d' être des conséquences naturelles de la loi générale et fondamentale, permettent l' infraction de ces mêmes lois, comme l' idolâtrie, le culte barbare ou licencieux, le droit illimité de la guerre, la polygamie, n' est pas un peuple civilisé, quelque poli qu' il soit d' ailleurs par ses progrès dans les arts et dans le commerce. La civilisation n' a donc commencé que chez les juifs ; elle n' a été consommée que chez les chrétiens, et l' on peut avancer comme un fait attesté par l' histoire de tous les temps, qu' à considérer l' univers ancien ou moderne, il y a oubli de Dieu et oppression de l' homme partout où il n' y a pas connoissance, adoration et culte de l' homme-dieu. Toute la

p27

science de la société, toute l' histoire de l' homme, toute religion et toute politique, sont dans ce passage sérieusement médité. Ix il est temps de passer à l' application du décalogue aux divers états de société, et de suivre le développement de la loi générale par les lois locales et subséquentes, puisque le germe de toutes les lois particulières se trouve dans le décalogue, et qu' il renferme, selon M Bossuet, " les premiers principes du culte de Dieu et de la société humaine " . Ce n' est pas sans raison que ce grand homme, profond dans la science de la société, réunit ici le culte de Dieu et la société des hommes ; il avoit connu l' identité de leur constitution, lorsqu' il avoit dit : " Jésus-Christ en formant son église, en établit l' unité sur ce fondement, et nous montre quels sont les principes de la société humaine " .

## NOTES DU CHAPITRE 2

Les lois subséquentes ou locales, pour être bonnes, doivent être, jusqu' aux moins importantes,

des conséquences plus ou moins prochaines, mais

p28

toujours naturelles, des lois fondamentales. Ce principe se lie à celui que nous avons énoncé ailleurs, qu' aucune vérité ne commence dans la société, qu' elle se développe, et ne s' invente pas. Ainsi, de conséquence en conséquence, on descendrait de la loi qui défend de tuer, à la plus petite loi de police qui défend d' incommoder ses voisins. La religion chrétienne va plus loin ; elle ordonne de le *servir* , et porte la loi plus générale encore que celle du décalogue, parce que la religion chrétienne est elle-même plus générale que la religion judaïque, la loi de l' amour du prochain, loi qui supplée toutes les lois civiles, comme la loi de l' amour de Dieu renferme tous nos devoirs envers Dieu. Dans nos sociétés politiques, les lois civiles tiennent de l' esprit des lois judaïques, et se contentent de défendre et de punir le mal ; mais les institutions politiques dans lesquelles des hommes se dévouent au service des autres, tiennent de l' esprit du christianisme. L' évangile distingue d' une manière admirable l' obéissance due aux lois principales et aux lois secondaires. " il faut, dit-il, observer les unes, et ne pas négliger les autres " .

Les lois même de l' ordre physique, sont la volonté de celui qui a créé les corps avec les *moyens* nécessaires de leur conservation, et la *règle* de l' homme dans l' usage qu' il en fait. L' homme ne pourroit faire croître du blé en contrariant les lois de la végétation, bâtir en contrariant celles de la pesanteur, marcher en contrariant celles du mouvement, etc.

p29

La loi qui permet le célibat n' est point opposée à la loi qui règle le mariage. La fin du mariage est de conserver le genre humain par la reproduction ; la fin du célibat social est de donner à la société des ministres uniquement occupés de leurs fonctions, et qui conservent les hommes, les uns en leur communiquant la force morale de vivre en paix avec leurs

semblables, les autres en les empêchant par la force physique de troubler la paix. Ce sont des lois de conservation des familles, et la société se perpétue et s'accroît bien plus par la perpétuité des familles, que par la fréquence des mariages.

Plus un peuple est constitué, plus il fait de ses lois politiques des lois religieuses, et de ses lois religieuses des lois politiques, non pas en *civilisant* la religion, mais en *consacrant* la politique. Ceux qui veulent sans cesse séparer l'une de l'autre, n'ont jamais compris l'homme ni la société : ils peuvent être des savans ou de beaux-esprits, mais ils ne sont pas des philosophes.

Le franc ou libre arbitre, qui consiste dans la faculté de choisir entre le bien ou le mal, ne peut pas être en Dieu, souverainement libre, c'est-à-dire, nécessairement parfait et déterminé par sa nature, à ne vouloir et à ne faire que le bien. C'est le sens de cet axiome des thomistes que Malebranche cite avec complaisance ; *moins la volonté est suspendue, plus elle libre* . Ainsi l'homme, à mesure qu'il est plus vertueux, et qu'il conforme plus sa volonté à la volonté divine, gagne en liberté ce qu'il perd de

p30

la faculté de choisir le mal, comme en devenant vicieux, il perd de sa liberté à mesure qu'il perd en faculté de choisir le bien.

La liberté pour un être consiste dans la faculté de parvenir à sa fin naturelle ; elle est donc pour l'être intelligent dans la raison et dans la vertu.

Cette distinction de *légitime* et de *légal* est d'une haute importance, et résout de grandes difficultés. La loi générale et fondamentale est l'état légitime ; les lois locales et particulières sont l'état légal. La loi générale est éternelle, immuable, et ne peut admettre de dispense, parce qu'elle est d'une bonté absolue. Les lois particulières sont temporaires, sont locales, et susceptibles de dispense, parce qu'elles sont d'une bonté relative. La loi générale participe de l'immutabilité de Dieu ; les lois particulières de la mutabilité de l'homme qui les promulgue. Ainsi, la loi d'adorer Dieu, d'honorer son père, de respecter la femme d'autrui, est généralement obligatoire, et ne

peut admettre de dispense, et la loi qui prescrit la manière d' adorer Dieu en entendant la messe le dimanche, en solennisant les fêtes, ou même de n' avoir qu' une femme, est conditionnellement obligatoire, suppose certaines circonstances de temps, de lieu et de position, et elle est susceptible de dispense ; car la polygamie, permise aux premières familles, est plus contraire à la nature de l' état public de société, qu' à celle de l' état purement domestique. Un mariage contracté avec pleine puissance morale et physique, est *légitime* ; mais s' il est contracté sans

p31

les formes établies, ou les règles locales, il n' est pas légal. L' autorité ne peut légitimer un mariage forcé ; elle peut légaliser un mariage clandestin. Dans les sociétés bien constituées, le *légitime* se confond avec le *légal* , et la loi locale avec la loi générale. De là ces expressions qui appeloient indifféremment *illégitime* ou *naturel* , un enfant né hors du mariage, comme s' il y avoit quelque chose de plus naturel que le légitime, ou de plus légitime que le naturel. Un enfant né de personnes libres, quoique non mariées, est naturel sous le rapport domestique, puisque le père et la mère n' ont point d' empêchement à s' unir ; mais il n' est pas naturel sous le rapport public, puisque la loi publique n' a pas élevé ce commerce purement physique à la dignité de lien moral. L' enfant né d' un commerce entre personnes libres de s' unir par un lien subséquent, est plutôt illégal qu' illégitime ; mais l' enfant né de personnes séparément engagées dans le mariage, est *adultérin* , ou absolument illégitime, illégal, et contre la nature de la société domestique et publique : de là vient que le bâtard peut être reconnu par le pouvoir public, ou légitimé, et que l' adultérin ne peut pas l' être. La loi générale veut que le mariage, pour être valide, soit contracté sans nul empêchement de *volonté* et d' *action* ; des lois locales ajoutent, comme conditions obligatoires, le consentement des parens et la présence du propre pasteur. Si l' indissolubilité du lien conjugal est la loi générale et primitive, il est évident que chez les peuples qui admettent le divorce, la société domestique, formée par le mariage, n' est



qu' un état légal, puisqu' il est contraire à la loi générale de l' indissolubilité du lien conjugal. Les fausses religions, les gouvernemens mal constitués, sont un état légal de société ; les gouvernemens et les religions constitués sur les lois naturelles des sociétés, sont l' état légitime. Une société parfaitement civilisée seroit celle où le légitime se confondroit avec le légal, c' est-à-dire, où toutes les lois locales seroient des conséquences naturelles des lois générales. Ainsi, l' homme parfaitement vertueux seroit celui dont la volonté particulière seroit en tout conforme à la volonté générale de l' auteur de tout ordre. La loi locale qui permet à la femme de répudier son mari et de lui arracher ses enfans, est manifestement contraire à la loi générale, qui a dit à la femme comme aux enfans : *honore le père* de la société ; car le mari est père, c' est-à-dire, pouvoir, ou chef même à l' égard de la femme ; la loi locale qui permet la dissolubilité du lien conjugal, et qui sépare les enfans de leur mère, porte atteinte à la fois à la loi générale, qui dit à l' enfant, *honore ta mère*, et à celle qui défend de désirer la femme de son prochain, puisqu' elle permet de l' obtenir. Ces lois font déchoir un peuple de la civilisation.

## LIVRE 2 CHAPITRE 3

### *constitution et administration de la société.*

i " la société définie en général, est la réunion des êtres semblables pour leur reproduction et leur conservation " .

li la société définie d' une manière moins générale, est " l' ordre des rapports naturels entre les personnes sociales " .

lii les personnes sociales peuvent être considérées sous deux rapports ; de volonté et d' action. Le pouvoir *veut* avec le conseil des ministres ; le ministère *agit* sous la direction du pouvoir. La volonté et l' action ont pour terme le bien du *sujet* .

Iv de là deux espèces de lois ou de déclarations de rapports. 1 lois constitutives qui fixent la manière d' *être* des personnes, ou leur état ; 2 lois administratives ou réglementaires, qui règlent la manière d' *agir* des personnes, ou leur action. La constitution donne la mesure du pouvoir (car le pouvoir étant réglé, règle toutes les autres

p34

personnes) ; l' administration est la règle des devoirs.

Ainsi la question si un enfant est légitime, est une question d' état ; car s' il ne l' est pas, le père et la mère n' étoient pas époux, et il n' y a ni pouvoir, ni ministre, ni sujet, ni société : la question si un enfant a manqué ou non à la révérence filiale, intéresse l' administration de la famille, et a rapport aux devoirs.

V la constitution est l' ordre intrinsèque, et comme l' âme de la société ; l' administration en est l' ordre extrinsèque, et peut en être regardée comme le corps.

Quelquefois on prend *gouvernement* pour constitution, souvent pour administration, presque toujours pour les deux ensemble.

Vi une société, pour être parfaitement constituée, devrait avoir toutes les lois nécessaires à sa conservation, et toutes naturelles. Là, il n' y auroit plus de lois à porter, et il suffiroit de les maintenir par l' action continuelle de l' administration, contre l' action continuelle du temps et des hommes qui tendent à les détruire. Ainsi dans cette société, le pouvoir législatif devrait être toujours

p35

en repos, et les fonctions exécutives toujours en action.

Vii la société est mieux ordonnée, à mesure que la constitution y est plus en harmonie avec l' administration, et le pouvoir législatif avec la fonction exécutrice : ainsi l' homme est plus vertueux, à mesure qu' il y a plus d' accord et d' harmonie entre sa raison et ses actions.

Viii il y a constitution et administration, ordre intérieur, ordre extérieur, lois, en un mot, et

leur exécution, dans toute société religieuse ou politique, domestique ou publique, où les personnes sociales sont distinguées les unes des autres, et sont toutes à la place que la nature de la société leur assigne.

Il y a donc constitution et administration dans la religion, dans la famille, dans l' état ; et les lois constitutives et administratives de toutes ces sociétés, pour être naturelles, doivent être des applications plus ou moins étendues de la loi générale.

### NOTES DU CHAPITRE 3

p36

Notes du chapitre iii.

Ces deux définitions ont été précédemment expliquées. L' être physique se *conserve* par la reproduction, l' être moral par la connoissance de la vérité ; et l' on peut dire que Dieu lui-même cesse d' être conservé pour l' homme, lorsque l' homme perd la connoissance de Dieu. Voyez sur la seconde définition le discours préliminaire.

Les lois de l' unité de pouvoir, de la successibilité au pouvoir, de la fixité du pouvoir, de l' émanation du pouvoir aux ministres, de la dépendance où les ministres doivent être du pouvoir, et de l' indépendance où ils doivent être des sujets, sont des lois constitutives ou constitutionnelles de toute société ; les lois de discipline ecclésiastique, militaires, judiciaires, civiles, rurales, municipales, sont les lois administratives ou réglementaires de la religion, de l' état, de la famille ; ces deux sortes de lois étoient parfaitement distinctes en France, où elles étoient appelées lois et ordonnances. La constitution est le tempérament de l' état, l' administration en est le régime ; et effectivement, on dit indifféremment, en parlant de l' homme, constitution et tempérament. L' homme est d' une constitution forte, et il use d' un mauvais régime, ou bien il est d' une constitution foible, et il use d' un régime sage ; de même un état peut être fortement

p37

constitué, et avoir une administration vicieuse, ou être d' une constitution vicieuse, et avoir une administration sage ; car la constitution est l' *être* de la société, et l' administration son *avoir* . Ainsi la France, la plus fortement constituée des sociétés de l' Europe, a été trop souvent administrée avec mollesse et imprévoyance. Ainsi la Suisse, l' Allemagne, la Hollande, même l' Angleterre, foibles de constitution, ont été administrées presque toujours avec sagesse. C' étoit la force de la France au milieu des fautes de son administration, qui faisoit dire à Benoît XIV, " que la France étoit gouvernée par la providence " . Ce sont, en effet, les hommes robustes qui se permettent des excès, et les gens foibles qui vivent de régime. Une société se préserve de troubles intérieurs avec une administration sage ; mais elle ne peut se tirer d' une révolution, et résister à des crises violentes que par la force de sa constitution : la Suisse auroit vécu tranquille avec son administration économe et vigilante ; mais sa constitution foible et factice ne pourroit résister à l' orage, et elle y a péri sans retour. La France au contraire, tombée en révolution par des désordres d' administration, s' en relevera par la force de sa constitution. Ainsi un homme sage éloigne les maladies, mais un homme robuste supporte de grands travaux. Ces sociétés sans constitution, dont on vantoit la force lorsqu' il ne falloit vanter que la sagesse de leur administration, (telles que la Hollande et la Suisse, que M De Montesquieu croyoit *éternelles* ,) trop foibles pour de grands événemens, ressemblent

p38

à ces hommes qui se portent bien tant qu' ils ne sortent pas de chez eux, ou qu' ils ne vont ni trop loin, ni trop vite ; ou mieux encore, elles ressemblent à ces honnêtes gens dont la vertu sans principes fixes a fait naufrage dans les orages de la révolution.

La perfection de la société est la force de la constitution unie à la sagesse de l' administration, comme la perfection de l' homme physique consiste dans un tempérament sain et fort, conservé par un régime tempérant.

Là où les sujets confèrent périodiquement le

pouvoir, comme dans les démocraties ; là où les ministres le confèrent à toutes les vacances, comme en Pologne ; là où ils en jouissent en commun, comme à Venise, les rapports des personnes se confondent, et il n'y a, à proprement parler, ni pouvoir, ni ministres, ni sujets distincts. La loi politique qui déclare inaliénables les domaines du chef de l'état, lorsqu'il est perpétuel, est une loi d'administration en harmonie parfaite avec la loi constitutive du pouvoir. La loi qui ordonne au père de partager par égale part entre tous ses enfans ses biens immeubles, est une loi d'administration destructive de la constitution de la famille agricole. M De Montesquieu a méconnu la vérité fondamentale de l'union intime et nécessaire du pouvoir législatif et de la fonction *exécutrice* , et il a même consacré, comme un dogme, l'erreur opposée, *la division et l'équilibre des pouvoirs* ; c'est pour cette raison qu'il fait de la fonction exécutive un pouvoir à part, le *pouvoir exécutif* .  
J-J Rousseau, au contraire,

p39

à qui il n'a manqué pour être le premier publiciste de son temps, que de n'avoir pas l'esprit faussé par les principes religieux et politiques qu'il avoit sucés avec le lait, a aperçu la vérité que j'énonce ici. " pour que l'état soit légitime, dit-il, il ne faut pas que le *gouvernement* se confonde avec *le souverain* , mais qu'il en soit le *ministre* . Alors la monarchie elle-même est république " . Cet écrivain qui ne reconnoît d'autre souverain que l'homme, appelle *souverain* ce que nous avons appelé *pouvoir* , et *gouvernement* , ce que nous avons appelé *ministre* . Il a professé la même doctrine dans le gouvernement de Pologne, où il veut que le pouvoir exécutif soit toujours aux ordres du pouvoir législatif, *qu'il en soit le ministre* ; et il s'applaudit de cette idée. Il en étoit ainsi en France, où le législateur étoit éclairé par les remontrances des magistrats, et où les magistrats jugeoient, et les guerriers combattoient au nom et sous la direction du législateur. Ainsi, dans la religion, le pouvoir dit à ses ministres : " allez, enseignez, baptisez... et je suis tous les jours avec vous jusqu'à la fin des temps " .

p40

*constitution et administration de la religion chrétienne.*

i la constitution de la religion s' appelle le *dogme* , son administration s' appelle *culte* et *discipline* .

li les lois dogmatiques de la religion, et de toute religion, ne sont que l' application vraie ou fausse de cet article de la loi générale : " je suis le seigneur ton dieu ; tu n' auras point d' autre dieu devant ma face ; tu ne te feras point d' image ni figure taillée, pour les adorer et pour les servir ; tu ne prendras point le nom du seigneur en vain " . Et ailleurs : " tu aimeras le seigneur ton dieu de toute ton âme, de tout ton coeur et de toutes tes forces " .

lii les lois de tout culte et de toute discipline religieuse, ne sont que l' application vraie ou fausse de cet autre article de la loi générale : " souviens-toi de *sanctifier* le jour du repos " .

liv la religion la plus parfaite et la mieux ordonnée, est celle où le dogme et le

p41

culte sont l' application la plus naturelle et la plus étendue de la loi générale, c' est-à-dire, celle où Dieu est le mieux *adoré* , et le jour du repos le plus *sanctifié* .

V ces caractères conviennent éminemment à la religion chrétienne, seule religion des peuples civilisés, puisqu' elle est le premier moyen de toute civilisation, et c' est uniquement à sa perfection, qui est *vérité* dans ses dogmes et *sainteté* dans son culte, qu' il faut attribuer la raison de sa force, c' est-à-dire, de la durée de ses croyances et des progrès de son culte.

Vi la nature de cet ouvrage ne permet pas d' entrer dans le détail du dogme et du culte de la religion chrétienne. Nous avons montré qu' *elle* a comme toute société constituée, un pouvoir *envoyé* par le souverain qui

est Dieu, des ministres envoyés par le pouvoir, des *fidèles* ou sujets qui doivent être *un* avec les ministres et même avec le pouvoir. Ce ministère appelé *sacerdoce*, ordonné pour la fin de la gloire de Dieu et de la sanctification des hommes, suivant une hiérarchie déterminée de grades et de fonctions, sous un chef vicaire, *vices gerens*, du pouvoir,

p42

sert *ministrat* au pouvoir dont il accomplit l' action dans le sacrifice, sert aux hommes, en leur rendant propre et fructueuse l' action du pouvoir, et exerçant sur eux la double fonction de *juger* l' erreur et de *combattre* le vice, soit dans l' homme, par la censure secrète, soit dans la société, par les censures publiques. Vii le culte de la religion chrétienne est une conséquence nécessaire et naturelle de ses dogmes, caractère d' une religion bien ordonnée. Car la fin d' une religion véritable étant d' adorer Dieu autant que le mérite un être infiniment parfait, et de sanctifier l' homme autant qu' un être imparfait et borné en a besoin, un culte qui adore Dieu et qui sanctifie l' homme par le ministère, le moyen, la médiation d' un homme-dieu, est le seul qui honore Dieu, et qui sanctifie l' homme d' une manière proportionnée à la grandeur infinie de l' un, et aux besoins immenses de l' autre, puisqu' il réunit tous les hommes dans un homme pour l' adoration de Dieu, et qu' il

p43

fait servir Dieu lui-même à la sanctification de l' homme. Là est tout le christianisme. Viii toutes les croyances propres au christianisme, et toutes les pratiques de son culte dérivant de la connoissance du médiateur, étoient implicitement contenues dans la religion patriarcale, où le médiateur étoit annoncé, et elles étoient *figurées* dans la religion judaïque où le médiateur étoit attendu.

NOTES DU CHAPITRE 4

L' idolâtrie est l' application fautive, et contre la nature des êtres, du dogme de l' existence de la divinité ; comme l' immolation des victimes humaines pratiquée chez tous les peuples, le juif excepté, étoit une application fautive de la loi du culte ou de la sanctification. L' auteur a fait voir dans sa *théorie du pouvoir* , que le sacrifice sanglant ou mystique, intérieur ou extérieur de l' homme coupable ou de l' homme parfait, est le caractère essentiel de toute religion vraie ou fautive, parce que le *don de soi* est la condition nécessaire de toute société. Il est certain que le sacrifice de l' homme a été connu dans toutes les religions, ou réel comme chez les païens et les chrétiens, ou *figuré* comme chez les juifs, à qui il étoit ordonné de racheter le sang de l' homme par le sang de l' animal.

p44

Le sacrifice figuratif a cessé dans l' univers, et il se retrouve tout au plus dans la religion mahométane, imitation grossière de la religion judaïque, et qui imode aussi annuellement l' animal à la divinité. Mais le sacrifice réel de l' homme est pratiqué partout ailleurs, mystique chez les chrétiens, réel ou sanglant dans les sociétés idolâtres à la Chine, au Japon, aux Indes, à Otaïti, et chez tout peuple en société politique dont le culte est public ou politique : et n' a-t-on pas vu le sacrifice même sanglant de l' homme reparoître en France en 1793, à l' instant que le sacrifice mystique du christianisme a été aboli ? Et n' étoient-ce pas de véritables immolations à la déesse de la *liberté* , que ces sanglantes exécutions qui se faisoient journellement aux pieds de sa statue ? Le mahométisme, pur déisme, ne sacrifie pas l' homme sur les autels ; mais il le détruit par la mutilation, par la polygamie, par la barbarie dont cette religion est la cause, car elle opprime l' homme plus encore qu' elle ne déshonore Dieu. Si le mahométisme ne sacrifie pas l' homme sur les autels, la haine religieuse qu' il inspire à ses sectateurs contre les chrétiens, les idolâtres, les juifs, n' est-elle pas une disposition constante à les sacrifier, qui très-souvent a été jusqu' aux plus cruelles exécutions ? Le mahométisme a de la durée sans progrès ;



les sectes séparées du christianisme ont eu des progrès sans durée. Le mahométisme cependant fait des progrès sur l' idolâtrie, plus fausse que le mahométisme, en ce qu' elle n' a pas conservé, comme lui,

p45

le dogme de l' unité de Dieu, et qu' elle n' a aucune connoissance du médiateur ; mais il n' en fait pas sur le christianisme, malgré la dure condition où se trouvent les chrétiens soumis à sa domination. Les grecs restent fidèles au christianisme, quoique séparés de la chrétienté : si les turcs étoient soumis à la domination d' une puissance chrétienne, les missionnaires les gagneroient aisément au christianisme. La force de la religion chrétienne est de triompher de l' erreur orgueilleuse comme de l' ignorance stupide ; du glaive des tyrans et des sophismes des faux sages ; du mépris et de la pauvreté, comme des honneurs et des richesses ; de la corruption de ses enfans, et même de celle de ses ministres ; des hommes enfin, et même du temps ; et parce qu' elle *honore le père et la mère* , le pouvoir et le ministre, *elle vit long-temps sur la terre que Dieu lui a donnée*. la religion chrétienne a fini l' homme et la société, (...) elle a tout consommé, *consummatum est*, dit en mourant son fondateur. La parole de Dieu, *faite homme* pour les hommes, a exprimé les *idées* de tout ce que les juifs ne pensoient qu' *en images* , et n' exprimoient qu' en figures ; et la raison de l' âge mûr a remplacé l' imagination foible et mobile de l' enfance. Pour les païens, ils ne connoissoient ni Dieu, ni l' homme, ni la société, ni même la nature ; ils ne connoissoient que les passions. Leur dieu, *optimus maximus*, ou même sa

p46

sagesse, fille de sa pensée, et sortie tout armée de son cerveau ; cette Minerve, raison et force tout à la fois, offrent des emblèmes assez justes de quelques dogmes de la religion chrétienne ; mais ce *d opt max* ne se trouvoit que sur le frontispice de leurs temples ;

les dieux *réels* , les dieux de la société,  
les dieux proposés à l' imitation de l' homme ;  
en un mot les dieux *faits chair* , pour rendre  
toute ma pensée, étoient des brigands, des  
prostituées, des hommes de mauvaise compagnie,  
ou des femmes de mauvaise vie. " que Jupiter  
me donne la santé et les richesses, je me  
charge tout seul d' acquérir la vertu " . Le  
christianisme dit tout le contraire : " cherchez  
la vertu, et le reste vous sera donné par surcroît " ;  
d' abord parce que la vertu est la substance, le  
nécessaire de l' homme, et que *le reste* n' est  
qu' accident et surcroît ; ensuite parce que la  
vertu de la tempérance, par une suite des lois  
naturelles, donne la santé, et la vertu du  
travail la propriété. Leur vertu n' étoit qu' une  
froide égalité d' âme, comme celle de nos modernes  
sophistes, *animus aequus* ; elle consistoit  
en retranchemens, et non en actions, et ils  
craignoient beaucoup plus de s' incommoder  
eux-mêmes, que de nuire aux autres. Ces philosophes  
impassibles qui déclament contre la colère qui  
leur échauffoit le sang, alloient, pour se le  
rafraîchir, voir couler celui des gladiateurs, ou  
défendoient à leurs enfans de vivre lorsqu' ils  
en craignoient le nombre pour leur repos ou  
leur aisance.

p47

Ce qu' il y a d' extraordinaire, est que ces  
mêmes hommes qui rejetoient le secours des  
dieux pour obtenir la vertu, les faisoient  
auteurs de leurs vices, et ne présentoient  
sur la scène que des malheureux, conduits  
aux plus grands forfaits par une invincible  
nécessité, dogme affreux qu' on voit reparoître  
sous des formes plus ou moins adoucies dans  
toutes les fausses doctrines. Les moeurs étoient  
dignes de pareilles croyances ; et les moeurs  
des grecs dans tous les temps, et des romains  
dans leurs derniers temps, passent en  
abomination tout ce qu' il est possible d' imaginer.  
Les paiens ne connoissoient pas la société ; ni  
la société religieuse, dont les dogmes n' étoient  
qu' absurdité, et le culte qu' horreurs, licence  
ou sottise ; ni la société politique, où l' on  
ne voyoit que lois des pères contre les enfans,  
des maris contre les femmes, des maîtres contre  
les esclaves, des citoyens contre les citoyens,  
lutte éternelle du peuple contre les grands,  
arène sanglante où toutes les passions se

disputoient tous les pouvoirs.

Enfin, ils ne connoissoient pas même la nature physique qu' ils peuploient d' une infinité de dieux chèvres, serpens, poissons, pierres, plantes, fleuves, etc. ; populace de divinités qu' il a fallu chasser de la nature pour pouvoir étudier la divinité même de la nature ; je veux dire les merveilles de la végétation, de la fécondation, les propriétés des élémens, le cours des astres, les lois générales du monde matériel,

p48

sur lesquelles les plus graves des anciens nous ont transmis tant de puérités et d' extravagances ; et sans parler de Tite-Live, qui pour tout événement a un prodige, Tacite lui-même, le grave Tacite, ne rapporte-t-il pas sérieusement qu' au delà de la Germanie est une mer immobile où le soleil va se plonger ; que lorsqu' il en sort, on entend le bruit de son lever, et on voit la tête du dieu couronnée de rayons ? C' est là, dit-il, que finit la nature ; et il s' abstient d' affirmer, comme n' en étant pas bien sûr, que certains peuples situés sur les rivages de cet océan merveilleux, ont des têtes d' hommes sur des corps d' animaux.

La religion chrétienne nous fait connoître Dieu et l' homme, et parce qu' elle nous révèle la connoissance de la *cause* de tout, et du *moyen* de tout, elle nous prépare à la connoissance de tous les *effets* ; et c' est à cette généralité qu' elle a mis dans nos idées qu' est dû ce génie de méthodes générales, à l' aide desquelles nous avons fait tant de progrès dans la connoissance des lois générales des corps. Elle nous fait connoître de Dieu tout ce qui suffit à notre raison, ou plutôt tout ce à quoi notre raison suffit, et de l' homme tout ce qui suffit à son bonheur. Elle ne retranche rien dans nous ; elle y règle tout, et même les affections les plus impétueuses : *corpus non domandum sed regendum*, dit saint Jérôme, et elle met en *action* tout ce qui y est *passion* . Elle règle la société présente par la société future ; elle punit ou récompense tout ce que les hommes, par ignorance

p49

ou par faiblesse, laissent ici-bas sans récompense ou sans châtement, et elle est en un mot *vraie* dans ses croyances comme Dieu, *réelle* dans son culte comme l' homme.

L' analogie est évidente entre cette vérité de raisonnement : que *cause, moyen, effet*, embrassent l' ordre universel des êtres et de leurs rapports, et cette vérité de foi, que les dogmes de la *trinité* , de l' *incarnation* , de la *rédemption* , embrassent l' économie entière de la société religieuse. En effet, la divinité dans ses trois personnes, est *cause* créatrice. " faisons l' homme " , dit-elle au livre des révélations ; l' incarnation est le *moyen* de salut ou de conservation, puisque le médiateur est venu *pour* éclairer et sauver les hommes ; la rédemption des hommes en est l' *effet* , puisque les hommes sont conservés, c' est-à-dire, éclairés et sauvés *par* lui.

Arrêtons-nous ici un moment, pour présenter au lecteur une vue générale du système de vérités que je viens d' exposer à son intelligence. J' établis comme une vérité philosophique incontestable, que ces trois idées générales, *cause, moyen, effet*, comprennent l' ordre universel des êtres et de leurs rapports, et l' on peut défier tous les savans de trouver, ou même d' inventer un être qui soit hors de cette *catégorie* fondamentale. J' établis ensuite que ces trois idées générales, *pouvoir, ministre, sujet*, comprennent l' ordre général des personnes et de leurs rapports, appelé *société* , et il ne sauroit exister un homme, un seul homme hors de cette *catégorie* sociale. Ces personnes, *pouvoir*,

p50

*ministre, sujet*, qui prennent divers noms, selon l' ordre de société auquel elles appartiennent, correspondent une à une aux idées universelles *cause, moyen, effet*, et cela doit être, pour qu' il y ait de l' harmonie dans l' univers ; car l' harmonie générale n' est autre chose que l' accord entre tous les systèmes de vérités.

Cet ordre ou système universel des êtres compris sous ces trois idées universelles, *cause, moyen, effet* ; ce système général de la société, compris sous ces trois idées moins

générales, *pouvoir, ministre, sujet*, nous les avons retrouvés dans le système individuel de l'homme considéré en lui-même. Son opération intellectuelle et physique nous présente aussi, dans sa volonté, une *cause* ou *pouvoir* ; dans ses organes, un *moyen* ou *ministre* , et un *effet* ou *sujet* dans les objets soumis à son action, et qu'elle modifie suivant l'ordre de la volonté. Cette vérité est renfermée dans la belle définition que le célèbre *Stahl* donne de notre âme, *ens activum, movens, intelligens* ; *activum* pour déterminer la volonté, *movens* pour mouvoir les organes, *intelligens* pour diriger leur action. Ainsi la raison philosophique du christianisme se trouve dans les perceptions de notre raison, telles que le langage, expression fidèle d'idées vraies, nous les présente, et qu'il renferme dans la *catégorie* la plus générale et la plus simple ; *catégorie*, mot célèbre, idée vaste, connue du plus fameux *sage* de l'antiquité païenne ; mais dont, faute d'avoir entendu la *parole de vie* , il a fait un usage si arbitraire, si obscur et si inutile.

p51

Ainsi l'homme, la famille, l'état, la religion, l'univers, Dieu même, nous présentent, chacun dans l'ordre de son être et le système de ses relations, trois personnes, trois opérations ou trois rapports, partout *la trinité dans l'unité* , partout similitude, proportion, harmonie. Ainsi l'homme est contenu dans la famille, la famille dans l'état, l'état dans la religion, la religion dans l'univers, l'univers et tout ce qu'il renferme dans l'immensité de Dieu, centre unique auquel tout se rapporte, circonférence infinie qui embrasse tout, principe et fin, *alpha* et *omega* des êtres. Ainsi mille cercles *inscrits* , semblables en nombre de parties, inégaux en grandeur, *identiques* en propriétés ou rapports de parties, ont tous un centre commun, et sont tous compris dans une même circonférence. C'est dans ces considérations générales, dont le langage nous présente la pensée et nous affirme la vérité, que nous avons trouvé la *nécessité* du médiateur, *moyen* universel entre les deux *extrêmes* de la société, Dieu et l'homme ; et appliquant à ces hautes recherches les règles

des *proportions* générales ou *mathématiques* , comme le langage nous y autorise, nous en avons

p52

conclu la nécessité métaphysique de cet être ineffable, dont la religion nous enseigne l' existence, et de qui l' on peut dire : l' homme est au *médiateur* , ce que le *médiateur* est à Dieu.

Mais il y a encore des considérations importantes à tirer du langage lui-même ; car si l' art de la parole n' est pas inné dans l' homme, comme une expérience continuelle nous le fait voir, s' il ne peut être inventé par l' homme, comme on peut le prouver en considérant le rapport de notre pensée et de nos organes, l' art de la parole est nécessairement acquis, il est reçu, reçu d' un être qui est intelligent par lui-même, puisqu' il a par lui-même l' expression de la pensée. Un être qui *est* et qui *a* par lui-même, est un être nécessaire ; donc infini, puissant, bon, etc. Etc. De là la nécessité rigoureuse de la *révélation* ou de la transmission que Dieu a faite à l' homme des connoissances bonnes et nécessaires ; transmission connue ou soupçonnée de tous les peuples, *révélation* d' abord orale, plus tard écrite ou fixée pour la conserver dans la mémoire des hommes ; " parce que, dit Varion, le peuple n' est pas maître de l' écriture comme de la parole " ; révélation enfin, source de toutes nos connoissances morales, et fondement des lois de tous les peuples.

Ainsi je n' ai pas prouvé l' existence de la révélation, mais la nécessité de la révélation, qui emporte la certitude de son existence ; je n' ai pas prouvé l' authenticité matérielle des livres saints, mais la nécessité des livres saints qui emporte la certitude de leur authenticité ;

p53

je n' ai pas prouvé la divinité de la mission du médiateur, mais la nécessité même du médiateur qui emporte la certitude de sa divinité et de son humanité, *nécessité* qu' il ne faut pas

entendre d' aucune *contrainte* , mais d' une conformité parfaite à la nature des êtres qui sont en rapport de société et en proportion de similitude. Ces preuves sont nouvelles peut-être ; mais si les nuages répandus sur la religion les demandent, les progrès de notre raison les permettent, et surtout les plus grands intérêts de la société les réclament.

On peut voir à présent à quels termes simples se réduit la célèbre question, si la raison fournit des preuves suffisantes de l' existence de Dieu, de l' immortalité de l' âme, des peines ou des récompenses de l' autre vie, ou si ces vérités fondamentales ne peuvent être prouvées que par la révélation. Car, comme il n' y a que deux espèces d' êtres, les êtres intellectuels et les êtres sensibles, et deux manières de les connoître, les idées et les images ; tout ce qui ne peut pas être connu par une *image* , ne peut être connu que par une *idée* , et *vice versâ* . Or l' existence de Dieu, l' immortalité de l' âme, ne peuvent être l' objet d' aucune figure ou image ; donc elles ne sont perceptibles que par leur idée. Mais l' idée elle-même n' est perceptible que par son expression ou la parole, et nous avons prouvé que la parole étoit *révélée* ; donc toutes les vérités morales ne nous sont connues que par la *révélation* , orale ou écrite, comme l' existence des corps ne nous est connue que par leur image. Et

p54

même remarquez que l' existence des corps absents, et qui ne nous transmettent point d' *image* directe, ne nous est connue que par l' autorité d' une révélation ; car, comment sais-je autrement que par voie d' autorité et par le rapport qu' on m' en a fait, que César et Babylone ont existé, qu' Alexandre a vaincu Darius, et qu' il y a des sauvages dans les forêts de l' Amérique ? C' est ce qui fait qu' on se sert de l' expression *croire* pour rendre cette connoissance, et qu' on dit : *je crois qu' Alexandre a existé* ; comme on dit : *je crois que Dieu existe*. ainsi, demander si l' existence de Dieu, l' immortalité de l' âme nous sont connues par la simple raison ou par la révélation, ce n' est pas proposer d' alternative ; parce que la connoissance des vérités morales, qui

forme notre raison, est une *révélation orale* ,  
et que la révélation proprement dite, est la  
*raison écrite* .

## LIVRE 2 CHAPITRE 5

p55

*de la société politique en général.*

i la société de Dieu et des hommes, ou la religion, est universelle ; elle peut et doit comprendre les hommes de tous les temps et de tous les lieux, parce que des rapports d' intelligence, ou des intelligences en rapport, n' occupant ni lieu, ni temps, peuvent toutes se réunir dans une pensée générale et une affection semblable. Mais la société des hommes entre eux, considérant les êtres sous des rapports physiques, ne peut être que locale et temporaire, parce qu' à cause des lois des corps, l' action physique est nécessairement limitée à un temps, à un lieu, et à un nombre déterminé.

li cette société, qu' on appelle *politique* ,

p56

pour la distinguer de la société *religieuse* , est plus ou moins étendue ; elle est domestique ou publique, *famille* ou *état* .

lii ces deux états, domestique ou public de société, ont une constitution semblable, formée de trois personnes domestiques ou publiques ; d' un pouvoir, émané de la souveraineté de Dieu ; d' une autorité subordonnée, ou d' un ministère *par le moyen* de qui le pouvoir, dans la famille, reproduit et conserve l' individu, et dans l' état, conserve, et même multiplie et fait prospérer les familles.

Iv ces deux états, domestique ou public de société, ont une administration semblable, domestique aussi ou publique, et qui consiste pour l' une et pour l' autre dans la direction des personnes et le soin des propriétés.

V ainsi la société politique (domestique ou publique), a ses lois constitutives, qui fixent l' état ou la manière d' être des personnes,



et ses lois réglementaires ou d' administration, qui règlent leur action, les unes qui fixent le *pouvoir* , les autres qui règlent les *devoirs* .

p57

Vi les lois constitutives de la société politique ne sont toutes que le développement de cette loi fondamentale de toute constitution de pouvoir et de ministère : *honore ton père et ta mère*, parce que *père et mère* désignent tout pouvoir et toute autorité qui en découle, et que la fin de toute constitution est de faire *honorer le pouvoir* dans lui-même et dans ses ministres.

Vii les lois réglementaires ou d' administration, c' est-à-dire, les lois civiles et criminelles qui fixent les devoirs ou les facultés des hommes, des familles, et même des nations entre elles, ne doivent être que le développement plus ou moins généralisé de ces lois fondamentales de tout gouvernement de société : " tu ne tueras point. Tu ne déroberas point. Tu ne commettras point d' adultère. Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain, etc. " ; parce que la fin de tout gouvernement et de tout ordre parmi les hommes, les familles et les peuples, est de garantir à l' homme social sa vie et ses propriétés morales et physiques.

Viii la société la mieux constituée est

p58

celle où le pouvoir est le plus *honoré* en lui-même, et dans ceux qui le représentent ; et la société la mieux administrée est celle où la vie et les propriétés de l' homme sont le mieux défendues contre l' oppression. La société dont la constitution est la plus naturelle et qui a l' administration la plus sage, est la plus civilisée ; et alors *elle vit long-temps sur la terre* , parce que la durée d' une société qui est *sui juris* , est proportionnée à la force de sa constitution et à la sagesse de son administration.

NOTES DU CHAPITRE 5

Ceux qui ne voient dans l' état que ce qu' on appelle communément les ministres, c' est-à-dire, les secrétaires d' état, amovibles à la volonté du pouvoir, transportent cette idée dans la famille, et en concluent que d' après ces principes la femme est amovible. Ils ne font pas attention que dans un état constitué sur les lois naturelles, il y a, comme dans la religion, un *ordre* de citoyens attachés au service public, et dont le caractère est inamovible. En France, quand le chef de l' état disgracioit un *ministre* secrétaire d' état, celui-ci conservoit toujours le caractère de ministre : c' étoit comme la femme séparée de corps et de biens, qui conserve le titre d' épouse. Le

p59

caractère de la noblesse, ou du ministère politique, étoit indélébile, sauf quand on dégradait la famille.

La société est établie pour l' avantage général, et non pour le bien particulier, puisqu' il faut au contraire que le particulier souffre pour le bien général. Les sophistes qui ont traité de la société n' y voient que l' individu, et Pufendorff lui-même dit que les lois sont faites pour l' avantage du chef : erreur grossière, puisque le chef doit le premier s' immoler pour le salut des membres. Toute société, dans ce sens, est une république, *res-publica*, la chose de tous, et non la chose de chacun ; et alors, dit J-J Rousseau, " la monarchie elle-même est république " . Dans le siècle dernier, les bons auteurs appeloient toute forme d' état, *république* ; ce n' est que dans ce siècle, qu' on a donné exclusivement cette dénomination au gouvernement populaire, de tous les états celui où chacun est le plus occupé de soi, et où tous sont le moins occupés du public.

M Bossuet donne, comme tous les interprètes, ce sens à ce passage, et dans toutes les langues, *père* et *roi* sont synonymes, ou dans le mot comme en hébreu, ou dans l' idée. En effet, si tout pouvoir est une paternité (et il est appelé ainsi dans les livres saints, et dans le langage usuel des peuples), toute autorité subordonnée ou ministère est une maternité, ou le moyen *par lequel* le pouvoir

domestique, religieux, politique, reproduit ou conserve les êtres : car reproduction et *conservation* sont des idées semblables ; la conservation n' étant, selon tous les philosophes,

p60

qu' une création continuée. Aussi, si le ministère public ou la magistrature est une maternité, la maternité a toujours été regardée comme une magistrature ; et chez les romains, le *mater-familias* avoit une grande dignité, même à côté du père de famille. On ne peut assez le dire. La société des êtres moraux n' est formée que de rapports de personnes, et non de rapports d' animalité. Il y a des rapprochemens entre les corps ; mais il n' y a de réunion, et par conséquent de société qu' entre les êtres intelligens. Les brutes se rapprochent, et ne sont pas en société. La civilisation d' un peuple est la perfection de ses lois, sa politesse est la perfection de ses arts. Les romains et les grecs, avec leurs lois atroces ou licencieuses, étoient de vrais barbares, malgré toute leur politesse, leur urbanité, leur atticisme ; et les germains (s' ils étoient tels que nous les peint Tacite), avec leurs lois naturelles, étoient des peuples plus civilisés, malgré leur état inculte et grossier. La perfection des lois amène nécessairement la politesse des manières ; et le peuple de l' Europe qui avoit les meilleures lois, avoit les manières les plus aimables et le caractère le plus aimant. La différence des nations anciennes aux peuples modernes, sous ce rapport, est que les anciens commencèrent par les arts, et furent polis sans être civilisés ; et que les peuples modernes ont commencé par les lois, et ont été civilisés avant d' être polis. Les anciens furent comme ces fruits qui pourrissent sans mûrir, et ne laissent point après eux de germe qui puisse les reproduire ; et les modernes,

p61

au contraire, sont comme les fruits qui ne se

corrompent qu' après leur maturité, et qui renferment dans leur sein des germes de reproduction. En un mot, les révolutions des sociétés païennes avoient pour terme leur anéantissement et l' établissement du christianisme ; les révolutions des sociétés chrétiennes ont pour terme leur perfection par les progrès du christianisme ; où l' on voit combien est insensé le reproche que Gibbon fait à la religion chrétienne, d' avoir détruit l' empire romain : comme si un culte contre la nature des êtres pouvoit ou devoit subsister, et n' entraînoit pas à une perte inévitable les gouvernemens qui le professent ; ou que le genre humain dût regretter ce grand scandale de la domination romaine, qui, sous quelque forme qu' elle ait paru dans l' univers, et quelque éclat qu' elle ait répandu, n' a jamais été que licence au centre, et tyrannie aux extrémités !

## LIVRE 2 CHAPITRE 6

p62

*de la formation de la société domestique, ou du mariage.*

i la société domestique ne peut être formée que par le mariage.

li le mariage, dans l' état civilisé, est l' engagement de former une société domestique, que contractent librement et volontairement, et sous l' obligation mutuelle de leurs personnes et de leurs biens, un homme et une femme qui jouissent des facultés suffisantes de l' esprit et du corps.

lii il n' y a point de mariage, et par conséquent point de société, si le lien est formé, 1 sans facultés suffisantes d' esprit et de corps dans les personnes ; 2 sans volonté dans l' engagement ; 3 sans liberté dans le choix.

lv la religion légitime le mariage, en en consacrant le lien ; l' état le légalise, en y apposant certaines conditions nécessaires pour constater la volonté des parties, et garantir

p63

leur liberté morale et physique de surprise, de séduction et de violence : unique motif des lois sur les *empêchemens dirimans*, portées par l'Église, et reconnues par l'État.

V le lien du mariage légitimement et légalement contracté, est indissoluble, parce que les parties réunies en un corps social, intérieurement uni par la religion, extérieurement lié par l'État, ont perdu leur individualité, et n'ont plus de volonté particulière qui sépare, à opposer à la volonté sociale qui réunit. Tous les motifs contre le divorce peuvent se réduire à cette raison : le divorce suppose des individus, et, le mariage fait, il n'y en a plus : *et erunt duo in carne unâ*.

## LIVRE 2 CHAPITRE 7

p64

*constitution de la société domestique.*

i la société domestique est formée nécessairement de trois personnes domestiques présentes ou supposées, actuelles ou éventuelles, rapprochées par les manières d'être physiques et individuelles, de père, de mère, d'enfants, unies par les rapports sociaux ou généraux de *pouvoir*, de *ministre* et de *sujet*, qui sont les mêmes que les relations universelles ou rationnelles de *cause*, de *moyen* et d'*effet*.

ii ces rapports, et les lois qui les déclarent, forment la constitution de la société domestique.

iii le pouvoir est *un*, fort de sexe et d'âge, indépendant, immuable, et même il peut survivre à l'homme jusqu'à être perpétuel dans ses dernières volontés et ses dispositions testamentaires.

iv le père de famille a le pouvoir de manifester sa volonté par des lois ou ordres, et de les faire exécuter. Mais comme il n'est

p65

que le ministre immédiat de la divinité, pour la reproduction et la conservation des êtres,

il ne peut porter des lois que comme des conséquences naturelles des lois fondamentales, ni employer les personnes et les propriétés de la famille que pour des fins de reproduction et de conservation.

V le père de famille sera *honoré*, c'est-à-dire, aimé et respecté, et ses volontés obéies comme celles de Dieu, dont son pouvoir émane, lorsqu'elles ne sont pas évidemment contraires à des lois d'un ordre supérieur à l'ordre domestique.

Vi la mère de famille participe du pouvoir domestique, dont elle est l'agent nécessaire, ou le moyen naturel. Son autorité est non égale, mais semblable à celle de son époux, et lui est subordonnée ; elle est inamovible, parce que le lien conjugal est indissoluble. La séparation de corps et de biens, qui suspend l'exercice de son autorité, ne peut lui en ôter le caractère.

Vii la mère de famille sera *honorée* comme le père, et ses ordres respectés, comme ceux de son époux.

Viii les enfans n'ont dans la famille que

p66

des devoirs à remplir, et ils sont toujours *mineurs* ou sujets dans la famille, même alors qu'ils sont *majeurs* dans l'état.

Ix les devoirs des enfans sont d'*honorer* leurs parens, ou ceux qui les représentent, et de leur obéir en tout ce qui n'est pas évidemment contraire à des lois d'un ordre supérieur.

X les parens ascendans, à raison de leur proximité du père et de la mère, participent du pouvoir domestique ; et les enfans leur doivent à tous, dans la même proportion, honneur et déférence.

Xi les vieillards participent de la paternité, à raison de leur âge ; et les plus jeunes leur doivent, en cette qualité, de la déférence et du respect.

Xii les hommes foibles d'esprit ou de corps, de sexe, d'âge, de condition ou de conduite, participent tous des infirmités de l'enfance, et ont besoin de protection. Les hommes plus forts de moyens naturels ou acquis, doivent être pour eux comme des pères de famille, ministres de la providence pour leur faire du bien. La société est

p67

toute *paternité* et *dépendance* , bien plus que *fraternité* et *égalité* .

Xiii les hommes, quels qu' ils soient, ayant tous la même origine et la même fin, quelques-uns dans la même famille, plusieurs dans le même état, tous dans la religion, pères et frères les uns des autres, et sujets aux mêmes besoins, sont tous, les uns à l' égard des autres, dans un état de société mutuelle, qui met, entre eux tous, des rapports de service, d' affection, de dépendance : unique raison, non-seulement de l' assistance réciproque, mais même des signes extérieurs d' honnêteté et de bienveillance que les hommes se doivent les uns aux autres dans le commerce de la vie.

#### NOTES DU CHAPITRE 7

Cocceji, rédacteur du code *Frédéric* , fonde sur trois raisons le droit d' un père sur ses enfans : 1 les enfans sont procréés dans une maison dont le père est le maître ; 2 ils naissent dans une famille dont il est le chef ; 3 ils sont une partie de son corps. Bentham prouve que ces trois raisons sont fausses ou insuffisantes, et que *le droit du père* est une expression qui manque de justesse. Il met à la place *le principe*

p68

*de l' utilité générale* . Il a raison, s' il l' entend de la conservation des êtres ; mais il s' arrête là, et ne sent pas qu' il y a une raison *nécessaire* de cette conservation, autre que notre plaisir ou notre peine, et que toutes les *nécessités* ne se trouvent que dans l' être *nécessaire* , auteur de la création, et par conséquent législateur de la conservation.

Les peuples les plus fortement constitués ont donné à l' aîné des mâles la survivance et l' expectative du pouvoir domestique. De là la consécration religieuse de l' aîné des mâles

chez les hébreux, et presque partout les prérogatives de la primogéniture. Autrefois en France, la mère, à la mort du père, alloit saluer l' aîné, et lui présenter les clefs ; et les enfans alors étoient plus soumis à leurs mères. Encore aujourd' hui, dans les provinces soumises à la loi romaine, l' aîné avoit une part plus forte dans le patrimoine, et même dans le respect des frères. Cette loi et celle des substitutions étoient pratiquées dans les familles nobles, et étoient la raison de leur perpétuité. Sans inégalité de partage, point de familles agricoles. Le gouvernement a rendu hommage à ce principe méconnu aux jours de délire et de déraison.

Dans l' état de famille qui précède l' état public, à la mort du père et de la mère, lorsque les enfans étoient en bas âge, le pouvoir revenoit à la parenté, qui nommoit un tuteur ou régent ; dans l' état public de société, à la mort du père et de la mère, le pouvoir domestique remonte au pouvoir public, qui nomme le tuteur sur la présentation des parens : car

p69

celui qui confirme nomme, et même le pouvoir public seul nomme d' office, s' il n' y a point de parens.

Des époux qui divorcent, brisent de leurs propres mains le sceau du pouvoir domestique, et leurs enfans sont des orphelins, qui, ne retrouvant plus la famille qui leur a donné le jour, devraient tomber sous l' empire du pouvoir public. Sur la fin d' une nation, c' est avec des lois fortes qu' on fait de bonnes moeurs, comme dans ses commencemens, c' est avec de bonnes moeurs qu' on a fait des lois fortes.

Un enfant n' est jamais émancipé que pour jouir de facultés civiles, et jamais pour acquérir l' indépendance des devoirs domestiques, indépendance qui seroit contraire à la loi fondamentale d' honorer le père et la mère. Rien n' est plus contraire à la morale et à l' humanité, que de faire servir l' homme de spectacle à l' homme, dans ses difformités morales et physiques. Cet usage barbare peut conduire à des crimes. Il est révoltant de voir montrer des hommes pêle-mêle avec des animaux. On ne devrait pas non plus permettre d' aller voir les loges des fous, ni les laisser vaguer



dans les rues, objet de risée et sujet de  
malignité pour les enfans.

## LIVRE 2 CHAPITRE 8

p70

*administration de la société domestique.*

i au pouvoir domestique du père et de la mère,  
appartient exclusivement l' administration  
domestique, qu' ils exercent conjointement dans  
la proportion de leurs facultés, l' ordre de leurs  
rapports, et selon la nature des objets à régir.

li les enfans doivent obéir au père et à la mère,  
pour la direction de leurs personnes, et  
l' administration des biens communs.

lii la famille peut avoir besoin du service  
extraordinaire de personnes à gages, serviteurs,  
apprentis, compagnons de métier, personnes  
domestiques, mais accidentelles, et dont les  
rapports avec la famille sont purement temporaires.

lv les serviteurs et hommes à gages, les  
apprentis et compagnons de métier, et  
généralement tous ceux qui engagent librement,  
et pour un temps déterminé, leur travail au  
service de la famille, sous la stipulation  
d' un avantage quelconque, font partie

p71

de la famille pendant le temps de leur engagement.  
Ils n' ont dans la famille que des devoirs à  
remplir, et un service à faire ; et comme, sous  
ce rapport, ils participent de la dépendance des  
enfans, ils doivent participer aux soins, à la  
sollicitude et à la protection du père et de la  
mère.

V les personnes de la famille sont naturellement  
justiciables du pouvoir domestique, pour les  
délits domestiques ou leurs différends particuliers.  
Mais si l' autorité domestique est insuffisante,  
si les délits sont publics, si l' homme qui exerce  
le pouvoir domestique est lui-même coupable, ou  
partie, la société domestique est justiciable de  
la société publique.

Vi si la paix entre les familles est troublée  
par des discussions relatives aux personnes

ou aux biens, la famille lésée en état purement domestique, et antérieurement à tout état public, auroit le pouvoir, et même le devoir de veiller elle-même à sa conservation, en repoussant par la force l'agression injuste. Mais une fois que la société civile est formée par le passage de l'état purement domestique à l'état public, tout

p72

exercice de la force privée est suspendu, et la famille appelle à son secours la force publique de l'état.

## NOTE DU CHAPITRE 8

Au père appartient la direction des affaires extérieures, à la mère celle des soins intérieurs. Plus les enfans sont jeunes, plus le soin en appartient à la mère. L'agriculture, le premier besoin et la première occupation de l'homme, distribue ses travaux en trois parts, dont chacune appartient à une personne de la famille. L'homme cultive la terre ; la femme veille au soin de l'intérieur, et manufacture les productions nécessaires à la subsistance et au vêtement ; l'enfant garde les troupeaux. De là vient que dans la hiérarchie de la domesticité, les valets de labour sont les premiers, et les bergers les derniers.

## LIVRE 2 CHAPITRE 9

p73

*formation de la société publique, ou de l'état.*  
i toute famille propriétaire forme à elle seule une société domestique, naturellement indépendante de toute autre famille dans ses personnes et dans ses propriétés.  
li telles sont les passions des hommes et la force des circonstances, que cette indépendance naturelle de la famille est souvent troublée par quelque autre famille. Ces familles ainsi divisées sont constituées en état d'opposition réciproque ; état légitime dès qu'il est nécessaire à leur

conservation, et que l' on appelle l' *état de guerre* .

lii cet état de guerre entre les familles, dont aucune force ne pourroit limiter la durée ou la violence (si l' on suppose qu' il n' y eût pas d' autre force que celle de la famille), ameneroit inévitablement la destruction de toutes les familles, s' il ne s' élevoit au-dessus d' elles, en vertu des lois générales et nécessaires de la conservation du genre humain,

p74

un être qui eût le *pouvoir* de soumettre à un ordre général de devoirs, c' est-à-dire, aux lois d' *une* constitution et à l' action d' *une* administration, ces sociétés partielles et divisées.

lv cet état est appelé l' état général ou public de société, qui est formé de plusieurs sociétés particulières ou domestiques ; et ces familles ainsi réunies en un corps, forment une *nation* sous le rapport de la communauté d' origine, un *peuple* sous le rapport de la communauté de territoire, un *état* sous le rapport de la communauté de lois.

#### NOTE DU CHAPITRE 9

Les familles trouvent dans l' état la force qui empêche leurs dissensions ; l' homme trouve dans la religion la force qui comprime ses passions, et que l' on appelle la *grâce* .

Ce chapitre est presque entièrement opposé aux opinions philosophiques de ce siècle, opinions qui ne sont que des conséquences de principes posés dans des siècles antérieurs.

Nos philosophes veulent que l' homme naisse bon, et que la société se forme par intérêt, et pour accroître la somme de ses jouissances ; et l' homme naît avec

p75

des penchans mauvais, et la société se forme par nécessité, et pour empêcher la destruction de l' homme : de là suit, pour le dire en passant, que la fin de tout gouvernement doit être plutôt

d' empêcher le désordre, que de hâter la population, et que c' est moins d' hommes en général que d' hommes bons et heureux qu' il faut peupler la société. La philosophie moderne professe le principe contraire, et les gouvernemens modernes le pratiquent, et quand ils ont forcé la population, ils cherchent comment ils pourront la faire subsister, et la mettent à *la soupe économique* . Les publicistes modernes veulent que la société déprave l' homme ; et l' homme ne trouve sa perfection que dans la société, puisqu' il ne trouve que dans la société la lumière qui éclaire son ignorance, et la règle qui redresse ses penchans. Ils veulent que la société soit volontaire, et le produit d' un contrat ; et la société est obligée, et le résultat d' une force, soit de la force de la persuasion, soit de la force des armes ; car Orphée étoit un conquérant comme Alexandre. Ils veulent que le pouvoir ait reçu la loi du peuple ; et il n' existe pas même de peuple avant un pouvoir, et des hommes qui délibèrent sur une proposition, ont déjà reconnu le pouvoir au moins d' un orateur, et en ont reçu la loi. Ils veulent que le pouvoir soit conditionnel ; et le pouvoir n' est conditionnel qu' à l' égard de Dieu, dont il émane ; car s' il étoit conditionnel à l' égard des hommes, il ne seroit plus leur pouvoir, mais leur sujet, ou tout au plus leur ministre, leur instrument. Ils veulent que les

p76

hommes aient cédé une portion de leur liberté, de leur pouvoir, etc. Etc., et les hommes n' ont rien cédé que la faculté de se détruire, qui n' est pas une liberté, et la puissance de se nuire, qui n' est pas un *pouvoir* . La liberté est même mieux assurée, parce qu' elle est mieux réglée, et le pouvoir plus absolu, parce qu' il est moins arbitraire.

LIVRE 2 CHAPITRE 10

p77

*constitution de la société publique.*

i puisqu' il y a un pouvoir public, il y a des sujets publics et des ministres publics ; il y a une société publique, parce que les manières d' être sont essentiellement relatives, et les personnes sociales nécessairement homogènes entre elles.

li les rapports des personnes publiques entre elles, exprimés dans les lois, forment la constitution de l' état ou de la société publique.

lii le pouvoir public doit être, comme le pouvoir domestique, *soumis* à Dieu seul et indépendant des hommes ; c' est-à-dire, qu' il doit être *un* , masculin, propriétaire, perpétuel ; car sans unité, sans masculinité, sans propriété, sans perpétuité, il n' y a pas de véritable indépendance.

lv le pouvoir public porte les lois, et les fait exécuter par ses ministres. Ses lois doivent être aussi *l' expression de la volonté générale* , c' est-à-dire, qu' elles doivent être

p78

des conséquences plus ou moins éloignées, mais toujours naturelles, des lois fondamentales, qui sont la volonté de l' être suprême, dont il est l' organe et le ministre immédiat, et qui assurent la conservation de l' ordre public comme de l' ordre domestique.

v les ministres, dans un état constitué, participent des fonctions, et par conséquent de la nature du pouvoir, et pour être indépendants des hommes et ne dépendre que du pouvoir, ils doivent, comme le pouvoir lui-même, être du sexe fort, être *uns* , c' est-à-dire, former *un* corps perpétuel et propriétaire.

vi leurs fonctions se réduisent à deux, à la fonction de *juger* les infractions faites aux lois, et à la fonction de *combattre* ou punir les infracteurs. (voyez la constitution de la société religieuse).

vii les sujets publics, ou le peuple, est le terme de la volonté du pouvoir et de l' action du ministère ; et c' est à son utilité que tout se rapporte dans la société, constitution et administration.

viii le pouvoir et ses ministres doivent être *honorés* ; et tout ce que nous avons dit

p79

du pouvoir domestique, doit être appliqué  
au pouvoir public.

## NOTES DU CHAPITRE 10

Dans les démocraties, la personne domestique  
devenue momentanément homme public, revient à  
la société domestique ; l'artisan devient juge,  
et le juge redevient artisan. L'homme n'y a  
jamais l'esprit, ni de la famille, ni de  
l'état : le peuple y aime la domination, et  
le magistrat la vie privée.

Je ne fais qu'indiquer les principaux objets  
dont le développement seroit un traité complet  
de tous les rapports et de toutes les lois.

Je ne présente que le plan d'un édifice, ou,  
si l'on veut, une table de matières. Mon  
seul but a été de donner aux jeunes gens,  
non des notions complètes, mais des idées  
justes sur des objets qu'ils ne peuvent ignorer  
sans honte, et sur lesquelles ils ne peuvent  
se tromper sans danger. Qu'on ne s'exagère pas  
la difficulté de la méthode analytique que j'ai  
suivie ; elle ne pénètre difficilement que dans  
des esprits obstrués d'erreurs, ou qui ont  
accoutumé leur esprit à ne saisir la vérité  
que dans un certain ordre et d'une certaine  
manière. Mais les jeunes gens, dont l'esprit  
s'ouvre à la vérité, ont plus de facilité qu'on  
ne pense à la saisir telle qu'elle leur est  
présentée, et même sous des formes qui rebutent  
quelquefois des esprits plus exercés.

## LIVRE 2 CHAPITRE 11

p80

*administration de la société politique,  
relativement aux personnes.*

i les rapports d'état ou de pouvoir entre les  
personnes, forment la constitution de l'état ;  
les rapports d'action et de devoir entre les  
personnes, forment l'administration dont  
l'exercice appartient au pouvoir public, et  
aux ministres sous ses ordres et par sa  
direction.

li le pouvoir public, nécessaire pour conserver

les familles, et constitué à cette fin, remplit cette destination en les défendant au dedans contre les passions de leurs membres, et y maintenant l' exercice du pouvoir et l' observation des devoirs ; et en les défendant au dehors de toute violence de la part des autres familles, et réglant entre elles leurs intérêts respectifs.

lii les lois par lesquelles le pouvoir public assure la constitution des familles, en maintient le gouvernement et y règle les intérêts, sont les lois sur les personnes et sur

p81

les biens, sur la possession et la transmission des propriétés ; ordonnances civiles, commerciales, rurales, municipales, etc. Etc. Etc., dont il fait l' application par ses ministres.

lv si le pouvoir public n' a pu prévenir la guerre entre les familles, il leur permet le combat devant ses tribunaux, et il en fixe les règles dans les ordonnances sur la plaidoirie : car un procès est un débat légal et judiciaire, où les parties belligérantes mettent les voies de droit à la place des voies de fait.

v l' homme, ou la famille qui a recours sans nécessité aux voies de fait, tend à faire redescendre la société dans l' état natif et imparfait, et à la faire déchoir de la civilisation, puisque la société n' a passé à l' état public de société civile, que lorsque les voies de droit ont pris la place des voies de fait, et que la vindicte publique a remplacé la vengeance personnelle.

vi les voies de fait peuvent être dirigées contre la famille, contre l' état, contre la religion.

vii les voies de fait dirigées contre la famille, peuvent attaquer les hommes ou les

p82

propriétés de la famille. Elles peuvent être portées contre les propriétés jusqu' à leur soustraction par le vol, ou leur destruction par bris, par incendie, etc. Les voies de fait peuvent être portées contre l' homme jusqu' à l' homicide, contre l' époux jusqu' à l' adultère, contre le père jusqu' au rapt ou à la séduction

de ses enfans, contre la femme jusqu' au viol, contre l' enfant jusqu' à l' abandon, etc. Etc.

Viii les voies de fait contre les hommes et les propriétés de la famille, s' appellent des *crimes* ou des *délits* ; les voies de fait contre les hommes et les propriétés de l' état, sont des crimes d' état, tels que la rébellion, la trahison, le faux monnoyage, etc.

Ix les voies de fait contre les hommes ou les propriétés de la religion, reçoivent un degré de gravité de la généralité et de l' importance de l' ordre auquel elles attendent : de là vient qu' elles portent dans nos anciennes lois le nom de *sacrilège* . Elles doivent être empêchées par le pouvoir public, gardien de tout l' ordre extérieur de la société, comme dépositaire de toute sa force extérieure.

X la connoissance et la poursuite des

p83

délits contre l' ordre domestique, public ou religieux, et leur punition afflictive ou infamante, personnelle jusqu' à être capitale, pécuniaire jusqu' à confiscation entière, sont l' objet des lois criminelles, appliquées par le pouvoir public, représenté par ses ministres.

## NOTES DU CHAPITRE 11

Puisque l' état est institué pour préserver les familles de leur destruction, il ne doit pas lui-même les détruire par des frais de justice exorbitans, des impôts ou un service excessifs. C' est une voie de fait contre les enfans de la part du père et de la mère, que leur séparation volontaire, et plus encore leur divorce, qui prive les enfans de la double assistance sur la foi de laquelle ils ont reçu le jour, et qui les livre sans nécessité naturelle à des soins étrangers, et même, en cas de secondes noces, à des soins ennemis.

Les philosophes modernes n' ont cessé de nous dire que c' est à Dieu à venger les injures faites à son culte, et qu' il faut souffrir tout ce qu' il souffre. On pourroit en dire autant du parricide. Dieu ne souffre rien de mal, et il ordonne au pouvoir humain de tout punir, comme ma pensée ordonne à mon bras de me défendre : c' est à cette fin que le pouvoir est armé. Si Dieu



punissoit toujours d' une manière visible, l' ordre

p84

intellectuel seroit transporté dans l' ordre visible, l' homme n' auroit plus de libre arbitre, il ne seroit plus l' homme, le monde présent ne seroit plus. Le grand mal de l' impunité, dans la société, est de faire douter au peuple de la providence. C' est aux gouvernemens une impiété de ne pas punir ; mais ils ne doivent pas créer des délits. Les criminalistes modernes se sont élevés contre la distinction que faisoient nos anciennes lois des attentats contre les choses religieuses appelées *sacriléges* . Ils n' ont pas vu que plus l' ordre auquel on attente est général, plus on est coupable. Ainsi le faux monnoyage est un plus grand crime que le simple vol.

La peine de mort, contre laquelle les philosophes s' élèvent, n' est pas une compensation pour l' ordre social que le coupable a troublé ; car il n' y a nulle proportion entre la mort d' un homme qui doit mourir tôt ou tard, et l' ordre social qui ne doit jamais être troublé. Cette compensation ne peut se faire qu' avec l' âme immortelle de l' homme, et par les peines de l' autre vie, auxquelles elle peut être condamnée par le juge souverain, devant lequel le pouvoir humain renvoie le coupable. Mais la peine de mort est le moyen qu' emploie la société, pour empêcher un homme convaincu par ses actions de vouloir troubler l' ordre, de persister dans ses tentatives criminelles.

Or, comme la société est un être nécessaire, elle ne peut employer pour se conserver que des moyens infallibles.

Il n' y a pas aujourd' hui en Europe d' homme éclairé

p85

qui ne regarde l' institution du jury en matière criminelle comme une institution de l' enfance de la société, et qui ne convient pas plus aux progrès de la corruption de l' homme, qu' aux progrès de sa raison. Quand le crime est devenu un art, la fonction de le juger est une étude qui suppose l' instruction de plusieurs années

et la pratique de toute la vie, et qui demande des hommes retirés comme dans un sanctuaire, loin de l' influence des intérêts et de la séduction des passions. L' esprit de l' ancienne jurisprudence étoit de venger la société ; l' esprit de la nouvelle est de sauver l' accusé. Le jury, sorte de machine intermédiaire entre le juge et le coupable, et qu' il faut faire jouer, ne peut que condamner sur des faits consommés, ou absoudre sur des intentions présumées. Le juge, instrument de la loi et non pas son ministre, s' attache servilement à une lettre qui tue ou qui absout. Il n' y a que des évidences physiques, et point de motifs moraux. Selon les matérialistes, le coupable est une machine, et le jury, l' instrument même du supplice ne sont aussi que des machines, dont le coupable ne peut, quoi qu' il fasse, être atteint, pourvu qu' il ne se meuve pas dans leur direction. Nous connoissons en France le jugement par *jury* , lorsqu' il falloit prononcer sur la façon et sur le prix d' un ouvrage ou travail mécanique. Alors les juges appeloient des experts *jurés* , et l' ouvrier étoit jugé par ses *pairs* , parce qu' il étoit question d' un fait que des *pairs* seuls pouvoient connoître. Mais les pairs d' un voleur, d' un assassin !

## LIVRE 2 CHAPITRE 12

p86

*administration de la société publique, relativement aux choses.*

i l' administration a rapport, non-seulement à la direction des personnes publiques, mais encore au soin des choses publiques.

li toute chose abandonnée, tout homme qui n' appartient pas à une famille, délaissé, sans propriétés, sans moyen ou sans volonté d' en acquérir au moins par un travail légitime, appartient à toutes les familles ou à l' état, qui doit prendre soin des hommes, et jouir des choses pour l' avantage commun.

lii ainsi, les enfans exposés, les mendiants, les vagabonds et gens sans aveu, etc., et généralement tous ceux qui n' ont aucune famille, ou qui troublent celle des autres, appartiennent à la grande famille de l' état, et doivent être

reçus temporairement ou viagèrement dans des maisons publiques de charité ou de correction, où ils puissent

p87

trouver la discipline, l' instruction, le travail et la subsistance.

Iv l' état remplissant, à l' égard des personnes foibles et délaissées, les devoirs d' un père, en acquiert sur elles le pouvoir, et peut les faire servir à ses besoins, suivant leur force et leur capacité.

V l' état permettra, facilitera même dans tous les sujets, le développement de l' industrie honnête, propre à chaque sexe, et l' emploi de tous les moyens naturels et acquis par lesquels tout homme puisse s' occuper, et toute famille acquérir quelque propriété. L' état, à cet effet, fondera des établissemens publics d' éducation, de police, d' arts, de communication par terre et par eau ; il veillera à la sûreté des personnes, à la salubrité des lieux, à l' abondance des subsistances ; et, pour renfermer ses devoirs en peu de mots, il fera peu pour les plaisirs des hommes, assez pour leurs besoins, tout pour leurs vertus.

Vi dans une société constituée, toutes les familles, en travaillant à accroître leur fortune par des voies légitimes, doivent se proposer pour terme à leur industrie, de

p88

sortir de l' état purement privé, pour se consacrer au service de l' état dans l' exercice des fonctions publiques ; et l' état doit y admettre toutes les familles qu' une fortune suffisante et une conduite irréprochable rendent dignes de cette honorable promotion. C' étoit l' esprit et le motif de ce qu' on appeloit autrefois en France l' *ennoblissement* .

Vii le pouvoir public conserve l' état comme il conserve les familles ; il y empêche les dissensions intestines, en suspendant l' action des forces privées ; et il le défend contre l' invasion étrangère, en rendant une et régulière l' action de la force publique.

Viii ainsi, l' état se réserve les voies de fait,

et laisse les voies de droit à la famille ; et par cette disposition, les familles peuvent vider leurs débats sans que l' état en soit agité, et les nations se combattre sans que les familles en soient troublées.

Ix le pouvoir public emploie à la défense de l' état une partie seulement des hommes et des propriétés de la famille.

X quelquefois il y dévoue des familles entières, dont il forme un ordre particulier soumis à des lois spéciales ; mais partout il a

p89

recours à un service extraordinaire d' hommes et de choses, dont la levée gratuite ou exigée s' appelle *conscription* ou *engagement* pour les hommes, *don gratuit*, *contribution*, *subvention*, *impôt* pour les choses.

Xi la levée et le service des hommes, la perception et l' emploi de l' impôt, sont l' objet de réglemens ou d' ordonnances militaires et fiscales, etc. Etc. Etc.

## NOTES DU CHAPITRE 12

Dans les états modernes, l' administration des choses s' est perfectionnée aux dépens de celle des hommes, et l' on s' occupe en général beaucoup plus du matériel que du moral. Il y a peu de gouvernemens qui mettent à faire fleurir la religion et la morale l' attention qu' ils portent à faire prospérer le commerce, ouvrir des communications, surveiller la comptabilité, procurer au peuple des plaisirs, etc. On s' attache surtout beaucoup à inventer des machines, et l' on ne prend pas garde que plus il y a dans un état de machines pour soulager l' industrie de l' homme, plus il y a d' hommes qui ne sont que des machines, et à cet égard la différence est sensible entre l' intelligence d' un montagnard, qui fait tout lui-même dans sa maison, et celle d' un artisan de ville qui tourne toute la vie une manivelle, ou fait courir une navette. Smith

p90

lui-même en convient. Son ouvrage est la bible de cette doctrine matérielle et matérialiste. Les gouvernements modernes veulent beaucoup de commerce, de fabriques, de luxe, de plaisirs, de population surtout, et ils cherchent à bannir la mendicité. Ils veulent la cause, et rejettent l'effet. Le pays de l'Europe où il y a le plus de fortunes colossales, est celui où il y a le plus de pauvres. Qu'on prenne garde qu'au milieu de notre richesse, de notre luxe de table surtout, de notre mollesse, de l'abondance de nos denrées, et de la perfection de notre agriculture, l'Europe a dressé des autels à l'homme qui a enseigné au peuple à se contenter d'une soupe maigre à un sou, et qu'on propose de lui faire manger des os bouillis. On ne ferait pas mieux après un siège de trois ans. On n'y pense pas ; la société en Europe est dans un état violent. Jadis en France, chez cette nation si frivole, on pensait que les plaisirs publics ne conviennent qu'aux hommes privés, et que les hommes publics doivent se contenter de plaisirs domestiques. Les magistrats et les gens d'église n'alloient pas au spectacle. Au contraire, chez tous les peuples non civilisés ou peu civilisés, les guerres d'état à état entraînent la désolation de la famille ; et il suffit de la querelle de deux familles puissantes pour troubler l'état. On peut remarquer que les voies de fait sont aux deux extrêmes de la société, dans l'état purement de famille et l'état de nation ; celles qui n'ont l'une et l'autre que Dieu pour juge d'appel.

## LIVRE 2 CHAPITRE 13

p91

*de la société générale des nations civilisées, ou de la chrétienté.*

le genre humain peut être considéré tout entier, comme réuni en une société universelle, sous le pouvoir suprême de Dieu et les lois générales de l'humanité ; mais les nations chrétiennes ou civilisées, forment une société spéciale sous les lois particulières du christianisme, appliquées aux relations ou rapports des nations entre elles.

li les relations que l'humanité en général, et la religion chrétienne en particulier, établissent entre les nations, sont exprimées dans les lois appelées *lois du droit des gens, jus gentium*.

lii ainsi, les rapports entre les nations sont l'objet du droit des gens, comme les rapports entre les familles sont l'objet du droit civil.

lv la société générale des nations chrétiennes, régie par les lois du droit des gens,

p92

s' appelle la *chrétienté*, ou la république chrétienne.

v les nations, comme les familles, sont entre elles dans des rapports de guerre, ou des rapports de paix. Il y a donc les lois de la guerre et les lois de la paix.

## NOTES DU CHAPITRE 13

" c' est une erreur blâmable, dit le célèbre Bacon, de penser qu' il n' y a entre les nations d' autre lien que celui d' un même gouvernement ou d' un territoire commun. Il y a entre elles une confédération implicite et tacite, qui dérive de l' état de société ". *de bello sacro*. le droit de guerre ou de paix entre les familles, forme le droit des petites nations ou des familles, *jus minorum gentium*. le droit de guerre ou de paix entre les nations, forme le droit des grandes familles, ou des gens, *jus majorum gentium*, ou *jus gentium*. Voyez *filanghieri*, de la législation.

## LIVRE 2 CHAPITRE 14

p93

*de l' état de guerre*.

i tout ce qui a été dit de l' indépendance réciproque, et des rapports des familles entre elles, peut s' appliquer à l' indépendance et aux rapports des nations entre elles, avec cette différence toutefois, que les familles

en état civil, ont au-dessus d'elles le pouvoir public, qui les ramène à l'ordre par la force des lois ; et que les nations n'ont au-dessus d'elles que le pouvoir universel ou divin, qui les ramène à l'ordre par la force des événements. li chaque nation forme donc une société naturellement indépendante de toute autre nation, à moins que détournée de la constitution naturelle des sociétés, et soumise à des lois foibles et variables, elle ne soit obligée de demander à d'autres nations la garantie de sa propre existence. lii telles sont les passions des hommes et la force des circonstances, que cette indépendance de droit de chaque nation est

p94

souvent troublée de fait par une agression à force ouverte de la part de quelque autre nation. Iv comme le pouvoir public ne défend pas le débat entre des familles, mais qu'il en fixe les règles, ainsi le pouvoir suprême de Dieu ne défend pas le combat entre les nations, mais il en fixe les lois.

V la guerre que se font entre elles les nations pour maintenir l'honneur de leur indépendance, ou l'intégrité de leur territoire, même celle qu'une nation peut faire à une autre pour étendre la civilisation, sont, comme les procès entre les familles, un état légitime, s'il est nécessaire pour maintenir l'ordre général de la société ; légal, s'il est réglé par les lois propres à cette circonstance de la société.

Vi les conquêtes qu'une nation peut faire dans une guerre commencée par des motifs légitimes, et soutenue par des voies légales, et les indemnités qu'elle peut exiger, sont légitimement acquises, comme les dommages et les dépens que les tribunaux accordent à une partie contre l'autre dans les affaires civiles.

p95

Vii les manifestes justificatifs de leurs griefs que publient les puissances à la veille de commencer la guerre, sont un hommage rendu à la justice éternelle, souveraine des nations ; et les déclarations de guerre qui avertissent les

sujets respectifs de prendre des précautions pour la sûreté de leurs personnes et de leurs biens, sont une mesure que prescrit l'humanité.

Viii la première loi du droit de guerre entre les états, et la plus sacrée, est que l'état ne fait la guerre qu'à l'état, et non à la famille. Ainsi l'état belligérant doit respecter l'honneur et la vie des personnes de la famille, ne point en exiger de service personnel militaire, préserver ses propriétés de destruction et d'enlèvement gratuit, sauf le cas d'absolue nécessité. Il doit conserver les familles dans la jouissance des propriétés communes, morales et physiques, établissemens de religion, d'éducation, de police, de subsistance, de salubrité, etc.

Ix la famille par conséquent ne doit pas, sous des peines graves établies dans le droit public et l'usage des nations chrétiennes, prendre part à la guerre que se font

p96

entre elles des armées campées sur son territoire, ni directement, ni indirectement, par l'espionnage, l'embauchage, etc.

X la course sur mer contre les bâtimens de commerce n'est point une violation du droit des gens, parce que le commerce, quel que soit son objet, public autant que domestique, ajoute aux moyens que l'état a de continuer la guerre, et peut être regardé comme une propriété nationale.

Xi le vainqueur étranger peut exiger, des peuples qu'il a soumis, des contributions, et même des sermens de fidélité à son gouvernement, comme le prix de la protection qu'il accorde aux personnes et aux biens, protection que le vaincu accepte par cela seul qu'il en jouit : domination de la force, que le traité subséquent peut convertir en pouvoir légal.

Xii les lois de la guerre, qui ne sont que les lois naturelles de l'humanité appliquées à cet état particulier des nations, interdisent de faire aucun mal aux hommes dont il ne puisse pas résulter un plus grand avantage pour celui qui le fait ; elles défendent d'aggraver les maux de la nature, et

p97



de détruire l' homme lorsqu' on l' a mis hors d' état de nuire. Ainsi elles défendent de faire mourir le prisonnier de guerre, de se servir d' armes inusitées et cruelles, d' empoisonner les sources, de bombarder une ville affligée de la peste, de tirer en mer sur un vaisseau qui brûle, ou de refuser des secours à un navire en péril. De là l' obligation à toute puissance en état de guerre de nourrir les prisonniers, de faire panser les blessés, et inhumer les morts de l' ennemi que le sort de la guerre a fait tomber entre ses mains. De là enfin ces procédés en pleine guerre, et même au milieu des combats, qui n' ont été connus que des peuples chrétiens, et où la générosité va souvent plus loin que les lois même de l' humanité.

Xiii la loi d' empêcher les maux inutiles et excessifs, ne permet pas de pousser l' opiniâtreté de la défense plus loin que la probabilité du salut, à moins que le plus grand bien de la société ne rende nécessaire et exigible le sacrifice de quelques hommes ; et ce don de soi, que tout homme doit à la société.

Xiv la puissance belligérante qui se

p98

permet de manquer la première aux lois de la guerre, autorise de justes représailles que l' humanité permet, et quelquefois prescrit, pour empêcher la continuation ou le retour des mêmes excès.

#### NOTES DU CHAPITRE 14

On peut voir ce que sont devenues les garanties accordées par le *traité de Westphalie* , et par les traités subséquens. L' auteur a considéré le traité de Westphalie sous ce point de vue. Ceux qui ont voulu établir un tribunal pour juger les querelles des nations, et établir ainsi entre elles une paix perpétuelle, ont proposé une chose contre nature : car un tribunal suppose une force supérieure à celle des parties, qui puisse les soumettre au jugement prononcé contre elles, et ce tribunal composé de nations, n' auroit aucune force contre les nations. Ce seroit la constitution germanique appliquée à l' Europe en

général : constitution forte contre les foibles,  
et plus foible contre les forts. Les philosophes  
modernes ont beaucoup déclamé contre la guerre,  
jusqu' au moment où elle s' est faite pour leur  
compte, et pour étendre leurs opinions.  
Bacon met au nombre des motifs légitimes

p99

de guerre celui d' étendre la civilisation, et de  
tirer un peuple de la barbarie ; et il a fait un  
traité exprès pour le soutenir. C' est un dialogue  
entre des interlocuteurs de différentes religions,  
et il fait l' honneur au catholique de lui donner  
à défendre la cause de la civilisation.  
Les déclarations de guerre sont la première  
assignation dans un procès. Les gouvernemens  
se dispensent sans aucune raison de ce procédé  
d' humanité, de générosité, de religion même,  
comme s' ils ignoroient l' influence de tout ce  
qui est de morale publique sur la morale privée.  
Chez les mahométans et les sauvages, comme autrefois  
chez les païens, la guerre se fait à la famille  
autant ou plus qu' à l' état. On la réduit en  
esclavage, on détruit ou l' on enlève ses propriétés.  
De là vient que les guerres que se font entre elles  
les nations chrétiennes, sont bientôt oubliées,  
et leurs désastres bientôt réparés. Je ne sais  
quel auteur dit qu' il y a des pays en Europe  
qui ne sont pas remis des ravages des romains ;  
et l' on peut voir dans les provinces qui  
confinent à l' empire turc, des traces de dévastation  
irréparable.  
Si le commerce ne perdoit pas à la guerre, il y  
gagneroit. Si les commerçans y gagnoient, la  
guerre seroit interminable ; et l' humanité  
peut-être demande que, dans une guerre entre  
deux nations, la course sur mer soit autorisée.  
Rien de plus humain que de bien traiter les  
prévenus de crimes détenus en prison. Mais si  
les prisonniers sont aussi commodément

p100

dans la maison de détention que le citoyen dans  
la sienne, la prison sera l' asile de la fainéantise  
et de la mauvaise foi. Il n' y a pas de terme à la  
vérité, il y en a un à la vertu.  
Les guerriers d' Homère se prodiguent l' insulte

avant le combat, et l' injure après la victoire.  
Les romains faisoient passer au fil de l' épée des villes et des armées entières. Le christianisme a fait disparoître toutes ces horreurs de l' état de guerre ; car ce ne sont pas des guerriers qui ont détruit, à la nouvelle-Espagne, les malheureux indiens, ce sont des marchands.

## LIVRE 2 CHAPITRE 15

p101

*de l' état de paix.*

i la guerre ne pouvant avoir d' autre terme que la paix, l' humanité commande de l' accélérer ; et il doit être permis, même au fort de la guerre, à tous envoyés ou messagers de paix de passer et repasser librement à travers les pays occupés par les armées ; et toute cessation d' hostilités par armistice, trêve ou capitulation, cartel d' échange, conventions préliminaires ou définitives, doit être religieusement exécutée.

li la cessation de la guerre entre deux nations les fait rentrer dans l' ordre général des relations pacifiques, qui avoit été suspendu par les hostilités réciproques, et quelquefois dans un ordre particulier d' alliance offensive et défensive.

lii les ambassadeurs et envoyés des puissances étrangères doivent, en se conformant aux lois, jouir auprès de la nation où ils résident, des honneurs attachés au caractère public dont ils sont revêtus, et

p102

auquel la guerre même ne peut porter atteinte.

lv ce caractère étant essentiellement pacifique, leur interdit, comme une violation du droit des gens, toute démarche hostile contre la nation qui les reçoit, et toute infraction à ses lois.

## LIVRE 2 CHAPITRE 16

*des traités entre les nations.*

i cette partie de la législation du droit des gens, soumise à l' influence de circonstances particulières, ne peut être réglée par des considérations générales. Elle est toute comprise dans les traités eux-mêmes, véritables lois entre les nations jusqu' à révocation expresse : lois passagères et variables, si elles ont été imposées par la violence contre l' ordre naturel, politique et religieux des sociétés : lois durables, si cet ordre naturel a été respecté par la modération, qu' on peut appeler la sagesse de la force.

li les puissances chrétiennes commencent leurs traités d' alliance et de paix par une formule religieuse qui les met sous la protection de l' être trois fois saint, présent aux conventions solennelles des peuples, comme aux pensées intimes des hommes : usage vénérable, *aveu de foi et hommage* envers la divinité, et le seul acte public de religion que puissent faire les peuples réunis en un corps.

NOTE DU CHAPITRE 16

On peut voir dans l' écrit déjà cité sur la paix de Westphalie, inséré à la fin de cet ouvrage, que ce traité célèbre renfermoit le germe des guerres qui depuis ont désolé l' Europe ; parce qu' il y fondoit la démocratie politique et religieuse, qui sont contre l' ordre naturel des sociétés, et qui ne pouvoient s' affermir, parce que rien ne s' affermit contre la nature.

LIVRE 2 CHAPITRE 17

*surveillance et bienveillance envers les étrangers.*

i tel est le voeu de la nature, que l' homme reste auprès des parens qui lui ont donné le

jour, et sur le sol qui l' a vu naître, que la qualité d' étranger est regardée chez tous les peuples ou comme une présomption de fuite, qui autorise un gouvernement à demander à l' étranger des preuves légales de bonne conduite, ou comme un malheur qui mérite de sa part une protection particulière.

li de là à la fois le droit d' hospitalité, sacré chez tous les peuples ; et les violences exercées autrefois, ou la surveillance exercée aujourd' hui, non-seulement envers l' homme étranger à la nation chez laquelle il voyage, mais même, dans certains cas, envers le citoyen étranger à la *commune* où il se trouve.

lii lorsque le gouvernement s' est assuré de la probité d' un étranger, il doit lui accorder protection et assistance, et se regarder

p106

comme remplaçant à son égard son gouvernement naturel, et même sa famille ; mais comme il ne peut pas l' assujettir à tous les devoirs de citoyen, il ne doit pas lui en permettre toutes les facultés.

lv les facultés de citoyen appartiennent aux familles indigènes, et particulièrement celle de posséder exclusivement, et comme leur patrimoine, le sol natal qu' elles ont fécondé par leurs sueurs dans la vie domestique, et défendu par leurs soins, et souvent de leur sang, dans la vie publique.

v l' étranger qui a rendu ou qui peut rendre à l' état des services distingués, par une industrie productive, ou dans des fonctions publiques, partage les devoirs de citoyen, et l' état doit lui en accorder les facultés par des lettres de naturalisation.

vi l' étranger prévenu d' un délit dans son pays, et réclamé par son gouvernement, doit lui être rendu, mais seulement dans des cas spécifiés d' avance, et pour des crimes manifestement attentatoires aux lois fondamentales des sociétés, et punis chez tous les peuples civilisés de peines capitales : l' extradition ne doit pas être accordée pour

p107

des délits locaux et politiques, et si le droit d' asile n' est plus attaché aux temples, l' univers entier est un temple pour l' homme infortuné. Vii toute introduction d' étrangers qui, par leur constitution morale ou physique, peuvent détériorer les moeurs d' une nation, ou même en altérer la race, doit être resserrée dans d' étroites limites, si elle ne peut être entièrement empêchée. De là venoient les difficultés que les gouvernemens apportoient à l' admission des races d' une couleur différente de la couleur européenne, ou de religions ennemies de la religion chrétienne.

## NOTES DU CHAPITRE 17

Chez les anciens, étranger étoit synonyme d' ennemi. Il faut remarquer que chez les anciens la famille étoit hospitalière, et l' état inhospitalier. C' est tout le contraire chez les peuples modernes. L' hospitalité ancienne de la famille s' est partagée entre les hôpitaux et les hôtelleries ; et l' on peut assurer en général que là où les auberges sont les meilleures, et le métier d' aubergiste plus considéré, l' homme est moins hospitalier envers l' étranger.

p108

Il faut craindre plus qu' il ne faut la désirer l' affluence des étrangers en France. Tout esprit national, première défense d' un état, se perd par ce contact des moeurs étrangères ; et ce sont les anglais voyageurs, autant que les français armés, qui ont perdu la Suisse. Le dirai-je ? Il y a des choses en Europe qui périssent par leurs propres excès, comme la philosophie, les spectacles, le commerce peut-être : et ce cosmopolite, qui rendoit les *citoyens de l' univers* étrangers à toute religion et à toute patrie, n' a-t-il pas influé sur des événemens dont le résultat sera d' isoler les peuples les uns des autres ? Ne voyons-nous pas déjà les gouvernemens se montrer plus difficiles sur l' admission des étrangers, et la qualité seule de voyageur soumettre partout un homme à des formalités rigoureuses ? L' Europe revient, sans s' en douter, à beaucoup de vieilles idées dont le temps a démontré la justesse. Nous croyons mal à propos nos pères peu habiles à

gouverner les hommes, parce qu' ils s' entendoient beaucoup moins bien que nous à administrer les choses. Nous nous trompons, et les gouvernemens modernes ont perdu toute connoissance des hommes, par une attention exclusive sur les choses.

## LIVRE 2 CHAPITRE 18

p109

*des codes des lois, ou corps de droit.*

il résulte de tout ce qu' on vient de dire, que toute la législation est renfermée dans trois codes de lois, ou *corps de droit* , relatifs aux trois états de société.

1 un code domestique, ou code des familles, qui compose le *corps de droit civil* ou privé, et qui comprend les lois domestiques, qui fixent le rapport des personnes domestiques dans la famille, et les lois civiles, qui fixent les rapports des familles entre elles dans l' état. La connoissance de ces lois est l' objet de la jurisprudence.

2 un code public, ou des nations, qui compose le *corps de droit public* , et qui comprend les lois politiques ou publiques, qui fixent les rapports des personnes publiques dans l' état, et les lois du *droit des gens* , qui règlent les rapports des nations entre elles dans la chrétienté. La connoissance de ces lois est l' objet de la science du publiciste.

p110

3 un code religieux, appelé *corps du droit canonique* , qui comprend les vérités dogmatiques, loi ou *règle* de la pensée de l' homme dans ce qu' il peut connoître de Dieu et des personnes divines ; les vérités de culte et de discipline, *règle* des rapports de l' homme avec la divinité, et les vérités morales, *règle* des rapports des hommes entre eux à cause de Dieu. La connoissance de ces lois est l' objet de la science du théologien.

li on voit, en comparant ces diverses lois, que les lois dogmatiques, les lois domestiques, les

lois politiques fixent la constitution du pouvoir ;  
et que les lois de discipline, les lois civiles,  
et les lois du droit des gens, règlent l' exercice  
des devoirs.

lii ainsi les lois du droit des gens sont aux  
nations, ce que les lois civiles sont aux  
familles.

lv les lois civiles sont les règles de la

p111

paix que la société met entre les hommes ;  
les lois criminelles sont les règles de la  
guerre que le pouvoir déclare aux ennemis de  
l' ordre social.

v les lois criminelles sont domestiques,  
politiques, religieuses, comme la société ;  
elles ont un effet passager ou irrévocable,  
comme le délit.

vi les châtimens que le père de famille inflige  
à ses enfans pour des fautes légères, sont les  
peines passagères de la société domestique ;  
l' exhérédation, et autrefois la malédiction,  
en sont les peines irrévocables.

vii la société politique inflige, suivant la  
gravité et l' espèce des délits, des peines  
passagères, afflictives ou pécuniaires, telles  
que la prison, l' exil, l' exposition, l' amende ;  
et des peines irrévocables, afflictives et  
pécuniaires, telles que la peine de mort, et  
la confiscation.

viii il y a dans la société religieuse, suivant  
la gravité et l' espèce des délits, des peines  
passagères, appelées *satisfactions*, *pénitences*,  
*censures* , et des peines irrévocables,

p112

qui sont les peines de l' autre vie, connues chez  
tous les peuples.

ix ainsi, rapports des individus entre eux dans  
la famille, des familles entre elles dans la  
nation, des nations entre elles dans le monde ;  
des hommes, des familles, des nations entre elles,  
du genre humain tout entier avec Dieu dans la  
religion ; lois domestiques et civiles, lois  
publiques, et du droit des gens, lois de la  
religion et de la morale ; lois criminelles  
dans la famille, dans l' état, dans la religion,



forment la société en général, ou l'ordre moral de l'univers.

## NOTES DU CHAPITRE 18

Les lois domestiques et les lois politiques, en France, n'étoient pas écrites pour la plupart. Les lois domestiques non écrites s'appellent les *mœurs* ; les lois politiques non écrites s'appellent des *usages*, des *coutumes*. Dieu parle à la première famille, il écrit pour le premier peuple, et les lois domestiques deviennent des lois publiques, lorsque la famille devient l'état. Le même ordre de choses se renouvelle sous nos yeux ; les peuples naissans n'ont rien d'écrit, ni sur la société domestique, ni sur la société publique. à mesure qu'ils avancent, ils écrivent leurs lois politiques ;

p113

plus tard ils écrivent jusqu'aux lois domestiques, ou aux mœurs. C'est là que nous en sommes. Ainsi le vieillard ne se rappelleroit de rien, s'il n'écrivoit tout. Malheur peut-être à une nation obligée d'écrire, et de faire des lois même de ses mœurs !

Il faut nous arrêter un moment sur le mot *droit*. *Droit* vient de *dirigere*, *directum*, et désigne une rectitude absolue. En hébreu, *droit* et *coutume* sont synonymes, sans doute parce que la coutume étoit droite et bonne. Mais nous en avons fait l'équivalent du mot latin *jus*, qui vient de *jubere*, commander, et qui eût été beaucoup mieux rendu par le mot *jussion*. Les anciens ne connoissoient que des *commandemens*, ou des volontés arbitraires de l'homme. Les modernes ne doivent connoître que des *règles*, ou lois naturelles de l'ordre. Et voilà pourquoi les uns disoient *jus*, et les autres disent *droit* ou règle ; car le *jus* n'est pas toujours le droit ; et le *jus belli*, chez les anciens, n'étoit pas assurément le droit naturel de l'état de guerre entre les hommes. C'est parce que les volontés humaines doivent être conformes aux volontés divines, que le mot *ordre*, dans la langue la plus juste de l'Europe, exprime également les deux idées,

et que l' on dit, l' ordre ou les ordres du général, et les lois de l' *ordre* . Burlamaqui a fait une observation à peu près semblable sur le mot *jus*. *Jura*, selon Festus, se disoit autrefois *jusa* ou *jussa* .

La religion chrétienne repousse du coeur et des lèvres du père de famille le terrible droit de maudire ;

p114

et la société politique ne lui permet plus la peine de mort. Mais tout délit contre l' ordre domestique, qui eût encouru autrefois la malédiction paternelle, seroit aujourd' hui puni, par le pouvoir public, du dernier supplice. La religion, comme on voit, a adouci les peines. On voit pourquoi toutes les lois criminelles de la famille, de l' état, de la religion, sont ébranlées à la fois, et pourquoi dans le même temps qu' on nie l' éternité des peines, on veut abolir la peine de mort, et introduire dans la famille une éducation sans vigueur. Les lois rendues en France pendant la révolution, ne permettoient pas au père de déshériter son fils.

## LIVRE 2 CHAPITRE 19

p115

*accord de la religion et de l' état.*

i la religion est la raison de toute société, puisque hors d' elle on ne peut trouver la raison d' aucun pouvoir, ni d' aucuns devoirs.

La religion est donc la constitution fondamentale de tout état de société.

li la société civile est donc composée de religion et d' état, comme l' homme raisonnable est composé d' intelligence et d' organes.

lii l' homme est *une intelligence* qui doit faire *servir ses organes* à la fin de son bonheur et de sa perfection. La société civilisée n' est autre chose que la religion qui fait servir la société politique à la perfection et au bonheur du genre humain.

lv si la constitution du pouvoir politique a sa raison dans la religion, qui nous le présente

comme le ministre de la divinité, *minister dei in bonum*, l'administration politique a sa règle dans la morale.  
V ainsi la société la plus parfaite est

p116

celle où la constitution est la plus religieuse, et l'administration la plus morale.

Vi la religion doit donc constituer l'état ; et il est contre la nature des choses que l'état constitue la religion.

Vii mais afin que l'état soit constitué par la religion, il est nécessaire qu'il en règle les ministres, dont les passions pourroient altérer la religion, et ébranler ainsi la constitution de l'état.

Viii ainsi l'état doit obéir à la religion, et les ministres de la religion doivent obéir à l'état, dans tout ce qu'il ordonne de conforme aux lois de la religion ; et la religion elle-même n'ordonne rien que de conforme aux meilleures lois de l'état.

Ix par cet ordre de relations, la religion défend le pouvoir de l'état, et l'état défend le pouvoir de la religion.

## NOTES DU CHAPITRE 19

Il faut laisser dire les esprits superficiels, et les publicistes anglicans : le plus grand ennemi du pouvoir politique du roi d'Angleterre est sa suprématie religieuse, parce qu'il n'y a pas dans un état

p117

de moyen de destruction plus efficace qu'une institution contre nature. La religion est nécessaire au faîte de la société, inutile ou funeste partout ailleurs ; et c'est d'elle que l'on peut dire : *il vaut mieux n'être pas, que de vivre avili.*

la religion n'abandonne jamais la première l'état ; mais si elle en est abandonnée, elle laisse périr le gouvernement, assez insensé pour la regarder, non pas comme la souveraine nécessaire, ou même comme une alliée utile, mais comme une ennemie

cachée, un mal inévitable, qu' il faut circonscrire ainsi que la peste, de peur qu' il ne gagne, ou tolérer comme les jeux publics et les prostituées, de peur qu' on ne fasse pis. Les états où cette opinion est répandue et mise en pratique ne sauroient subsister ; et il n' est pas douteux que la tolérance, pour ne pas dire la protection accordée depuis cinquante ans en France, à des hommes et à des opinions impies, n' ait, même politiquement, été la première cause de ses malheurs. Il y a des désordres impunis ailleurs que la France ne peut pas se permettre, et elle n' est pas dans le monde une société *sans conséquence* . Si Dieu est le pouvoir suprême de la chrétienté, la France est son premier ministre : elle a été le grand moyen de la civilisation en Europe, et elle peut encore y rétablir les vraies maximes. On a toujours devant les yeux quelques entreprises surannées de la cour de Rome ; et l' on ne sait pas que les progrès, la force, la civilisation, l' existence même des états de l' Europe est due à l' intervention perpétuelle de

p118

la cour de Rome, et même à ses écarts ; et qu' elle a été la mère qui a allaité, élevé et souvent corrigé ces enfans à demi-sauvages. Quand on écrira l' histoire avec cette pensée, au lieu de se traîner sur les pas de nos historiens soi-disant philosophes, qui se sont traînés eux-mêmes sur les pas de Wicléf et de Luther, et qui ont rappelé, exagéré, commenté jusqu' au dégoût les vices de quelques papes, u sera étonné des nouveaux points de vue qui s' ouvriront en histoire et en politique. On est confondu lorsqu' on pense aux livres qu' il faut refaire, surtout en histoire, et même en histoire de France, où nous n' avons presque que Daniel, et Hénault, qui rend au p Daniel la justice qu' on a refusée à la robe du jésuite. L' Europe depuis long-temps fait fausse route ; et malheur aux gouvernemens que la révolution n' aura pas remis dans le bon chemin ! Il est vrai que tout le mal fait depuis un siècle ne peut pas être réparé dans dix ans, comme il y a des maux faits dans l' espace de dix ans qui ne peuvent pas être réparés dans un siècle ; mais quand le pouvoir commence bien, le temps achève ; car le temps est le premier ministre de tout pouvoir qui veut le bien.

Tous les gouvernements anciens donnoient ou  
laissoient donner des biens à la religion.  
Les gouvernements

p119

modernes tendent tous à la dépouiller de toute  
propriété, et à la réduire à l'état précaire et  
avilissant de mercenaire. De grands désordres,  
dont le premier sera l'asservissement de la  
religion, et l'avilissement de la morale, seront  
la suite de ces théories où les gouvernements  
sacrifient tout aux systèmes de quelques beaux  
esprits, et à l'avidité de quelques courtisans.  
La religion est un rempart que les gouvernements  
en Europe cherchent à abattre, parce qu'il  
borne l'envie qu'ils ont de s'étendre. Quand  
ils l'auront renversé, ils seront tout étonnés  
de trouver au delà l'abîme sans fond de la  
souveraineté populaire qu'il leur cachoit. Ils  
voudront le relever ; il ne sera plus temps :  
hélas ! Serait-ce des peuples qu'il faudroit  
entendre cette parole terrible de saint Paul,  
qu'on ne peut à la lettre entendre de l'homme ?  
" il est impossible, une fois qu'on a goûté le  
don céleste de la vérité, et qu'on l'a rejeté,  
d'y revenir " ; et un peuple chrétien une fois  
corrompu, le serait-il sans retour ?

## LIVRE 2 CHAPITRE 20

p120

### *considérations générales.*

société domestique, ou famille ; société publique,  
ou état ; société universelle, ou religion  
chrétienne, à la fois domestique et publique,  
sont, non égales, mais semblables dans leur  
constitution, ou dans le nombre et le rapport  
des personnes ; semblables dans leur gouvernement,  
qui est la direction des personnes et  
l'administration des propriétés pour l'utilité  
commune ; semblables dans leur principe, qui  
est la raison, dans leur moyen, qui est l'ordre,  
dans leur fin, qui est le bien, *alpha* et  
*omega* des êtres ; mais elles sont différentes  
d'étendue, et telles que des cercles concentriques,

qui ont le même nombre de parties, et également disposées, et qui ne diffèrent que de grandeur : elles ont toutes le pouvoir au centre, le sujet à la circonférence ; le ministre, semblable au rayon qui joint le centre à chaque point de la circonférence, placé entre le pouvoir et le sujet, pour lier la volonté de l' un à l' obéissance

p121

de l' autre. Telles sont les lois générales de toute société, et les harmonies du monde moral. Tout y est *vrai* dans les principes, tout y est *réel* dans les personnes. Les lois n' y sont pas *écrites au fond du coeur des hommes* , comme le veulent les sophistes, car l' homme pourroit les méconnoître ou les nier ; elles ne sont pas uniquement confiées à la tradition, car l' homme pourroit les oublier ; mais une fois révélées à l' homme par la parole, moyen unique et nécessaire de toutes ses connoissances morales, elles sont fixées par l' écriture pour les nations, et elles deviennent ainsi une règle universelle, publique, invariable, extérieure ; une *loi* qu' en aucun temps et en aucun lieu, personne ne peut ignorer, oublier, dissimuler, altérer ; et, pour me servir des expressions de Bossuet et de Leibnitz, deux des plus beaux génies qui aient honoré l' intelligence humaine, différens de nations, divisés peut-être de croyance sur certains points, mais se réunissant

p123

à proclamer, à défendre les vérités fondamentales de l' ordre social. " dans cette parole de Dieu, (le décalogue) dit Bossuet, sont les premiers principes du culte de Dieu et de la société humaine " ; ... etc.

Enfin, Leibnitz, dans ce passage d' une haute philosophie et d' une profonde connoissance des principes de l' ordre, passage qui n' est que l' expression généralisée ou analitique de celui de M Bossuet : " la collection de tous les esprits constitue *la cité de Dieu* , et le monde moral dans le monde physique. Rien dans les oeuvres de Dieu de plus sublime et de plus divin : *c' est la monarchie vraiment universelle, et l' état le plus parfait sous*

*le plus parfait des monarques "* .  
nous sommes parvenus au terme de notre

p124

carrière. Nous avons considéré, par les seules lumières de la raison, la législation générale de l' ordre social ; nous en avons fait l' application aux lois particulières des sociétés ; nous en avons trouvé la raison dans l' homme et le principe dans Dieu : car la société, si l' on s' obstine à n' y voir que l' homme, n' est qu' un long supplice, un lieu de confusion et d' horreur ; et certes, ils sont conséquens à eux-mêmes les publicistes modernes, qui, ne voulant pas admettre Dieu dans la société humaine, la regardent comme un état contraire à la nature de l' homme, et celle où il est le plus malheureux et le plus dépravé.

Nous ne pouvons parler de Dieu et de l' homme, sans considérer leurs rapports, dont l' ensemble et l' ordre s' appellent la *société religieuse* , rapports qui sont la règle de la mesure de ceux des hommes entre eux dans la société politique ; car les hommes, s' il n' existe pas de Dieu, ne peuvent légitimement rien les uns sur les autres, ne se doivent rigoureusement rien les uns aux autres, et tout *devoir* cesse, entre les êtres, là où cesse le *pouvoir* sur tous les êtres.

p125

Mais en considérant la société, même religieuse, *semblable* en tout à la société politique, et composée de personnes semblables dans leur nombre et dans leurs rapports, nous avons dû considérer l' accord des vérités fondamentales que la religion propose à notre foi, avec les conceptions les plus générales de la raison, " parce que le temps est venu de considérer ainsi la vérité, que nos erreurs le demandent, et que nos lumières le permettent " . Ici nous avons à craindre que les mêmes hommes qui ont jusqu' à présent accusé la foi des chrétiens d' être trop simple et trop crédule, ne l' accusent aujourd' hui d' être trop haute et trop raisonnée. Cette inconséquence ne devrait pas surprendre. On nous a contesté la raison, lorsque nous n' opposions

que la foi ; on nous contestera peut-être la  
foi, lorsque nous opposerons la raison, parce  
qu' on ne sait pas que pour toute connoissance,  
même profane, la foi précède la raison pour la  
former, et que la raison suit la foi pour  
l' affermir. Il seroit temps cependant de faire  
cesser cette guerre civile, et même domestique,  
entre la foi et la raison, où tout périclète,  
raison et foi, et ce combat opiniâtre

p126

entre les esprits, qui ne laisse sur le champ  
de bataille que des morts.  
C' est parce que la foi commence la raison et  
que la raison achève la foi, qu' il a paru de  
siècle en siècle des écrits solides et  
lumineux, dans lesquels les motifs de la foi  
ont été prouvés par la raison de l' autorité,  
et qu' il en paroîtra à l' avenir où ces motifs  
seront prouvés par l' autorité de la raison ;  
et il ne faut pas regarder cette expression  
opposée en apparence, *raison de l' autorité,*  
*autorité de la raison,* comme une vaine  
antithèse ; car il est vrai de dire que la seule  
autorité qui ait pouvoir sur l' être raisonnable,  
est la raison. Ces discussions, il est vrai,  
n' éclairent la raison que des hommes instruits ;  
mais cela suffit pour le bon ordre de la société,  
parce que l' exemple des gens instruits, est la  
seule raison de ceux qui ne peuvent pas l' être.  
Que les analogies que j' ai cru apercevoir entre  
les idées générales de la raison, et les dogmes  
fondamentaux de la religion, et qu' il seroit  
aisé de porter plus loin, soient ou ne soient  
pas justes, toujours est-il certain qu' il y a  
dans ce genre des vérités à découvrir,

p127

parce qu' il y a des erreurs à combattre, et  
qu' il y a des explications à donner, tant qu' il  
y a des obscurités à dissiper ; que si les  
explications que j' ai données ne sont pas  
suffisantes, d' autres iront plus loin ; mais,  
si je ne me trompe, en suivant la même route,  
et profiteront même des erreurs de ceux qui les  
auront précédés ; car rien n' est perdu pour  
les progrès de la vérité, et dans la science



des rapports moraux comme dans celle des rapports numériques, on parvient à des résultats vrais, même par de *fausses positions* .

Les hommes exercés à la méditation, me pardonneront la forme dialectique que j' ai suivie dans quelques endroits de la première partie. C' est sous cette forme que la vérité, ou ce que j' ai pris pour elle, s' est développée dans mon esprit, et je l' ai exprimée dans le même ordre, pour la faire mieux entrer dans l' esprit des autres.

Peut-être aussi que me défiant de moi-même, car l' homme ne doit jamais accorder à ses jugemens une confiance sans réserve, j' ai laissé au raisonnement cette forme rigoureuse, comme un appui nécessaire à la raison, ainsi qu' un

p128

architecte qui a construit une voûte d' un trait hardi, laisse les cintres pour s' assurer contre les accidens. Il me seroit possible, sans doute, d' écrire d' une manière plus oratoire ; mais j' ai toujours pensé qu' il ne faut chercher à entraîner le lecteur, que lorsque la conviction a aplani les voies dans lesquelles on veut le faire marcher, parce qu' alors on l' entraîne à bien moins de frais, et qu' il se précipite de lui-même là où vous voulez le mener. à la vérité, il est beaucoup d' hommes qui se piquent de raison, et même d' instruction sur d' autres objets, qui ne veulent être ni convaincus de certaines vérités, ni entraînés dans de certaines voies, et qui prennent le parti très-peu raisonnable de nier ce qu' ils n' osent pas approfondir. Ces personnes ont pu se donner le titre d' *esprits forts* , dans un temps où ceux qui vouloient se délivrer d' une règle fâcheuse à l' amour-propre, et incommode aux passions, se contentoient de quelque chose qui ressemble à des raisonnemens ; mais aujourd' hui que ces matières sont plus approfondies, et rendues sensibles par des expériences décisives, le titre de *philosophe* sera à plus haut prix, on

p129

ne l' obtiendra pas en répétant les sophismes de J-J Rousseau, les sottises d' Helvétius, les logogryphes du baron d' Holbac, ou les

sarcasmes de Voltaire. Et les chrétiens aussi ont étudié l'homme et son *esprit*, la société et son *contrat*, *la nature et son système*, et ils savent *sur quelles voies se trouve la lumière, et quel est le lieu où habitent les ténèbres*.

## DISSERTATION

p130

*sur la pensée de l'homme et sur son expression, à rapporter au chapitre ier du livre ier.*

la dissertation suivante, nécessaire pour l'intelligence des premiers chapitres de la première partie de cet ouvrage, ne pouvoit, à cause de sa longueur, entrer dans le texte, ni même l'accompagner ; on a préféré de la rejeter à la fin de l'ouvrage, comme une *pièce justificative* des propositions qui y sont avancées.

J'espère rendre *sensibles* au lecteur, des vérités, ce semble, purement intellectuelles, et le faire convenir qu'ainsi que la *théorie* des principes de la société devient évidente par une *application* continuelle aux faits extérieurs et sensibles de la société, de même la *théorie* des principes de l'être intelligent reçoit un haut degré de certitude des faits extérieurs et sensibles de l'être lui-même, faits qui sont l'*expression* naturelle de ses pensées.

Dans ces deux théories, celle de l'être et

p131

celle de ses rapports en société, consiste toute la métaphysique. Elle est donc une science de *réalités* ; et si certains auteurs qui ont traité de l'être, sont vagues et obscurs, et si certains écrivains qui ont traité de ses rapports sont faux et dangereux, c'est que les premiers ont voulu expliquer l'être pensant par l'être pensant, au lieu de l'expliquer par l'être parlant, qui est son *expression* et son *image*, puisque la parole n'est que la pensée rendue extérieure, et que les autres

ont voulu expliquer la société par des hypothèses de leur imagination, au lieu d' en chercher les principes dans les faits historiques qui rendent la société extérieure et sensible ; car les événements de la société expriment la nature bonne ou mauvaise de ses lois, comme les actions de l' homme expriment la nature bonne ou mauvaise de sa volonté.

Cette dissertation, toute abrégée qu' elle est, est donc aux principes de l' homme, ce que l' ouvrage qui la précède est aux principes de la société, et peut-être de bons esprits y puiseront-ils quelques idées salutaires, propres à rattacher à un centre commun les opinions flottantes dans le chaos des contradictions

p132

et le vague des incertitudes. Ainsi, après une défaite qui a dispersé les combattans, le soldat se rallie autour du premier drapeau qui lui indique un moyen de défense, en lui annonçant un commencement d' ordre et de disposition.

L' homme *parle* de ce qu' il *imagine* , qui fait *image* , qui est l' objet de ses sensations, et qui tombe sous ses sens : il *parle* de ce qu' il *idée* , qui ne fait pas *image* , et qui ne tombe pas sous ses *sens* . J' *imagine* ou j' *image* (car c' est le même mot) ma *maison* ; j' *idée* , je *conçois* , je *connois* ma *volonté* ; j' *imagine* l' effet, j' *idée* la cause.

Le mot *penser*, *pensée* , convient à la fois à l' opération intellectuelle d' *imaginer* et à celle d' *idéer* , puisqu' elle exprime l' attention que l' esprit donne aux *images* et aux *idées* pour en combiner les rapports. Si l' homme qui *pense* ne peut avoir pour objet de sa pensée que des *images* ou des *idées* , l' homme qui *parle* ne peut *exprimer*

p133

que des *images* ou des *idées* : c' est ce qui compose le discours, véritable expression de l' être intelligent, c' est-à-dire, de l' homme qui imagine et qui idée.  
Si je faisais un traité *sur l' entendement*

*humain* , je distinguerois les images qui viennent des différentes sensations, ou même les sensations qui ne produisent point d' images au moins *figurables* , telles que les sensations du *goût, de l' odorat* et du *tact* , sens de l' homme animal et physique, si on les compare aux sensations figurables de l' ouïe et de la vue, sens de l' homme moral et social : mais cette distinction n' est ici d' aucune utilité.

Je prononce *ville, arbre* ; je reçois par le sens de l' ouïe la sensation d' un son ; j' imagine ou *j' image* un objet, et cette image intérieure est *vraie* , puisque je peux la rendre *réelle*

p134

et *présente* aux sens par le geste ou le dessin, le dessin qui fixe le geste, comme l' écriture fixe la parole.

Un allemand a reçu la sensation des mêmes sons, puisqu' il les répète ; mais il n' imagine rien à *l' occasion* de ces sons, puisqu' il ne trace par le geste ou le dessin aucune image.

Il prononce à son tour, *stadt, baum*. j' ouïs les sons et les mêmes sons, puisque je les répète, mais je n' *imagine* rien ; lui il *imagine* , puisqu' il *figure* , par le geste ou le dessin, des villes et des arbres ; où je vois clairement que les mots allemands *stadt, baum* , et les mots français *ville, arbre* , expriment la même *image* .

*donc des sons différens peuvent exprimer une même image.*

je prononce *volonté, cause* ; je n' *imagine* ni une *cause* , ni une *volonté* , puisque je ne puis exprimer rien de semblable par le geste ou le dessin, qui expriment l' action, et non la volonté, l' effet, et non la cause ; cependant *j' idée* quelque chose, puisque j' exprime mon idée, c' est-à-dire, que je parle, que je m' entretiens, que je raisonne enfin avec moi-même

p135

ou avec les autres d' après cette idée, et que j' agis d' après ce raisonnement.  
Mon allemand a ouï les mêmes sons ; mais il

n' *idée* pas, puisqu' il n' exprime aucune idée par aucune parole, ni par aucune action. à son tour, il prononce *will, ursach*,

p136

*j' ouïs* des sons, mais je n' *idée* rien, absolument rien, puisque je n' *exprime* aucune *idée* . Mon interlocuteur *idée* quelque chose, puisqu' il parle et qu' il agit d' après cette idée, où je vois clairement que *will* et *ursach, volonté* et *cause* , expriment une même idée.

*donc des sons différents peuvent exprimer une même idée.*

mais je prononce *cabricias* , ou tout autre mot forgé. Un allemand, un espagnol, un français entendent tous le même son, le répètent ou l' écrivent ; mais ils n' *imaginent* rien, ils n' *idéent* rien, puisqu' ils n' *expriment* rien, c' est-à-dire, qu' ils ne *figurent* aucune *image* , et ne font aucune *action* .

*donc il y a des sons ou des mots qui peuvent n' exprimer ni images, ni idées, qui n' expriment rien.*

il est évident que pour les objets qui font *image* , et qui servent à l' homme physique, l' homme peut se faire entendre de son semblable par le geste au lieu de parole, et par le dessin au lieu d' écriture. On ne trouve donc pas dans l' homme physique ou animal, ni même dans la société purement *physique*

p137

des hommes entre eux, la raison de la nécessité du langage, ni par conséquent la raison de son invention.

La faculté d' *imager* , celle d' *idéer* , celle même d' *articuler* , ne sont pas une raison suffisante de l' invention de l' art de parler, puisque les animaux ont des images, ont des idées, selon Condillac, et même des idées abstraites ; qu' ils ne sont pas tous privés de la faculté d' articuler, que plusieurs apprennent même à parler nos idées, et que cependant rien ne nous indique qu' ils parlent les leurs, ni même qu' ils aient besoin de parler, parce qu' égaux en instinct, dans chaque espèce,

comme en appétits, ils se rencontrent par la réciprocité et la correspondance de leurs mouvemens, sans qu' il leur soit nécessaire de s' entendre par une communication de pensées. On voit, pour tirer des conclusions-pratiques de tout ce qui a précédé, la raison pour laquelle l' homme enfant et les peuples enfans parlent beaucoup par *images* , c' est-à-dire, par le *geste* et le dessin, ou l' écriture *hiéroglyphique* . C' est qu' ils pensent beaucoup

p138

par *images* , qu' ils *imaginent* beaucoup, ont beaucoup d' *imagination* , et s' occupent plus des effets que des causes, du particulier que du général. L' homme plus instruit, et les peuples plus avancés dans la civilisation, s' occupent de *causes* ou d' objets généraux et intellectuels, autant ou plus que d' *effets* ou d' objets particuliers et sensibles ; ils pensent beaucoup par *idées*, *idéent* beaucoup, ont beaucoup d' esprit, expriment aussi beaucoup d' idées avec la parole et l' écriture des idées, ou l' écriture vocale, celle des hébreux, qui est la nôtre. Mais lorsqu' un peuple fait marcher de front les *images* et les *idées* , qu' il cultive à la fois son *imagination* et sa *raison* , il emploie aussi dans son expression ou son discours beaucoup d' *images* ou de *figures* , non des *figures* matérielles, comme celles qui se font avec le geste ou le dessin ; mais des *figures idéales* qu' on appelle *oratoires* , celles qui forment le style *figuré* et métaphorique. C' est ce qui fait que la langue française est, dans sa simplicité, la plus métaphorique des langues, et que le peuple qui la parle, malgré la modestie de son élocution simple et sans geste,

p139

est, dans son expression, le plus *figuré* de tous les peuples. Ainsi, un enfant a des *images* avant d' avoir des *idées* ; ainsi un peuple cultive son *imagination* avant de développer sa raison ; ainsi, dans l' univers même, la société des

*figures* ou des *images* , le judaïsme, a précédé la société des idées, ou le christianisme, qui adore l' être suprême en *esprit* et en *vérité* .

On voit donc, en comparant ensemble l' expression naturelle des images et l' expression naturelle des idées, que le geste est la *parole* de l' imagination, et que le dessin en est l' *écriture* . Et de là vient que les progrès des arts d' imitation prouvent bien moins chez un peuple ou dans un homme, l' étendue de l' esprit que la vivacité de l' imagination.

La correspondance nécessaire des idées aux mots, et des mots aux idées, raison de toute communication de pensées par la parole, entre des êtres qui pensent et qui parlent, devient évidente par la méthode usitée dans l' enseignement d' une langue étrangère.

Un enfant qui fait un *thème* a des idées

p140

dont il cherche les mots, et celui qui fait une *version* a des mots dont il cherche les idées. Le premier va de l' idée connue au mot inconnu ; le second, du mot connu ou du son, à l' idée inconnue. Ainsi, l' enfant qui trouve dans son thème le mot *ravager* , a une idée ; et le dictionnaire *français-latin* qu' il consulte, lui indique le mot *populari* pour le mot cherché. Celui qui, dans sa *version* , trouve le mot *parere* , a un mot sans idée, ou plutôt un son ; et le dictionnaire *latin-français* lui donne *obéir* pour l' idée qu' il cherchoit, et qui correspond à ce son ; en sorte que le dictionnaire est pour l' un un recueil d' idées, et pour l' autre un recueil de mots. Ce double exercice est également utile à l' acquisition des mots et au développement des idées, motif pour lequel il étoit pratiqué dans l' ancien système d' éducation, et ne peut être remplacé par aucun autre. L' enfant qui annonce le plus d' esprit, c' est-à-dire, de facilité à développer ses idées et à en saisir les rapports, doit donc réussir dans la *version* mieux que dans le *thème* ; et c' est aussi ce qui arrive presque toujours. Mais le mot a-t-il produit la pensée dont

p141

il est l' expression ? Non assurément, 1 par la raison que tout objet est nécessairement antérieur à son image ; 2 parce que si le mot produisoit l' idée, on ne pourroit expliquer pourquoi certains sons n' exprimeroient ou ne produiroient aucune pensée ; car, dans cette hypothèse, le mot étant l' unique raison de la pensée, une pensée devrait correspondre à chaque combinaison de son ; 3 parce qu' il suffiroit d' *ouïr* une langue pour l' entendre. La raison qui fait que les mots *volonté* et *maison* réveillent en moi une pensée (idée ou image) est que *volonté est* et que *maison existe* ; et la raison qui fait que le mot *cabricias* ne réveille aucune pensée (ni idée, ni image) est que *cabricias n' est point* et n' *existe point*, et n' *est* ni intellectuellement, ni physiquement. Ainsi, si je n' avois vu aucune *maison* , et que je ne susse pas ce que c' est que *volonté* , je ne m' entendrois pas moi-même lorsque je prononce *volonté, maison* ; et ceux à qui j' adresserois ces mots ne m' entendroient pas davantage, s' ils n' avoient vu préalablement

p142

le même objet, et acquis la même connoissance. Donc, toutes les fois qu' un homme parle à d' autres hommes, et qu' il est entendu d' eux, il trouve nécessairement dans leur esprit des *idées* d' être ou des *images* d' existence revêtues des mêmes sons que ceux qu' il leur fait entendre, et l' on peut défier tous les philosophes ensemble de faire comprendre des sons qui expriment directement et autrement que par une *négation* , ce qui n' *est pas* et ce qui n' *existe pas*, et de parler à un être intelligent de quelque objet dont il n' ait aucune pensée, de manière à en être compris. Des exemples mettront ces propositions à la portée de tous les esprits, mais il faut s' arrêter encore sur cette correspondance nécessaire des mots et des pensées. La pensée, avons-nous dit, précède le mot : de là vient qu' on dit *attacher* une idée, un sens à une expression ; et lorsqu' on ne peut *attacher* d' idée au mot, il ne vaut que comme son, et ne sert point au discours, semblable à ces monnoies étrangères ou décriées qui ne sont pas reçues dans le commerce, et ne valent que par le poids.



Mais, si nous ne pouvons *parler sans penser* ,  
c' est-à-dire, sans attacher une idée à nos  
paroles, ni être entendu des autres sans qu' ils  
attachent les mêmes pensées aux mots que nous  
leur adressons, nous ne pouvons *penser sans  
parler* en nous-mêmes, c' est-à-dire, sans  
attacher des *paroles* à nos pensées, vérité  
fondamentale de l' être social, que j' ai rendue  
d' une manière abrégée lorsque j' ai dit :  
*que l' être intelligent pensoit sa parole avant  
de parler sa pensée.*

ainsi penser, c' est parler à soi, comme parler,  
c' est penser pour les autres, penser tout haut ;  
et de là vient qu' on dit *s' entretenir avec  
soi-même, s' entendre soi-même* ; comme on dit,  
*s' entretenir avec les autres, être entendu d' eux.*  
parler une langue étrangère est donc *traduire* ,  
puisque c' est parler avec certains mots ou termes,  
ce qu' on pense sous d' autres mots ou termes, qui  
cependant sont les uns et les autres une seule  
expression d' une même idée ; de là, l' impossibilité  
de parler une langue étrangère aussi couramment  
que sa langue maternelle, jusqu' à ce qu' on ait  
acquis, par l' habitude, la faculté de penser

sous les mêmes termes que ceux avec lesquels on  
exprime sa pensée.

Il faut donc des mots pour penser, comme il en faut  
pour parler ; et J-J Rousseau en convient, et  
distingue nettement les objets qui font image,  
et peuvent s' exprimer par le geste, de ceux qui  
font *idée* , et ne s' expriment que par la  
parole, lorsqu' il dit : " ce sont là des idées  
qui ne peuvent s' introduire dans l' esprit qu' à  
l' aide des mots, et l' entendement ne les saisit  
que par des propositions ; car sitôt que  
*l' imagination s' arrête, l' esprit ne marche plus  
qu' à l' aide du discours* " .

Mais s' il faut des mots pour penser ce que l' on  
exprime avec des mots, il est donc impossible,  
d' une impossibilité physique et métaphysique,  
que l' homme ait inventé la parole, puisque  
l' invention suppose la pensée, et que la pensée  
suppose la *concomitance nécessaire* de la  
parole ; et c' est ce qui fait dire à  
J-J Rousseau, discutant le roman de Condillac,  
sur l' invention de l' art de parler, qui n' est pas

même ingénieux : " convaincu de l' impossibilité  
*presque* démontrée que les langues aient pu  
naître

p145

et s' établir par des moyens purement humains,  
je laisse à qui voudra l' entreprendre la  
discussion de ce difficile problème " ... et il  
conclut en disant : " la parole me paroît avoir  
été fort nécessaire pour inventer la parole " .  
*disc sur l' inégalité.*

la facilité de penser, ou l' esprit, est donc la  
facilité d' attacher des pensées aux mots ; et la  
facilité de parler est la facilité d' attacher des  
mots aux pensées ; qualités dont la dernière  
tient plus que l' autre à l' homme physique, et à  
la flexibilité de ses organes, et c' est ce qui  
fait qu' elle est plus commune.

Cette correspondance naturelle et nécessaire des  
pensées et des mots qui les expriment, et cette  
*nécessité* de la parole pour rendre présentes  
à l' esprit ses propres pensées, et les pensées  
des autres, peuvent être rendues sensibles par  
une comparaison, ou plutôt par une similitude  
telle, que je ne pense pas qu' il en existe une  
plus parfaite entre deux objets, et dont  
l' extrême exactitude prouveroit toute seule  
une analogie parfaite entre les lois de notre  
être intelligent et celles de notre être physique.

p146

Si je suis dans un lieu obscur, je n' ai pas la  
vision oculaire, ou la connoissance par la vue  
de l' existence des corps qui sont près de moi,  
pas même de mon propre corps ; et sous ce rapport,  
ces êtres sont à mon égard comme s' ils n' étoient  
pas. Mais si la lumière vient tout à coup à  
paroître, tous les objets en reçoivent une couleur  
relative, pour chacun, à la contexture particulière  
de sa surface ; chaque corps se produit à mes  
yeux, je les vois tous ; et je juge les rapports  
de forme, d' étendue, de distance que ces corps  
ont entre eux et avec le mien.

Notre entendement est ce lieu obscur où nous  
n' apercevons aucune idée, pas même celle de  
notre propre intelligence, jusqu' à ce que la  
parole, pénétrant par le sens de l' ouïe ou de

la vue, porte la lumière dans les ténèbres, et appelle, pour ainsi dire, chaque idée, qui répond, comme les étoiles dans Job, *me voilà*. alors seulement nos idées sont *exprimées* ; nous avons la conscience ou la connoissance de nos pensées, et nous pouvons la donner aux autres ; alors seulement nous nous idéons nous-mêmes, nous idéons les autres êtres, et les rapports qu' ils

p147

ont entre eux et avec nous ; et de même que l' oeil distingue chaque corps à sa couleur, l' esprit distingue chaque idée à son expression, et fait distinguer aux autres leurs propres idées, en leur en communiquant l' expression.

L' idée ainsi *marquée* , pour ainsi dire, a cours dans le *commerce* des esprits entre eux, je veux dire dans le discours où elle ne pourroit être reçue sans cette empreinte. C' est la vérité de cette analogie de la pensée à la vision corporelle, qui a produit chez tous les peuples ces locutions familières par lesquelles ils expriment les qualités naturelles ou acquises de l' esprit : *être éclairé, avoir des lumières, s' énoncer avec clarté*, etc. Et le mot *vision* lui-même s' applique à certains états de l' esprit, puisqu' on dit une *vision* mentale, comme l' on dit la *vision* oculaire ou corporelle.

Ainsi les sourds-muets pensent, mais seulement par *images* , et n' expriment aussi que des *images* par le geste ou le dessin ; ce qui fait qu' on ne peut les instruire que par le geste ou le dessin. Le mot même qu' on leur fait entrer par les yeux, comme aux autres par les oreilles, n' est pas pour eux

p148

une expression comme *son* , mais une expression comme *image* ou *figure* ; et ce n' est pas non plus par la parole, mais par le *geste* ou l' action, qu' ils expriment le sens qu' ils y attachent.

Les bêtes, sans doute, ont des images, puisqu' elles ont des sensations, sensations bornées à leur état purement physique, et qu' elles n' expriment pas par des *gestes* , qui sont

des actions délibérées, mais à l' occasion desquelles elles font des mouvemens, suite nécessaire de leur organisation et de leurs rapports avec les objets matériels. Elles ont des *images* , puisqu' il en résulte un mouvement correspondant à l' image *présente* par l' impression actuelle ou l' impression conservée, comme de courir après leur proie quand elles la voient, ou de la chercher quand elles ne la voient pas ; mais elles n' ont point d' idées, puisqu' elles n' ont pas l' expression de l' idée ou la parole : elles n' ont pas de volonté *libre* , puisqu' elles n' ont pas l' expression de la *volonté libre* ou l' *action spontanée* , et par conséquent variée ; et comme elles n' ont qu' un *instinct* ou volonté forcée (si l' on peut allier ces deux mots),

p149

elles n' ont que l' expression de l' instinct, ou l' action invariable, uniforme et inévitablement déterminée.

La brute est donc un être *organisé* de manière à se mouvoir à l' occasion d' images présentes à son cerveau ou ailleurs, et l' homme est un être constitué de manière à se mouvoir, lorsqu' il pense, et à *agir* , parce qu' il *veut* .

Dans les écoles modernes de physiologie et d' anatomie, on enseigne publiquement et textuellement, *que les seuls caractères qui distinguent d' une manière absolue l' homme de la brute, sont la station bipède et directe, et l' angle facial.* la station bipède paroît renouvelée des grecs, de qui nous avons déjà depuis dix ans renouvelé tant de choses, puisqu' un de leurs sages définissoit l' homme *un animal à deux pieds, sans plumes* ; mais

p150

l' *angle facial* est une sottise moderne, dont nous dirons un mot ailleurs.

J' ai avancé que l' esprit humain ne peut idéer ce qui n' est pas, comme il ne peut imaginer ce qui n' existe pas, et je commence par l' imagination,

faculté de l' esprit plus dépendante des sens,  
et qui, pour cette raison, se développe la  
première dans l' homme comme chez un peuple. Je  
dois prouver cette assertion par quelques  
exemples.

Si une nourrice imprudente veut effrayer son  
enfant de l' apparition de quelque monstre hideux,  
de quelque *chimère* horrible, ou lui promettre,  
pour l' apaiser, qu' il viendra *une belle dame*  
*toute blanche* qui lui portera de beaux habits,  
que fait-elle, et que peut-elle faire autre chose,  
que de rassembler des parties d' homme, d' animal,  
de végétal, etc., parties réellement existantes  
en divers sujets de la nature physique, mais entre  
lesquelles cette femme suppose un rapport qui  
n' existe que dans son imagination et dans celle  
de l' enfant ? Car jamais l' enfant ne comprendrait  
sa nourrice, et ne céderait à la frayeur ou à  
l' espoir, s' il n' imaginoit, et par conséquent  
s' il n' avoit vu auparavant

p151

ou connu toutes les parties d' homme ou d' animal  
dont cette femme veut lui persuader le bizarre  
assemblage. Mais ce monstre existe ou en détail  
et séparément dans la nature, ou *intégralement*  
dans l' imagination, et l' image qui y est tracée  
est vraie, puisqu' elle peut être réalisée au  
dehors, et *figurée* par le dessin ; et s' il  
n' avoit aucune existence, je le demande, de  
quel moyen compréhensible la nourrice pourroit-elle  
se servir pour en parler à son enfant ?

Quand épiciure, pour expliquer à de grands enfans  
la formation de l' univers, leur dit que des atomes  
crochus se mouvant en tout sens dans l' espace,  
avoient par leur concours fortuit formé tout ce  
qui existe, il n' inventa ni les corpuscules, ni  
les crochets, ni le mouvement, ni l' espace, ni  
l' univers ; mais il supposa seulement au dehors  
un rapport entre ces divers objets, un rapport  
qui n' existe que dans l' imagination, qui se  
*figure* aisément des *atomes* circulant,  
s' accrochant et s' agglomérant pour former des  
corps, mais qui ne peut exister pour la raison,  
parce que la raison, *seul juge des rapports*,  
en démontre la contradiction. Mais que le système

p152

de ce grec fût absurde ou raisonnable, il n' eût parlé à ses auditeurs qu' un langage absolument inintelligible, si tous les élémens qui composent ce système n' eussent été imaginables et connus. Prenons un exemple dans un sujet moins physique, pour arriver ainsi peu à peu jusqu' à l' objet le plus intellectuel.

Lorsque je parle de l' *hypoténuse* à un enfant qui a quelque teinture de géométrie élémentaire, mais qui ne connoît pas cette propriété du triangle rectangle, il ne m' entend pas, et ce son ne produit en lui aucune pensée. Mais si je décompose les divers rapports qui forment cette idée, que je lui parle de lignes, de perpendiculaire, d' angle, de triangle, de quarré, etc., il me comprend, parce qu' à chacun de ces mots il attache l' idée correspondante ; et réunissant toutes ces idées dans un jugement, il en conclut la démonstration demandée. Mais comme de toutes ces idées il a fait un jugement, de tous les mots qui les expriment il cherche à faire un mot, et celui de quarré de l' *hypoténuse* , emprunté du grec, et étendu, remplace tous ces mots : *quarré fait sur la base d' un*

p153

*triangle rectangle, et qui est égal à la somme des quarrés faits sur les deux autres côtés.* appliquons tout ce qui a précédé à la croyance de l' existence de Dieu. Je vois dans toutes les sociétés une *action* générale ou sociale appelée *culte* , envers un être regardé comme la *cause* universelle, et j' en conclus que l' idée de cet être est dans toutes les sociétés ; car si je ne pouvois pas conclure de l' *action* à l' *idée* qui la dirige, et qu' on appelle *volonté* lorsqu' on la considère dans son rapport avec l' *action* , toute société seroit impossible, et l' homme lui-même ne seroit pas, puisque l' homme et la société ne sont que le rapport d' une *volonté* à une *action* , et d' une âme à un corps. " c' est, dit l' athée, un législateur qui, pour asservir les peuples, a été prendre dans le ciel et hors de l' homme, une force qu' il ne trouvoit pas dans l' homme et sur la terre, et a persuadé aux peuples l' existence de cet être, qu' ils ont appelé chacun dans leur langue d' un mot correspondant à celui de *Dieu* , invention dont le souvenir, transmis d' âge en âge, a produit notre théisme " .

On pourroit demander à l'athée où cet orateur apprit à parler ; et par cette seule considération on remonteroit jusqu'à la *nécessité* d'un être autre que l'homme, de qui l'homme a reçu l'art de parler, comme il a reçu l'existence, c'est-à-dire, de qui il a reçu *l'être* et *l'avoir*. Mais laissons au raisonnement plus de latitude, pour mieux convaincre la raison. Ce législateur apprit donc aux hommes *qu'il existe un dieu* ; et obligé de leur expliquer la signification de ces mots, il développa, dans ses divers rapports ou conséquences, l'idée qu'il vouloit leur en donner, et leur dit, dans la langue qu'ils entendoient, que cet être qui s'appeloit *Dieu*, est *un être bon et puissant plus que l'homme, qui avoit fait tout ce qu'ils voyoient, qu'il falloit l'aimer, puisqu'il étoit bon, et qu'il avoit fait l'homme pour lui et l'univers pour l'homme ; qu'il falloit le craindre, parce qu'il étoit puissant, et qu'il pouvoit détruire l'homme et l'univers ; qu'il récompensoit les hommes bons, et punissoit les hommes méchants*, etc. Car c'est là le fond des croyances religieuses de tous les peuples.

Leurs législateurs n'ont pu leur rien dire de plus intelligible ; et certes nous avons connu des *législateurs* moins clairs dans leurs raisonnemens, et surtout moins heureux dans leurs inventions.

Mais il eût été entièrement égal de tenir aux hommes le discours qu'on vient de lire, ou de leur débiter, comme des bouffons de comédie, des mots forgés à plaisir, si les auditeurs n'eussent eu dans l'esprit, antérieurement aux paroles de l'orateur, les idées d'*être*, de *bonté*, de *puissance*, de *comparaison*, de *relation*, de *temps*, d'*action universelle*, de *devoir*, d'*amour* et de *crainte*, de *bien* et de *mal*, d'*action sociale*, de *châtiment* et de *récompense*, qui composent le discours qu'il leur tenoit ; idées qu'ils attachoient dans le même ordre à chacun de ces mots, à mesure qu'ils étoient prononcés,

*être, bon, puissant, plus que, qui, a, tout fait, il falloit, aimer, craindre, récompense les bons, punit les méchants, etc.* Sans ces idées, nécessairement antérieures aux mots, puisque les mots n'en sont que l'expression, l'orateur n'aurait produit sur ses auditeurs d'autre effet que celui

p156

que produiroit sur le peuple de Paris un *talapoin* qui viendrait le prêcher dans la langue des *mancheoux* ; et bien loin que de ce discours il eût résulté quelque changement dans les volontés des hommes en société, et une meilleure direction de leurs actions, ils n'auraient pas même conservé l'impression des sons qu'ils auraient entendus, et ne se seraient rappelés cet orateur que comme on se rappelle un fou ou un bouffon.

Ainsi, à quelque époque que l'on remonte dans la vie de l'homme, et dans l'âge des sociétés, ces mêmes mots, *être bon et puissant, qui a tout fait, qui récompense le bien et punit le mal*, n'entreraient jamais dans la pensée des hommes pour prendre place dans leur discours, ne correspondraient à aucune pensée, et ne produiraient aucune action, si ces mots ne trouvaient dans leur esprit des pensées correspondantes, qui n'attendaient pour se produire à l'esprit que l'expression qui vint les distinguer, comme une pièce d'or attend dans l'atelier l'empreinte qui doit désigner sa valeur et lui donner cours, ou encore mieux, comme le corps

p157

attend dans le lieu obscur la lumière qui doit le colorer et le produire.

Cette idée d'*être*, plus ou moins développée dans ces rapports de bonté, de puissance, de volonté, d'action (car tous ces rapports découlent de l'idée d'être), n'est autre chose que l'idée de la divinité : idée peu développée et incomplète, si, par exemple, le rapport de la *pluralité* des attributs se développe sans celui de l'*unité* d'essence, ce qui a produit le polythéisme ; incomplète, si le rapport



de *puissance* se développe sans celui de *bonté* , ce qui a produit la croyance des divinités malfaisantes adorées chez certains peuples ; incomplète, si le rapport de *volonté* créatrice se développe sans celui d' *action* conservatrice, ce qui produit le déisme asiatique ou européen, c' est-à-dire, l' *islamisme* et le *philosophisme* , qui tous les deux croient au dieu

p158

créateur ou souverain, et rejettent le dieu conservateur ou réparateur, puisqu' ils obéissent à des lois, ou suivent des opinions qui leur ont été données par des hommes.

Mais l' idée générale, primitive, l' idée sociale ou fondamentale de la divinité, fait toujours le fond de toutes les croyances particulières, et elle se retrouve, cette idée, au sein de ce paganisme absurde qui prostituoit l' adoration à des corps célestes ou terrestres, ou dans ces opinions vagues et foibles qui font de la divinité une vaine théorie sans application à l' homme ni à la société, comme dans la religion chrétienne, véritable société constituée, qui adore l' être suprême *en esprit et en vérité* , et qui développe à la fois tous les rapports de l' intelligence infinie avec l' ordre de l' univers et les lois de la société.

Cette idée générale d' *être* et de ses rapports, est sans doute la première qui luit à la raison de l' homme naissant, et qui *éclaire tout homme venant en ce monde* , lorsque la parole qui l' exprime vient porter la lumière dans le *lieu obscur* , et je soutiens que l' enfant, oui l' enfant, qui bégaie *je suis sage* , a

p159

une idée aussi vraie *du moi, de l' être et de bonté* , et d' un rapport avec le *pouvoir* , que le philosophe lui-même ; et la preuve en est évidente, puisqu' ils *expriment* l' un et l' autre leur pensée par la même *action* , et que l' enfant demande à son père, seul pouvoir qu' il connoisse encore, le prix qu' il a promis à sa sagesse, comme le philosophe s' humiliant devant l' être suprême, pouvoir universel du genre

humain, lui demande la récompense réservée aux efforts que l' homme fait pour la mériter.  
L' enfant, à mesure qu' il cultivera sa raison, ne fera que développer cette idée sans prendre une *autre* idée d' être et de bonté : il la " développera, parce que toutes les vérités morales sont enveloppées les unes dans les autres " ; et de même que le forgeron et l' horloger tirent de la même matière, l' un l' essieu d' un char, l' autre les rouages d' une horloge, l' enfant et l' homme instruit puisent dans la même idée, l' un le petit nombre de rapports dont la connoissance suffit à ses premiers besoins, l' autre la théorie entière des devoirs de l' homme et des lois de la société.

p160

La facilité avec laquelle les sauvages sont convertis à la religion chrétienne, vient uniquement de ce qu' elle est la plus naturelle de toutes les religions, c' est-à-dire, celle qui développe les rapports les plus naturels des êtres entre eux dans la société ; car il est bien plus *naturel* à l' homme d' avoir une femme que d' en avoir *plusieurs* ; d' adorer *un* dieu que d' en adorer *plusieurs* ; d' être civilisé enfin, que d' être sauvage : et l' on peut dire en général que tout ce qu' elle *prescrit* de plus sévère, est ce qu' il y a de plus naturel. Et qu' on ne dise pas que cette adhésion des sauvages aux vérités sociales n' est ni motivée, ni éclairée ; car, je le demande, quelle *expression* plus forte d' une *pensée* distincte, d' une conviction profonde que la civilisation, la plus importante, la plus générale de toutes les *actions* sociales, l' action sociale par excellence, la civilisation, qu' on peut définir l' *application des lois générales de l' ordre à la société humaine* ?  
Les peuples du Paraguay

p161

se sont civilisés en devenant chrétiens, et ils sont devenus chrétiens en se civilisant ; et ils étoient à l' opposite de la civilisation, ces peuples dont les faits exagérés sont le premier aliment de notre curiosité, et l' éternel objet

d' une admiration puérile ; ces peuples de sophistes et de statuaires, qui, *cherchant la sagesse* hors des voies de la nature, ont voulu faire à force d' art, la société qui doit être l' ouvrage de la nature ; peuples insensés qui opprimèrent, qui corrompirent avec leur législation purement humaine l' homme que protègent, que perfectionnent les lois naturelles des sociétés !

Je croirai, si l' on veut, que l' imagination, plus mobile chez les enfans et les peuples naissans, vient mêler ses images fantastiques aux idées pures de l' intelligence. Qu' importe après tout aux conceptions de la raison cet *anthropomorphisme* involontaire, cette illusion de nos sens dont l' homme même le plus sévèrement méditatif ne sauroit entièrement se défendre, et auquel la religion chrétienne, plus *humaine* que le philosophisme,

p162

se prête elle-même, lorsqu' elle nous enseigne un dieu-homme, et lorsqu' elle nous permet de la figurer ? Le sauvage qui se *figure* peut-être la divinité sous les traits du vieillard vénérable qui la lui a annoncée, ne l' appelle pas moins le *grand esprit* , et ce qui est bien autrement décisif, n' en renonce pas moins à sa barbarie héréditaire et nationale, et prouve assez l' idée qu' il se forme de la sagesse et de la puissance de l' être qu' on lui révèle, en en prenant les leçons pour loi de ses volontés, et les exemples pour loi de ses actions.

" les sauvages, dit Condorcet, sont distingués seulement des animaux par quelques idées morales plus étendues, et un foible commencement d' ordre social " . *ces idées morales, ce commencement d' ordre social*, sont des traces à demi-effacées des lois primitives des sociétés, et des semences de christianisme et de civilisation moins altérées par une ignorance héréditaire, qu' elles ne le furent chez les peuples les plus polis du paganisme par ces législateurs si vantés. *ces idées morales*, germes précieux des vérités morales ou sociales, l' instruction

p163

vient les *développer* , " parce que toutes les vérités morales sont *enveloppées* les unes dans les autres " , et les conduire à une heureuse maturité. L' expression *seulement* dont Condorcet se sert en parlant de la distinction que mettent entre l' homme sauvage et la brute des *idées morales et un commencement d' ordre social* , est bien peu philosophique ; car la distinction des *idées morales* et de l' *ordre social* , est la distinction du néant à l' être, même pour si peu *étendues* que soient ces *idées morales* , et pour si *foible* que soit ce *commencement d' ordre social* ; et certes il est aussi absurde de remarquer qu' un peuple naissant à la société n' a qu' un *foible commencement d' ordre social* , qu' il le seroit d' observer qu' un enfant qui commence ses études n' a pas encore fait toutes ses classes. Quant aux idées morales plus étendues chez le sauvage que chez la brute, on juge que l' homme le plus sauvage a quelques *idées morales* , parce qu' il fait quelques *actions morales* ; mais où est la *moralité* des mouvemens de la brute pour pouvoir en inférer quelque *moralité* dans ses idées ?

p164

Au reste, on doit savoir gré à Condorcet d' assigner pour différence entre l' homme en état sauvage et la brute, *quelques idées morales et un commencement d' ordre social*, lorsque les physiologistes modernes enseignent dans leurs cours, les seuls qui soient suivis aujourd' hui, que l' *unique caractère qui distingue d' une manière absolue l' homme de l' animal, est la station bipède directe et l' ouverture de l' angle facial* . Il faut apprendre au grand nombre de nos lecteurs, que deux lignes, dont l' une tombe du front, l' autre venant de l' *occiput* , passe par l' extrémité inférieure de l' oreille, forment par leur rencontre à la lèvre supérieure un angle appelé *angle facial* , dont le plus ou le moins d' *acuité* sert à mesurer les divers degrés d' intelligence entre les êtres, depuis un être huître, jusqu' à un être

p165

homme. Car, entre ces diverses espèces il n' y a que du plus et du moins ; en sorte qu' on peut mesurer géométriquement l' étendue de l' esprit, comme on mesure l' élévation du pôle. Ces facéties, débitées gravement et en beaux termes, pour l' instruction, ou plutôt pour l' amusement d' une jeunesse sans connoissances, et dans l' âge des passions, ne font pas même des médecins, et l' art de guérir périra, comme l' art de vivre ou la morale, étouffé par ces rêveries soi-disant métaphysiques de gens qui croient que disséquer un cadavre c' est étudier l' homme, et qu' ils connoissent l' ensemble, parce qu' ils nomment des parties. " l' homme, dit la divine sagesse, n' a pas compris la dignité à laquelle il a été élevé, et en se comparant aux animaux

p166

sans raison, il est devenu semblable à eux " . Mais si l' homme n' invente pas les êtres, que fait-il lorsqu' il se trompe ? Il les déplace, et en intervertit les rapports. Ainsi, la nourrice qui suppose un monstre pour effrayer son enfant, épiciure qui supposoit que les corpuscules avoient formé l' univers, celui qui suppose qu' Orléans est à cent lieues de Paris, n' invente rien, comme je l' ai dit, et ne fait que *déplacer* des objets qui existent, et intervertir les rapports qu' ils ont entre eux ; et celui même qui supposeroit à dix lieues de Paris une ville qui n' y seroit pas, que feroit-il autre chose que de placer dans un lieu une chose qui est dans mille autres lieux ?

Il en est des êtres moraux de même que pour les êtres physiques. Ainsi, quand je dis, que le *peuple est pouvoir suprême* , je n' invente ni le *peuple* , ni le *pouvoir* , et je ne fais que les déplacer, et intervertir les rapports qu' ils ont entre eux.

p167

Et remarquez ici que non-seulement l' homme qui affirme la divinité ne l' invente pas, mais que l' homme même qui la méconnoît ne la nie pas, et ne fait que la déplacer pour lui substituer un autre être.

En effet, comme l' intelligence infinie est cause du monde physique, et cause du monde moral ou social, deux rapports généraux d' où dérivent les rapports particuliers des hommes avec la divinité, l' athée qui, subjugué par la présence de l' effet, avoue, à son propre insçu, la nécessité de la cause, suppose la matière comme *cause* du monde physique, et l' homme comme *cause* du monde social. C' est ce que veulent dire ces deux axiomes : *la matière est éternelle, et le peuple est le pouvoir souverain*. car si la matière est éternelle, elle est cause d' elle-même, et n' a pas reçu l' être d' autre que d' elle-même ; et si le peuple est pouvoir, il est cause de lui-même, puisqu' il ne peut exister de peuple sans un *pouvoir* qui le conserve. Mais la matière ne nous est connue que comme une *succession* de formes *ordonnées* pour une *fin* de reproduction, et la société comme une *disposition* d' hommes *ordonnés*

p168

pour une *fin* de conservation. *disposition* et *ordonnance* vers une fin est une *action* , et une action suppose une *volonté* , comme un effet suppose une *cause* . Aussi les mathématiques démontrent l' impossibilité d' une succession *infinie* ou éternelle de formes matérielles, et l' histoire établit avec la même évidence l' impossibilité de la souveraineté du peuple ; et c' est avec raison qu' on bannit aujourd' hui de la géométrie le terme d' *infini* , et qu' on effacera bientôt des titres des peuples celui de *souverain* .

Et remarquez que l' on peut dire que la matière est étendue, solide, impénétrable, etc., parce que nous pouvons affirmer du collectif ce que nous affirmons du partiel, et qu' il n' y a aucune partie de matière qui ne soit étendue, solide, impénétrable, etc. Mais nous ne pouvons affirmer que la matière soit éternelle, parce que nous ne voyons aucune partie

p169

de matière qui soit éternelle, même quand nous supposerions qu' une fois formée, elle ne sera

pas détruite, opinion que la religion elle-même ne défend pas à la philosophie ; car nous ne pouvons affirmer de la matière que des qualités qui tombent sous nos sens, et des esprits, que des qualités qui ne tombent pas sous nos sens, et l' éternité n' est pas une modification, une manière d' être, ou qualité de la matière, qui n' est pour nous que continuité et contiguité, succession en un mot, et l' éternité n' en admet point. De même nous pouvons affirmer du peuple qu' il est sujet, puisque nous le voyons composé de sujets, et qu' il est même impossible qu' il exerce en corps la souveraineté, puisqu' il faut parler et agir pour être souverain, et qu' un peuple en corps ne pourroit physiquement parler et se faire entendre, et ne peut agir sans tout renverser. On dira que le peuple assemblé s' exprime par un organe ou le ministère d' un orateur ; mais un organe doit être inspiré par celui qu' il représente ; au lieu que dans ce cas, c' est l' organe qui inspire lui-même son mandataire, lui insinue ses desseins, que le peuple prend pour ses

p170

propres volontés, et de là tous les désordres des états populaires, et les extravagances de leurs résolutions. Or, une souveraineté qui ne peut parler et agir que par inspiration, n' est point une souveraineté, mais une obéissance déguisée ; en un mot, la matière est succession, continuité, contiguité, commencement par conséquent, et l' éternité exclut toute idée de commencement et de succession ; la souveraineté doit être indépendante, et l' idée de peuple, surtout assemblé, entraîne avec soi l' idée de dépendance, et exclut toute idée de volonté et d' action libre de toute inspiration précédente. Donc, etc. Je sais qu' on oppose des *arguties* aux principes, comme on jette des pierres contre une montagne ; mais elles ne peuvent ébranler que ceux qui prennent tout syllogisme pour une objection. Les partisans de *l' éternité de la matière* et de *la souveraineté du peuple* sont des hommes à *imagination* , qui ne se *figurent* dans l' univers que des *images* de mers, de terres, de volcans, d' astres, de feu, d' air, de végétaux, d' animaux, et dans la société

p171

que des images d' assemblées, d' orateurs, de législateurs, de députés, etc., foibles esprits qui ne peuvent penser que des *images* , qui ne penseroient plus, si ces représentations intérieures leur manquoient ; incapables, sans doute, de s' élever jusqu' aux idées générales, qui ne s' expriment que par la parole, et de voir dans la divinité, *région éternelle des essences*, comme l' appelle Leibnitz, une *volonté* générale, infinie, toute-puissante, qui, agissant par les lois générales de l' ordre physique, produit cette *action* universelle qu' on appelle *univers* , et agissant par les lois générales de l' ordre moral, produit cette action générale qu' on appelle *société* .

On peut donc conclure que l' erreur est *imaginable* , mais qu' elle n' est pas *idéable* ou compréhensible. " le faux, dit Malebranche, est incompréhensible " . Et j' ai toujours admiré le bon sens de ce roi de l' Inde dont parle Voltaire, qui ne put jamais comprendre ce qu' un hollandais lui racontoit du gouvernement démocratique de son pays, tout aussi étonné que nous le serions, si l' on nous parloit de quelque contrée éloignée où les familles sont produites par les enfans.

p172

Et pour mettre dans un plus grand jour cette présence des idées générales à notre esprit, présence qu' éveillent en nous les idées particulières dont nos sens nous transmettent l' expression, l' image d' un cheval, par exemple, ne me présente rien de général ou de nécessaire, ni dans son existence, ni même dans son organisation, ni dans son être, ni dans ses manières d' être, puisque le cheval peut ne pas exister, qu' il n' existe pas partout, et qu' en le considérant comme destiné à porter et à traîner, tout autre animal, et l' homme lui-même en est un exemple, peut remplir la même destination avec une organisation différente. Il n' y a donc point de cheval en général ou nécessaire, il y a des chevaux, image collective dont je forme l' idée abstraite d' une espèce particulière d' animal. Mais lorsqu' on me démontre pour la première fois la propriété du cercle, et l' on peut en dire autant de toute autre figure, mon esprit découvre au delà de ce cercle linéaire dont les yeux lui transmettent l' image, un cercle en général partout le même, nécessaire par conséquent, et qui seroit en soi,



même quand il n' existeroit au dehors aucun cercle.

p173

Bien mieux ; les propriétés de ce cercle général, mes sens ne m' en donnent qu' une idée très-imparfaite, ou même m' en donneroient plutôt une notion tout opposée : car si, me défiant de l' imperfection de mes organes, je voulois les aider d' instrumens, et que j' observasse un microscope, ou que je mesurasse avec des instrumens parfaitement justes, s' il pouvoit en exister, les lignes courbes ou droites qui composent le cercle, qui le coupent et entrent dans la démonstration de ses propriétés, je ne trouverois ni cercle rond, ni ligne droite, et je serois frappé des irrégularités de ces lignes si régulières. Je n' y verrois certainement pas cette *infinité* de côtés qui font de sa circonférence un polygone régulier, ni cette tangente qui ne touche le cercle qu' en un point, pas plus que je ne vois de point sans étendue, de ligne sans largeur, et de surface sans épaisseur. C' est là cette étendue *intelligible* différente de l' étendue *imaginable* que Malebranche voyoit en Dieu, région de toutes les généralités : système qu' il porta trop loin, comme tous ceux qui enchaînent des vérités à un plan général ;

p174

car un esprit n' est pas propre à faire un système, lorsqu' il n' a pas la force de le dépasser, parce qu' on ne découvre jamais rien au physique, ni au moral, sans faire beaucoup de pas inutiles, et même sans revenir sur ceux que l' on a faits au delà de son objet.

Aussi il est à remarquer qu' on ne trouve point d' *athées* parmi les géomètres métaphysiciens, ou parmi ceux qui ont fait d' importantes découvertes dans ce monde des rapports, tels que Descartes, Pascal, Newton, Leibnitz, Euler, puissans génies qui se sont élevés jusqu' à la contemplation des *principes* même de cette science, qui pour le plus grand nombre ne commence qu' aux *éléments* , et qui n' offre à la plupart de ceux qui la cultivent, que des images aisées à saisir et à combiner, au moyen des lignes, chiffres ou lettres qui en figurent

les rapports ; art facile sous cet aspect, qui convient aux imaginations sans chaleur et aux esprits sans étendue, et qui, arrêtant la pensée de l'homme aux rapports des êtres matériels, doit, dans ce siècle matérialiste, hâter la chute des autres études, et survivre aux connoissances

p175

qui règlent la société, et même aux arts de l'esprit qui l'embellissent.  
Mais cette idée générale de l'être et de ses rapports, quand a-t-elle lui sur la société, sinon lorsque l'être par excellence, l'être suprême, l'être nécessaire, s'élevant lui-même (qu'on me permette d'emprunter de la géométrie cette locution qui convient si bien à mon sujet), *s'élevant* lui-même à une *puissance infinie* d'être, par cette expression sublime, *je suis celui qui suis*, a révélé à l'homme l'idée de l'être ? Car il n'y a proprement d'être que celui qui en a l'idée, et qui en a l'expression, *je suis* ; et elles ne sont pas, ou elles ne sont que comme le néant devant l'être, ces formes matérielles, vaines figures qui paroissent, qui disparaissent, et n'ont de constant que leur succession.  
L'homme donc qui enseigne, même un enfant, ne fait que développer les conséquences ou les rapports de l'idée fondamentale d'être qu'il trouve dans son esprit, point commun d'intelligence entre le maître et l'élève, sans lequel ils ne pourroient s'entendre.

p176

Le maître *développe* ces rapports " *enveloppés* les uns dans les autres, et que la méditation parvient tôt ou tard à extraire ", en donnant à l'élève le mot qui les exprime, et qu'il lui explique par des noms d'autres rapports antérieurement connus ; en sorte que dans l'instruction, même la plus élémentaire, il y a nécessairement un premier moment où l'esprit du maître est devancé par celui de son élève. " les hommes, dit Malebranche, ne peuvent pas nous instruire en nous donnant des idées des choses,... etc. "

p178

de ces dernières paroles, l' auteur tire la conséquence naturelle, qu' on ne peut pas conclure qu' il n' y a ni dieu dans

p179

l' univers, ni âme dans l' homme, de l' ignorance où l' on trouve le sourd-muet sur l' existence de Dieu et sur celle de l' âme ; et j' ajoute que les idées *naturelles* du sourd-muet sur les rapports des êtres moraux entre eux, ou vérités morales et sociales, comme sur le rapport des êtres physiques, ou vérités physiques et géométriques, ne peuvent, faute d' expressions, se rendre *présentes* à son esprit, pour être *présentées* à l' esprit des autres, et faire ainsi l' objet de sa réflexion et le sujet de sa conversation, jusqu' à ce que l' instruction l' introduise dans la société, dépositaire, en quelque sorte, de toutes les idées, puisqu' elle en conserve, par la parole et l' écriture, toutes les expressions. Il y a de quoi s' étonner des questions que firent des savans, théologiens et autres, à ce sourd-muet de Chartres, qui recouvra tout à coup l' ouïe à l' âge de vingt ans, et apprit la parole, dont Condillac parle d' après le journal des savans, de 1714, et que m le cardinal Gerdil a pris pour sujet des réflexions qu' on vient de lire. Ces savans lui demandèrent quelles avoient été ses *idées* sur Dieu et sur l' âme jusqu' à cette époque. C' étoit demander

p180

à quelqu' un qui n' auroit jamais vu son visage, de quelle couleur sont ses yeux ; et il étoit étrange assurément qu' on voulût que cet enfant connût ses idées lorsque ces idées ne s' étoient rendues sensibles à son esprit par aucune parole, et qu' il *exprimât* pour les autres ce qui n' étoit pas alors *exprimé* pour lui-même. Tout ce qui a été dit jusqu' à présent nous a conduits insensiblement à la fameuse question des *idées innées* , et nous peut servir à la résoudre.

écartons d'abord l'expression vague et peu définie d' *idées innées* , signe de contradiction et de scandale pour les philosophes modernes, quoique J-J Rousseau lui-même l'ait employée, et dans l'acception la plus scolastique, lorsqu'il dit que l'homme est *né* bon, est *né* libre ; et disons que les idées sont en nous à la fois *naturelles* , et *acquises* par les sens ; car il n'y a rien de plus naturel pour l'homme que d'acquérir, de plus naturel à l'*être* que d'*avoir* . Les idées sont *naturelles* en elles-mêmes, *acquises* dans leur expression : *naturelles*, car l'homme qui ne montre point d'idées, n'a de la *nature*

p181

humaine que la figure, et *naturelles* encore, puisque dans l'homme, l'action qui lui est naturelle, est coordonnée et subordonnée à la faculté d'*idées* ; *acquises* , parce que l'expression qui nous est transmise par les sens, nous vient du dehors et de la société. Cette expression revêt, pour ainsi dire, nos idées, en fait un son par la parole, et une image par l'écriture : ainsi exprimées, elle les présente à notre propre esprit, et notre esprit voit sa pensée dans l'expression, c'est-à-dire, se voit lui-même (car l'esprit n'est que la pensée), comme les yeux se voient eux-mêmes dans un miroir. Et de même que sans la lumière, notre propre corps demeurerait éternellement caché à nos yeux, nos pensées, sans expression, resteroient à jamais ignorées de notre esprit.

Les vérités, même les plus intellectuelles, ont besoin d'expression pour devenir l'objet de notre croyance. *fides ex auditu*, dit saint Paul : " la foi vient de l'ouïe, et comment entendront-ils, si on ne leur parle " ? Parce que l'ouïe est dans l'homme le sens propre des idées, comme la vue est le sens propre des images.

p182

Les deux opinions des idées *naturelles* et des *acquises* par les sens, sont donc vraies toutes les deux, si on les réunit, fausses, si

on les sépare ; nouvelle preuve *que la vérité n'est pas dans le milieu comme la vertu* , parce que la vertu consiste à éviter tous les extrêmes, et la vérité à embrasser tous les rapports.

Concluons donc que les hommes ont *naturellement* l'idée de l'être cause universelle, créatrice et conservatrice, non que cette idée soit *innée* dans l'homme moral, de la même manière que le besoin de manger et de boire est *inné* ou *natif* dans l'homme physique, mais parce qu'elle est *naturelle* à notre esprit, je veux dire qu'elle entre *naturellement* dans notre entendement, dès que l'expression qui lui est propre, transmise par les sens, vient la *représenter* ou la *rendre présente* , et qu'une fois reçue, elle se coordonne naturellement aux perceptions les plus élevées de notre raison, et dirige nos actions vers le but le plus utile ; en sorte que de toutes les vérités, la plus naturelle est la *nécessité* d'une cause qui fait et qui conserve, idée aussi nécessaire à la perfection de l'homme social, que les alimens sont nécessaires

p183

au soutien de l'homme physique ; idée enfin qu'on ne retrouveroit pas chez tous les peuples, si elle n'étoit pas naturelle à tous les hommes. Cette cause universelle, présente à l'entendement de l'homme par la parole qui en exprime l'idée, présente à son imagination par les sensations qui résultent des effets qu'elle a produits, présente à son coeur par l'amour, ou même par la haine, présente au monde physique par les lois du mouvement, et au monde moral par les lois de l'ordre ; cette cause, développée pour l'intelligence humaine dans tous ses rapports de volonté et de sagesse, d'amour et de bonté, d'action et de puissance, est l'unique raison de tous les rapports qui existent entre les êtres physiques, et qui sont l'univers sensible, et des rapports qui unissent les êtres moraux, et forment la société.

Mais, et c'est à dessein que j'insiste sur cette vérité, cette idée, toute *naturelle* qu'elle est, attend, pour luire à l'esprit de l'homme, l'expression qui doit la produire, et elle reste inconnue à l'homme lui-même, jusqu'à ce qu'il ait reçu de sa société avec

l' être *semblable* à lui, cette expression qu' une tradition ou parole héréditaire conserve dans les familles, et qu' une écriture impérissable conserve chez les nations.

Il est donc physiquement et métaphysiquement impossible que les hommes aient inventé l' idée de la divinité ou de la cause générale de tout ce qui est. Car, ou l' inventeur ne se seroit jamais entendu lui-même, s' il avoit inventé le mot avant d' avoir l' idée, ou il n' auroit jamais été entendu des autres, s' il leur avoit adressé des mots auxquels ils n' eussent pu attacher aucune idée. En un mot, une idée sans expression n' est pas une idée, et n' est pas, puisqu' une idée n' est connue, pensée, qu' autant qu' elle est *exprimée* par une parole. Une parole sans idée n' est pas une expression, et n' est qu' un son,

puisque une parole n' est entendue qu' autant qu' elle exprime une idée.

Je finirai par une observation dont je laisse au lecteur à peser l' importance. Les métaphysiciens, et surtout Condillac, appellent du nom commun d' *idées abstraites* les idées *collectives* représentatives de certaines modifications ou propriétés des corps, telles que *blancheur, acidité, fluidité* , etc., et les idées *générales* représentatives des attributs de l' intelligence infinie, *sagesse, justice, ordre*, etc., c' est-à-dire, qu' ils confondent sous une même dénomination des êtres sans *réalité* , des *êtres de raison* , avec la réalité même de l' être et la raison de tous les êtres.

Cependant ces deux opérations de l' esprit ne sont pas du même genre, si même elles ne sont pas opposées comme le simple et le composé. En effet, dans l' une, l' esprit considère les objets physiques d' une manière *collective* et composée en elle-même, quoiqu' elle paroisse simple dans son expression, et *blancheur* n' est évidemment que la *collection* de tous les corps *blancs* , considérés sous la modification de leur couleur ; dans l' autre, l' esprit considère dans leur simplicité et leur

généralité, leur infinité, les attributs de l' être intelligent, *ordre, sagesse, puissance*, etc., raison de toute société ou de tous les rapports des êtres entre eux. *blancheur* est un mot abstrait qui exprime des *accidens* de substances *contingentes* ; au lieu qu' *ordre, sagesse, bonté, justice* , sont des expressions générales qui désignent l' essence même de l' être *nécessaire* , dont l' opération une et simple prend divers noms, selon les divers effets que nous lui *attribuons, être général qui comprend tous les êtres existans ou possibles dans sa volonté et sous son action* ; attributs *qui ne seroient pas moins vérité, même quand il n' existeroit rien au dehors de l' être suprême, et que ses attributs ne seroient ordonnés que relativement à lui.*

*Condillac va plus loin. Cette faculté de l' esprit, de considérer les objets physiques dans leur collection* , et l' être simple dans son *unité* ou dans sa *généralité* , a été regardée, avec raison, comme l' apanage exclusif de l' esprit humain, sa plus belle prérogative, et la raison de ses progrès. " l' homme, dit m le cardinal Gerdil, a seul entre les animaux le pouvoir de former des idées abstraites,

ainsi que M Locke en convient " . Condillac donne dans une opinion diamétralement opposée. " ce qui rend, dit-il, les idées générales si nécessaires, c' est la limitation de notre esprit " ; et conséquent à ce principe, il accorde cette faculté aux brutes : " les bêtes, dit-il, ont des idées abstraites " . On ne concevrait pas une pareille contradiction aux idées reçues, et même à celles de Locke son maître, si Condillac ne nous l' expliquoit lui-même, en nous apprenant ce qu' il entend par idées générales. " ce qui rend les idées générales si nécessaires, c' est la limitation de notre esprit... etc. "

Condillac entend donc par *généralité* la collection des *individualités* , au lieu d' entendre la simplicité et l' unité de l' être.

Mais quoi ! Cette faculté de considérer l' un, le simple ou le général, ces vastes et sublimes notions d' ordre, de raison, de justice, fondement de toutes ces théories générales qui rapprochent de l' intelligence divine les intelligences humaines qui les conçoivent, ne seroient qu' une preuve de la foiblesse de notre entendement, et le point par où l' esprit de l' homme se rapprocheroit de l' instinct de la brute ; l' esprit de l' homme, " qui ne peut, dit Bossuet, parlant à l' académie française, *égaler ses propres idées*, tant celui qui nous a formés a pris soin de marquer son infinité " ! Et l' infini lui-même ne connoîtroit l' ensemble de son ouvrage que dans les détails ! Et l' ordre général ne seroit présent à ses yeux que par nos actions individuelles, si souvent opposées à tout ordre ! Je sais que dans les écrits de Condillac, comme dans le plus grand nombre des écrits philosophiques de ce siècle, les conclusions

p189

de l' auteur sont souvent différentes des conséquences de ses principes ; mais si l' auteur peut s' excuser sur ses conclusions, les principes doivent être jugés par leurs conséquences. Ainsi, distinguons nettement les idées *collectives* , représentatives des modifications *contingentes* de l' être *étendu* , des idées *générales* , représentatives des attributs *nécessaires* de l' être *simple* . Appelons les unes, si l' on veut, *idées abstraites*, et les autres, idées simples ou générales ; et c' est à voir en Dieu ces idées générales, ou plutôt à voir Dieu même dans ces idées générales, qu' auroit dû se borner Malebranche, dont le système, poussé jusqu' à voir en Dieu même l' *étendue intelligible* , a pris une fausse couleur de *spinosisme* , et a prêté au ridicule, et peut-être à la censure. Je dis

p190

peut-être, car ce grand homme s' est plaint, non sans raison, de n' avoir pas été entendu, même par M Arnaud : et qu' on ne dise pas que si M Arnaud n' étoit pas capable de l' entendre,



il ne pouvoit être entendu de personne ; car  
il y a bien d' autres vérités que

p191

M Arnaud n' a pas entendues, et l' on ne sait pas  
assez combien le meilleur esprit peut se prévenir  
pour ou contre certaines idées, et combien les  
préventions faussent, ou même rétrécissent  
l' esprit. Au reste, Malebranche, certain de  
la solidité des fondemens sur lesquels il  
bâtissoit, en appeloit à la postérité des  
préventions de ses contemporains.  
Malebranche considère surtout dans ses ouvrages  
la volonté générale de l' auteur de la nature, les  
lois immuables de l' ordre, la raison essentielle  
qui éclaire les hommes, et il va jusqu' à dire :  
" la volonté qui fait l' ordre de la grace, est  
ajoutée à la volonté qui fait l' ordre de la  
nature : *il n' y a en Dieu que ces deux  
volontés générales ; et tout ce qu' il y a  
sur la terre de réglé dépend de l' une ou de  
l' autre de ces volontés* ". idée vaste,  
mais incomplète, et qui ne rend pas l' étendue  
et la profondeur de ce passage de saint Paul qui  
est l' abrégé et comme la devise du christianisme :  
*instaurare omnia in christo quae in coelis et  
quae in terrâ sunt*.  
Malebranche n' entendit donc par l' ordre de la  
nature, que l' ordre physique, ou les

p192

lois des corps, et par l' ordre de la grâce, que  
l' ordre purement intellectuel et les rapports des  
intelligences, considérés dans la religion  
seulement ; *et il ne vit que cela de réglé sur  
la terre* : comme si, sous l' empire de l' être,  
ordre et règle essentielle, il pouvoit y avoir  
quelque chose *qui ne fût pas réglé* ! Quelle  
vaste carrière eût été ouverte à son génie, s' il  
eût généralisé cette idée, embrassé la nature  
morale comme la nature physique, et porté ses  
regards, non sur l' ordre particulier de la  
religion, mais sur l' ordre général de la société,  
qui comprend les rapports de Dieu et de l' homme,  
appelés *religion* , et les rapports des hommes  
entre eux, appelés *gouvernemens, réglés* , les  
uns comme les autres, par les lois de l' être,

pouvoir suprême de tous les êtres ! Que de progrès eût fait ce profond méditatif dans la *recherche de la vérité* , si au lieu de consumer ses forces, comme le voyageur égaré dans des sables arides, à pénétrer le *comment* , et la manière d' objets ou d' opérations dont il suffit à l' homme d' idéer la raison, c' est-à-dire, de comprendre la *nécessité* ,

p193

il eût fait à l' état extérieur de la société religieuse et politique une application *réelle* , historique, de la vérité de ses principes ! Car la *vérité* devient sensible dans la *réalité* , et la *réalité* est, pour ainsi dire, le corps et l' expression même de la *vérité* . Mais, le dirai-je ? Le genre humain à peine échappé à cette philosophie de mots dont Aristote avoit bercé son enfance, ne faisoit que de naître à la philosophie des idées, et de s' élancer sur les pas de Descartes, dans les routes de l' intelligence ; époque des idées qui, par la correspondance nécessaire de la pensée et de la parole, concourut dans le même siècle et chez le même peuple, avec l' époque de la fixation du langage : " lorsque la langue française, dit Bossuet dans le discours que j' ai cité tout à l' heure, sortie des jeux de l' enfance, et de l' ardeur d' une jeunesse emportée, formée par l' expérience, et réglée par le bon sens, sembla avoir atteint *la perfection que donne la consistance* " . Mais l' esprit humain suivit une marche naturelle ; il étudia les êtres avant d' observer leurs rapports : aussi Descartes prouva Dieu, expliqua

p194

l' homme, et ne considéra pas la société. La nécessité de lois générales, expression de la volonté de l' être créateur et conservateur, fut aperçue ; Descartes en fit l' application au mouvement, et Malebranche à la pensée : Newton généralisa les lois du mouvement, en calculant le système universel du monde physique. Osons, il est temps, généraliser aussi les lois du monde moral, et dans cette raison essentielle, qui, selon Malebranche, se fait entendre à toute

intelligence qui la consulte ; considérons le pouvoir suprême, qui, pour régler tous les hommes, a parlé à la société.

Il a manqué à ces génies immortels d' avoir assisté comme nous à cette commotion universelle, à ce renversement du monde social, qui, mettant à découvert le fond même de la société, leur auroit permis d' en observer la constitution originaire, et les lois fondamentales, semblable à ces tempêtes violentes qui soulèvent l' océan jusque dans ses plus profonds abîmes, et laissent voir les bancs énormes de roche qui en supportent et en contiennent les eaux ; et de même qu' ils retrouvoient la loi générale du mouvemens

p195

en ligne droite naturel à tous les corps mûs, dans l' invincible tendance à s' échapper par la tangente que conserve tout corps forcé au mouvement circulaire, ils auroient vu la loi générale de l' unité fixe de pouvoir distinctement exprimée dans les efforts que fait pour y revenir une société, que des événemens désastreux, ou des systèmes plus désastreux encore, ont jetée hors des voies de la nature dans les sentiers inextricables de la variation *du pouvoir* .

Mais il ne faut pas croire que ces puissans esprits eussent établi une *théorie du pouvoir religieux et politique* de la société aussi paisiblement qu' ils ont établi la théorie des lois du mouvement. Descartes ne combattit que des préjugés scolastiques, et Newton n' eut à dissiper que des tourbillons imaginaires ; une *théorie du pouvoir social* attaquerait des préjugés religieux et politiques, et elle auroit à lutter contre les tourbillons des passions humaines, bien autrement entraînants que ceux de Descartes : les ouvrages de ces grands hommes, contredits par des savans, furent accueillis par les rois, et *la théorie du pouvoir* placée avec son auteur

p196

sous l' anathême d' une proscription politique, et étouffée par la violence, ne pourroit obtenir tout au plus que l' honorable suffrage d' un petit nombre d' hommes éclairés, qui, forcés au silence,

ne pourroient même pas, par une critique judicieuse, épurer la vérité au creuset de la contradiction. Et quel eût été, par exemple, le sort d' un ouvrage de ce genre, s' il eût paru en France au temps, déjà loin de nous, de cette variation infinie, de ce combat interminable de *pouvoirs* , détruits aussitôt qu' élevés, de *comités* , de *conventions* , de *législateurs* , de *directeurs* ? Et auroit-il resté à son auteur, contre l' injustice ou la foiblesse des hommes, d' autre appui que cette conviction impérieuse, je dirois presque tyrannique, de la vérité, que rien n' égale en puissance sur les facultés de l' homme, pas même le fanatisme de l' erreur, ni d' autre consolation que de souffrir pour la vérité, après avoir vécu pour elle ? Ces considérations sublimes sur l' ordre social, objet d' une semblable *théorie du pouvoir* , seront l' entretien du siècle qui va s' ouvrir, comme les considérations sur l' ordre

p197

physique et les recherches sur la nature des corps ont été l' objet principal des études dans le siècle qui finit ; et l' application des lois générales de la société aux réglemens particuliers de l' administration publique, fera la force réelle des sociétés, et le véritable bonheur de l' homme. On avertit ceux qui pourroient s' étonner du point de vue nouveau sous lequel on a présenté des objets qu' ils n' ont accoutumé de voir que sous une certaine face, ou même qu' ils n' ont jamais considérés, de se tenir en garde contre cette prévention trop ordinaire, qui nous fait penser que ceux qui nous ont précédés ne nous ont rien laissé à découvrir sur certains objets ; comme si le temps, qui découvre tout, le temps, qui a marché pour eux, n' avoit pas volé pour nous, et amoncelé dans un point de l' espace et de la durée, plus de matériaux propres à fonder une *théorie* de la société, que les siècles n' en avoient amassé peut-être depuis l' origine des temps et des hommes. " on s' imagine sans raison, dit Malebranche, que nos pères étoient plus éclairés que nous. C' est la vieillesse du monde et l' expérience qui font découvrir

p198

la vérité " .

*article inséré au mercure de France, n iv, an 8, par l' auteur, qui se rapporte à la page 264, tome 1 er du présent ouvrage.*

la nature d' un être est ce qui le constitue ce qu' il est ; c' est la loi particulière de son existence ou de son être.

La nature des êtres est ce qui les conserve tels qu' ils sont ; c' est l' ensemble des lois générales de leur conservation, lois qui ne sont autre chose que les rapports qui naissent de leur manière d' être particulière.

La nature suppose donc les êtres existans, et elle est l' effet, et non la cause de leur existence. Ces lois, particulières ou générales, sont bonnes ou constitutives, et conservatrices des êtres ; car si elles n' étoient pas bonnes, les êtres ne seroient pas.

La nature, qui est la même chose que ces lois, est donc bonne. Nature des êtres, ou leur bonté absolue, leur perfection, sont donc synonymes. Des êtres placés dans un état contraire à

p199

leur nature, ne peuvent exister dans cet état, puisqu' ils vont contre la loi de leur existence. Venons à l' application.

Le chêne commence dans le gland, l' homme dans l' enfant. Il est égal de s' arrêter à ce point, ou de remonter jusqu' à la graine qui produit le gland, jusqu' à l' embryon où l' enfant est renfermé.

Le gland, l' enfant, voilà l' état *natif* ; le chêne parvenu à sa maturité, l' homme fait, voilà l' état *naturel* : et comme tout être tend également à se placer dans son état naturel, et ne peut subsister, s' il n' y parvient ; le gland périt, s' il ne devient chêne, et l' enfant, s' il ne devient homme.

état *natif* , état *naturel* , distinction essentielle, fondamentale, que Hobbes, que J-J Rousseau, que tant d' autres ont méconnue : de là leurs méprises et nos malheurs.

L' état *natif* ou l' état *originel* , est donc, pour un être, un état de faiblesse et d' imperfection ; l' état *naturel* ou la *nature* , est un état de développement, d' accomplissement, de perfection. Un esprit exercé à méditer, entrevoit dans le lointain de hautes conséquences renfermées dans ce principe.

p200

" certains philosophes, dit Leibnitz, ont pensé que l' état naturel d' une chose est celui *qui a le moins d' art* ; ils ne font pas attention que la perfection comporte toujours l' art avec elle " .

Cette pensée d' un des plus grands esprits qui aient paru parmi les hommes, est, si l' on y prend garde, une opinion universellement reçue. Ne dit-on pas qu' il n' y a rien de si difficile à atteindre que le *naturel* ? Et tout le faux, le guindé, l' *innaturel* , se présente comme de lui-même, et semble *inné* dans l' homme ; ce n' est qu' à force d' art, d' étude et d' efforts sur lui-même qu' il devient *naturel* dans ses manières, *naturel* dans ses discours, *naturel* dans ses productions, *bon*, en un mot, dans tout son être.

Le judicieux Quintilien, après avoir distingué l' état natif et brute de l' état perfectionné, cite les animaux qui naissent sauvages et que l' éducation apprivoise, et conclut par ces paroles remarquables : *verum id est maxime naturale, quod natura fieri optime patitur* ; ce qui veut dire au fond, que l' état le plus naturel de l' être est son état le plus *perfectionné* .

p201

Appliquons ces principes à la société.  
L' état sauvage de société est à l' état civilisé, ce que l' enfance est à l' état d' homme fait.  
L' état sauvage est l' état *natif* : donc il est foible et imparfait ; il se détruit ou se civilise. L' état civilisé est l' état développé, accompli, parfait ; il est l' état *naturel* : donc il est l' état fixe, l' état fort, j' entends de cette force propre et intrinsèque qui conserve ou qui *rétablit, qui détruit même pour perfectionner* . Ici les faits parlent plus haut que les raisonnemens ; et l' on n' a qu' à comparer les peuplades sauvages aux sociétés européennes.

J-J Rousseau, le romancier de l' état sauvage, le détracteur de l' état civilisé, qui considère l' homme et jamais la société, l' individu et jamais le général, J-J Rousseau s' extasie

sur la force de corps du sauvage et sur ses vertus hospitalières ; il invective contre notre mollesse et notre égoïsme. Mais ces hommes si forts (qui ne le sont pas plus que nous) forment les plus foibles de tous les peuples ; ces hommes si hospitaliers sont les plus féroces des guerriers : ils accueillent l'étranger, et dévorent leur ennemi. Chez

p202

nous, au contraire, ces hommes amollis exécutent des choses extraordinaires ; ces hommes si égoïstes ont fondé des établissemens pour soulager toutes les misères de l'humanité.

L'état sauvage est donc contre la nature de la société, comme l'état d'ignorance ou d'enfance est contre la nature de l'homme : l'état *natif* ou *originel* est donc l'opposé de l'état *naturel* ; et c'est cette guerre intestine de l'état *natif* ou mauvais contre l'état *naturel* ou bon, qui partage l'homme et trouble la société.

La société la plus civilisée est donc la société la plus naturelle, comme l'homme le plus perfectionné est l'homme le plus naturel. Un iroquois ou un caraïbe sont des hommes *natifs* : Bossuet, Fénelon et Leibnitz sont des hommes *naturels* .

Mais tous les peuples sauvages ne sont pas dans les forêts de la Louisiane, comme tous les enfans ne sont pas à la mamelle ; et de même que l'homme qui n'obéit pas à ses lois naturelles est un grand enfant, un *enfant robuste* , comme l'appelle Hobbes, les sociétés qui s'écartent des lois naturelles de la

p203

société, sont, à mesure qu'elles s'en écartent, des sociétés plus ou moins sauvages, même sous les dehors de la politesse, même avec des arts, comme certains peuples anciens, même avec des arts et des sciences, comme quelques peuples modernes : car la politesse n'est pas la civilisation.

Cet état de société plus ou moins contre nature, se marque toujours par plus ou moins de foiblesse et de dégénération ; et c'est là l'unique motif de l'incontestable supériorité de la société chrétienne sur la société mahométane ; des

progrès toujours constans de l' une, malgré quelques éclipses partielles, et de la dégénération successive de l' autre, malgré quelques lueurs passagères, et des accès de frénésie qui annoncent et préparent l' épuisement total.

Si la nature d' un être est sa perfection, la liberté d' un être consiste dans la faculté de parvenir à son état naturel. La *liberté* d' un être est donc la même chose que sa *perfectibilité* . Mais je m' arrête ; l' explication du mot *nature* m' entraînoit malgré moi à tout expliquer, et cela doit être ; car la nature explique tous les rapports, parce qu' elle

p204

comprend toutes les lois. Encore un mot sur la société naturelle.

On appelle ainsi l' état domestique de société, ou la famille, comme on appelle religion naturelle, l' état domestique de religion, ou la religion patriarcale. Cependant il y a du vague dans l' expression, car la famille n' est pas plus *naturelle* à la reproduction des individus, que l' état public ou politique de société, qu' on appelle *gouvernement* , à la multiplication et à la prospérité des familles. C' est dans ce sens que Voltaire dit : " l' art militaire et la politique sont malheureusement les professions les plus naturelles à l' homme " . La famille produit, l' état conserve ; et la conservation des êtres est aussi *naturelle* que leur production, puisque la conservation n' est, selon les philosophes, qu' une production continuée. C' est dans cette distinction d' état brute ou natif, et d' état perfectionné ou naturel, que se trouve la solution d' une question célèbre qui partage les grammairiens. Les uns prétendent qu' il est plus naturel d' énoncer l' adjectif avant le substantif, et de dire *rouge fleur* ; les autres trouvent plus naturel de

p205

suivre l' ordre métaphysique des idées, et de dire *fleur rouge* ; et tous ont raison, parce qu' ils parlent d' une nature différente. *rouge fleur* est le langage de l' homme physique, de l' homme



à sensations, qui parle d'abord de ce qui frappe ses yeux ; *fleur rouge* est le langage de la nature perfectionnée et spirituelle, le langage de l'homme raisonnable, qui classe les objets dans leur ordre naturel, et met le fixe avant le variable, l'être avant la qualité, la substance avant l'accident. C'est là ce qui distingue les deux systèmes généraux du langage, le système *transpositif* et le système *analogue*. Dans celui-ci, l'expression suit l'ordre des idées, qui sont elles-mêmes la représentation des êtres et de l'ordre de leurs rapports ; dans l'autre, les êtres sont déplacés, leurs rapports confondus, et les mots, sans ordre fixe, s'arrangent au gré de l'oreille, d'une harmonie arbitraire, et quelquefois puérile.

La langue *transpositive* est la langue des passions, comme l'observe Diderot ; aussi elle est la langue des enfans, des peuples anciens et mal constitués. La langue *analogue* est la langue des peuples modernes,

p206

des peuples civilisés, c'est-à-dire, raisonnables, ou naturels dans leur constitution ou dans leurs lois. Et sans entrer ici dans de plus longs détails, on peut assurer que la langue est plus ou moins analogue, selon que la société obéit à des lois plus ou moins naturelles. On a pu remarquer que dans les orages de la révolution, la langue française elle-même perdoit de son naturel, et que les inversions forcées, les constructions barbares prenoient la place de sa belle et noble régularité.

*article inséré au mercure de France, n xli, an 10, par l'auteur, à rapporter à la page 325, note, tome 1 er du présent ouvrage.*  
la longue querelle entre les anciens et les modernes sur le mérite de leurs productions

p207

littéraires, n'a jamais offert de résultat satisfaisant, parce qu'on s'est obstiné à porter des jugemens formels, au lieu de procéder par arbitrage, et de chercher des compensations. Avant de comparer la littérature ancienne et

la littérature moderne, il eût fallu peut-être examiner si une comparaison entre elles étoit possible ; si notre apologue étoit l' apologue des anciens, notre tragédie la tragédie des anciens, notre épopée l' épopée des anciens, notre société enfin la société des anciens : car la littérature est l' expression de la société, comme la parole est l' expression de l' homme. C' est sur ce sujet, qui n' a peut-être pas été considéré dans ses principes, que nous allons hasarder quelques réflexions, bien moins pour le traiter que pour l' indiquer.

p208

La manière dont le poète fait agir et parler les *personnages* de son poème, ou les êtres qu' il *personnifie* , s' appelle les *mœurs* . Dans ce sens, il y a les *mœurs* des animaux, les *mœurs* des plantes, les *mœurs* des hommes, les *mœurs* même des dieux, si le poète les met en scène. Il y a les *mœurs* de l' âge et les *mœurs* du sexe. Ces *mœurs* sont bonnes, si elles expriment l' état naturel de l' individu considéré sous tel ou tel rapport ; elles sont mauvaises, si elles expriment un autre état que cet état naturel. Ce sont là les mœurs de l' individu ; mais la société a aussi les siennes, et comme elle est domestique ou publique, les mœurs seront privées ou publiques, et ces mœurs sociales seront bonnes ou mauvaises, selon qu' elles exprimeront ou n' exprimeront pas les rapports naturels des êtres en société. Ainsi, si le poète représente une *épouse* dans un état de société qui lui permette de se séparer de son époux par le divorce, les *mœurs* domestiques seront mauvaises, quoique l' individu puisse n' être pas vicieux ; et de là vient qu' il ne faut pas un grand talent pour rendre intéressante au théâtre la fidélité conjugale, et que tout

p209

l' art du monde ne peut y rendre le divorce même supportable. C' est par la même raison qu' un héros, accompli d' ailleurs, est un personnage vil sur le théâtre, s' il est traître à son pays, parce que ses mœurs publiques sont mauvaises.  
à cette distinction générale de *mœurs*

poétiques en moeurs privées et en moeurs publiques, correspond une distinction générale des ouvrages d'esprit en deux genres : l'un, le genre familier, et en quelque sorte domestique, pastoral, géorgique, élégiaque, érotique, bachique, comique, qui chante les occupations, les plaisirs, les peines de l'homme privé, et représente les scènes de la vie privée ; l'autre, le genre héroïque, tragique, lyrique, épique, qui célèbre les grands personnages et les grands événements de la société publique, religieuse ou politique. Ces deux genres se confondent quelquefois dans un genre mixte, ou plutôt bâtard, qui forme la comédie héroïque et la tragédie bourgeoise, ou *drame*, qui montrent tantôt des hommes publics occupés d'affections privées, et tantôt des hommes privés livrés à d'éclatantes passions.

p210

La perfection du genre familier est le naturel naïf, dont l'excès est le puéril ou le niais ; la perfection du genre héroïque est le naturel grand, élevé, appelé sublime par excellence, et l'excès est le gigantesque, le monstrueux. Les anciens, plus près des temps où les nations n'étoient encore que des familles, ont excellé dans le genre familier, et Homère surtout, offre, même dans le poème épique, des modèles accomplis du sublime de naïveté. Les modernes, placés dans un état de société plus avancé, ont excellé dans le genre héroïque, et Bossuet et Corneille, entre autres, offrent de ces traits de grandeur sublime que les anciens n'ont pas égalés. Je pourrais m'autoriser ici des réflexions de M De Voltaire sur la tragédie. à mérite égal d'expression, le genre héroïque l'emporte sur le familier. Qui n'aimeroit pas mieux avoir fait l'*énéide* que les *géorgiques*, quoique les géorgiques soient plus parfaites, ou du moins plus finies que l'*énéide* ? à mérite inégal, le familier l'emporte sur l'héroïque, et l'on aimeroit mieux avoir fait des idylles comme Théocrite, ou des élégies comme Tibulle, que des poèmes

p211

héroïques, tels que l'*achilléide* de Stace, ou

l' enlèvement de Proserpine, par Claudien. La société passe de l' état domestique à l' état public ; c' est là le progrès du temps : la littérature passe avec la société, de l' expression familière dans le genre, même héroïque, à l' expression noble et élevée, même dans le genre familier ; c' est là le progrès du goût. Là, si je ne me trompe, est le point décisif du procès, et le moyen d' accommodement. Pour pouvoir comparer avec fruit la littérature ancienne et la littérature moderne, il faut prendre les deux extrêmes des deux genres, la poésie pastorale pour le genre familier, la poésie épique pour le genre héroïque. La comparaison est facile, et elle sera extrêmement exacte ; car nous avons les idylles de Théocrite, les bucoliques de Virgile, et les pastorales de Gessner, le coryphée de ce genre chez les modernes, et nous avons pour l' épopée, l' iliade, l' énéide et la Jérusalem délivrée. Or, en examinant avec attention ces trois ouvrages à la fois, dans chaque genre, on remarque l' enfance

p212

des genres dans les premiers, et au temps de l' enfance de la société ; l' adolescence des genres dans les seconds, et au temps de l' adolescence de la société ; la virilité des genres dans les troisièmes, et au temps de la perfection de la société. En sorte qu' on peut dire, en forme de proportion géométrique, que les idylles de Théocrite, les bucoliques de Virgile, les pastorales de Gessner, sont entre elles dans les mêmes rapports que les épopées d' Homère, de Virgile et du Tasse. Je ne parle pas des individus, qui sont, dans toutes, des bergers ou des héros, ni même des moeurs individuelles, car tous ces poètes font agir et parler leurs individus d' une manière relative à leur âge et à leur sexe, mais des moeurs sociales, c' est-à-dire, des moeurs de la famille et de celles de l' état. Ainsi, dans Théocrite, les moeurs sont d' une simplicité qui approche de la rusticité, et il y a même, sous le rapport des moeurs domestiques, un reproche bien plus grave à lui faire, et dont Virgile n' est pas exempt dans son églogue de Corydon et d' Alexis. Dans Gessner, on voit une nature simple, mais décente, sans grossièreté et sans

luxe, qui a, tout ensemble, de la parure dans sa simplicité, et de la simplicité dans sa parure. Il est aisé de voir que Virgile tient le milieu entre la simplicité inculte de Théocrite, et la parure simple et décente de Gessner. Les mêmes rapports se remarquent entre les trois épopées : je ne parle pas du sujet de chacune d'elles ; il est, dans chaque poète, relatif au temps et à l'âge de la société : purement familier dans Homère, où il s'agit d'une esclave enlevée à son maître, plus national dans Virgile, c'est Rome dont son héros jette les fondemens ; plus général dans le Tasse, c'est la religion du monde civilisé, et qui doit devenir la religion du monde entier, que les héros chrétiens vengent des outrages des infidèles. Les objets, dans le Tasse, ne sont pas au-dessous de la majesté du sujet : c'est l'Europe entière, qui s'arrache de ses fondemens pour tomber sur l'Asie ; ce sont tous les rois de l'Europe qui vont combattre tous les peuples de l'orient : et, sous ce rapport, Homère, et même Virgile, ne peuvent soutenir la comparaison avec le Tasse, qu'à la faveur de l'éloignement des temps, qui, comme la distance des lieux, a le privilège d'agrandir de petits objets,

et d'affaiblir l'impression de très-grands événemens. Je viens aux moeurs des personnages de l'épopée, ou des hommes publics. Agamemnon est brave, et sait gouverner les peuples ; ce sont des moeurs publiques bonnes dans un chef ; mais, par son orgueil et sa brutalité, il indispose tous ses alliés. énée est brave et religieux, ses moeurs sont meilleures ; mais sa folle passion pour Didon lui fait oublier la grandeur de ses destinées et les ordres des dieux. Godefroi a toutes les qualités d'un héros et d'un chef, sans aucun des vices ni des foiblesses de l'homme privé ; sublime pensée du Tasse qui attribue la perfection au chef, et laisse les foiblesses aux subalternes ! Et ce beau poème est plein de ces grandes *intentions*. Voltaire, dans *la Henriade*, donne des foiblesses à son héros ; l'histoire l'y autorisoit : mais nos idées, plus justes sur la société, ne le permettent

peut-être plus ; et saint Louis eût été beaucoup plus propre à l' épopée, si le Tasse n' eût point traité le sujet des croisades, ou si celle de saint Louis eût fini heureusement. Les héros d' Homère s' occupent de détails domestiques, ceux de Virgile s' amusent à

p215

des jeux, ceux du Tasse éprouvent les tourmens de l' amour.

Les foiblesses du coeur sont les seules passions de l' homme privé qu' on puisse, sans déroger à la noblesse du genre héroïque, mêler aux scènes de la tragédie ou aux récits de l' épopée. Les détails des besoins domestiques ou des jeux, doivent en être bannis, parce qu' ils sont des entraves ou des obstacles aux soins publics, et qu' il est vrai de dire, dans un sens, que l' homme public ne doit connoître ni besoins, ni jeux. Il en est de ces détails dans la vie de l' homme public, comme de ces lieux destinés à apprêter les alimens, et que, dans le palais d' un roi, on place au plus loin de la chambre du conseil.

La valeur noble, généreuse, toujours la même des héros du Tasse, est préférable à la valeur brutale, grossière, féroce, et souvent en défaut, des héros d' Homère ; et l' on aperçoit sensiblement dans le Tasse, l' influence du *droit des gens* reçu chez les chrétiens, qui donne à l' humanité tout ce qu' il peut accorder sans rien ôter à la valeur. Les héros de Virgile, moins civilisés que ceux du Tasse, sont moins grossiers

p216

que ceux de l' iliade. Le progrès des moeurs est sensible d' Homère à Virgile, et de Virgile au Tasse ; et pour ne comparer ici qu' Homère et Virgile, les dieux de celui-ci, comme l' observe Voltaire, parlent et agissent plus raisonnablement que les divinités de l' autre, et la philosophie du sixième livre de l' énéide annonce des progrès sensibles dans la raison. Ce sont là des vérités de tous les temps et de tous les lieux, et qui ne seroient pas moins des vérités, quand elles auroient été défendues par La Mothe, ou combattues par Despréaux. Racine,

qui met en scène le fier Atride et le bouillant Achille, leur donne les moeurs que Le Tasse donne à ses héros ; et Boileau, s' il eût fait un poème épique, dont le sujet eût été pris dans la Grèce antique, n' eût pas donné à ses héros les moeurs qu' Homère prête aux siens. Le poète, il est vrai, peignoit les moeurs de son temps, comme le barde du nord peint les brouillards et les tempêtes de son pays ; et peut-être est-ce le contraste d' une nature puérile et familière, et d' une expression très-élevée

p217

et très-noble, qui est une des sources de notre admiration pour ce grand poète : car rien ne nous plaît autant que les contrastes. Homère a peint une nature de société dans l' enfance ; Virgile une nature plus avancée ; Le Tasse une nature parfaite : il est l' extrême d' Homère. Celui-ci a célébré les temps héroïques du paganisme ; Le Tasse a chanté les temps chevaleresques de la chrétienté : ils ont suivi chacun leur siècle. " dans le siècle d' Auguste, dit Terrasson, Homère n' eût pas mis ou laissé tous ces dérangemens de caractères et de discours qui se trouvent dans son poème " .

Mais Homère a-t-il mieux peint l' enfance de la société, ou Virgile ses progrès, que Le Tasse n' a peint sa virilité ? C' est là le point de la question ; et si, ainsi posée, elle étoit décidée contre Le Tasse versificateur, Le Tasse poète pourroit en appeler, et demander que l' on compensât l' infériorité de l' expression, avec des beautés d' un autre ordre, et la supériorité de son sujet et de son plan. On a dit qu' Homère est constamment épique, et que Le Tasse vise au pastoral : on a confondu les artistes et leurs instrumens. La langue d' Homère est plus héroïque

p218

que son sujet, et le sujet du Tasse plus héroïque que sa langue. La langue italienne, foible, molle et sans dignité, convient plutôt au genre familier. Lorsqu' elle parle l' épopée, on croiroit entendre jouer le vieil Horace par l' amoureuse du théâtre italien. C' est Herminie qui prend les armes d' Argant pour combattre Tancrede. Aussi,

remarquez que les reproches que Despréaux fait au Tasse, portent principalement sur les *conceiti* de sa langue, et que ceux qu' Horace fait à Homère, tombent plutôt sur la conduite du poème. De là vient qu' Homère et Virgile perdent tout à être traduits, et que Le Tasse y gagne peut-être, ou du moins que son poème ne perd rien à être traduit dans toutes les langues qui sont plus mâles et plus héroïques que sa langue naturelle.

Les mêmes rapports, absolument les mêmes que nous avons remarqués dans le caractère de la pastorale et de l' épopée antiques, nous les retrouverions, et plus marqués peut-être, dans la tragédie grecque, comparée à la tragédie française, où il y a bien plus d' art, d' intérêt et d' action, des moeurs bien plus nobles et bien plus soutenues dans le genre élevé ; mais ici nous ne

p219

pourrions en faire la comparaison avec la tragédie latine. Les six qui nous restent ne peuvent y servir, et sans doute, comme les romains n' osoient pas mettre leurs anciens rois sur la scène, et qu' il n' étoit pas permis d' y présenter les magistrats de la république, obligés de prendre leurs sujets dans l' histoire grecque, ils ne pouvoient que copier les grecs. La comédie permettroit plutôt ce parallèle. La bouffonnerie d' Aristophane, la décence de Térence, l' élévation de Molière et de nos bons comiques, dans le misanthrope, le glorieux, le méchant, dont le genre noble, sans être héroïque, n' étoit pas connu des anciens, nous donneroient nos trois termes de l' enfance, de l' adolescence et de la virilité. Nous les retrouverions aussi distinctement marqués dans la nudité d' ésopé, dans la simplicité de Phèdre, et dans les grâces de La Fontaine ; enfin les épigrammes de l' *anthologie* , celles de Martial et les nôtres, nous offroient les mêmes points de comparaison.

En un mot, et pour nous résumer, les anciens ont trop souvent rabaisé le genre héroïque par des détails d' une excessive *familiarité* , et les modernes ont relevé le genre

p220



même familier par la noblesse et même la dignité des détails. Dans La Fontaine, le chêne et le roseau, la belette et le lapin conversent plus décemment que les héros de l'iliade.

Le christianisme n'est pas étranger à ces progrès de l'art ; et, puisqu'il est incontestablement la cause des progrès de la société, il l'est nécessairement de ceux de la littérature. Le christianisme a donc aussi son *génie* même poétique, et c'est ce qui nous sera incessamment démontré. " le fil du bon goût, dit Terrasson, vient des grecs, plus châtié par les latins,... etc. "

# Livros Grátis

( <http://www.livrosgratis.com.br> )

Milhares de Livros para Download:

[Baixar livros de Administração](#)

[Baixar livros de Agronomia](#)

[Baixar livros de Arquitetura](#)

[Baixar livros de Artes](#)

[Baixar livros de Astronomia](#)

[Baixar livros de Biologia Geral](#)

[Baixar livros de Ciência da Computação](#)

[Baixar livros de Ciência da Informação](#)

[Baixar livros de Ciência Política](#)

[Baixar livros de Ciências da Saúde](#)

[Baixar livros de Comunicação](#)

[Baixar livros do Conselho Nacional de Educação - CNE](#)

[Baixar livros de Defesa civil](#)

[Baixar livros de Direito](#)

[Baixar livros de Direitos humanos](#)

[Baixar livros de Economia](#)

[Baixar livros de Economia Doméstica](#)

[Baixar livros de Educação](#)

[Baixar livros de Educação - Trânsito](#)

[Baixar livros de Educação Física](#)

[Baixar livros de Engenharia Aeroespacial](#)

[Baixar livros de Farmácia](#)

[Baixar livros de Filosofia](#)

[Baixar livros de Física](#)

[Baixar livros de Geociências](#)

[Baixar livros de Geografia](#)

[Baixar livros de História](#)

[Baixar livros de Línguas](#)

[Baixar livros de Literatura](#)  
[Baixar livros de Literatura de Cordel](#)  
[Baixar livros de Literatura Infantil](#)  
[Baixar livros de Matemática](#)  
[Baixar livros de Medicina](#)  
[Baixar livros de Medicina Veterinária](#)  
[Baixar livros de Meio Ambiente](#)  
[Baixar livros de Meteorologia](#)  
[Baixar Monografias e TCC](#)  
[Baixar livros Multidisciplinar](#)  
[Baixar livros de Música](#)  
[Baixar livros de Psicologia](#)  
[Baixar livros de Química](#)  
[Baixar livros de Saúde Coletiva](#)  
[Baixar livros de Serviço Social](#)  
[Baixar livros de Sociologia](#)  
[Baixar livros de Teologia](#)  
[Baixar livros de Trabalho](#)  
[Baixar livros de Turismo](#)